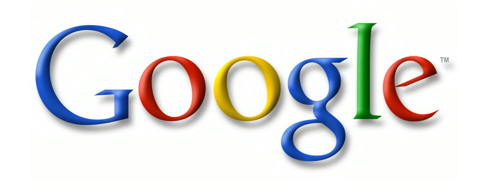
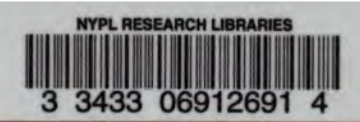
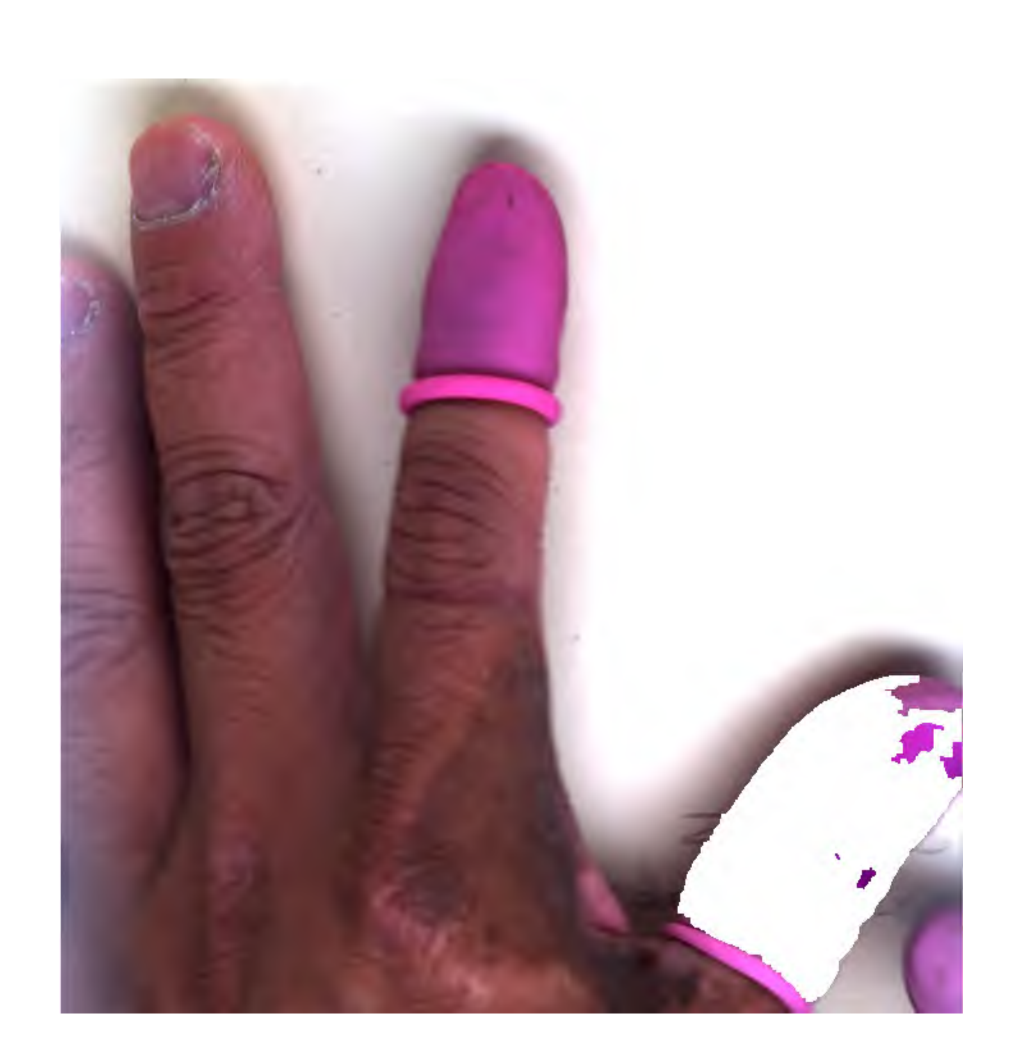
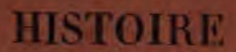




NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06912691 4







HISTOIRE

DE

LA GUERRE

CONTRE

LES ALBIGEOIS

PAR

M. Q. DE PARCTELAINE.

PARIS

A LA LIBRAIRIE UNIVERSELLE,

PLACE DE LA BOURSE, N. 13.

1833

1. Albigenses - Hist.

15

HISTOIRE
DE LA GUERRE
CONTRE
LES ALBIGEOIS.

Quatresoux de Parctelaine

IMPRIMERIE DE HENRI DUPUY,
RUE DE LA MONNAIE, N. 11.

HISTOIRE
DE
LA GUERRE
CONTRE
LES ALBIGEOIS

PAR

M. Q. DE PARCTELAINE.

PARIS
A LA LIBRAIRIE UNIVERSELLE,
PLACE DE LA BOURSE, N. 13.
1833

PRÉFACE.

Je m'occupais de recherches historiques sur les règnes remarquables de Philippe-Auguste et de Louis IX, lorsque les persécutions inouies, dont à cette époque les malheureux peuples du Languedoc et de la Provence furent victimes, éveillèrent vivement mon attention. Je m'aperçus que ce drame effrayant et si digne de pitié pouvait facilement être détaché de notre histoire, et former un tout plein d'intérêt et de hautes leçons philosophiques. En effet, si le récit des temps passés doit servir d'instruction et d'exemple aux siècles à venir, quel plus touchant et plus terrible spectacle que celui de *la guerre contre les Albi-*

geois, pendant le cours de laquelle les passions les plus violentes, les plus haineuses et les plus nobles, furent mises en jeu; où l'on voit le premier effort de l'esprit humain pour s'affranchir du joug absurde et intolérable du clergé du moyen-âge, et pour déchirer l'épais bandeau que Rome et son église s'efforçaient d'appesantir sur toute la chrétienté; où l'on voit se développer successivement la politique tout à la fois ténébreuse et pleine d'audace du Saint-Siége; où l'on voit un pape, l'habile et superbe Innocent III, celui de tous les souverains pontifes qui porta le plus loin les conséquences funestes du système d'omnipotence universelle, dont l'orgueilleux Hildebrand avait jeté les fondemens; où l'on voit, dis-je, Innocent III ordonner sans pitié, sans remords, la ruine et le supplice des infortunés Albigeois, qui n'étaient guère coupables, à dire le vrai, d'autre crime que de s'être révoltés contre l'insolence, l'avarice et les déportemens d'un clergé sans pudeur et sans

frein, et qui ne voulaient que se soustraire à cette domination aussi insupportable qu'humiliante; où l'on voit se dérouler, comme les vagues en fureur, les passions haineuses, les ressentimens implacables de la milice de Rome, et cette soif insatiable de l'or et du pouvoir, qui fut, dans tous les temps, son signe indélébile et son cachet; où l'on voit enfin dominer, par-dessus toutes ces calamités et ces misères, la noble et intéressante figure du comte de Toulouse, Raymond VI, et celle de son fils, victimes dévouées de longue main par l'ambition dominatrice des pontifes et la vengeance invétérée de ses agens à toutes les injustices, à toutes les avanies, à tous les malheurs!

Outre l'intérêt puissant qu'un pareil sujet offre à celui qui voudra l'écrire, un autre motif encore nous a décidé à nous en occuper d'une manière toute spéciale; c'est que *la guerre contre les Albigeois* est un épisode de nos annales, qui n'a été approfondi par aucun de

nos vieux historiens, dont ils n'ont parlé que fort superficiellement, et qu'ils n'ont jamais regardé que comme un accessoire de l'histoire de France, jusqu'à l'époque où Louis VIII a paru sur la scène de ce drame terrible et touchant. Cet épisode est donc neuf, fécond, et digne d'être offert aux méditations de ceux qui cherchent dans leurs lectures l'utile et le sérieux. Tels sont les motifs qui nous ont déterminé à retracer dans ses détails un sujet si intéressant et si instructif.

Après avoir expliqué au lecteur la raison qui nous a fait entreprendre l'*Histoire de la guerre contre les Albigeois*, nous devons lui signaler les sources où nous avons puisé les faits que nous allons rapporter. Le premier, comme le plus important ouvrage qui ait traité de la persécution albigeoise, est la chronique contemporaine de Pierre, moine de Vaux-Cernay : ce religieux, ardent et aveugle partisan de la croisade dirigée contre les sectaires, trouve bien et admire tout ce qui

émane de Rome et de son héros, le fanatique et impitoyable Montfort; il vante la rage et la cruauté des croisés comme des vertus; et trouve louables les supplices affreux qu'on fait endurer aux hérétiques. Mais son travail n'en est pas moins précieux, parce qu'il est de bonne foi dans son implacable haine; et qu'il raconte, avec autant de sang-froid que d'ingénuité, les atrocités et les fureurs des soldats de la croix, de Montfort, et des nombreux légats que Rome vomissait sans relâche sur le Languedoc; excès horribles qui nous révoltent aujourd'hui, et nous font exécrer les auteurs de tant de crimes.

Après la chronique du moine de Vaux-Cernay vient celle de Puy-Laurens; quoique bon catholique et ennemi des hérétiques, ce chroniqueur était attaché au comte de Toulouse et partisan de la maison de Saint-Gilles; aussi son indignation éclate quand il voit les persécutions auxquelles est en butte son noble seigneur et son maître; et ses récits servent

souvent de contrepoison à ceux de Pierre de Vaux-Cernay.

Nous avons ensuite fait usage d'une chronique écrite en langue d'*Oc*, que Guillaume Catel a fait connaître le premier dans son Histoire des comtes de Tolose. Elle nous instruit de circonstances que l'on chercherait vainement ailleurs, sur le fameux concile de Latran et le siége de Beaucaire.

Une autre chronique, vulgairement appelée chronique de Simon, comte de Montfort, nous a aussi fourni quelques matériaux, quoiqu'elle mérite peu de confiance, et qu'on ne doive la consulter qu'avec prudence.

Nous avons, en outre, puisé quelques détails dans Guillaume-le-Breton, chantre et chroniqueur des hauts faits de son maître, Philippe-Auguste. L'Histoire d'Angleterre de Mathieu Paris, écrivain exact, impartial et flambeau du moyen-âge, nous a été aussi d'un grand secours. Mais la mine la plus féconde où nous ayons puisé, c'est le recueil des lettres

d'Innocent III; là se dévoile, à l'insu même de son auteur, la politique du Saint-Siége et de cet habile pontife; on y suit, on y démêle les ressorts qu'il faisait jouer, et parfois même le but secret qu'il prétendait atteindre.

D'autres chroniques, d'autres annales, nous ont encore servi; mais ce serait fatiguer le lecteur que de lui donner cette nomenclature, et il connaîtra les autorités dont nous nous sommes appuyés, par les citations que nous aurons soin d'en faire. Toutefois nous ne pouvons taire que l'*Histoire générale du Languedoc*, par dom Vaissette, nous a été de la plus grande utilité dans notre travail; et, quoique la lecture en soit peu agréable, les faits y sont rapportés avec clarté, avec ordre, et avec une exactitude consciencieuse, digne des plus grands éloges.

J'ai dit : maintenant le public est mon juge, et quel que soit l'arrêt qu'il portera de cet ouvrage, je n'appellerai pas de sa décision : vivant retiré, sans prôneurs, sans intrigues, je n'au-

rai point d'amis complaisans pour vanter mon livre, et je ne ferai point mes affaires moi-même; mais le temps et la raison publique lui assigneront le rang qu'il peut mériter.

HISTOIRE DE LA GUERRE CONTRE LES ALBIGEOIS.

LIVRE I.

Il est impossible d'assigner l'époque précise où l'hérésie attribuée aux Albigeois a pris naissance. Long-temps avant que le pape Innocent III eût armé contre ces victimes de l'intolérance et du fanatisme la toute-puissance du sacerdoce, et dès le milieu du XIIe siècle, des doctrines réformatrices avaient germé sur tout le sol de la France, mais bien plus encore dans les provinces de la langue d'Oc que dans celles de la langue d'Ouïl; parce que les populations du midi avaient fait alors quelques pas de plus que leurs voisins du nord de la Loire sur la route de la civilisation. Cette diffé-

rence entre deux nations voisines provenait du commerce continuel que faisaient les habitans des bords de la Méditerranée avec les peuples du Levant, bien plus avancés alors que le reste de l'Europe dans les sciences et dans les arts. Les riches et populeuses cités de la Provence, car on appelait alors de ce nom tous les pays de la France que baigne la Méditerranée, avaient aussi plus de libertés, plus de priviléges que les villes du nord, et toutes étaient organisées en *communes;* leurs comtes d'ailleurs, par une conséquence toute naturelle de leur position, étaient plus éclairés et plus tolérans que les rudes et fanatiques barons des autres parties de la France; et les lumières répandues par les Abailard, les Guillaume de la Porée et quelques docteurs du XIIe siècle moins connus, avaient trouvé dans les provinces du midi et dans les puissantes cités de Marseille, d'Avignon, de Toulouse, de Montpellier, de Nîmes, de Narbonne, une population merveilleusement disposée à recevoir ces impressions nouvelles et à les propager. C'est alors que naquit cet esprit de critique et de raison qui examine avant que de juger, et bientôt des hommes sages et éclairés osèrent se permettre de discuter et d'approfondir la doctrine et les dogmes

de l'Église romaine. Une fois les esprits tournés vers ces idées spéculatives, on vit une foule d'opinions et de sectes sortir de l'obscurité et grandir tout-à-coup. L'hérésie d'ailleurs était ancienne en Languedoc; c'est là que naquit l'arianisme, fondé sur la nature toute humaine du Christ, et l'on ne peut douter que cette secte n'eût conservé quelques racines dans les lieux de son berceau; car Pierre de Vaux-Cernay assure que Toulouse n'avait jamais été exempt de cette *peste de l'hérésie*, que les pères, ajoute-t-il, transmettaient à leurs enfans. Aussi ne faut-il pas s'étonner de retrouver quelques traces des erreurs ariennes dans les doctrines albigeoises. Une autre portion des habitans du Languedoc étaient manichéens, c'est-à-dire qu'ils séparaient les deux essences de Jésus-Christ; mais ils prirent le nom de Prisciliens, de Priscilius, évêque d'Avila, qui répandit cette doctrine en Espagne. D'autres adoptèrent la secte des Pauliciens, qui n'était qu'une émanation du manichéisme : on les appelait *Patharins*, *Catharins*, ou *Bulgares*, et c'est de cette dernière dénomination qu'est venu ce mot, qui dans notre langue n'est plus qu'une grossière injure. De la fusion de ces différentes sectes est sortie l'hérésie des *Bons-Hommes*, depuis appe-

les *Vaudois*, d'un certain Valdo, de Lyon, qui la propagea; et enfin celle des Albigeois, hérésie qui ressemblait, en beaucoup de points de dogme et de doctrine, à la grande réforme du seizième siècle. Toutefois elle en différait en ce que les Albigeois rejetaient l'Ancien-Testament et regardaient le baptême comme inutile; ils soutenaient en outre que l'hostie ne pouvait être consacrée que par des prêtres qui étaient gens de bien; que les hommes mariés qui s'approchaient de leurs femmes ne pouvaient pas être sauvés; et qu'il fallait refuser d'obéir aux évêques et autres ecclésiastiques qui ne vivaient pas saintement. Enfin ils se faisaient un scrupule et même un crime de jurer.

Les nouveaux sectaires n'avaient ni prêtres, ni hiérarchie ecclésiastique; seulement ils étaient divisés en deux catégories : les premiers avaient le titre de *parfaits* ou *bons*, et les autres celui de *croyans*. Les parfaits étaient vêtus de noir, vivaient dans la chasteté, ne mangeaient ni œufs, ni viande, ni laitage, détestaient les sermens et s'abstenaient de jurer. Les croyans étaient moins rigoristes; ils vivaient selon le monde, et comptaient beaucoup sur les exhortations des parfaits pour assurer leur salut. Ils pensaient tous qu'une simple prière à

l'article de la mort suffisait pour être sauvé.

Lorsqu'un catholique voulait embrasser la nouvelle croyance, il s'adressait à un parfait, qui, élevant la voix, lui disait : « Ami, si tu veux être un » de nos frères, il te faut abjurer les dogmes de » l'Église romaine. » Le néophyte répondait : « J'y » renonce. » Le parfait lui soufflait alors sept fois dans la bouche. « Renonces-tu, lui disait-il encore, » au baptême? » Et il répondait : « Oui, j'y re- » nonce. » Cette cérémonie terminée, il était *consolé* par les parfaits, c'est-à-dire instruit de la foi nouvelle[1].

Une des causes qui contribuèrent le plus à éloigner les peuples du Languedoc des croyances de l'Église romaine, fut les excès scandaleux du clergé et ses mœurs dépravées, surtout en Provence et dans les provinces voisines où leur insolence et leurs déréglemens étaient devenus intolérables. Aussi rien n'égalait le mépris profond que les spirituels habitans de ces contrées avaient pour la cour de Rome et pour les clercs; et l'on disait alors proverbialement en Languedoc : *J'aimerais mieux*

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laurens, prologue. — Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 2.

être capelan[1] *que d'avoir fait telle ou telle mauvaise action.* Les chansons des troubadours étaient remplies de satires et d'invectives contre le clergé : est-il étonnant après cela qu'un peuple d'un esprit fin, pénétrant et moqueur, ait fini par rejeter une religion dont les prêtres étaient pour lui un objet de raillerie et le nom seul une injure? Les Provençaux d'ailleurs et les Languedociens sentaient la supériorité qu'ils avaient sur leurs voisins du nord; ils cherchaient à former un corps de nation, et avaient même quitté le nom de Français, pour prendre celui de Provençaux. Leur langue était plus riche, plus harmonieuse que celle que l'on parlait alors dans le reste du royaume; les chants de guerre et d'amour de leurs troubadours en avaient fait l'idiome par excellence de l'Europe civilisée du moyen-âge; et ces troubadours, qui quittaient peu les cours des rois d'Aragon, des comtes de Toulouse, de Foix, du vicomte de Béziers et des riches barons de ces heureuses contrées, en faisaient le charme et la gloire. Ce fut au milieu de ce bien-être naissant et de cette aurore de politesse et de galanterie, que ces peuples fortunés furent livrés

[1] C'est ainsi que dans le Midi on appelle encore les prêtres.

sans pitié, sans remords, aux fureurs de nombreuses hordes de fanatiques, qui, le fer et la flamme à la main, la croix sur la poitrine et non dans le cœur, au nom d'un Dieu de miséricorde et de paix, accoururent saccager vingt florissantes cités, massacrer les populations, anéantir le commerce, étouffer les arts, et repousser la civilisation. Et c'est Rome, Rome, qui fut l'auteur de cette épouvantable catastrophe dont le récit seul glace le cœur, révolte la raison, et inspire une secrète horreur pour la politique intolérante, absurde et sanguinaire, des représentans de Jésus-Christ sur la terre [1].

Dès l'année 1147, Pierre de Brueis et Henri, son disciple, prêchèrent de nouvelles doctrines et se firent un grand nombre de prosélytes ; ils rejetaient tout l'Ancien-Testament, niaient que Dieu eût institué un culte matériel, et ne voulaient ni église, ni sacremens, ni baptême, ni eucharistie. Ces deux hérésiarques furent persécutés par Pierre-le-Vénérable et finirent par être brûlés vifs. Malgré ce supplice exemplaire, le Saint-Siége commença dès-lors à s'alarmer sérieusement des progrès de l'hérésie, et le pape Eugène III chargea saint Ber-

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laurens, prol. et chap. Ier.

nard de convertir les nouveaux sectaires. Cet homme extraordinaire, et dont l'éloquence était si puissante, obtint pourtant peu de succès en Languedoc et ne put ramener personne à l'église. A Verfeuil, petite ville à quatre lieues de Toulouse, il échoua complètement. Il y avait dans ce lieu cent maisons de chevaliers, tous fauteurs de l'hérésie; saint Bernard voulut prêcher au milieu d'eux, mais il avait à peine prononcé quelques mots, que tous les habitans se levèrent et sortirent de l'église. L'ardent abbé de Clairvaux les poursuivit de ses paroles jusque sur la place publique, mais on se mit à rire et on lui quitta la place. Ne pouvant se faire écouter, saint Bernard fut forcé de se retirer, et secouant la poussière de ses sandales, ainsi que l'avait recommandé Jésus-Christ aux apôtres, il maudit en partant une ville qui était restée sourde à son éloquence. De là saint Bernard se rendit à Albi, mais sa disgrâce y fut plus complète encore; les habitans vinrent au-devant de lui, montés sur des ânes en signe de moquerie, tenant des propos joyeux et chantant des couplets contre les clercs; en un mot, saint Bernard fut hué, honni, et forcé de renoncer à sa mission. La cour de Rome n'en fut que plus déterminée à mettre des bornes aux progrès de l'hé-

résie ; dans le concile de Tours, tenu en 1163, et présidé par le pape Alexandre III lui-même, on dressa contre les nouveaux sectaires un canon qui était conçu en ces termes : « Une damnable hérésie » s'est propagée depuis long-temps dans le pays de » Toulouse, et a pénétré peu à peu en Gascogne et » dans les provinces voisines, où elle a infecté plu- » sieurs personnes. En conséquence, nous ordon- » nons, sous peine d'excommunication, aux évêques » et aux clercs de ces contrées d'y apporter toute » leur attention, d'empêcher qu'on ne donne asile » aux hérétiques, et qu'on n'ait commerce avec » eux, soit pour vendre, soit pour acheter ; et » parce qu'ils se rassemblent souvent de divers en- » droits, on fera une recherche exacte de leurs réu- » nions, qu'on défendra sévèrement [1]. »

En vertu de cette décision du concile de Tours, les évêques et les barons du Languedoc et des provinces voisines se rendirent à Lombers, petite ville du diocèse d'Albi, dans le dessein d'y former un concile provincial pour examiner et juger la conduite et les opinions des hérétiques, nommés alors

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay. — Hist. génér. de Languedoc, Liv. 19.

Bons-Hommes. Là, se trouvèrent l'archevêque de Narbonne et ses suffragans, les évêques d'Albi, de Nîmes, de Lodève, de Toulouse, d'Agde et huit abbés : à la tête des barons, on voyait d'abord Constance, sœur du roi de France Louis-le-Jeune, et femme de Raymond V, comte de Toulouse, appelé dans toutes les chroniques le *bon* comte Raymond; ensuite Trencavel, vicomte d'Albi, de Béziers, de Carcassonne et de Rasez; puis Sicard, vicomte de Lautrec, et enfin Isarn de Dourgne. Ce concile nomma des commissaires pour disputer contre les Bons-Hommes; ce furent les évêques d'Albi et de Lodève, les abbés de Castres, d'Ardourel et de Candeil. L'évêque de Lodève interrogea ces hérétiques, et leur demanda s'ils reconnaissaient l'Ancien-Testament : ils dirent n'admettre que le Nouveau. Il les questionna ensuite sur divers articles de foi; mais ils refusèrent de s'expliquer catégoriquement sur ce point, et ne firent que des réponses évasives. Enfin le jugement fut prononcé, et les Bons-Hommes déclarés hérétiques. Ils se plaignirent, dirent que l'évêque de Lodève, étant leur ennemi, il n'avait pu les condamner sans injustice; et ils en appelèrent au peuple qui les écoutait, en protestant de leur innocence, et en as-

surant qu'ils professaient les mêmes doctrines que les catholiques. L'évêque de Lodève, pour les pousser à bout, leur proposa de faire serment que ce qu'ils venaient d'avancer était bien leur profession de foi; mais ils refusèrent de le prêter, sous prétexte qu'il n'était pas permis de jurer. En conséquence de ce refus de leur part, le jugement du concile fut confirmé : et on défendit aux chevaliers de Lombers, qui favorisaient secrètement les sectaires, de les protéger. C'est de ce concile, tenu dans le diocèse d'Albi, que plus tard les zélateurs des nouvelles doctrines furent appelés Albigeois [1].

La décision du concile de Lombers n'empêcha pas les réformateurs de se multiplier et de s'étendre. En l'an 1167, quelques-uns furent arrêtés à Vézelai, convaincus d'hérésie et brûlés vifs; mais la persécution ne fait que des martyrs, et les sectaires devinrent bientôt si nombreux, qu'en 1178, la plupart des clercs et de la noblesse du Languedoc avaient adopté leurs croyances. Le pape Alexandre III, qui occupait alors la chaire de Saint-Pierre, envoya, dans cette province, son légat en France,

[1] Hist. gén. de Lang., Liv. 19. — Annal. de Rog. de Hovedin. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose.

Pierre, cardinal-prêtre du titre de Saint-Chrysogone; Guarin, archevêque de Bourges; Reginald, évêque de Bath en Angleterre; Jean de Belles-Mains, évêque de Poitiers; Henri, abbé de Clairvaux; et plusieurs autres ecclésiastiques, avec pouvoir d'excommunier tous ceux qui ne se soumettraient pas à leurs exhortations. Ces prélats se rendirent d'abord à Toulouse, qui était le centre de l'hérésie, et ils n'eurent pas lieu de se louer de la réception qui leur fut faite à leur entrée dans cette ville; car les habitans les accueillirent par des huées, et les appelèrent hautement *apostats et hérétiques*. Quelques jours s'étant écoulés, un des prélats venus avec le cardinal Pierre commença à vouloir prêcher publiquement, mais les déserteurs de l'Église romaine s'abstinrent de paraître à son sermon; et le légat ne pouvant ni les convertir, ni les combattre avec des raisons, puisqu'ils refusaient de l'écouter et de lui répondre, résolut de faire un exemple. Il se fit donner, par l'évêque de Toulouse, les magistrats et les bourgeois, dont la foi n'était pas suspecte, la liste de tous leurs concitoyens qui étaient imprégnés des erreurs nouvelles. Parmi ceux qui furent dénoncés, on signala un certain Pierre Mauran, qu'on regardait comme le chef de la secte.

C'était un homme riche, accrédité, déjà avancé en âge, et dont l'autorité était si grande, qu'il avait rangé à ses opinions religieuses un nombre considérable de personnes. Avant l'arrivée du légat, il affichait hautement son mépris pour les dogmes de l'Église romaine : mais à peine les envoyés d'Alexandre eurent-ils mis le pied dans Toulouse, que ce Pierre Mauran affecta d'être bon catholique. Ce fut à cet homme que le cardinal Pierre s'attacha pour commencer à frapper l'hérésie : et sa victime une fois choisie, elle fut sommée par Raymond V, comte de Toulouse, de comparaître devant les émissaires de la cour de Rome. Mauran, qui comptait parmi ses parens et ses amis les principaux de la ville, ne voulut point se soumettre à cet ordre. Le lendemain, le comte le décida, moitié par caresses, moitié par menaces, à se rendre devant le légat, et l'y conduisit lui-même.

L'un des évêques l'interrogea, et lui dit : « Pierre, » vos concitoyens vous accusent d'avoir abandonné » la vraie foi pour embrasser l'hérésie arienne, et » d'avoir entraîné les autres dans une infinité d'er» reurs. » Mauran, jetant alors un profond soupir, dit que cela était faux. On le pressa de l'affirmer par serment ; mais il n'y voulut pas consentir, sous

prétexte qu'il était homme d'honneur et de considération, et qu'on devait se contenter de sa parole. Le cardinal persista néanmoins à exiger son serment, et Mauran s'engagea enfin à le donner, dans la crainte de passer pour hérétique, s'il le refusait. De saintes reliques furent donc apportées avec cérémonie, et on entonna l'hymne du Saint-Esprit. Mauran pâlit alors et devint tout interdit : il jura cependant et promit de répondre sur tous les articles de la foi. On l'interrogea ensuite sur le sacrement de l'autel, et on lui demanda quelle était sa croyance sur ce point. Il déclara que le pain consacré par le ministère du prêtre n'était pas le corps de Jésus-Christ. Les prélats n'en demandèrent pas davantage : ils se levèrent et ne purent s'empêcher de répandre des larmes, en entendant proférer un tel blasphême. En conséquence, ils déclarèrent Mauran hérétique, et le livrèrent au comte, qui le fit renfermer dans la prison publique, sous la caution de ses parens. On ordonna, en outre, la confiscation de ses biens et la démolition de ses châteaux [1].

[1] Annal. de Rog. de Hoved. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 19.

Le bruit de cette condamnation s'étant répandu dans Toulouse, toute la ville changea de face, et les catholiques, se sentant protégés, reprirent le dessus. Mauran, qui, de son côté, se voyait dépouillé de ses biens et menacé d'une mort prochaine, rentra en lui-même, demanda à faire satisfaction et à se réconcilier avec l'Église. En conséquence, il se présenta, les épaules nues jusqu'à la ceinture, devant le peuple, et s'étant prosterné aux pieds du légat et de ses collègues, il implora son pardon, reconnut ses erreurs, les abjura, embrassa la foi catholique, et s'engagea, par serment et sous caution, envers le comte, les chevaliers et les principaux habitans de Toulouse, à se soumettre à tous les ordres du légat, et à les exécuter fidèlement. Le lendemain le peuple se rendit dans l'église de Saint-Sernin, afin d'y être témoin de la pénitence de Pierre Mauran. Le concours fut si grand, que le légat eut beaucoup de peine à trouver place pour célébrer la messe. Pierre arriva par la grande porte, les épaules et les pieds nus, conduit d'un côté par l'évêque de Toulouse, et de l'autre par l'abbé de Saint-Sernin, qui avaient été le prendre dans sa prison, et qui ne cessèrent de le fustiger, avec une poignée de verges, dans les rues et sur les

places publiques, jusqu'aux marches de l'autel. Arrivé là, Mauran s'agenouilla devant le légat, et ayant de nouveau imploré son pardon, et renié ses fausses doctrines, il se résigna à la pénitence qui lui fut imposée, c'est-à-dire à la confiscation de ses biens et à l'ordre qui lui fut donné de partir, dans quarante jours, pour Jérusalem, et d'y demeurer pendant trois ans au service des pauvres; avec promesse, s'il revenait, après ce terme, de lui rendre ses propriétés, hormis ses châteaux que l'on rasa, en témoignage de sa prévarication. En attendant son départ, il fut obligé de visiter, tous les jours, diverses églises de Toulouse, en recevant la discipline, dans le même état d'humiliation qu'on la lui avait déjà infligée. Il fut condamné en outre à une amende de cinq cents livres pesant d'argent, au profit du comte de Toulouse, son seigneur, à restituer les biens des églises qu'il avait usurpés, et à réparer les dommages qu'il avait causés aux pauvres. Il jura d'exécuter toutes ces choses [1].

Tel fut le premier acte de cette longue et sanglante persécution qui fit disparaître des plus belles

[1] Ann. de R. de Hoved. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 19.

provinces de France tous les bienfaits d'une civilisation naissante. Après le jugement et la punition éclatante de Pierre Mauran, le légat se décida à excommunier tous ceux qui lui avaient été dénoncés comme imbus de doctrines subversives de celles de l'Eglise romaine, et jusqu'à ceux qui n'étaient que soupçonnés de les partager. En même temps, il députa vers Roger II, vicomte de Béziers, de Carcassonne, d'Albi et de Rasez, Henri, abbé de Cîteaux, et l'évêque de Bath, pour le forcer de rendre la liberté à l'évêque du Puy, que ce seigneur retenait en prison, et lui enjoindre aussi de chasser les hérétiques de ses domaines : mais Roger, qui favorisait les sectaires, et était même fortement soupçonné de suivre leurs doctrines, instruit de la prochaine arrivée de l'abbé de Cîteaux et de l'évêque de Bath, qui s'avançaient, soutenus et protégés par un corps de troupes sous les ordres du vicomte de Turenne et de Raymond de Castelnau, se retira dans les montagnes inaccessibles dont le pays d'Albi est hérissé, afin d'éviter toute conférence avec les envoyés du légat. Ceux-ci n'en continuèrent pas moins leur route, et arrivèrent bientôt sous les murs de Castres, une des plus fortes places du pays, où l'épouse de Roger s'était renfermée. Quoique tous les habi-

tans de la ville, ainsi que la garnison, fussent partisans ou fauteurs des Albigeois, ils n'osèrent en refuser l'entrée aux émissaires de Rome, qui combattirent publiquement leurs erreurs, et déclarèrent Roger traître, hérétique et parjure, pour avoir violé la parole donnée par lui à l'évêque d'Albi. Nos deux pieux fanatiques excommunièrent ensuite le vicomte, et le *défièrent*, au nom de Jésus-Christ, de la part du pape et des rois de France et d'Angleterre, c'est-à-dire qu'ils lui déclarèrent la guerre. On ne sait ce que l'on doit le plus admirer, ou l'audace stupide des missionnaires de Rome, ou la patience du peuple qui les entendait [1].

Pendant sa mission dans le pays d'Albi, l'évêque de Bath y rencontra deux fameux chefs des Albigeois, nommés Raymond de Baimiac et Bernard Raymondi, qui avaient fait un grand nombre de prosélytes dans le pays. Ils offrirent au prélat anglais, si on voulait leur donner un sauf-conduit, de se rendre auprès du légat, pour y soutenir leur croyance. Celui-ci y consentit, et envoya le sauf-conduit demandé. Les deux chefs vinrent donc à

[1] Annal. de Hoved. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 19.

Toulouse, et comparurent, dans la cathédrale de Saint-Étienne, devant le cardinal Pierre, l'évêque de Poitiers, aussi légat du Saint-Siége, l'évêque de Toulouse, les autres commissaires, et environ trois cents clercs et laïques, qui s'étaient réunis pour les entendre. Ils présentèrent d'abord leur profession de foi, écrite en langue vulgaire du pays; le légat, s'apercevant qu'elle contenait des expressions équivoques, leur dit de s'expliquer en latin, parce qu'il ne savait pas bien leur langage, et qu'ils ne s'appuyaient que sur les épîtres et les évangiles, dont le texte est en latin. Mais Baimiac et Raymondi ignoraient cette langue, et force fut de les écouter dans la leur, quoique cela parût absurde au légat. Cependant les deux chefs, qui voulaient éviter toute discussion, déclarèrent publiquement qu'ils ne reconnaissaient pas deux principes dans Jésus-Christ; qu'ils croyaient à la présence réelle dans l'Eucharistie, ainsi qu'aux autres articles de foi sur lesquels on les accusait d'être dans l'erreur [1].

Les commissaires du Saint-Siége, ayant entendu cette déclaration, ne purent que l'approuver. Ils

[1] Annal. de Hoved. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolosc. — Hist. gén. de Langued., Liv. 19.

conduisirent alors Baimiac et Raymondi dans l'église de Saint-Jacques, où tout le peuple s'était assemblé; là, ils firent lecture de la profession de foi des deux chefs, auxquels ils demandèrent s'ils croyaient fermement ce qu'ils venaient d'avancer. Ils répondirent affirmativement : mais le comte de Toulouse, quelques clercs et quelques laïques ne purent s'empêcher de les démentir et de soutenir qu'ils avaient prêché des doctrines toutes contraires; des témoins vinrent, par leur déposition, corroborer les assertions du comte. En vain Baimiac et Raymondi dirent que les témoins étaient vendus, on les pressa de confesser leur profession de foi écrite par un serment : mais ils s'y refusèrent. Quoique convaincus alors de mensonge, le légat usa pourtant de clémence : il se contenta de lancer sur eux l'anathême, avec ordre aux Toulousains de les éviter et de les chasser du pays. Pierre termina sa mission, en exigeant du comte Raymond et des autres seigneurs du Languedoc le serment de ne favoriser en rien les hérétiques [1].

Pierre, cardinal de Saint-Chrysogone, quitta le

[1] Annal. de Hoved. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 19.

Languedoc dans la ferme persuasion qu'il avait étouffé l'hérésie ; mais c'était mal connaître le cœur humain, on ne revient pas à une religion, quand une fois on l'a abjurée par conviction : et l'on ne fut pas long-temps à s'apercevoir que l'hérésie, bien loin d'être détruite, avait acquis de nouvelles forces. En conséquence, la cour de Rome convoqua un nouveau concile à Latran, dont le dernier canon, porté contre les hérétiques albigeois, était conçu en ces termes : « Quoique l'Église, ainsi que » le dit saint Léon, se contente d'un jugement sa- » cerdotal, et qu'elle répugne aux exécutions san- » glantes, elle est cependant soutenue par les lois » des princes, afin que la crainte d'un supplice tem- » porel oblige les hommes de recourir au remède » spirituel. Comme donc les hérétiques, que les uns » nomment *Catharins*, les autres *Patarins*, et d'au- » tres encore *Publiciens*, ont fait de grands pro- » grès dans la Gascogne, l'Albigeois, le pays de » Toulouse et ailleurs ; qu'ils y enseignent publi- » quement leurs erreurs, et tâchent de pervertir les » faibles, nous les anathématisons avec leurs pro- » tecteurs et recéleurs, et défendons à toute sorte » de personnes d'avoir aucun commerce avec eux. » S'ils meurent dans leur péché, on ne fera aucune

» oblation pour eux, et on ne leur donnera pas la » sépulture parmi les chrétiens. » En conséquence de ce canon, Pons d'Arsac, archevêque de Narbonne, de retour dans son diocèse, donna ordre à ses suffragans et aux abbés de la province d'excommunier les hérétiques, leurs fauteurs et adhérens, ainsi que les Brabançons, les Aragonais, les Cotereaux et les barons qui prenaient ces *routiers* [1] à leur service; il décerna, au nom du pape et du concile, diverses peines contre les réfractaires, et accorda en outre des indulgences à ceux qui s'élèveraient contre eux [2].

Mais ces menaces d'excommunication faisaient peu d'effet sur des hommes qui ne reconnaissaient plus l'autorité de la cour de Rome, et l'hérésie étendait de tous côtés ses branches et ses racines. Le pape Alexandre III, de plus en plus alarmé de cette

[1] Ceux qu'on désignait sous ces noms étaient des hommes de guerre qui se vendaient aux seigneurs qui voulaient les payer, qui ne respectaient ni les clercs, ni les monastères, et que l'Église ne manquait jamais d'excommunier, toutes les fois qu'elle en trouvait l'occasion. Ces bandes armées jouent un grand rôle dans toutes les guerres du douzième siècle, et surtout dans celles de Richard-Cœur-de-Lion et de Philippe-Auguste.

[2] Hist. génér. de Languedoc.

tendance des esprits qui blessait au coeur le pouvoir pontifical, et n'allait à rien moins qu'à renverser et détruire sa prodigieuse influence, envoya en Languedoc un nouveau légat. Ce fut ce même abbé de Cîteaux, qui déjà avait signalé son zèle fanatique dans sa première mission contre les Albigeois, et qui venait d'être promu, dans le dernier concile, au cardinalat et à l'évêché d'Albano, en récompense de ses services. Nous n'avons aucuns détails sur ce que fit Henri de sa nouvelle autorité; tout ce que nous savons, c'est qu'il mit le siége devant Lavaur, que les Albigeois, protégés qu'ils étaient par le vicomte Roger, avaient fortifié. Raymond de Baimiac et Bernard Raymondi, ces deux chefs des hérétiques dont nous avons déjà parlé, s'étaient aussi jetés dans cette ville, et en avaient fait le centre de l'hérésie. Quoique Lavaur fût vivement attaqué, il est probable qu'il aurait résisté aux efforts du légat, si Adélaïde de Toulouse, femme du vicomte Roger, n'en eût ouvert les portes aux assiégeans. Il paraît que cette Adélaïde, qui jadis avait déjà livré la ville de Castres aux envoyés de Rome, était une de ces femmes à esprit borné et fanatique, qui sacrifient, sans scrupule et sans remords, leurs devoirs les plus sacrés à un intérêt du

ciel malentendu, et dont les prêtres, en général, savent tirer un si grand parti. Ce revers décida le vicomte et les principaux seigneurs de la province à céder à l'orage, et ils promirent de renoncer à l'hérésie. Les deux chefs Raymondi et Baimiac abjurèrent leurs doctrines, ainsi que tous les autres sectaires qui étaient dans Lavaur; mais ces conversions, arrachées par la peur, étaient peu sincères : et le légat s'était à peine éloigné, que l'hérésie reparut plus vivante que jamais. L'évêque d'Albano parcourut ensuite tout le Languedoc, et pénétra jusqu'au pied des Pyrénées, prêchant et convertissant; mais ses paroles n'eurent qu'un succès éphémère et passager, et, à mesure qu'il sortait d'une cité, les habitans retournaient à leur première croyance [1].

Plusieurs années de paix suivirent cette mission armée, durant lesquelles les nouvelles doctrines continuèrent à se propager. On se borna dans plusieurs conciles provinciaux à lancer l'anathême contre les hérétiques, et à ordonner la confiscation de leurs biens, conformément au canon du concile

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 2. — Hist. génér. de Lang., Liv. 19.

de Latran. Quelques clercs même écrivirent contre eux : mais ce fut à ces faibles efforts que se borna la guerre qu'on leur fit alors. Pendant ce période, il arriva quelques événemens qu'il est nécessaire de rapporter. Roger II, vicomte d'Albi, de Carcassonne et de Béziers, était mort, en l'an 1194, laissant tous ses domaines à Raymond-Roger, son fils unique, que nous verrons bientôt périr, lâchement trompé et empoisonné par les chefs de la croisade dirigée contre les Albigeois. Peu de temps après la mort de Roger, le *bon* Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, marquis de Provence et duc de Narbonne, descendit aussi dans la tombe: l'héritier de ses fertiles États fut son fils, Raymond VI, victime dévouée de longue main à l'humiliation et au malheur, par la haine vindicative des souverains pontifes[1].

Cependant, avant de poursuivre notre récit, disons un mot de ce qu'étaient alors les États des comtes de Toulouse. Ces princes, les plus riches et les plus puissans des pairs et des hauts barons de France, outre leur comté de Toulouse, pour lequel ils rendaient hommage anx rois de France,

[1] Hist. génér. de Langued., Liv. 20.

étaient encore seigneurs suzerains de cinq grands fiefs qui ne relevaient que d'eux seuls.

Le premier était le duché de Narbonne, pour lequel un vicomte, qui avait le droit de battre monnaie, leur devait foi et hommage. Celui qui avait alors cette vicomté se nommait Aymeri, et nous le verrons figurer dans cette guerre, tantôt comme ami, tantôt comme ennemi des comtes de Toulouse.

La vicomté de Béziers, dont les comtés d'Albi, de Carcassonne et de Rasez relevaient, formait le second fief. Le jeune Raymond-Roger, neveu du comte de Toulouse, possédait alors ces puissans domaines.

Le comté de Foix était le troisième fief. Il se composait de six seigneuries, et Raymond-Roger V, que nous verrons l'allié fidèle et généreux des comtes de Toulouse, le gouvernait alors. Toutefois les rois d'Aragon prétendaient aussi à la suzeraineté de ce comté.

Le quatrième fief, relevant de la maison de Saint-Gilles, était le comté de Montpellier, qui appartenait alors au roi d'Aragon, par son mariage avec Marie, héritière de ce comté.

Enfin, le cinquième fief comprenait le Rouergue

et le Quercy. Le roi d'Angleterre, Richard-Cœur-de-Lion, qui prétendait à la suzeraineté de ces terres, comme duc d'Aquitaine, s'en était d'abord emparé sur Raymond V; mais il renonça bientôt à ses prétentions, et donna ces provinces en dot à sa sœur Jeanne, en la mariant à Raymond VI.

En outre de ces cinq grands fiefs, les comtes de Toulouse étaient encore les maîtres d'une province, pour laquelle ils relevaient des empereurs d'Allemagne; c'était le marquisat de Provence[1], dont les peuples ne faisaient qu'un avec les Languedociens, par le langage, les croyances, les usages et les mœurs[2].

Mais la paix allait cesser. Innocent III occupait la chaire pontificale. Ce pape, un des plus illustres et des plus remarquables du moyen-âge, était un homme fier, inflexible, ambitieux, habile, profond politique, et qui prétendait que peuples et rois, tout pliât sous sa volonté suprême. C'est lui qui fit du roi d'Angleterre un vassal de la cour de Rome; qui donna, reprit tour à tour la couronne aux

[1] Ce marquisat de Provence renfermait tout le pays compris entre la Durance et l'Isère, le Rhône et les Alpes.

[2] Hist. génér. de Langued, Liv. 20.

empereurs; qui força Philippe-Auguste à se rapprocher de sa femme Ingeburge; qui persécuta, proscrivit, extermina des milliers d'Albigeois; c'est lui enfin qui fut le père de l'Inquisition. Il était à peine élu pape, que l'archevêque d'Auch l'ayant instruit des progrès que les nouvelles doctrines faisaient en Gascogne, il l'exhorta à agir avec vigueur contre les sectaires, à les faire chasser du pays, et à employer contre eux, s'il le fallait, les armes des princes et des peuples [1]. Il envoya en même temps aux archevêques d'Aix, de Narbonne, d'Auch, de Vienne, d'Arles, d'Embrun, de Tarragone et de Lyon, à leurs suffragans, et aux princes, barons, comtes et peuples des pays où s'était propagée l'hérésie, une lettre circulaire dans laquelle il les prévenait qu'ayant appris que les Vaudois, Catharins, Patarins et autres dissidens, infectaient les peuples du venin de leurs détestables erreurs, il envoyait frère Raynier et frère Gui pour s'opposer à ce débordement. Il engage les seigneurs à leur donner aide et assistance, pour convertir les Albigeois et chasser ceux qui resteraient sourds à la voix de ses envoyés. Il ordonne aux prélats de faire

[1] Lettres d'Innocent III, liv. 1, Lettr. 94; et liv. 2, Lett. 123.

observer tous les ordres que le frère Raynier jugera convenable de donner, et de faire exécuter les sentences d'excommunication qui seront prononcées. « Outre cela, ajoute Innocent, nous enjoignons » aux princes, aux comtes et à tous les barons » et grands de vos provinces, et nous leur recom- » mandons, pour la rémission de leurs péchés, de » traiter favorablement nos envoyés, et de les as- » sister de toute leur autorité contre les hérétiques; » de proscrire ceux que frère Raynier aura excom- » muniés; de confisquer leurs biens et d'user en- » vers eux d'une plus grande rigueur, s'ils persis- » taient à vouloir demeurer dans le pays après leur » condamnation. Nous lui avons donné plein pou- » voir de contraindre les seigneurs à agir de la » sorte, soit par l'excommunication, soit en jetant » l'interdit sur leurs terres. Nous enjoignons aussi » à tous les peuples de s'armer contre les sectaires, » lorsque frère Raynier et frère Gui jugeront à » propos de le leur ordonner; et nous accordons » aux fidèles qui prendront part à cette entreprise » pour la conservation de la foi, les mêmes indul- » gences que gagnent ceux qui visitent l'église de » Saint-Pierre de Rome, ou celle de Saint-Jacques » de Compostelle. Enfin nous avons chargé frère

» Raynier d'excommunier solennellement tous ceux » qui favoriseront les hérétiques dénoncés, qui leur » procureront le moindre secours, ou qui habite- » ront avec eux, et de leur infliger les mêmes pei- » nes [1]. »

Voilà le premier germe de l'Inquisition, de cette institution aussi lâche qu'atroce, et dont le nom seul fait frémir. Frère Raynier et frère Gui furent donc de fait les premiers inquisiteurs, quoique ceux-ci n'aient reçu ce nom que plus tard. Peu de temps après, Innocent ayant envoyé frère Raynier en Espagne pour quelques affaires importantes, Gui resta seul chargé du soin d'étouffer l'hérésie. Cependant frère Raynier revint vers la fin de 1198 en Languedoc; et, l'année suivante, le pape le nomma son légat dans les provinces d'Embrun, d'Aix, d'Arles et de Narbonne. Ce frère Raynier étant tombé malade sur ces entrefaites, Innocent III lui adjoignit Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelonne, dont nous aurons souvent occasion de parler. Toutefois on ignore quels succès eut la légation du frère Raynier. Il fut remplacé l'année d'après par Jean

[1] Lettr. d'Innoc., Liv. 1er, lettr. 81. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 20.

de Saint-Paul, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Prisque; mais tous les efforts de ces légats furent peu efficaces, et les nouvelles doctrines s'étendaient toujours [1].

Il y avait alors, dans le comté de Toulouse, un fameux hérétique, nommé Guillabert de Castres. Ce zélateur tenait des assemblées publiques où la principale noblesse du pays se rendait pour se nourrir de ses instructions. Dans une de ces assemblées, Guillabert associa à sa secte cinq dames de la plus haute distinction, dont la principale était Esclarmonde, soeur du comte de Foix, et veuve de Jourdain, seigneur de l'Ile-Jourdain. Un témoin oculaire raconte ainsi cette cérémonie : « Elle fut » faite par le *fils majeur* de l'église de Toulouse [2], » assisté des autres sectaires, qui *consolèrent* et » reçurent ces dames, lesquelles, à la demande des » assistans, se rendirent à Dieu et à l'Évangile, et » promirent de ne plus manger à l'avenir ni chair,

[1] Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 21.

[2] C'était Guillabert. Les Albigeois appelaient *fils majeurs*, ceux qui leur tenaient lieu d'évêques; et *fils mineurs*, ceux qui remplaçaient les diacres.

» ni œufs, ni fromage; mais de se nourrir seulement » d'huile et de poisson. Elles s'engagèrent en outre » à ne plus ni jurer, ni mentir; à n'avoir aucun » commerce charnel tout le temps de leur vie, et à » ne jamais abandonner la secte par aucune crainte » de la mort. Après cette promesse, elles récitèrent » le *Pater*, à la manière des hérétiques. Ceux qui » leur imposèrent les mains firent une lecture sur » elles, en tenant le livre sur leurs têtes, et leur » donnèrent enfin la paix, premièrement avec le » livre, et ensuite avec l'épaule; après quoi ils ado- » rèrent Dieu, en faisant plusieurs génuflexions. » Ce témoin ajoute que Raymond-Roger, comte de Foix, frère d'Esclarmonde, se trouva à cette cérémonie, avec plusieurs chevaliers et bourgeois, et que tous ceux qui y assistèrent, hommes et femmes, à la réserve du comte, *adorèrent* les hérétiques, qui, après la cérémonie, leur donnèrent la paix, en les baisant deux fois sur la bouche, ce qu'ils firent ensuite entre eux. On appelait cette cérémonie *consolation* [1].

Cependant, vers la fin de l'année 1203, le souve-

[1] Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 21.

rain pontife avait renvoyé Pierre de Castelnau et frère Raoul en Languedoc, en qualité de légats. Ces deux agens de la cour de Rome commencèrent leur mission par Toulouse, et, non sans peine et sans menaces, ils amenèrent enfin les habitans de cette florissante cité à jurer fidélité à la foi catholique; mais les Toulousains se parjurèrent bientôt, et tinrent des assemblées nocturnes, où ils allaient se nourrir des doctrines et des dogmes des prédicans. De Toulouse, frère Raoul et Pierre de Castelnau se rendirent à Carcassonne, où ce dernier continua de persécuter les hérétiques. Cependant, comme quelques prélats partageaient les opinions de ces derniers, Innocent envoya des pleins pouvoirs à ses missionnaires pour agir en son nom, avec ordre à tous les évêques de leur obéir comme à lui-même. Ces pouvoirs excessifs, qui empiétaient sur la juridiction épiscopale, brouillèrent bientôt les envoyés de Rome avec Bérenger, archevêque de Narbonne, et la plupart des autres prélats du Languedoc. Ce métropolitain refusa de se plier aux volontés de frère Raoul et de Pierre de Castelnau, et ceux-ci le suspendirent de ses fonctions; mais l'archevêque ne tint compte de cette sentence, et voulut consacrer, de concert avec ses suffragans,

Guillaume, élu évêque de Maguelonne. Pierre de Castelnau et frère Raoul, irrités, défendirent aux prélats de passer outre. Alors Bérenger céda; mais il se plaignit amèrement au pape des empiétemens de ses légats. Ceux-ci, de leur côté, accusèrent l'archevêque de ne pas remplir convenablement ses fonctions, et d'avoir laissé, par sa négligence et sa tiédeur, l'hérésie se propager dans le ressort de sa métropole. Innocent III, instruit de ce différend, nomma un troisième légat, pour seconder le zèle de frère Raoul et de Pierre de Castelnau; c'était Arnaud, surnommé Amalric, abbé de Cîteaux, persécuteur non moins ardent que ses acolytes; et le pape, donnant une nouvelle extension à ses instructions, leur enjoignit d'employer tous les moyens en leur pouvoir pour extirper l'hérésie; d'excommunier les rebelles; d'ordonner de sa part au roi Philippe-Auguste, au prince Louis son fils, aux comtes, aux vicomtes et aux barons du pays, de poursuivre les hérétiques, de les exiler, de les proscrire, et de confisquer leurs biens. Il concède à ceux qui déploieront leur zèle en cette circonstance, les mêmes indulgences que gagnent ceux qui vont combattre les Infidèles dans la Palestine. En même temps Innocent III écrivait au roi de France

pour l'engager à extirper l'erreur, et à soutenir l'abbé de Cîteaux de toutes ses forces, *afin que le glaive temporel s'unisse dans cette importante affaire au glaive spirituel*[1].

Cependant les légats reçurent ordre d'Innocent de poursuivre l'affaire de l'archevêque de Narbonne, de le déposer, s'il y avait lieu, et de nommer à sa place, de leur autorité privée. Mais Bérenger dénia leur juridiction et en appela au pape. Quoique l'archevêque fût coupable à ses yeux, Innocent usa d'indulgence envers lui ; et l'affaire n'eut pas de suite plus fâcheuse. Toutefois les légats ne perdaient pas de vue le principal objet de leur mission, l'extirpation de l'hérésie ; ils écrivaient lettres sur lettres au comte de Toulouse, pour le presser de persécuter les religionnaires ; et ce comte finit par jurer de les chasser de ses États et d'y rétablir la paix. Mais ces vaines promesses n'avaient pour but que d'endormir la vigilance des légats[2].

Au bout de quelque temps, ceux-ci revinrent à Montpellier, décidés à renoncer à leur mission, parce que, n'ayant rien à répondre aux Albigeois

[1] Hist. génér. de Lang., Liv. 21. — Chron. en langue d'Oc.

[2] Hist. génér. de Lang., Liv. 21.

qui leur reprochaient sans cesse la vie scandaleuse des moines et du clergé, ils ne faisaient que peu ou point de progrès dans l'esprit des sectaires, quand arriva dans cette ville, Diégo d'Azebès, évêque d'Osma en Espagne, avec saint Dominique, son compagnon et sous-prieur de son église. Ils venaient de Rome, où Diégo s'était rendu pour solliciter du pape la permission de se démettre de son évêché, dans le dessein d'aller prêcher l'Évangile aux Infidèles; mais Innocent lui avait refusé cette permission, et Diégo retournait dans son diocèse. Instruit du découragement des légats, il leur proposa de persévérer dans leur mission, et, afin de la rendre plus efficace, d'aller prêcher à pied de ville en ville, et de ne porter avec eux, comme les apôtres, ni or ni argent. Les légats, accoutumés au faste de la cour de Rome, se refusèrent d'abord à cette nouveauté, qui passerait plutôt pour étrange que pour salutaire; mais ils finirent par consentir à suivre celui qui leur en donnerait l'exemple. L'évêque d'Osma leur déclara alors qu'il marcherait à leur tête, et, renvoyant toute sa suite, il ne garda avec lui que Dominique [1].

[1] Chron. de P. de Vaux-Cern., ch. 3. — Chron. de Guill. de

Alors Diégo et son compagnon, suivis des deux légats, sortirent nu-pieds de Montpellier, et se mirent à parcourir le Toulousain, allant de ville en ville, de château en château, prêchant et disputant contre les hérétiques. Ils commencèrent leur mission par Verfeuil et par Caraman, où ils convertirent le peuple. De Caraman, ils se rendirent à Béziers; mais Pierre de Castelnau fut obligé de quitter cette ville, dans la crainte de tomber sous les coups des habitans, qui avaient conçu contre lui une haine violente. Il revint à Montpellier, et se dirigea ensuite vers les bords du Rhône, afin d'engager la plupart des seigneurs du pays, alors en guerre avec le comte de Toulouse, à faire la paix avec lui, et à tourner de concert leurs armes contre les Albigeois. Ils y consentirent, parce que la fortune leur était contraire; mais, malgré tous ses efforts, Pierre de Castelnau ne put déterminer Raymond VI à entrer dans ses vues, ni à pardonner à ses vassaux rebelles. Ce refus irrite le légat, et dans un excès de zèle aveugle, dont les conséquences furent terribles, il excommunie Raymond, jette l'interdit

Puy-Laur., ch. 8. — Chron. de Monfort. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

sur ses terres, et écrit au pape pour obtenir la confirmation de cette injuste sentence. Tel fut le signal de ces longues et odieuses persécutions dont le comte de Toulouse fut la victime ; persécutions qui empoisonnèrent ses jours, les abreuvèrent d'humiliations et d'épreuves cruelles ; amenèrent le ravage et l'incendie de ses terres, le massacre de ses sujets et la perte de ses États. Et quel fut le crime de l'infortuné Raymond ? La tolérance [1] !

Pendant que ces événemens se passaient sur les bords du Rhône, l'évêque d'Osma, saint Dominique et frère Raoul continuaient à pied leur mission. De Béziers, ils s'acheminèrent vers Carcassonne, où ils restèrent huit jours à disputer contre les partisans des nouvelles doctrines ; ils parcoururent ensuite divers châteaux du pays et s'arrêtèrent à Montréal. Là ils eurent une fameuse conférence qui dura quinze jours avec quatre des principaux sectaires. On disputa long-temps de part et d'autre, et on prit pour juges de ce différend quatre laïques chevaliers et bourgeois. Mais comme ces arbitres

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laur., ch. 8. — Chron. de Pierre de Vaux-Cern., ch. 3. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang, Liv. 21.

favorisaient secrètement l'hérésie, ils s'abstinrent de prononcer, et on se sépara sans rien terminer. C'est pendant cette conférence qu'on raconte que saint Dominique ayant mis par écrit les raisons et les autorités dont il s'armait pour combattre l'hérésie, et les ayant données à un Albigeois pour les examiner et y répondre, ce dernier les jeta par trois fois au feu en présence de ceux de sa secte, sans que le papier fût brûlé. Ce miracle pourtant ne toucha ni ne convertit les spectateurs; prodige bien plus étonnant que le premier! Pendant ces conférences, nos missionnaires furent rejoints par Pierre de Castelnau et par Arnaud Amalric, qui avait été forcé de retourner dans son monastère pour y tenir le chapitre général de l'ordre de Cîteaux, et qui revenait suivi de douze abbés et d'une vingtaine de religieux Bernardins, parmi lesquels était Gui, abbé de Vaux-Cernay, et son neveu, qui nous a laissé une histoire de ce temps désastreux. Avec ce renfort, les légats et l'évêque d'Osma se séparèrent par bandes de deux ou trois, et parcoururent le Languedoc et tous les pays infectés de l'hérésie, marchant à pied, mendiant leur pain, prêchant l'orthodoxie et cherchant à convertir les esprits rebelles à la foi. Mais leurs efforts eurent peu de suc-

cès. L'évêque d'Osma, qui voulait se livrer tout entier à ce genre de prédication, était rentré en Espagne pour mettre ordre aux affaires de son diocèse, et revenir ensuite en Languedoc reprendre sa vie errante; mais il mourut avant son retour. Le frère Raoul, qui d'abord avait porté ses pas à Pamiers, et s'était ensuite mis en route pour rejoindre Pierre de Castelnau, qui ne quittait pas la Provence, vint mourir dans l'abbaye de Franquevaux, au diocèse de Nîmes; Arnaud Amalric quitta aussi le Languedoc, pour se rendre où d'autres affaires plus importantes l'appelaient, et Gui, abbé de Vaux-Cernay, se trouva seul chargé de diriger les missionnaires du Languedoc; mais ces derniers, las bientôt du peu de succès de leurs prédications, abandonnèrent leur entreprise et retournèrent dans leurs monastères; de sorte que Dominique persista presque seul dans sa mission convertissante [1].

Cependant le pape avait reçu l'épître de Pierre

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laur., ch. 10. — Chron. de Pierre de Vaux-Cern., ch. 3, 5, 6 et 7. — Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. génér. de Languedoc, Liv. 21.

de Castelnau, dans laquelle il lui demandait de valider l'excommunication du comte de Toulouse ; le pontife écrivit à ce seigneur une lettre fulminante (A), dans laquelle il le traite de méchant, d'insensé, de pervers, d'impie, de cruel et barbare tyran ; lui reproche ses crimes et son penchant pour les hérétiques, et finit par confirmer l'anathême et l'interdit lancés sur lui par son légat. Cette lettre intimida Raymond au point de le décider à se soumettre et à faire la paix, d'autant plus vite que Pierre de Castelnau suscitait contre lui tous les seigneurs provençaux ; et il fut, à ce qu'il paraît, absous de l'excommunication injuste qui pesait sur lui. Cependant toutes ces missions, tous ces légats, tous ces anathêmes, n'empêchaient pas l'hérésie de se propager de plus en plus ; c'était en vain qu'Innocent écrivait de nouveau à Philippe-Auguste et aux barons de France pour les engager à prendre les armes et à marcher contre les Albigeois, même en leur assurant les indulgences accordées aux Croisés de la Terre-Sainte ; rien encore n'avait pu les décider à seconder l'ardeur d'Innocent III, quand le meurtre de son légat, Pierre de Castelnau, vint l'irriter à tel point, qu'il parvint enfin à faire partager son ressentiment à la noblesse de France et à

l'armer contre les Albigeois. Voici comment cette catastrophe arriva [1].

Comme Raymond VI n'avait que malgré lui signé la paix avec le seigneur de Baux et les autres barons provençaux armés contre lui, on comprendra facilement qu'il n'en remplissait les conditions qu'avec négligence, surtout en ce qui regardait l'extirpation de l'hérésie. Pierre de Castelnau, indigné de sa froideur, se rendit à sa cour, lui reprocha en face sa lâcheté, l'accusa de parjure, de favoriser les sectaires, le traita de tyran et l'excommunia une seconde fois. Le comte, craignant les suites de l'irritation du légat, le fit prier quelque temps après de se rendre à Saint-Gilles, avec son collègue, promettant de se soumettre à tout ce qu'ils exigeraient de lui. Les deux légats accoururent à sa cour, mais Raymond les amusa de belles paroles, et ceux-ci, se voyant joués, déclarèrent qu'ils allaient se retirer. Raymond alarmé, mais piqué de leur audace, les menaça à son tour de les faire poursuivre partout où ils porteraient leurs pas, jusqu'à ce qu'ils fussent tombés sous ses coups. L'abbé, les consuls et les bourgeois de Saint-Gilles, instruits de la colère du

[1] Hist. gén. de Langued., Liv. 21.

comte, cherchèrent en vain à l'apaiser, et se crurent obligés, malgré sa défense, de donner aux légats une escorte pour leur sûreté. Ceux-ci vinrent s'arrêter et coucher dans une hôtellerie située sur les bords du Rhône. Le lendemain, 15 janvier, après avoir dit la messe, ils se disposaient à traverser le fleuve, quand un gentilhomme de la suite du comte Raymond, qui se trouvait par hasard en ce lieu, se prit de dispute avec Pierre de Castelnau au sujet de l'hérésie, et la querelle s'échauffa tellement, que ce gentilhomme le tua d'un coup de poignard (B). L'assassin s'enfuit à Beaucaire, et échappa ainsi aux poursuites que le comte de Toulouse, fort irrité de ce meurtre, dirigea contre lui sans retard. Mais tout innocent qu'il était de ce crime, les soupçons ne se portèrent pas moins sur Raymond : le pape lui-même resta persuadé que c'était par ses ordres que Pierre de Castelnau avait été assassiné, quoique, par la suite, il fut forcé de reconnaître que le comte n'était pas coupable de cet attentat ; et il faut en croire ce pontife, quand il atteste l'innocence de sa future victime [1].

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 8. — Chron. en lang. d'Oc. — Chron. d'Albéric. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

Cependant le meurtre de son légat l'irrita à un point extrême ; il résolut d'en tirer une vengeance éclatante, et fit partir, pour la cour de Philippe-Auguste, le cardinal Galon, avec des lettres pour le roi, les barons et tous les archevêques de France, dans lesquelles Innocent les engageait à venger la mort de Pierre de Castelnau, à exterminer les Albigeois, à prendre la protection de l'Église *contre le tyran et l'ennemi de la foi*, à attaquer le comte de Toulouse, à le dépouiller de ses domaines lui et les fauteurs de l'hérésie, et à chasser tous les sectaires du pays (C) [1].

Il faut avouer ici que le comte de Toulouse n'avait que trop prêté le flanc à ses ennemis, et justifié leurs plaintes par quelques propos inconsidérés, ou par des plaisanteries imprudentes et déplacées sur la religion : aussi l'accusait-on d'avoir toujours près de lui des hérétiques, de les favoriser et de pencher pour leurs doctrines. Un jour qu'il entendait la messe, au moment où le prêtre se retournait vers le peuple, en disant *Dominus vobiscum*, il ordonna à son bouffon, qui l'accompagnait

[1] Lettr. d'Innoc., Liv. 10, Lettr. 149; et Liv. 11, Lettr. 26, 27, 28, 29, 32 et 33.

partout, de contrefaire l'officiant, en signe de dérision ; ce dont celui-ci s'acquitta à l'instant au grand contentement des spectateurs. Une autre fois qu'il attendait quelques personnes qui ne venaient pas, il s'était écrié : *Il appert clairement que le diable a fait ce monde, puisque rien ne nous succède à souhait.* Il refusa de punir certain hérétique qui avait profané une église, en se servant du poêle qui couvrait l'autel pour un usage immonde [1]. Aussi le clergé faisait courir sur le compte de Raymond les bruits les plus absurdes et les plus atroces : comme d'avoir abusé de sa propre sœur, d'avoir couché avec les maîtresses de son père ; et Pierre de Vaux-Cernay le traite de *fils de perdition, de premier né de Satan*, d'apostat de la foi et de magasin de péchés [2].

Cependant le légat Arnaud, qui, de son côté, avait reçu des pouvoirs du pape, se rendit à Cîteaux, y convoqua un chapitre général de son ordre, où se rendirent tous les moines, abbés et

[1] Voici la phrase textuelle : *Juxtà altare cujusdam ecclesiæ purgavit ventrem, et in contemptum Dei, cum pallâ altaris tersit posteriora sua.*

[2] Chron. de P. de Vaux-Cernay.

prieurs dépendant de son abbaye, et là il leur dénonça la croisade contre les Albigeois, avec ordre de la prêcher par tout le royaume de France, et de publier les indulgences que le pape y avait attachées. Ce fut le signal de ces longues et sanglantes irruptions des Français et des nations voisines dans le Languedoc et la Provence. Un grand nombre de comtes et de barons s'empressèrent de faire partie de cette expédition, dans l'espérance d'y gagner plus commodément et à moins de frais les indulgences accordées à ceux qui allaient servir dans la Terre-Sainte. Gui, abbé de Vaux-Cernay, revint en France pour presser le départ des nouveaux Croisés, et fut un des plus ardens instigateurs de cette guerre impie. Parmi les principaux seigneurs qui brillèrent à la tête de cette expédition, on distinguait Eudes III, duc de Bourgogne, fils de Hugues et d'Alix de Lorraine, qui gouvernait ce duché depuis 1193. Ce puissant seigneur était un prince sage et pieux, qui déjà avait mérité d'être choisi, en 1202, pour chef de la croisade qui se rendit maîtresse de Constantinople. Pierre de Courtenay, comte de Nevers, qui fut depuis empereur de Constantinople, prit aussi la croix. Il avait eu de très-vives querelles avec l'évêque

d'Auxerre, avait bu son vin, enlevé ses vassaux, et vexé les moines; si bien que le prélat jeta l'interdit sur ses terres, et que les morts restèrent sans sépulture. Un des officiers du comte étant venu à mourir sur ces entrefaites, et l'Église n'ayant point voulu lui rendre les derniers devoirs, Pierre le fit enterrer dans la propre chambre de l'évêque. Les foudres de l'Église redoublèrent, et le comte en fut alors si effrayé, qu'il se soumit à déterrer de ses propres mains le corps de son officier, et à le porter sur ses épaules, nu-pieds et en chemise, pendant la procession des Rameaux. Ce terrible affront avait abattu son esprit, et il était devenu grand dévot et grand diseur d'oraisons[1]. Le comte de Saint-Paul, fils d'Alix de France, cousin de Philippe-Auguste, et l'un de ses vassaux les plus fidèles, se joignit aussi au duc de Bourgogne et au comte de Nevers. Il avait pris part à toutes les guerres de son temps, et sa réputation égalait sa haute naissance. Venaient ensuite le comte de Bar, puis le comte de Montfort, dont le nom est devenu si horriblement célèbre dans cette guerre d'extermination contre les Albigeois. Il était le second fils de Simon, comte

[1] Lebœuf, Hist. d'Auxerre.

de Montfort, et d'Amélie, comtesse de Leicester. D'un caractère ardent, fier, impitoyable, d'un courage à toute épreuve, d'un fanatisme aveugle et d'une ambition démesurée, ce seigneur avait été un des plus hardis chevaliers de la croisade qui prit Constantinople. Durant cette expédition, et principalement au siége de Zara, Montfort s'était montré le partisan et le défenseur des intérêts de la cour de Rome; et il était du parti dévot qui ne voulait assiéger ni Zara ni Constantinople, pour ne pas se détourner du voyage de Jérusalem. Cependant il passa d'abord en Hongrie, puis en Palestine, où il servit cinq ans. Il revenait d'Orient au moment où l'on prêchait la croisade contre les Albigeois, et il s'empressa de se ranger sous cette sanglante bannière, dans l'espoir d'y trouver un aliment à sa soif d'ambition. Nous verrons bientôt comme le sort et son audace le servirent[1]. Tous ces pélerins armés, pour se distinguer de ceux qui allaient guerroyer dans la Terre-Sainte, portèrent la croix sur la poitrine, au lieu que ceux-ci la portaient sur l'épaule[2].

[1] Mém. de Ville-Hardouin.

[2] Chron. de P. de Vaux-Cernay, chap. 4. — Chron. en langue

Cependant les évêques du Languedoc, voyant que le nombre des missionnaires était fort diminué depuis la mort de l'évêque d'Osma, de frère Raoul et de Pierre de Castelnau, députèrent à Rome Foulques, ou Folquet, évêque de Toulouse (D), et Navarre, évêque de Conserans, pour demander du secours contre les Albigeois. Il paraît certain que le pape, touché de leurs remontrances, établit dans le Languedoc une mission perpétuelle de prédicateurs, dont saint Dominique fut déclaré le chef, sous l'autorité de Foulques, évêque de Toulouse. Telle fut l'origine de l'*ordre des Frères Prêcheurs*, appelés depuis *Dominicains* [1].

Raymond VI, fort inquiet de l'orage qui déjà s'amoncelait sur sa tête, chercha à le conjurer. L'abbé de Cîteaux avait convoqué un concile à Aubenas en Vivarais ; le comte s'y rendit avec son neveu, Raymond-Roger, vicomte de Béziers, et ses principaux vassaux, afin d'apaiser Arnaud, et de lui persuader qu'il n'était coupable ni d'hérésie ni

d'Oc. — Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 10. — Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 9. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

du meurtre de Pierre de Castelnau ; mais tous ses efforts furent inutiles. L'abbé de Cîteaux avait une haine profonde contre Raymond, et toutes les tentatives de celui-ci pour le désarmer furent impuissantes. Ce fut en vain qu'il lui représenta qu'il était bon catholique et innocent des crimes dont on l'accusait ; Arnaud ne voulut pas l'écouter, et le renvoya au pape pour en obtenir sa réconciliation avec l'Église.

Le comte de Toulouse délibéra alors avec son neveu sur ce qu'il y avait de mieux à faire dans ces graves circonstances. Jeune et ardent, le vicomte de Béziers fut d'avis qu'il fallait se préparer à la guerre, et repousser la force par la force ; mais le comte de Toulouse penchait pour se soumettre : cette divergence d'opinion brouilla l'oncle et le neveu ; ce dernier se retira dans ses terres, et déclara même la guerre à Raymond ; tandis que celui-ci envoyait à Rome une ambassade composée de l'archevêque d'Auch, de l'abbé de Condom, du prieur des Hospitaliers et de Bernard de Rabastens, pour se justifier et fléchir la colère du souverain pontife. Raymond, instruit d'ailleurs que Philippe-Auguste ne paraissait pas disposé à favoriser la croisade qui se formait contre lui, se rendit à la cour de France,

pour demander conseil à son suzerain, et savoir la conduite qu'il devait tenir en cette circonstance. Philippe lui conseilla de ne pas lutter contre l'Église, mais lui défendit toute alliance avec l'empereure Othon, son ennemi. Malgré cette défense, Raymond passa en Germanie, en quittant la cour de France, et cette démarche inconsidérée blessa Philippe-Auguste, prince excessivement jaloux de son autorité; il ne pardonna jamais à Raymond cette conduite irréfléchie, et ne fit rien pour détourner la catastrophe qui allait l'écraser[1].

Pendant ce temps le souverain pontife avait accueilli favorablement les ambassadeurs du comte de Saint-Gilles, et puisque celui-ci se soumettait aveuglément au Saint-Siége et offrait de se laver du meurtre de Pierre de Castelnau, le pape consentit à l'absoudre, s'il en était innocent, et à oublier le passé, en exigeant toutefois de Raymond qu'il remettrait sept de ses châteaux à l'Église romaine pour garantie de sa parole, jusqu'à son en-

[1] Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 13. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang, Liv. 21.

tière justification. Il se soumit à ces conditions [1].

Malgé cet arrangement, les armemens n'en continuaient pas moins en France. Innocent écrivit à tous les évêque de ce royaume qu'il nommait, en remplacement de Pierre de Castelnau, Hugues Raymondi, évêque de Riez, son légat en Languedoc, conjointement avec l'évêque de Consérans et l'abbé de Cîteaux, pour commander et diriger l'expédition qui devait étouffer l'hérésie albigeoise. Il les exhortait en même temps à prêcher la croisade dans leurs diocèses, à décider les seigneurs à donner le dixième de leurs revenus pour l'entretien de la sainte armée, leur promettant en retour de grandes indulgences et l'exemption des usures auxquelles ils pouvaient s'être engagés. Innocent écrivit aussi à Philippe-Auguste pour le prier et le presser de nommer un chef à la croisade contre les Albigeois. Il manda en même temps à ses légats d'absoudre Gui, comte d'Auvergne, des excès commis par lui sur la personne de l'évêque de Clermont, son frère, qu'il avait retenu prisonnier, parce que ce seigneur pouvait lui être utile dans la guerre qui se préparait. Il se croisa en effet, comme

[1] Chron. en langue d'Oc. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

nous le verrons bientôt. Ce Gui avait été dépouillé de ses fiefs par Philippe-Auguste, qui les avait confisqués et donnés au comte de Dampierre[1].

Cependant Raymond cherchait de plus en plus à calmer le ressentiment de la cour de Rome : il offrit au pape de lui faire hommage du comté de Melgueil, sur lequel le Saint-Siége élevait des prétentions mal fondées. Mais Innocent le refusa, pour prouver son désintéressement, et que l'intérêt seul de la religion le guidait dans cette affaire : il traça en même temps à ses légats la conduite qu'ils devaient tenir pour assurer le succès de la croisade. Et voici la lettre qu'il leur écrivit : « Nous n'a-» vons pas jugé devoir recevoir cet hommage, sur » ce que l'abbé de Cîteaux nous a fait observer, » qu'en cas que ce prince persévérât dans sa malice, » et qu'il vînt à être dépouillé de ce comté, nous » en disposassions selon que les affaires de l'Église » le demanderaient ; mais parce que vous nous avez » demandé de quelle manière les Croisés doivent se » comporter à l'égard de ce comte, nous vous con-» seillons, avec l'apôtre, d'employer *la ruse*, qui

[1] Lettr. d'Innocent III, Liv. 11, lettr. 158, 159, 229 et 234. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

» dans une occasion semblable doit être plutôt ap-
» pelée *prudence*. Ainsi, après en avoir délibéré
» avec les plus sages de l'armée, vous attaquerez
» séparément ceux qui sont séparés de l'unité : vous
» ne vous en prendrez donc point d'abord au comte
» de Toulouse, si vous prévoyez qu'il ne s'empresse
» pas de secourir les autres, et s'il est plus réservé
» sur sa conduite ; mais le laissant pour un temps,
» suivant l'art d'*une sage dissimulation*, vous com-
» mencerez par faire la guerre aux autres héréti-
» ques, de crainte que, s'ils étaient tous réunis, il fût
» plus difficile de les vaincre ; par là, ces derniers
» étant moins secourus par le comte, seront défaits
» plus aisément ; et ce prince, voyant leur défaite, ren-
» trera peut-être en lui-même. S'il persévère dans sa
» méchanceté, il sera beaucoup plus facile de l'atta-
» quer lorsqu'il se trouvera seul, et hors d'état de
» recevoir aucun secours de la part des autres. Nous
» vous proposons ces précautions pour plus grande
» sûreté ; mais, comme vous serez sur les lieux,
» vous agirez suivant les circonstances, ainsi que
» le ciel vous l'inspirera, et vous vous comporterez
» dans l'affaire du comte, après en avoir délibéré,
» comme vous verrez qu'il sera plus utile pour
» l'honneur de Dieu et l'avantage de l'Église. » Il est

impossible de mettre plus d'adresse et plus de perfidie dans des instructions; et nous verrons bientôt qu'elles furent suivies à la lettre[1].

Pour mieux séparer les intérêts du comte de Toulouse de ceux des autres princes qui favorisaient l'hérésie, Innocent envoya en Languedoc, sur la demande de Raymond, qui se plaignait de ne pouvoir traiter avec l'abbé de Cîteaux, son ennemi capital, un nouveau légat, nommé Milon, notaire du Saint-Siége. C'était un homme doux et conciliant, et Raymond parut satisfait de cette condescendance du pape, qui cependant n'était qu'une ruse; car Arnaud n'en resta pas moins l'ame de toute l'entreprise. Avant de passer en Languedoc, Milon se rendit à la cour de France pour faire une nouvelle tentative auprès de Philippe-Auguste, et le décider à se mettre à la tête de la croisade, ou du moins à y envoyer son fils à sa place. Mais ce grand roi connaissait trop bien ses véritables intérêts pour se précipiter ainsi dans une guerre imprudente : il répondit en conséquence au légat « qu'il avait sur ses flancs deux lions grands et ter-

[1] Lettr. d'Innocent III, Liv. 11, lettr. 232. — Hist. gén. de Langued., Liv. 21.

» ribles : Othon, qui se disait empereur, et le roi » Jean d'Angleterre, lesquels, d'un et d'autre côté, » travaillaient de toutes leurs forces à porter le » trouble dans son royaume ; par ainsi qu'il ne pou» vait en aucune façon sortir de France, ni même » envoyer son fils en Languedoc ; mais qu'il lui » semblait assez faire pour le présent, s'il permet» tait à ses barons de marcher contre les perturba» teurs de la foi et de la paix dans la province de » Narbonne. » Toutefois, pour adoucir la rigueur de ce refus, Philippe-Auguste consentit d'envoyer quinze mille hommes d'armes à l'armée des Croisés [1].

Milon quitta alors la cour de France, et arriva bientôt à Montélimart : là, il convoqua un grand nombre d'évêques, pour délibérer avec eux sur ce qu'il convenait de faire relativement à la guerre et au comte de Toulouse. D'après ce qui fut décidé, Milon cita Raymond à comparaître devant lui à Valence pour la mi-juin. Le comte obéit à cette injonction, consentit à se soumettre aux conditions convenues l'année précédente, à livrer sept de ses

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, ch. 9 et 10. — Chron. en langue d'Oc. —Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. —Guill.-le-Breton, Philippéide. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

châteaux pour sûreté de ses promesses, à ce que les consuls d'Avignon, de Nîmes et de Saint-Gilles fissent serment qu'ils cesseraient de lui obéir, s'il manquait à sa parole, et à ce que son comté de Melgueil fût dans ce cas confisqué au profit du Saint-Siége. Raymond, qui voulait la paix à tout prix, remit à l'Église ses châteaux d'Oppède, Montferrand, Baumes, Roquemaure, Mornas, Fourques et Fanjaux; puis se transporta à Saint-Gilles avec le légat, pour en recevoir l'absolution et consommer sa réconciliation avec l'Église. Voici comment se passa cette humiliante cérémonie. Milon, accompagné des archevêques d'Arles, d'Aix et d'Auch, ainsi que de la plupart des évêques de la Provence et du Languedoc, se rendit dans le vestibule de l'abbaye de Saint-Gilles, où l'on avait dressé un autel, sur lequel étaient exposés le Saint-Sacrement et les reliques du saint. Le comte de Toulouse fut amené en ce lieu, une corde au cou et nu jusqu'à la ceinture. D'abord il fit serment de se conformer et d'obéir en tout aux ordres du pape et de son légat, et de donner satisfaction sur les griefs qu'on lui reprochait, qui étaient les suivans : d'avoir refusé de signer la paix avec les seigneurs provençaux et enfreint ses sermens d'expulser les Albi-

geois de ses États ; de favoriser l'hérésie et de n'avoir pas la foi ; d'entretenir des routiers, et de n'observer ni le carême, ni les fêtes ; ni les quatre-temps ; de confier des emplois publics à des juifs ; de retenir le domaine de quelques églises, et d'en avoir fait fortifier quelques autres ; de lever des péages et des guidages indus ; d'avoir chassé l'évêque de Carpentras de son siége ; bien plus, d'avoir trempé dans le meurtre de Pierre de Castelnau *de sainte mémoire*, et reçu le meurtrier dans ses bonnes grâces ; de retenir prisonniers l'évêque de Vaison et ses clercs ; d'avoir détruit son palais et envahi son château ; enfin d'avoir persécuté les personnes attachées à l'Église, et commis divers brigandages. Raymond ayant donc juré de satisfaire à toutes ces exigences, on passa une étole à son cou, et le légat, l'ayant prise par les deux bouts, introduisit le comte dans l'église, en le fouettant avec une poignée de verges. Il criait, le malheureux, et était tout rouge de honte. Après cette indécente et barbare cérémonie, Milon lui donna l'absolution. Mais la foule était si grande dans l'église, que Raymond ne put reprendre le chemin par lequel il était venu, et fut obligé de s'en retourner par un des bas-côtés de l'église, où était le tombeau de Pierre de Castel-

nau, de sorte que plusieurs personnes crurent qu'il lui avait fait amende honorable. Quelle humiliation ! Si le comte de Toulouse avait connu les instructions d'Innocent à ses légats, on aime à croire qu'il ne se serait jamais soumis à cet excès de dégradation de lui-même et de sa dignité. Mais devait-il se fier aux apparences, et compter sur la fausse et perfide indulgence de l'Église[1] ?

Peu de jours après, le comte de Toulouse, pour donner une preuve de sa bonne foi, demanda la croix au légat, et offrit de servir contre les Albigeois. Milon ayant bien voulu lui accorder sa demande, le comte fit à ce sujet le serment suivant : « Au nom de Dieu, le 22 juin et la douzième année » du pontificat du pape Innocent III, moi, Ray» mond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, » comte de Toulouse et marquis de Provence, je » jure sur les saints évangiles que, lorsque les prin» ces croisés arriveront dans mes États, je leur » obéirai en tout, tant pour ce qui regarde leur

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 11 et 12. — Chron. en langue d'Oc. — Lettres d'Innocent. — Procès du comte Raymond, chap. 1, 2, 3 et 4. — Hist. gén. du Lang., Liv. 21. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose.

» propre sûreté, que dans toutes les autres choses » qu'ils jugeront à propos de me commander pour » leur utilité, et pour celle de toute l'armée. » Comme, par ce serment, Raymond s'engageait de fait à s'armer contre ses propres sujets et à leur faire la guerre, on a peine à croire qu'il fût de bonne foi dans cette circonstance : on doit penser que la crainte seule le porta à cette étrange démarche, et qu'il ne voulait que gagner du temps. Deux de ses chevaliers seulement suivirent son exemple et prirent la croix avec lui. Innocent, en apprenant ce qui s'était passé à Saint-Gilles, écrivit à Raymond une lettre de félicitations. Quelle lâche et cruelle ironie ! car il ne rétracta pas les instructions précédemment données à ses légats contre le comte de Toulouse, et ne songeait qu'à consommer sa ruine [1].

Cependant les Croisés s'avançaient. Milon alla à leur rencontre jusqu'à Lyon, qui était le lieu marqué pour leur rassemblement. Cette armée, une des

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, chap. 13. — Chron. en lang. d'Oc. — Procès de Raymond, chap. 9. — Lettr. d'Innoc., Liv. 12, lettr. 90. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

plus nombreuses qu'on eût jamais vues en France, montait encore, suivant Pierre de Vaux-Cernay, à cinquante mille combattans, malgré les pertes qu'elle avait déjà éprouvées, quand elle arriva sous les murs de Carcassonne. Elle était composée de Flamands, de Normands, d'Aquitains et de Bourguignons, conduits par les archevêques de Reims, de Sens, de Rouen, et les évêques d'Autun, de Clermont, de Nevers, de Bayeux, de Lisieux et de Chartres. Parmi les barons brillaient, outre le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Saint-Paul, de Bar et de Montfort, qui nous sont déjà connus; Gui de Beaujeu; Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou; Gaucher de Joigny, le comte d'Auxerre, et une foule de noblesse. Cette armée, en arrivant à Lyon, se choisit pour généraux les seigneurs que nous venons de nommer, et mit à leur tête Arnaud, abbé de Cîteaux et légat du siége apostolique, en qualité de généralissime. Le comte de Toulouse vint au-devant des Croisés jusqu'à Valence, et reçut de leurs chefs, dont la plupart étaient ses parens, un accueil des plus favorables. Il renouvela entre leurs mains le serment qu'il avait déjà fait au légat de leur rendre tous les services qui seraient en son pouvoir, et de se conduire d'après

leurs volontés ; il leur livra en outre quelques châteaux, comme gages de sa foi, et offrit son fils et lui-même en otages. Il était difficile de faire une abnégation plus complète de sa dignité et de ses intérêts, et nous verrons bientôt comment il en fut récompensé[1].

Les légats, ayant fait passer le Rhône à l'armée, la dirigèrent sur Montpellier, où ils séjournèrent quelques jours. Raymond-Roger, vicomte de Béziers, malgré sa résolution et ses préparatifs de défense, voyant que ce formidable orage allait d'abord éclater sur lui, s'efforça de le conjurer. Il se rendit à Montpellier, pour obtenir la paix des légats et suivre l'exemple du comte de Toulouse. Il chercha à justifier sa conduite, et protesta de sa soumission à l'Église ; mais il était trop tard : les légats, les Croisés voulaient du sang, et ne croyaient pouvoir gagner les indulgences qui leur étaient promises qu'en massacrant des milliers d'hérétiques. Le vicomte de Béziers n'eut donc plus d'autre parti à prendre

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 14 et 15. — Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 13. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang. Liv. 21.

que de se retirer dans ses domaines et se préparer aux combats. Sentant l'impossibilité de résister en rase campagne à cette armée de fanatiques, il se borna à laisser une forte garnison dans Béziers, et se renferma de sa personne avec ses meilleures troupes dans Carcassonne : en même temps il implora l'appui du roi d'Aragon, son suzerain ; mais ce prince n'osa lui donner aucun secours, dans la crainte du ressentiment de la cour de Rome[1].

Cependant les Croisés conduits par les légats n'étaient pas les seuls qui eussent pris le casque et la lance pour l'extermination des Albigeois ; une seconde, une troisième armée s'avançaient aussi contre les hérétiques et pénétraient en Languedoc sur d'autres points : l'une s'était formée à la voix de l'archevêque de Bordeaux, des évêques de Limoges, de Basas, de Cahors et d'Agen, et obéissait aux ordres de Gui, comte d'Auvergne ; du vicomte de Turenne, de Bertrand de Cardaillac, et du sire de Castelnau de Montratier, qui voyait sous sa bannière les croisés de Cahors et des pays voisins. Cette armée, dans sa marche, prit et rasa le château de

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, ch. 16. – Chron. en langue d'Oc. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

Puy-la-Roque en Quercy, qu'elle trouva sans défenseurs, et assiégea celui de Chasseneuil, qui fit une assez vive résistance : là elle eut la satisfaction de faire brûler quelques hérétiques, et rejoignit les légats sous les murs de Béziers. La troisième armée, commandée par l'évêque du Puy, se dirigeait par le Rouergue, passait par Caussade en Quercy, mettait le feu au château de Villemur sur le Tarn, traversait le Toulousain, et rejoignait aussi la principale armée, qui parut enfin devant Béziers le 22 juillet[1].

La première démarche des légats fut de députer vers les habitans catholiques, Réginald de Montpeyroux, leur évêque, pour leur enjoindre, sous peine d'excommunication, de livrer aux Croisés tous les hérétiques qui étaient dans leurs murs; ou pour les engager, s'ils n'étaient pas les plus forts, à sortir de la ville, afin de ne pas être enveloppés dans la ruine de leurs compatriotes. Mais ces généreux citoyens rejetèrent ces lâches propositions, et jurèrent aux autres habitans, qui ne partageaient pas leur croyance, de faire cause commune avec eux jusqu'à la dernière extrémité : noble et magna-

[1] Chron. en langue d'Oc. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

nime dévouement, qui reçut une bien affreuse récompense! Quoique instruits de cette résolution des catholiques de Béziers, les chefs des Croisés n'en délibéraient pas moins sur les moyens de les sauver, quand une sortie des habitans vint les appeler aux combats. Mais déjà les Ribauds (E) de l'armée, sans avoir attendu l'ordre des chefs, s'étaient rassemblés pour s'opposer à cette attaque, étaient tombés sur les assaillans et les avaient repoussés jusque dans leurs remparts, en criant: *Aux armes! aux armes!* Le reste de l'armée accourt bientôt pour les soutenir, et cherche à franchir le fossé et à escalader la muraille. Les assiégés, après une résistance opiniâtre de quelques heures, sont forcés de céder: les Croisés se répandent alors, comme des furieux, dans la ville, et massacrent sans pitié tout ce qui s'offre à leurs coups. Les habitans se réfugient en foule dans les églises, espérant y trouver un asile assuré contre le fer des vainqueurs; mais rien ne peut arrêter ces barbares altérés de sang; ils poursuivent, égorgent leurs victimes jusqu'au pied des autels; ni le sexe, ni l'âge, rien ne fut épargné; et Béziers n'offrit bientôt plus qu'une vaste enceinte de carnage et de mort. Ce n'est pas tout: les vainqueurs, après avoir enlevé tout ce qu'ils

trouvèrent de précieux, mirent le feu à la ville et la réduisirent en cendres. On frémit en comptant le nombre d'infortunés qui succombèrent dans ce sanglant désastre. L'abbé de Cîteaux, dans la relation qu'il envoya au pape de cet effroyable succès, n'en avoue que quinze mille, d'autres le portent à quarante, et Guillaume-le-Breton va même jusqu'à dire qu'il en périt soixante mille. Ce fut au moment de commencer ce massacre général, que le légat, consulté par les Croisés sur les moyens de distinguer les fidèles des hérétiques, afin de n'immoler que ces derniers, répondit : *Tuez-les tous, Dieu connaît ceux qui sont à lui* [1].

Les Croisés étaient encore sur les débris fumans de Béziers, lorsqu'ils reçurent une députation de l'archevêque et du vicomte de Narbonne, qui, craignant de voir se diriger contre leur ville cette armée de fanatiques, envoyaient leur soumission. Ils s'engagèrent pour eux et les bourgeois de Narbonne à poursuivre les hérétiques, et à les livrer aux Croisés, à fournir un subside à l'armée catholique, et à la favoriser en toutes choses. Par cette dé-

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 16. — Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Guill. du Puy-Laur., ch. 13. — Chron.

marche opportune, ils détournèrent l'orage près de fondre sur eux, et les Croisés se dirigèrent incontinent sur Carcassonne. La nouvelle de la chute et de l'embrasement de Béziers avait tellement épouvanté les habitans d'alentour, que, durant leur marche, les soldats de la foi trouvèrent le pays entièrement abandonné. Les peuples, pour se soustraire aux horribles excès de ces furieux, avaient fui et se cachaient dans les retraites inaccessibles de leurs montagnes. Elle arriva enfin cette armée, le 1er août, sous les murs de Carcassonne. Cette ville, une des plus fortes du Languedoc, ne s'étendait alors que sur la rive droite de l'Aude, et était bâtie sur un rocher élevé, au pied duquel coule la rivière. Ses deux faubourgs avaient été mis en état de faire résistance, et entourés de murs et de fossés. Outre ses tours, ses remparts, et sa position naturellement forte, cette cité avait été munie par le vicomte Raymond-Roger, qui s'y était renfermé, de tout ce qui pouvait servir à soutenir un long siége, et la garnison était brave et nombreuse. Instruite du sort

de Monfort. — Guill. Catel. — Guill.-le-Breton, Philipp. — Chron. d'Albéric. — Lettr. d'Innoc., Liv. 12, lettr. 108. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

des habitans de Béziers, elle était déterminée à se défendre jusqu'à la dernière extrémité [1].

Raymond-Roger voulait profiter de la nuit même où les Croisés plantèrent leurs bannières autour de Carcassonne pour les attaquer; mais le seigneur de Cabaret le détourna de ce dessein, et lui persuada qu'il serait plus avantageux de ménager ses forces : il résolut donc d'attendre les premiers coups de ses ennemis, qui ne furent suspendus que jusqu'au lendemain; et ils assaillirent celui des faubourgs qui leur parut offrir le moins de résistance. L'attaque et la défense furent des plus vives : les Croisés étaient poussés par un zèle fanatique, et les assiégés combattaient pour leur patrie, leur croyance et leurs foyers : cependant, après quelques heures d'une lutte acharnée, le vicomte se vit forcé d'évacuer ce faubourg, et les vainqueurs y mirent le feu. Simon de Montfort se distingua dans cette journée, et fut le premier à monter à l'assaut. Animés par ce succès, les assiégeans cherchèrent aussitôt à s'emparer du second faubourg, plus vaste et mieux fortifié que le premier. Mais cette fois

[1] Chr. de P. de Vaux-Cern., chap. 16. — Chron. en lang. d'Oc. — Hist. gén. de Lang., Livre 21.

le vicomte parvint à les repousser, quoiqu'ils eussent déjà franchi le fossé, et leur fit éprouver de grandes pertes. Cette vive défense des assiégés apprit aux Croisés qu'ils ne devaient pas espérer d'enlever la ville de vive force, et ils résolurent d'en faire le siége dans les formes. Ils construisirent une tour en bois, destinée à assaillir et à battre les murs; mais elle était à peine en mouvement que les défenseurs de Carcassonne parvinrent à la détruire; cependant, huit jours après, les assiégeans avaient gagné le pied des remparts; une brèche s'ouvrit, et ils pénétrèrent dans le faubourg. La garnison s'étant aperçue qu'après ce succès, la plupart des Croisés étaient retournés dans leur camp, revint dans le faubourg, tua tous ceux qui s'y trouvaient, y mit le feu et se renferma ensuite dans la cité [1].

Cependant le roi d'Aragon, qui ne voyait pas sans alarmes la ruine imminente de son vassal et de son allié, se rendit au camp des Croisés et descendit sous la tente du comte de Toulouse, son beau-frère. Il alla ensuite trouver l'abbé de Cî-

[1] Chron. en langue d'Oc. — Chr. de P. de Vaux-Cern., chap. 16 et 17. — Lettr. d'Innocent III, Liv. 12, lettr. 108. — Hist. génér. de Langued., Liv. 21.

teaux, lui parla en faveur du vicomte de Béziers, le pria d'avoir pitié de sa jeunesse, et d'entrer en négociation avec lui. Arnaud et les chefs de l'armée demandèrent au roi si le vicomte l'avait chargé de faire des propositions. *Non*, répondit Pierre; *mais si vous voulez me le permettre, j'irai le trouver, et je suis persuadé qu'il ne refusera pas ma médiation.* Le légat n'ayant pas rejeté cette ouverture, le roi entra dans la ville, et le vicomte s'en remit entièrement à lui pour la défense de ses intérêts. Le roi revint alors trouver le légat, et, en présence des chefs, il lui rendit compte de sa négociation. Il assura que Raymond-Roger n'avait jamais favorisé les doctrines contraires à celles de l'Église romaine; que ses officiers seuls, abusant de leur pouvoir pendant sa minorité, avaient été les fauteurs de l'hérésie; que d'ailleurs, s'il avait quelque chose à se reprocher, il en était assez puni par la ruine de Béziers et l'incendie du faubourg de Carcassonne: enfin, qu'il offrait de se soumettre au légat et de réparer le dommage qu'on l'accusait d'avoir causé. Mais l'implacable Arnaud répondit au roi d'Aragon que toute la grâce qu'il pouvait faire au vicomte était de lui permettre de sortir, lui treizième, de Carcassonne, à condition qu'il en

abandonnerait tous les habitans à la discrétion des Croisés. Le roi retourna rendre compte à Raymond-Roger des exigences du légat : mais ce noble jeune homme répondit : *J'aimerais mieux être écorché tout vif que de commettre une si grande lâcheté, et abandonner ainsi les habitans de Carcassonne.* Il n'y avait plus de négociation possible, après une telle réponse : le roi d'Aragon quitta donc Arnaud et l'armée, indigné de leurs cruautés, et retourna dans ses États [1].

Aussitôt le départ de ce prince, on reprit les travaux du siége, que ces négociations avaient suspendus. Les Croisés cherchèrent à combler les fossés, afin d'approcher des murailles et de donner l'assaut à la ville ; mais ils échouèrent dans leur tentative et furent repoussés avec perte. Ils commençaient à désespérer du succès de leurs armes, quand les saisons vinrent combattre pour eux. Une excessive sécheresse tarit les puits de Carcassonne : les habitans demandèrent alors à capituler, et offrirent d'ouvrir leurs portes, à condition qu'ils auraient la vie sauve et la faculté de se retirer en lieu de sûreté.

[1] Chron. en langue d'Oc. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 21.

Les chefs de l'armée délibérèrent sur ces propositions, et tous furent d'avis de les accepter, parce que la place leur paraissait impossible à prendre de vive force, et qu'ils désiraient sauver les richesses qui s'y trouvaient renfermées, afin de laisser à celui d'entre eux, auquel serait confié la garde du pays conquis, les moyens de s'y soutenir et de les conserver. Ces bases arrêtées, le vicomte, sur la foi du légat, se rendit au camp des Croisés avec trois cents chevaliers, pour discuter ses intérêts et se justifier des reproches qu'on lui faisait de pencher vers l'hérésie et de protéger les Albigeois. Mais pendant que ce prince trop confiant développait sa défense devant les chefs assemblés, l'infâme abbé de Citeaux le faisait cerner avec toute sa suite et charger de fers. Maître de sa personne, il en confia la garde au duc de Bourgogne, qui ne rougit pas de se prêter à cette indigne violation du droit des gens. Les habitans de Carcassonne, en apprenant cette lâche trahison, ne pressentirent que trop le sort qui les attendait, et résolurent de s'y soustraire. Un souterrain conduisait de leur ville aux tours de Cabardez, situées à trois lieues de là : ce fut par cette issue, qu'à la faveur de la nuit, ils s'éloignèrent tous de leur cité, qui, au retour du jour, se trouva

vide de ses généreux défenseurs. Ils se dispersèrent ensuite, et se réfugièrent, les uns dans le Toulousain, les autres en Aragon et en Espagne. Le lendemain, les Croisés, surpris de ne voir paraître personne sur les remparts, crurent d'abord que c'était une ruse des assiégés; pour s'en assurer, ils tentèrent un assaut, et ayant pénétré dans la ville, il s'en emparèrent, honteux et furieux de voir que leurs victimes fussent échappées à leur fanatique rage. Le légat prit aussitôt possession de Carcassonne, et fit renfermer l'infortuné vicomte dans une des tours de la ville [1].

Maître de cette place, le légat assembla les principaux chefs des Croisés, afin de choisir parmi eux celui à qui l'on remettrait la défense et le gouvernement des pays si violemment arrachés à leur légitime maître. L'abbé de Cîteaux les offrit au duc de Bourgogne, qui les refusa généreusement, et dit qu'il avait assez de domaines, sans usurper encore ceux de Raymond-Roger; que d'ailleurs on lui avait fait trop de mal pour ne pas lui rendre son

[1] Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Guill. de Puy-Laur., ch. 14. — Guill. Catel. — Guill.-le-Breton, Philipp. — Chron. d'Albéric. — Lettr. d'Innocent, Liv. 12, lettr. 108. — Hist. génér. de Languedoc, Liv. 21.

patrimoine. Le légat jeta ensuite les yeux sur le comte de Nevers, qui repoussa ce don funeste. Enfin il fit la même offre au comte de Saint-Paul, qui, bien plus indigné que les deux autres de la trahison dont le vicomte était victime, n'eut garde d'accepter cet odieux présent. Ce triple refus embarrassa le légat ; en conséquence il proposa de nommer deux évêques et quatre chevaliers pour choisir, de concert avec lui, le seigneur auquel on laisserait la garde des terres du vicomte de Béziers. Cet expédient fut accepté, et Simon de Montfort, comte de Leicester, réunit les suffrages. L'ambitieux feignit d'abord de refuser ; mais, pressé par le légat et par les chefs de l'armée, il accepta enfin ce pesant héritage [1].

Simon de Montfort descendait d'une famille déjà illustre. Il était le troisième seigneur de son nom, et le fils puîné de Simon II, comte de Montfort et d'Evreux, et d'Amicie, comtesse de Leicester. Il tenait de son père la seigneurie de Montfort, et de

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cern., ch. 18. — Chron. en lang. d'Oc. — Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 14. — Chron. de Montfort. —Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Chron. d'Albéric. — Lettr. d'Innoc., Liv. 12, lettr. 108. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

sa mère le comté de Leicester. Il avait épousé, avant 1190, Alix de Montmorenci, dame aussi recommandable par sa sagesse et sa piété que par sa haute naissance; et il en avait eu plusieurs fils, qui prirent part sous ses ordres à la guerre contre les Albigeois. Montfort avait déjà donné des preuves de sa valeur en Palestine. Il était d'une taille avantageuse, bien fait, beau, affable, poli, éloquent, et portait les cheveux longs et flottans. Tel est le portrait que nous en ont laissé les chroniques contemporaines; quant à nous, nous devons ajouter qu'il était fourbe, cruel, fanatique, ambitieux, qu'il servit merveilleusement la haine et les fureurs hypocrites de la cour de Rome, et qu'il est probable que l'abbé de Cîteaux savait très-bien ce qu'il faisait en remettant les intérêts de l'Église entre ses mains [1].

[1] Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 21.

LIVRE II.

Le premier soin de Simon de Montfort, aussitôt qu'il fut reconnu prince et seigneur des vicomtés de Carcassonne et de Béziers, fut de donner des terres considérables à l'abbaye de Cîteaux, pour se conserver l'appui et la faveur du légat, tout-puissant alors dans les affaires qui concernaient la croisade, et de mettre sur ses nouveaux sujets un impôt annuel qui serait prélevé au profit de la cour de Rome. Il chercha ensuite à retenir près de lui les principaux seigneurs de l'armée, afin de l'aider à achever la conquête du pays, car les hérétiques possédaient encore plusieurs châteaux importans; entre autres ceux de Minerve, de Termes et de Cabaret. Le duc de Bourgogne consentit à l'aider de ses armes au-delà du terme de quarante jours, temps que devaient servir les Croisés pour mériter les indulgences attachées à leur expédition; mais

le comte de Nevers s'y refusa absolument, et retourna dans ses terres avec toutes ses troupes. Son exemple fut imité par la plupart des autres barons, qui, ayant gagné les indulgences promises, ne voulurent pas partager plus long-temps les périls et la honte de cette odieuse spoliation [1].

Le comte de Toulouse se retira aussi après la prise de Carcassonne, et ne fut pas long-temps sans se repentir d'avoir soutenu la cause des Croisés, et de leur avoir sacrifié les intérêts de ses alliés naturels ; surtout quand il vit l'ambitieux Montfort tourner ses armes contre lui, malgré tous les outrages auxquels il s'était résigné, pour préserver sa personne et ses sujets des fureurs et des coups du légat. Pour le moment cependant il fit un arrangement avec Simon de Montfort, par lequel ils s'engageaient réciproquement à raser quelques châteaux qui étaient sur leurs frontières respectives, et qui auraient pu faire naître entre eux des sujets de discorde et de guerre. Il promit même d'unir son fils Raymond à la fille du comte de Montfort,

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cern., ch. 21. — Chron. en lang. d'Oc. — Chron. de Guill. de Puy-Laur., ch. 14. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang, Liv. 21.

afin de rendre la paix durable et solide. Mais le légat voulait la ruine du comte de Toulouse : il savait que c'était lui surtout que Rome avait à cœur d'atteindre et de punir : aussi Raymond VI ne fut pas plutôt de retour dans sa capitale, que Simon de Montfort et l'abbé de Cîteaux députèrent vers lui un archevêque et un évêque, avec le vicomte de Saint-Florent et Aycard de Roussillon, pour le sommer de livrer aux Croisés, sous peine d'excommunication et d'interdit, tous les Toulousains soupçonnés d'hérésie que ces envoyés lui désigneraient, et de confisquer leurs propriétés, avec menace, en cas de refus, de porter la guerre au cœur de ses États. Quoique le malheureux Raymond se trouvât dans une position fausse et difficile, il répondit néanmoins qu'il n'avait rien à démêler avec le légat du Saint-Siége, ni avec Simon de Montfort, et qu'il était résolu, puisqu'on lui suscitait de nouvelles querelles, malgré l'absolution dont il était couvert, d'aller lui-même à Rome, pour se plaindre au pape des abus de pouvoir de ses agens et des vexations auxquelles ils se livraient contre ses sujets, sous prétexte d'hérésie. Le légat et Montfort, en apprenant cette réponse de Raymond, lui envoyèrent de nouveaux députés pour le détourner

de ce dessein, et lui persuader qu'il était de son intérêt de traiter avec eux plutôt que de s'adresser au souverain pontife ; mais Raymond persista dans sa résolution, et déclara que non-seulement il se rendrait à Rome, mais encore à la cour de France et à celle de l'empereur Othon, pour y demander justice des maux et des persécutions que le légat et Simon faisaient peser sur le Languedoc : il exécuta en effet ce dessein peu de temps après. Quant aux consuls et aux citoyens de Toulouse, ils répondirent aux envoyés du légat que ses prétentions étaient injustes, puisque Pierre de Castelnau et frère Raoul les avaient reconnus pour bons catholiques ; et qu'ils avaient fait entre leurs mains serment de fidélité à l'Église romaine ; serment qu'ils étaient prêts à renouveler, soit devant l'abbé de Cîteaux, soit devant leur évêque ; que d'ailleurs ils avaient fait brûler tous les hérétiques qui se trouvaient dans leurs murs ; et que, si les Croisés refusaient de faire droit à leurs réclamations, ils en appelaient à la cour de Rome. Mais ces protestations n'arrêtèrent point Arnaud : il excommunia les consuls et les magistrats de Toulouse, et jeta l'interdit sur la ville entière[1].

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, ch. 22. — Chron. en langue

Cependant la prise de Carcassonne avait répandu la terreur dans tous les pays d'alentour, et plusieurs châteaux se rendirent aux Croisés. Les principaux furent celui de Limoux, que Montfort fit raser, et ceux de Montréal et de Fanjaux. Simon quitta ensuite Carcassonne, et vint pour assiéger Alzonne, situé à trois lieues de Toulouse. Là il reçut une députation de la ville de Castres, chargée de lui offrir de se soumettre à ses lois. Le duc de Bourgogne conseilla à Simon d'aller lui-même avec un détachement prendre possession de cette ville, qui en effet lui ouvrit ses portes et lui livra son château. Les chevaliers de Lombers lui envoyèrent aussi leur soumission, mais il ne put se transporter sur les lieux, de plus grands intérêts le rappelant à son armée; et il se contenta de prendre cette ville sous sa sauve-garde. Ayant rejoint le duc de Bourgogne, ces deux seigneurs résolurent de former le siége de Cabaret, place très-forte, qui s'élevait au milieu des montagnes, à trois lieues au nord de Carcassonne. Arrivés sous les murs de cette forteresse, les Croisés y donnèrent un assaut, mais ils

d'Oc. —Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

furent repoussés avec tant de vigueur, que, désespérant de s'en rendre maîtres, ils en levèrent le siége aussitôt. Le duc de Bourgogne retourna alors dans ses États, ne laissant au comte de Montfort que quatre à cinq mille hommes de troupes, avec lesquelles cependant celui-ci continua la guerre [1].

Pendant ces événemens, le légat Milon s'était porté sur le Rhône pour ramener la Provence et les pays voisins sous l'obéissance du Saint-Siége. Toutes les villes se soumirent : Arles lui fit serment de poursuivre les juifs et les hérétiques ; Argentière, dans le Vivarais, suivit cet exemple, et Hugues de Baux, ainsi que Rostaing, son neveu, seigneurs provençaux, s'humilièrent sous les volontés de la cour de Rome. Milon se dirigea ensuite sur Marseille et sur Aix, et ces puissantes cités n'osèrent résister. De là il se rendit à Avignon, dans le dessein d'y tenir un concile, où il cita le comte de Toulouse à comparaître, pour y remplir les conditions du traité précédemment conclu à Saint-Gilles : après quelques difficultés, le comte céda,

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, ch. 22, 23 et 24. — Chron. en langue d'Oc. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 21.

se résigna à sa mauvaise fortune, et remit au légat trois de ses châteaux, pour gages de sa foi : en un mot, Milon força toute la Provence à plier sous le joug de l'Église romaine. Il écrivit alors au pape pour lui rendre compte de ses succès : dans cette lettre, après lui avoir fait l'exposé de sa conduite, il ajoutait: «Quant au comte de Provence (Alphonse) » et à ses États, je n'ai pu rien statuer à leur sujet, » parce que ce seigneur est parti pour la Sicile avec » sa sœur[1]. On a dressé cependant divers statuts » dans le concile pour l'utilité commune et pour la » pacification de toute la province. Rousselin (vi» comte de Marseille), y a été nommément excom» munié, comme apostat et parjure, avec tous ses » complices, et on a jeté l'interdit sur la ville de » Marseille et sur tout son territoire. Je vous en» voie par le présent porteur, de l'avis de l'abbé de » Cîteaux, les formules du serment que les barons, » les villes et les autres lieux ont prêté, pour qu'elles » soient insérées dans les registres. Comme donc, » très-saint Père, la paix et la tranquillité ont été

[1] Alphonse s'était rendu en Sicile avec Constance, sa sœur, veuve d'Emery, roi de Hongrie, pour la marier à Frédéric, roi de Sicile.

» rétablies en Provence, je supplie très-humble-
» ment Votre Sainteté, supposé que le comte de
» Toulouse, qui est ennemi de la paix et de la jus-
» tice, se rende auprès d'elle, ainsi que plusieurs
» le croient, pour lui demander la restitution des
» châteaux qu'il m'a remis en votre nom (restitu-
» tion qu'il se vante d'obtenir facilement), je la
» supplie, dis-je, de ne pas se laisser surprendre par
» ses paroles artificieuses, mais d'appesantir de plus
» en plus sur lui le joug de l'Église, comme il le mé-
» rite, car il a transgressé presque tous les articles
» pour lesquels il a fait serment entre mes mains et
» donné des cautions; principalement ceux qui sont
» contenus dans une lettre que je vous ai écrite avec
» l'évêque de Riez : c'est pourquoi il est manifeste-
» ment déchu du droit qu'il a sur le comté de Mel-
» gueil ; et les sept forteresses qu'il m'a remises
» sont confisquées au profit de l'Église romaine.
» Les habitans d'Avignon, de Nîmes et de Saint-
» Gilles sont prêts à faire hommage à la même
» Église pour tous les droits que le comte avait sur
» eux, conformément au serment qu'ils m'ont prêté
» en votre nom. On attendra cependant encore,
» comme il est marqué dans cette autre lettre, jus-
» qu'à la prochaine fête de la Toussaint : mais si

» Raymond ne satisfait pas d'ici à ce temps-là sur
» tous les articles, on procédera contre lui, tant
» par les peines spirituelles que par les temporelles.
» Les châteaux qu'il m'a remis sont si forts, soit par
» la nature, soit par l'art, qu'il sera très-aisé, avec
» le secours des barons et des villes voisines qui se
» sont engagés à l'Église par serment avec beaucoup
» de dévotion, de le chasser entièrement d'un pays
» qu'il a trop long-temps souillé par sa méchante
» vie. C'est par ce moyen qu'il a évité ces jours
» passés le dernier supplice, et que le reste de ses
» domaines n'a pas été attaqué. Le comte de For-
» calquier et plusieurs autres barons et gentils-
» hommes qui ont remis plusieurs de leurs plus
» forts châteaux, non-seulement ne les redeman-
» dent pas, mais ils offrent encore ceux qui leur
» restent, parce qu'ils comprennent que c'est le seul
» moyen d'entretenir la paix et la tranquillité en
» Provence. Si le comte de Toulouse, ce qu'à Dieu
» ne plaise, recouvrait ses châteaux, sans autre sa-
» tisfaction, tout ce qu'on a fait contre les héréti-
» ques, et tout ce qu'on a établi pour le repos du
» pays deviendrait absolument inutile, et il serait
» beaucoup mieux de n'avoir rien fait, que de ne
» pas finir après avoir commencé. Que Votre Sain-

» teté me pardonne si je m'étends peut-être un peu » trop sur ce sujet, et si j'écris autrement que je ne » devrais; mais je parle de l'abondance du cœur, » et mon zèle est pur, plût à Dieu qu'il fût éclairé! » Quoique le comte de Toulouse et le noble (Guil- » laume de Pourcelet), dont j'ai déjà parlé, et dont » j'ai fait détruire la forteresse, qui ne pourrait pas » être remise sur pied pour cent mille sous, me » dressent des embuches, ainsi que je l'ai appris » certainement de divers endroits, rien ne pourra » m'arrêter, et je ne m'effraie pas de tout ce qu'ils » ont fait l'un et l'autre pour machiner la mort du » légat (Pierre de Castelnau); et cependant le » comte, qui auparavant était ennemi du meurtrier, » l'a admis depuis au nombre de ses amis et dans » sa familiarité; et Guillaume de Pourcelet a tou- » jours reçu depuis à sa table le frère de cet assas- » sin[1]. »

Dans la lettre dont il est fait mention plus haut, et qu'il écrivait au pape conjointement avec l'évêque de Riez, Milon lui rendait compte de l'excommunication nouvelle qu'il avait prononcée contre le

[1] Lettres d'Innocent, Liv. 12, lettr. 106. — Hist. génér. de Langued., Liv. 21.

comte de Toulouse pour n'avoir pas rempli les conditions du serment qu'il avait prêté à Saint-Gilles, et de l'interdit que l'abbé de Cîteaux venait de lancer contre la ville et les habitans de Toulouse [1].

Pendant ce temps, le comte Raymond, après avoir fait son testament (F), et avant d'entreprendre son voyage de Rome, s'était mis en route pour la cour de France. Philippe-Auguste lui fit un accueil amical : toutefois Raymond tenta vainement de se le rendre favorable et de lui faire épouser sa querelle. Le roi de France, comme nous l'avons déjà dit, en voulait au comte de Toulouse; il savait trop d'ailleurs ce qu'il en coûtait de se brouiller avec la cour de Rome, et ce prince se contenta d'assurer le comte de sa bienveillance, sans l'accompagner de secours efficaces, malgré les plaintes que ce seigneur lui fit des vexations que le légat et Simon de Montfort commettaient dans le Languedoc. Tout ce que Raymond gagna dans ce voyage, fut de mettre dans ses intérêts le duc de Bourgogne, le comte de Nevers et la comtesse de

[1] Lettr. d'Innoc., Liv. 12, lettr. 107. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

Champagne, qui lui donnèrent des lettres de recommandation pour le pape, près duquel il se rendit enfin, accompagné de quelques seigneurs et des députés de la ville de Toulouse, pour se plaindre de concert des griefs qu'ils avaient contre Montfort, et interjeter appel de la sentence lancée contre eux par les légats. Mais pendant que le comte de Toulouse faisait route vers la capitale du monde chrétien, le farouche héros de la croisade, Simon de Montfort, poursuivait le cours de ses conquêtes. Il envoya Verles d'Encontre avec une partie de ses troupes dans la vicomté de Béziers, pour en prendre le gouvernement. Il confia celui de Limoux et des pays environnans à Lambert de Créchi, et fit de Carcassonne sa principale résidence. Peu de temps après, il se dirigea sur Fanjaux, où Vital, abbé de Saint-Antoine de Frédélas, vint le trouver pour lui offrir de lui livrer Pamiers, au préjudice de Raymond-Roger, comte de Foix, qui en était le seigneur. Montfort n'eut garde de refuser une proposition aussi avantageuse; il se mit donc en route, prit, chemin faisant, le château de Mirepoix, dans le comté de Foix, en disposa en faveur de Gui de Lévis, qui faisait les fonctions de maréchal dans son armée, et arriva enfin à Pamiers,

dont l'abbé Vital le mit en possession. Maître de cette ville, Montfort attaqua le château de Saverdun et s'en rendit maître. Il revint ensuite à Fanjaux, et se porta sur le château de Lombers dont la garnison le reçut avec honneur. De là il marcha sur Albi, qui lui ouvrit ses portes, et soumit tout l'Albigeois. Après cette heureuse et brillante expédition, il revint à Carcassonne, où il trouva le légat Milon qui avait rejoint l'abbé de Cîteaux dans cette ville, après le concile d'Avignon [1].

Les deux légats, de concert avec Simon de Montfort, écrivirent alors au pape pour lui rendre compte du succès de la croisade, lui demander un secours d'argent, qui les mît à même de continuer la guerre contre les hérétiques, et en obtenir en même temps la confirmation de la cession qui avait été faite à Montfort des terres du vicomte de Béziers. Le pape répondit à Simon, le félicita de ses succès et du choix qu'on avait fait de lui pour garder et défendre les pays conquis, et lui en confirma la possession pleine et entière à perpétuité.

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, ch. 24, 25 et 32. — Chron. en langue d'Oc. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 21.

En même temps, il l'avertissait qu'il venait d'écrire à l'empereur Othon, aux rois de Castille et d'Aragon, et à la noblesse de Provence, pour les engager à l'aider de leurs secours [1].

Peu de temps avant cette réponse du pape, le vicomte Raymond-Roger, qui languissait toujours à Carcassonne dans une dure captivité, mourut vers la fin de septembre 1209, empoisonné par le comte de Montfort, qui lui fit faire des obsèques magnifiques. Il laissait un fils, nommé Raymond-Trencavel, à peine âgé de deux ans, confié aux soins du comte de Foix, son parent, qui le fit élever noblement. La guerre entre celui-ci et Montfort continuait cependant toujours : ce dernier se rendit bientôt à Limoux pour se faire reconnaître seigneur de ce pays. Dans sa route, il prit quelques forts, dont il fit pendre les garnisons, et alla ensuite assiéger le château de Preixan, qui se rendit. Le comte de Foix, alarmé des progrès de son ennemi, vint le trouver, se soumit à lui et au légat, et leur donna en ôtage, pour gage de sa foi, Aymeri, le plus jeune de ses fils, qu'ils devaient garder jusqu'à

[1] Lettr. d'Innoc. III, Liv. 12, lettr. 108, 109, 122, 123, 124, 125 et 126. — Hist. génér. de Lang., Liv. 21.

ce qu'il se fût pleinement justifié de l'accusation d'hérésie qui pesait sur lui [1].

Malgré tant d'heureux succès, Montfort n'était pas satisfait : il désirait vivement que le roi d'Aragon, seigneur suzerain d'une partie des provinces qui lui avaient été cédées par le pape, voulût bien recevoir son hommage, et sanctionner ainsi son usurpation. Mais Pierre repoussait toujours sa demande : à la fin cependant, fatigué de ses sollicitations pressantes, il lui donna rendez-vous à Narbonne : celui-ci s'y rendit et vint ensuite avec le roi à Montpellier, où ils demeurèrent quinze jours. Pierre, qui ne voulait rien accorder à Simon, l'amusa de belles promesses, et finit par refuser son hommage sous divers prétextes. Il écrivait en même temps à tous les nobles des vicomtés de Béziers et de Carcassonne pour les engager à ne pas reconnaître Montfort, et à secouer son joug, leur promettant de les soutenir et de marcher sans retard à leur secours. Les démarches du roi d'Aragon eurent un plein succès, et bientôt on vit tous les seigneurs

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 25 et 26. —Chron. en lang. d'Oc. — Chron. de Guill. de Puy-Laurens, ch. 14. — Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. génér. de Langued, Liv. 21.

des diocèses d'Albi, de Béziers et de Carcassonne prendre les armes et se soulever contre l'injuste usurpation de Montfort. Ils assiégèrent Amauri et Guillaume de Poissy, chevaliers français, et s'emparèrent de leur château et de leurs personnes avant qu'ils pussent être secourus. Simon éprouva encore d'autres revers : plusieurs des Croisés et des chevaliers de France, restés à son service, tombèrent dans une embuscade et furent faits prisonniers. Le château de Lombers, la ville de Castres se révoltèrent; et le comte de Foix, profitant de ce retour de fortune, rompit la paix, leva sa bannière, et reprit le château de Preixan. La trahison fit aussi perdre à Montfort celui de Montréal : enfin le mouvement insurrectionnel contre sa domination fut si général, qu'à la fin de décembre il ne lui restait plus, de toutes ses conquêtes, que Carcassonne, Fanjaux, Saissac, Pamiers, Saverdun, Albi et le château d'Ambialet, voisin de cette dernière ville. Au milieu de ces désastres, le légat Milon mourut à Montpellier [1].

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 26, 31 et 32. — Chron. en langue d'Oc. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 21.

Cependant le comte de Toulouse, arrivé à Rome vers la fin de janvier, était admis à l'audience du pape. Il lui exposa les sujets de plainte qu'il avait contre le légat et Simon de Montfort, qui ne cessaient de le persécuter, nonobstant l'*absolution* qu'il avait reçue et le traité conclu avec eux. Il prit à témoin de ses assertions un des consuls de Toulouse qui était présent, et qui se plaignait aussi de son côté des vexations d'Arnaud et de Montfort. Innocent parut indigné de tout ce qu'il venait d'entendre, prit le comte par la main, l'entendit en confession, et lui donna de nouveau l'absolution, en présence de tout le sacré collége. Raymond quitta Rome quelques jours après, et reçut du pape en partant un riche manteau et une bague de grand prix. Ce récit nous est confirmé par les lettres qu'Innocent écrivit à ce sujet: celle qu'il adressa aux archevêques de Narbonne et d'Arles, ainsi qu'à l'évêque d'Agen, était ainsi conçue: « Raymond, » comte de Toulouse, s'étant présenté devant nous, » nous a porté ses plaintes contre les légats, qui » l'ont fort maltraité, quoiqu'il eût déjà rempli la » plupart des obligations très-onéreuses auxquelles » maître Milon, notre notaire, de bonne mémoire, » l'avait assujetti. Il nous a fait voir de plus les cer-

» tificats de diverses églises, qui prouvent qu'il leur
» a fait satisfaction ; enfin il nous a assuré qu'il
» était prêt à exécuter entièrement toutes ses pro-
» messes, qu'il n'avait pu encore achever d'accom-
» plir. Il nous a prié de lui permettre en consé-
» quence de se justifier devant nous, touchant la
» foi catholique, sur laquelle il est suspect depuis
» long-temps, quoique injustement, et de lui rendre
» ensuite les châteaux qu'il nous a remis, ajoutant
» qu'il n'est pas juste qu'on les détienne sans fin, ne
» les ayant donnés que pour caution. Quoiqu'on
» assure que ces châteaux sont dévolus à l'Église
» romaine, en vertu des obligations qu'il a con-
» tractées, parce qu'il ne les a pas remplies, cepen-
» dant, comme il ne convient pas que l'Église s'en-
» richisse aux dépens d'autrui, nous avons traité
» bénignement le comte, et nous avons jugé, du
» conseil de nos frères, qu'il ne devait pas perdre
» le droit qu'il a sur ces châteaux, pourvu qu'il
» exécute fidèlement ce qui lui a été ordonné. Il
» doit d'ailleurs nous tenir compte de ce que nous
» avons fait conserver ses domaines par l'armée
» chrétienne, qui par notre ordre est allée com-
» battre les hérétiques. Mais parce que, sur toutes
» choses, nous devons être plus attentif à celles

» qui regardent la foi, et que nous devons les peser
» plus mûrement, nous avons enjoint à nos légats
» de tenir un concile dans un lieu commode, trois
» mois après avoir reçu les présentes, et d'y con-
» voquer les archevêques, les évêques, abbés,
» princes, barons, chevaliers et autres, dont ils
» jugeront la présence nécessaire; et si, avant la
» fin du concile, il se prséente un accusateur contre
» le comte, à qui nous avons ordonné d'exécuter en
» attendant ce à quoi il s'est obligé, et que cet accu-
» sateur s'offre de prouver que le comte s'est écarté
» de la foi orthodoxe, et qu'il est coupable de la
» mort du légat Pierre de Castelnau; alors les
» légats, après avoir ouï les parties, et continué la
» procédure jusqu'à sentence définitive, nous
» renverront cette affaire suffisamment instruite, et
» ils leur assigneront un temps précis pour se pré-
» senter devant nous et y entendre leur jugement.
» Que s'il ne se présente aucun accusateur contre le
» comte, les légats délibéreront de quelle manière
» ils recevront sa justification sur les deux articles,
» afin que son ignominie finisse dans l'endroit même
» où elle a commencé. Si le comte se soumet à faire
» preuve de son innocence, suivant la forme qui
» lui aura été prescrite par les légats, avec l'appro-

» bation du concile, ils l'admettront à se justifier ;
» mais, si par hasard il vient à succomber, ils auront
» soin de nous en donner avis, en conservant
» toujours en leurs mains les châteaux qu'il leur a
» remis. Ils nous avertiront aussi s'il se plaint
» qu'on l'opprime injustement, touchant la manière
» dont ils lui auront ordonné de se justifier. Dans
» l'un et l'autre cas, ils attendront la réponse du
» siége apostolique. Que si le comte se justifie ca-
» noniquement, de la manière qui lui aura été
» prescrite, ils déclareront publiquement qu'ils le
» tiennent pour catholique, et pour innocent de la
» mort de Pierre de Castelnau, et ils lui rendront
» ses châteaux, après qu'il aura accompli ce qui lui
» a été ordonné: ils recevront cependant de lui une
» autre caution suffisante, pour l'observation de la
» paix perpétuelle à laquelle il s'est engagé: mais
» qu'ils apportent surtout toute l'attention possible
» pour que l'éxécution de ces ordres ne soit point
» retardée par des questions frivoles et malicieuses [1]. »

Le pape écrivit encore dans ce sens à l'évêque de

[1] Lettr. d'Innoc., Liv. 12, lettr. 152 et 168. — Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 33. — Chron. en langue d'Oc. — Guill. Catel.

Riez, son légat, et à maître Thédise, chanoine de Gênes, chargés de convoquer le concile. D'après ces lettres on pourrait regarder l'absolution du comte comme assurée, mais telle n'était pas l'intention d'Innocent; il ne voulait qu'endormir et amuser Raymond : et nous trouverons sa pensée tout entière dans la lettre suivante, adressée à l'abbé de Cîteaux, qui seul était dans le secret d'Innocent. Il commence par lui donner de grandes louanges sur les soins qu'il avait pris pour l'extirpation de l'hérésie et le rétablissement de la paix; puis, après l'avoir engagé à retourner dans le Languedoc, afin d'y continuer ses travaux apostoliques, de concert avec l'évêque de Riez, son collègue, il ajoute : « Du reste, quoique nous ayons reçu avec honneur » le comte de Toulouse, qui s'est rendu auprès de » nous, et qui a demandé humblement pardon, » avec promesse de faire une entière satisfaction, » les lettres que nous lui avons données vous pour» ront apprendre ce que nous lui avons accordé. » Nous avons commis l'exécution de ces lettres à » maître Thédise, clerc et serviteur de feu Milon, » notre légat, parce qu'il est parfaitement au fait de » cette affaire; non que nous lui accordions la di» gnité de légat, mais pour agir seulement comme

» *délégué.* Nous lui avons ordonné de ne rien faire
» que ce que vous lui prescrirez, et de se comporter
» en toute chose comme votre organe, et l'instru-
» ment dont vous vous servirez ; en sorte qu'il sera
» comme un hameçon que vous emploierez pour
» prendre le poisson dans l'eau, auquel il est néces-
» saire, par un prudent artifice, de cacher le fer
» qu'il a en horreur ; afin qu'à l'exemple de l'apô-
» tre, qui dit : *Étant homme, je vous ai surpris par*
» *adresse*, vous préveniez la tromperie par ce stra-
» tagème ; et que, comme un malade à qui l'amour
» du médecin adoucit l'aversion qu'il a pour les re-
» mèdes, il reçoive plus patiemment par les mains
» d'un autre la potion amère que vous lui avez prépa-
» rée. De plus, vous devez savoir que les envoyés
» des citoyens de Toulouse, s'étant présentés devant
» nous, se sont engagés à satisfaire entièrement sur
» les articles pour lesquels ils ont encouru les cen-
» sures ecclésiastiques, et qu'ils nous ont remis des
» lettres de plusieurs personnes de grande considéra-
» tion, qui demandaient pour eux et avec eux que
» nous leur accordassions l'absolution. C'est pour-
» quoi nous vous ordonnons, ainsi que nous vous l'a-
» vons marqué dans d'autres lettres, de révoquer la
» sentence qui a été portée contre eux, après avoir

» reçu caution de leur part, et leur avoir enjoint ce » qui sera selon Dieu. Que s'ils négligent d'exécuter » ce qui sera ordonné, ils seront non-seulement sou- » mis à la première sentence, mais on les punira » encore plus sévèrement par des châtimens tem- » porels [1] ».

On voit par cette derniere lettre jusqu'où allait la profonde dissimulation d'Innocent : il est probable qu'il feignit de pardonner à Raymond, parce que Simon de Montfort était en ce moment hors d'état de résister aux armes du comte de Saint-Gilles, si celui-ci, poussé à bout, l'eût attaqué; et ce fut par la même raison qu'Innocent autorisa la levée de l'interdit qui pesait sur la ville de Toulouse, et qu'il donna ordre à ses légats de terminer cette affaire. L'abbé de Cîteaux s'en chargea, et se rendit seul auprès des Toulousains; mais ceux-ci, qui l'avaient pour suspect, ne voulurent pas l'entendre, et renouvelèrent leur appel au pape; cependant par l'entremise de Foulques, leur évêque, et de celui d'Uzès, ils consentirent enfin à ce que Arnaud procédât seul à leur absolution, et pro-

[1] Lettr. d'Innoc., Liv. 12, lettr. 153 et 156. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 21.

mirent de lui donner mille livres toulousaines pour le soutien de la foi. Mais comme on ne lui en paya d'abord que la moitié, parce qu'il s'éleva quelques difficultés entre les bourgeois au sujet de la répartition de cette somme, Arnaud excommunia de nouveau les consuls et mit l'interdit sur la ville. Les Toulousains offensés voulurent d'abord se fâcher; mais, mieux conseillés, ils se rapprochèrent du légat, et tout s'arrangea. Ils remirent à leur évêque quelques ôtages, pour garans de leur serment et de leur foi, et Foulques les envoya à Pamiers pour y rester au pouvoir de Montfort, qui les relâcha quelque temps après, parce que les conditions de la paix étaient remplies[1].

Raymond, en quittant la cour de Rome, se rendit à celle d'Othon, puis encore à celle de Philippe-Auguste, pour obtenir de ces souverains des secours contre l'actif et entreprenant Montfort, qui, malgré ses revers, n'en continuait pas moins la guerre avec vigueur. Mais il ne paraît pas que Raymond ait retiré aucun fruit de ces démarches. Au commencement du carême, Simon accourut à Pé-

[1] Chron. en langue d'Oc. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 21.

zénas, au-devant d'Alix de Montmorenci, son épousé, qui venait le joindre avec un grand nombre de Croisés qu'elle lui amenait de France. Le comte conduisit sa noble dame à Carcassonne, se mit ensuite en campagne et reprit l'offensive. En peu de temps, il soumit le Minervois, à la réserve des châteaux de Minerve et de Ventalon, ordonnant de pendre ou de brûler vifs tous ceux que le sort des armes faisait tomber entre ses mains : il revint ensuite à Carcassomne après s'être emparé du château d'Alayrac [1].

Quelque temps après, Montfort se rendit à Pamiers, pour une conférence que lui avait demandée le roi d'Aragon, dans le dessein de le réconcilier avec le comte de Foix. Raymond de Toulouse s'y trouva aussi ; mais les démarches du roi, qui, selon toutes les apparences, n'étaient pas sincères, furent infructueuses, et on se sépara sans rien conclure. Ce prince vint ensuite à Toulouse avec le comte Raymond. Montfort, de son côté, courut insulter la ville de Foix, mais il fut repoussé et forcé de se

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 34 et 35. —Chron. en langue d'Oc. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 21.

retirer. Cependant les seigneurs, qui avaient pris les armes contre les Croisés, députèrent vers le roi d'Aragon, pour lui offrir de lui rendre hommage, s'il voulait marcher à leur secours; mais cette négociation échoua, parce que ce prince se montra très-exigeant, et voulait qu'outre leur hommage, ces seigneurs lui livrassent leurs châteaux [1].

Cependant Raymond pressait les légats de l'absoudre des crimes dont on l'accusait; ils répondirent qu'ils se rendraient bientôt à Toulouse pour cette affaire: ils y vinrent en effet quelque temps après, et le comte les défraya tant que dura leur séjour qui fut assez long. Néanmoins ils ne voulurent rien conclure, sous prétexte que maître Thédise, chanoine de Gênes, était absent. Mais la véritable raison de leur refus se trouve dans la lettre d'Innocent à l'abbé de Cîteaux, qui est rapportée plus haut. On voulait la perte de Raymond, et déjà même elle était jurée. Enfin Thédise arriva à Toulouse, et fixa à trois mois de là, à Saint-Gilles, une nouvelle assemblée d'archevêques et de prélats

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 35 et 36. — Chron. en langue d'Oc. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

pour purger le comte du crime d'hérésie et du meurtre de Pierre de Castelnau. Ils lui ordonnèrent, en attendant, de chasser les hérétiques de ses États, et de satisfaire sur tous les autres articles qu'il s'était engagé à remplir par serment; dans l'espoir, écrivaient les légats au Saint-Père, que, *s'il néglige l'exécution d'un seul de ces articles, il ne puisse obtenir d'être absous pour les deux autres*, c'est-à-dire l'hérésie et la mort du légat. Avec quelle profonde adresse, avec quelle noire perfidie, on entraînait dans l'abîme l'infortuné comte de Toulouse [1]!

Pendant toutes ces lenteurs calculées, au moyen desquelles on paralysait la vigilance de Raymond, l'activité de Montfort ne s'endormait pas. Il voulut attaquer l'Agenois, mais les gens du pays lui opposèrent assez de résistance pour le forcer de se retirer sans avoir rien fait : *C'est ainsi*, dit la chronique écrite en langue d'Oc, *que le légat et Montfort allaient et venaient, mangeant et détruisant le pauvre peuple*. Ils revinrent ensuite mettre le

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 39. — Chron. en lang. d'Oc. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

siége devant le château de Minerve, une des places les mieux fortifiées de l'ancien diocèse de Narbonne. Ce fut à la prière des habitans de cette ville, que le voisinage de ce château incommodait fort, que Simon se décida à cette expédition : toutefois il y mit la condition qu'Aymeri, vicomte de Narbonne, et les habitans le seconderaient dans cette entreprise. Ils y consentirent, et Montfort parut bientôt sous les murs du château de Minerve. Il le fit attaquer par quatre côtés à la fois : les assiégés cependant se défendaient avec constance, mais au bout de sept semaines, manquant d'eau et de vivres, et voyant une brèche à leurs murailles, ils demandèrent à capituler. Guiraud de Minerve, qui commandait dans la place, s'aboucha avec le comte de Montfort, et ils avaient déjà arrêté les articles de la capitulation, quand l'abbé de Cîteaux arriva tout-à-coup dans le camp. Simon déclara alors qu'il ne pouvait rien conclure sans l'assentiment du légat, qui était le chef des Croisés. Arnaud cependant se trouvait fort embarrassé, dit Pierre de Vaux-Cernay ; *il souhaitait extrêmement la mort des ennemis de Jésus-Christ ; mais, étant prêtre et religieux, il n'osait ordonner le trépas des habitans de Minerve.* Il usa donc de ruse pour rom-

pre cette capitulation qui ne lui convenait pas. Il pria Simon de Montfort et Guiraud de Minerve de lui remettre chacun, séparément et par écrit, les conditions dont ils étaient convenus verbalement. L'abbé de Cîteaux espérait trouver assez de différence entre les deux rédactions, pour lui fournir un prétexte plausible de rompre le traité. Mais il n'eut même pas besoin de recourir à cette perfidie, car Guiraud ayant tout d'abord écrit et lu les conventions arrêtées, Simon prétendit qu'elles n'étaient pas conformes à la vérité, et retira sa parole. Guiraud dit alors qu'il le laissait le maître des conditions : celui-ci en référa l'honneur au légat, qui les régla de la manière suivante. Il accorda la vie sauve à Guillaume, aux catholiques et aux fauteurs de l'hérésie qui étaient dans le château, dont Simon devait rester le maître. Il consentit en outre à ce que les sectaires qui étaient dans la place eussent aussi la vie sauve, s'ils voulaient se convertir. Robert de Mauvoisin, qui était présent, se récria sur cette dernière condition, disant qu'il était venu pour exterminer les Albigeois, et non pour leur faire grâce. L'infâme Arnaud lui répondit alors : *Rassurez-vous, bien peu se convertiront.* La capitulation fut donc ainsi arrêtée, et le 22 juillet les Croisés pri-

rent possession de Minerve. On réunit les hérétiques dans deux maisons, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, et on chercha à leur persuader de rentrer dans le sein de l'Église; mais le légat n'avait que trop bien prédit; ils persistèrent dans leur croyance, et Montfort fit jeter dans les flammes tous ces infortunés, au nombre de cent quarante [1].

Peu de jours avant la prise du château de Minerve, le pape en avait confirmé la possession à Simon de Montfort. Il écrivait en même temps aux abbés et aux prélats des diocèses de Narbonne, Béziers, Carcassonne, Toulouse et Albi, de remettre entre les mains du général des Croisés tous les effets que les hérétiques, qui refusaient de se convertir, leur avaient confiés; et donnait pouvoir à ses deux légats dans les métropoles de Besançon, Vienne et Bordeaux, et dans les diocèses de Pampelune, Limoges, Clermont, Le Puy, Mende, Cahors et Rhodez, de lever les subsides nécessaires pour alimenter la guerre contre les Albigeois [2].

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, chap. 37. — Chron. en lang. d'Oc. — Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

[2] Lettr. d'Innocent. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

La prise de Minerve entraîna celle du château de Ventalon, que Montfort fit raser, et celle de Montréal, dont le seigneur se soumit à ses armes. Peu de temps après, il reçut de France un nouveau renfort de Croisés, que lui amenait un chevalier, nommé Guillaume de Caïc, qui lui annonça en outre la prochaine arrivée d'un corps de Bretons. Ces secours déterminèrent Montfort à entreprendre quelque expédition importante, et il se décida pour le château de Termes, un des plus forts remparts qui fussent au pouvoir des Albigeois. Dans ce dessein, il se rendit à Penautier avec l'abbé de Cîteaux, et, ayant mandé la comtesse sa femme, il lui confia les préparatifs du siége, ainsi que la garde de ses conquêtes pendant son absence, et nomma Verles d'Encontre, gouverneur de Carcassonne, pour y commander sous elle. L'évêque de Riez et maître Thédise vinrent alors à Saint-Gilles afin d'y présider le concile qui devait définitivement absoudre le comte de Toulouse. Ce seigneur les avait prévenus, et était déjà dans cette ville, où il signait un traité d'alliance avec Guillaume de Baux, prince d'Orange, par lequel il lui cédait le château de Vacquières, dans le Comtat Venaissin, avec ses dépendances, lui pardonnait le mal qu'il lui avait fait, ainsi qu'à

ses alliés, et lui abandonnait en outre le château d'Uchaut, dans le diocèse de Nîmes, avec quelques autres domaines. Raymond se transporta ensuite au Pont-Saint-Esprit avec l'évêque de Riez et maître Thédise, et fit un accord avec Bernon, évêque de Viviers, sous les auspices du légat, au sujet de quelques prétentions litigieuses sur le château de Fanjaux et d'autres domaines. Cet accord terminé, mais auquel Raymond ne consentit que pour ôter aux prélats tout prétexte de lui refuser l'absolution définitive qu'il sollicitait en vain depuis si long-temps, n'amena pourtant pas le dénouement qu'il poursuivait si ardemment. En effet, le concile s'étant assemblé à Saint-Gilles, vers la fin de septembre, il ne put obtenir d'être lavé du crime d'hérésie et du meurtre de Pierre de Castelnau, malgré les ordres apparens du pape, que les légats ne surent que trop bien interpréter. Raymond, déçu dans ses espérances, sentit couler ses larmes; mais Thédise y fut insensible, et, quelque temps après, il excommunia de nouveau ce prince infortuné ainsi que ses alliés, et cette sentence fut confirmée par Innocent au mois d'avril suivant. Ce concile terminé, Raymond se retira dans ses États, chargé du poids d'un nouvel anathème. Pendant ce

temps, Montfort s'acharnait au siége de Termes, qui était défendu par Raymond de Termes, et muni de tout ce qui était nécessaire pour faire une longue résistance. Montfort avait peu de troupes quand il commença à assaillir cette place : mais bientôt il fut joint par les Bretons que lui amenaient les évêques de Chartres et de Beauvais, les comtes Robert de Dreux et de Ponthieu, et ce secours lui permit de pousser ses attaques avec plus de vigueur. Au bout de quatre mois, Raymond de Termes, voyant qu'il ne pouvait prolonger plus long-temps sa belle défense, s'échappa pendant une nuit avec sa garnison; mais l'imprudent, étant revenu sur ses pas pour enlever de son château quelque chose qu'il y avait oublié, tomba entre les mains des Croisés. Montfort le fit charger de chaînes et jeter dans un cul de basse-fosse à Carcassonne, où il languit plusieurs années. La chute de Termes fut suivie de celle de plusieurs forteresses des environs. L'heureux Montfort prit ensuite le château de Puyvert dans le diocèse de Toulouse, et se porta de là dans l'Albigeois, pour soumettre quelques places qui avaient secoué son joug, et il parvint à s'en rendre maître. Il eut alors une entrevue avec Raymond, qui chercha, dit Pierre de Vaux-Cernay, à le faire

assassiner : mais Simon, ayant évité ce piége, en fit de vifs reproches au comte de Toulouse, et ils se séparèrent fort irrités l'un contre l'autre. On peut raisonnablement douter de cette assertion d'un moine, aveugle partisan de Montfort et de cette guerre impitoyable [1].

Cependant une nouvelle conférence eut lieu à Narbonne entre le comte de Toulouse, le roi d'Aragon, Simon de Monfort, Raymond, évêque d'Uzès, qui venait d'être nommé légat du Saint-Siége, l'abbé de Cîteaux et maître Thédise. On y discuta les moyens de réconcilier Raymond à l'Église. Arnaud offrit de lui rendre tous ses châteaux, et même de lui céder tous ceux que les hérétiques possédaient hors de ses États, s'il voulait les en chasser; mais Raymond rejeta ces propositions révoltantes, et les choses en restèrent là. Le roi d'Aragon chercha aussi à remettre le comte de Foix dans les bonnes grâces de la cour de Rome. L'abbé de Cîteaux consentit à lui rendre tous les châteaux que Montfort lui avait enlevés, sous la condition

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, ch. 40, 41 et 42. — Chron. en langue d'Oc. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

que ce seigneur ferait serment d'obéir en tout aux ordres du pape, et de ne plus attaquer à l'avenir ni Simon, ni l'Église. Le comte de Foix se soumit à ces exigences, et remit pour gage de ses bonnes intentions le château de Foix entre les mains du roi d'Aragon. Les légats pressèrent en même temps ce prince de recevoir l'hommage de Montfort pour la vicomté de Carcassonne; et, après quelques difficultés, Pierre finit par y consentir [1].

A quelque temps de là, les mêmes seigneurs eurent une nouvelle entrevue à Montpellier; mais on ne put rien terminer, et les légats ne voulurent point absoudre le comte de Toulouse, malgré toutes les concessions qu'il offrait. Sa perte était résolue : et Raymond, las de tant de duplicité, partit enfin de Montpellier, sans prendre congé des légats. Quant à Simon de Montfort, comme il voulait se faire un appui du roi d'Aragon, il lui proposa d'unir leurs deux familles par un mariage entre sa fille et Jacques, fils unique de ce prince : Pierre accepta cette alliance, et remit son héritier, à peine âgé de

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, chap. 43 et 47. — Chron. en langue d'Oc. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang, Liv. 21.

trois ans (G), entre les mains de Montfort, qui, charmé d'avoir un tel ôtage en son pouvoir, l'emmena à Carcassonne, où il prit soin de son éducation. Malgré cette alliance avec le champion de la cour de Rome, le roi d'Aragon n'en conserva pas moins ses relations avec la maison de Saint-Gilles, et voulant resserrer encore les liens qui les unissaient, il conclut le mariage de Sancie, sa sœur, avec Raymond, fils du comte de Toulouse, âgé alors de quatorze ans. Il paraît que, par ces mariages contradictoires, Pierre voulait amener la paix entre les deux maisons rivales de Montfort et de Toulouse; mais il fut trompé dans son attente, et l'alliance de sa sœur avec le jeune Raymond ne fit qu'aigrir Simon [1].

Quelque temps après, un nouveau concile ayant été convoqué à Arles par les légats, le comte de Toulouse fut sommé d'y comparaître, et le roi d'Aragon prié de s'y rendre. Ces deux princes arrivèrent bientôt dans cette ville, et il leur fut défendu d'en sortir sans la permission des membres

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 16. — Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 47. — Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

du concile et des légats. On imposa les conditions suivantes à Raymond, et de leur exécution devait dépendre sa réconciliation avec l'Église :

1° Le comte de Toulouse congédiera toutes ses troupes. 2° Il obéira à l'Église, réparera les dommages qu'il lui a causés, et lui sera soumis le reste de sa vie. 3° On ne servira dans ses repas que deux sortes de viandes (sans doute par esprit de pénitence). 4° Il chassera les hérétiques et leurs fauteurs de tous ses domaines. 5° Il livrera aux légats et à Simon de Montfort, dans l'espace d'un an, tous ceux qu'ils lui indiqueront, pour en faire à leur volonté. 6° Tous les habitans de ses terres, soit nobles, soit vilains, ne porteront plus d'habits de prix, mais seulement des capes noires et mauvaises. 7° Il fera raser toutes les fortifications des places de défense qui sont dans ses seigneuries. 8° Aucun baron, ou noble de ses vassaux, ne pourra habiter dans les villes, mais seulement à la campagne. 9° Il ne fera lever aucun péage ou usage que ceux qu'on levait anciennement. 10° Chaque chef de famille paiera tous les ans quatre deniers toulousains au légat, ou à son délégué. 11° Il restituera tous les profits qu'il a retirés des Renoubiers [1] de ses

[1] Ce mot est une énigme.

domaines. 12° Le comte de Montfort et les siens voyageront en toute sûreté dans les pays soumis à l'autorité de Raymond, et ils seront défrayés partout. 13° Quand le comte de Toulouse aura accompli toutes ces choses, il ira servir en Palestine parmi les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et ne pourra revenir dans ses États qu'avec la permission du légat. 14° Enfin, toutes ses terres et seigneuries lui seront rendues à son retour, si cette restitution convient au légat et au comte de Montfort [1].

Qui ne serait révolté et ne frémirait d'indignation en lisant ces conditions aussi absurdes qu'insolentes? En les acceptant, Raymond se livrait pieds et poings liés à la merci de ses implacables ennemis. Après en avoir pris connaissance, il les communiqua au roi d'Aragon, qui lui dit : *Vous en avez pour votre argent*. Tous deux en furent si outrés, qu'ils partirent à l'instant sans même prendre congé des évêques. Les légats à leur tour, irrités de ce départ, ne gardèrent plus aucun ménagement. Les misérables! ils étaient enfin arrivés à leur but, et

[1] Chron. en langue d'Oc. — Hist. des comtes de Tolose. — — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

jetaient le masque. Ils excommunièrent Raymond, le déclarèrent publiquement apostat à la foi, et disposèrent de ses domaines en faveur du premier occupant. Ils députèrent en même temps à Rome Arnaud, abbé de Saint-Ruf, depuis évêque de Nîmes, pour rendre compte à Innocent III de leur conduite, et le prévenir en leur faveur; en effet, le pape confirma la sentence du concile d'Arles, le 17 avril 1211, et enjoignit en même temps à ses légats de s'emparer du comté de Melgueil, que Rome prétendait lui appartenir, et de le faire garder jusqu'à nouvel ordre. Il leur enjoignit en outre d'engager l'archevêque d'Auch à se démettre de son siége, comme incapable de l'occuper; d'accepter la démission offerte par l'évêque de Rhodez, et de recevoir celle de l'évêque de Carcassonne. Innocent en agit ainsi envers ces prélats, parce qu'ils étaient favorables au comte de Toulouse, et se hâta d'en nommer d'autres à leur place qui fussent aveuglément dévoués à Simon de Montfort et à l'Église [1].

[1] Chron. en lang. d'Oc. — Hist. des comt. de Tolose. — Lettr. d'Innoc., Liv. 14, lettr. 34, 35, 36, 37 et 38. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

C'en était fait : il ne restait plus au comte de Toulouse d'autre parti que celui des armes, et il s'y prépara dignement. L'imprudent ! il aurait mille fois mieux fait de s'y résoudre, dès le commencement de cette guerre d'extermination ; mais il faut le plaindre, et non le blâmer. Devait-il s'attendre en effet à tant d'astuce, de perfidie et d'audace? Maintenant l'infortuné comte va grandir à nos yeux ; s'il s'était soumis jusqu'ici à toutes les humiliations, à toutes les avanies, à toutes les persécutions, c'était dans l'intérêt de ses peuples ; aussi lui furent-ils fidèles dans son malheur, et sacrifièrent-ils pour lui leurs fortunes et leurs vies. Une fois décidé aux combats, Raymond fit tout ce qu'on pouvait attendre d'un homme déterminé à s'opposer à la plus révoltante injustice ; il s'assura d'abord des habitans de Toulouse, qui lui promirent toutes sortes de secours et une inébranlable fidélité. Ceux de Montauban, de Castel-Sarrasin et des autres villes de ses domaines imitèrent cet exemple, car Raymond était adoré de ses vassaux. Il contracta des alliances avec Gaston, vicomte de Béarn ; Savari de Mauléon, sénéchal d'Aquitaine pour le roi d'Angleterre ; et plusieurs chevaliers du Carcassez, qui lui promirent leur assistance. Ayant

fait tous ses préparatifs et pris toutes ses mesures, au commencement du carême, il attendit toutefois pour se déclarer ouvertement que Simon de Montfort vînt l'attaquer [1].

Pendant ce temps, l'abbé de Cîteaux, cet implacable ennemi du comte de Toulouse, et le fougueux instigateur de tous ses désastres, faisait prêcher la croisade contre lui dans toute la chrétienté par les religieux de son ordre: il envoyait en France Foulques, évêque de Toulouse, pour y solliciter de puissans secours contre les hérétiques, et surtout contre l'infortuné comte de Saint-Gilles, qu'il faisait passer pour le plus grand des scélérats. Foulques ne remplit que trop bien sa mission, et le 10 mars on vit arriver à Carcassonne l'évêque de Paris, Robert de Courtenay, Enguerrand de Couci, Juël de Mayenne, et un grand nombre de seigneurs et de croisés. On assure que Léopold, duc d'Autriche; Adolphe, comte de Mons; et Guillaume, comte de Juliers, se rendirent aussi à Carcassonne. Fort de ces nombreux alliés, Simon entra en campagne et se porta sur le château de Cabaret: Pierre-Roger, qui en était seigneur, n'at-

[1] Chron. en langue d'Oc. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

tendit pas même d'être attaqué pour se rendre, et ouvrit ses portes aux Croisés, qui se trouvèrent ainsi, sans coup férir, maîtres de la plus formidable place du diocèse de Carcassonne. Enflé de ce succès, Simon vint mettre le siége devant Lavaur. Cette ville appartenait à une veuve, nommée Guiraude : et le frère de cette dame, Aymeri, seigneur de Montréal, s'y était renfermé avec elle. La garnison se composait de quatre-vingts chevaliers, déterminés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, des habitans et d'un grand nombre d'Albigeois qui avaient pris cette place pour refuge, et en avaient fait un des principaux siéges de l'hérésie; d'ailleurs elle était bien fortifiée, bien munie, capable d'une longue résistance, et le comte de Toulouse y avait envoyé secrètement quelques-uns de ses chevaliers pour renforcer la garnison. Quand Montfort commença ce siége, il n'avait pas assez de troupes pour cerner la ville, et ses attaques se ressentaient de la faiblesse de son armée; mais ayant été joint par de nouveaux Croisés que lui amenèrent les évêques de Lisieux et de Bayeux, Pierre de Courtenay et plusieurs autres seigneurs, il poussa le siége avec plus de vigueur. Le comte Raymond voulant encore conser-

ver quelques ménagemens avec Montfort, qui jusqu'à présent avait respecté ses propres domaines, permit aux habitans de Toulouse de porter des vivres dans le camp des Croisés. L'évêque Foulques envoya de son côté à Montfort un corps de Toulousains, qui, à sa voix, s'étaient engagés dans une espèce d'association pour l'extermination des hérétiques et l'abolition de l'usure. On l'appelait *confrérie blanche*. L'ardent prélat était parvenu à communiquer son fanatisme à une partie de ses ouailles : il donna la croix à tous ceux qui entrèrent dans son association, soi-disant pieuse, et les fit participer aux indulgences de la croisade. Il suffisait pour cela de prêter serment de fidélité au Saint-Siége. Foulques donna à ces soldats de l'Église d'une nouvelle espèce quatre chefs, deux bourgeois et deux chevaliers, Aymeri de Castelnau et Arnaud, son frère. Ces quatre officiers se constituèrent en un tribunal si redoutable, qu'ils forçaient les usuriers à comparaître devant eux, à s'arranger avec leurs débiteurs, et punissaient, par le pillage et la destruction de leurs maisons, ceux qui refusaient de se soumettre à cette étrange juridiction. Ces violences jetèrent le trouble dans la ville, et, pour paralyser l'influence de ces fanati-

ques, on vit bientôt s'organiser une autre confrérie, nommée *la noire*, par opposition à la première : et, de ce moment, des rixes sanglantes éclatèrent chaque jour dans les rues de Toulouse entre les affiliés de chaque confrérie. C'est ainsi, ajoute Guillaume de Puy-Laurens, que Dieu établit par le ministère de l'évêque de Toulouse, *non une mauvaise paix, mais une bonne guerre*[1].

Ce prélat et l'abbé de Cîteaux ayant engagé les membres de la confrérie blanche à marcher au secours de Montfort, cinq mille s'offrirent volontairement. Le prudent Raymond voulut les détourner de ce dessein, et leur défendit de sortir de la ville; mais ils trompèrent sa vigilance, passèrent la Garonne, et arrivèrent au siége de Lavaur, enseignes déployées.

Cependant le comte de Toulouse, à la prière de Pierre et de Robert de Courtenay, ses parens, se rendit aussi au camp des Croisés, et consentit à s'aboucher avec les légats. Il paraît que ceux-ci ne

[1] Chron. de P. de Vaux Cern., chap. 49 et 50. — Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Guill. de Puy Laurens, chap. 15, 16 et 17. — Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., liv. 21.

furent pas moins exigeans qu'au concile d'Arles; car Raymond quitta l'armée indigné et le cœur ulcéré contre Simon de Montfort. De retour à Toulouse, il défendit sévèrement aux habitans de porter des vivres aux Croisés, fit occuper tous les passages qui conduisaient à leur camp, et bientôt la famine exerça ses ravages parmi eux[1].

De ce moment, Raymond jeta le masque et fit une guerre ouverte aux Français et à Montfort, poussé à cet acte énergique par Bernard, comte de Comminges, qui lui fit comprendre enfin qu'on voulait le dépouiller de ses domaines. Instruit sur ces entrefaites qu'un corps de six mille Croisés allemands passait à deux lieues et demie de Toulouse, pour se rendre au siége de Lavaur, il envoya une partie de ses troupes, sous les ordres de Raymond-Roger, comte de Foix, de Roger-Bernard, fils de ce seigneur, et de Guiraud de Pépieux, pour attaquer cette colonne. Le comte de Foix, après avoir grossi ses troupes de quelques seigneurs du pays qui se joignirent à lui, se mit en embuscade dans un bois, où les ennemis devaient nécessairement

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, chap. 49. — Hist. des comt. de Tolose. — Hist. génér. de Languedoc, Liv. 21.

passer. Le lendemain, les Allemands, s'étant mis en marche sans défiance, tombèrent dans l'embuscade, furent enveloppés et taillés en pièces. Montfort, qui avait été prévenu de ce qui se préparait contre ces étrangers, était accouru à leur secours; mais il arriva trop tard, et ne recueillit que des morts et des blessés [1].

Raymond, qui voyait dans Foulques, évêque de Toulouse, un esprit dangereux, fanatique et brouillon, voulut alors le chasser de son siége. Voici comment la chose arriva. Foulques, désirant faire l'ordination du samedi avant le dimanche de la Passion, se trouva fort empêché, parce que le comte, qui résidait alors dans Toulouse, était excommunié, et que les légats avaient jeté l'interdit sur tous les lieux où il habiterait. Pour se tirer d'embarras, Foulques l'envoya prier de s'éloigner, pendant qu'il ferait l'ordination, et de sortir de la ville sous prétexte d'une promenade. Raymond, choqué de cette impertinence, envoya, par un de ses chevaliers, ordre à l'évêque de quitter à l'instant ses domaines. L'insolent prélat répondit : « Ce n'est pas le comte

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, ch. 50. — Chron. en langue d'Oc. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

» qui m'a fait évêque, et ce n'est ni pour lui, ni par » lui, que j'ai été colloqué en cette ville; l'humilité » catholique m'a élu, et je ne sortirai pas à cause » de lui. Qu'il vienne, ce tyran, s'il l'ose, avec ses » satellites, il me trouvera seul et sans armes : je » l'attends, et je ne crains pas ce que les hommes » peuvent me faire. » L'audace du pontife intimida Raymond : toutefois, quelques jours après, Foulques s'éloigna de Toulouse et gagna le camp des Croisés, qui étaient toujours sous les murs de Lavaur. Ce siége se prolongeait, et, si l'attaque était vive, la défense était opiniâtre : à la fin pourtant les assiégeans, étant parvenus à faire brèche aux murailles, donnèrent l'assaut, pénétrèrent dans Lavaur le 3 mai 1211, et massacrèrent impitoyablement tout ce qui tomba sous leurs coups, sans distinction ni d'âge ni de sexe. Au milieu de cet affreux carnage, un chevalier de France, dont l'histoire a négligé de nous apprendre le nom, instruit qu'un grand nombre de femmes et d'enfans s'étaient réfugiés dans une maison, courut demander leur grâce à Montfort, qui la lui accorda. Ce trait d'humanité console et repose l'esprit révolté des atroces et sanguinaires fureurs des Croisés. Aymeri de Montréal et les quatre-vingts chevaliers qui étaient avec lui

dans Lavaur furent faits prisonniers, et conduits devant Montfort, qui les fit pendre ou passer au fil de l'épée. Quant à Guiraude, dame de Lavaur, il ordonna qu'elle fût jetée toute vivante dans un puits que l'on combla ensuite avec de grosses pierres. Quatre cents hérétiques, qui se trouvaient dans la place, furent brûlés vifs par les vainqueurs, *avec une joie extrême*, dit Pierre de Vaux-Cernay. C'était par ces horribles exécutions que Montfort se rendait digne des faveurs de la cour de Rome[1].

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 51 et 52. — Chron. en langue d'Oc. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

LIVRE III.

—

Maître de Lavaur, et enhardi par ce succès, quoiqu'une partie des seigneurs de France fussent retournés dans leurs donjons, Montfort se décida enfin à faire une guerre ouverte au comte de Toulouse, et il entra sur ses terres. Raymond envoya offrir aux chefs des Croisés de remettre sa personne et ses fiefs, excepté la ville de Toulouse, à la discrétion des légats, avec promesse d'exécuter fidèlement tous les ordres qu'ils lui donneraieut, tant au sujet de la foi, que des dommages qui avaient été faits aux églises; à condition qu'on lui accorderait la vie sauve, et que ses domaines seraient conservés à lui ou à son fils. Voilà le premier germe de l'abdication que le comte de Toulouse mit plus tard à exécution. Plusieurs barons de l'armée de la foi étaient d'avis d'accepter les propositions de Raymond, mais les autres en plus grand nombre et les légats

les ayant rejetées, la guerre continua, et Simon de Montfort vint mettre le siége devant le château de Casser, situé dans le Lauraguais. Le comte de Toulouse, qui ne se sentait pas assez fort pour secourir cette place avec succès, se contenta de brûler Castelnaudari, pour empêcher les Croisés de s'y fortifier. Casser ne fit qu'une courte résistance, la garnison obtint pourtant la vie sauve et la permission de se retirer où elle voudrait, en livrant les hérétiques qui étaient dans la place, et Montfort les fit brûler vifs, toujours *avec une joie extrême* de la part des Croisés. Après cette conquête, il vint attaquer le château de Montferrand où s'était renfermé Baudoin, frère du comte de Toulouse. La place n'était pas très-forte par elle-même, mais le comte Baudoin était brave et habile guerrier : il se défendit pendant plusieurs jours avec quatorze chevaliers seulement, qui composaient toute sa garnison, et repoussa même un assaut des Croisés. Simon, émerveillé d'une telle résistance, chercha à gagner Baudoin à tout prix, et lui fit demander une entrevue. Celui-ci, sur la parole de Montfort, se rend avec un seul chevalier au camp des Croisés : Simon exalte sa valeur, l'engage à se rendre, et parvient à faire naître des soupçons dans son esprit contre le

comte de Toulouse, qui l'exposait dans une place aussi faible et qui ne pouvait manquer d'être prise; enfin l'adroit Montfort lui promet la vie sauve, s'il veut lui remettre son château, et ne plus porter les armes contre les Croisés, si mieux il n'aime toutefois s'engager à son service, et accepter de sa main des domaines suffisans pour tenir convenablement son rang. Baudoin, qui n'avait reçu de Raymond qu'un mince apanage, ébloui des offres de Simon, lui remit Montferrand, et se rendit auprès de son frère pour essayer de justifier sa conduite : mais Raymond, indigné, le reçut comme il le méritait, le chassa de sa présence, et lui défendit de jamais paraître devant lui. Baudoin, blessé à son tour, retourna auprès de Montfort, lui offrit ses services, et lui jura une fidélité inviolable. Il se montra, de ce moment, partisan zélé de l'ennemi capital de sa maison, et en reçut en fief plusieurs domaines dans le Querci, où il alla fixer sa demeure, et fit, par la suite, une guerre implacable au comte de Toulouse. Après avoir soumis Montferrand et relevé les murs de Castelnaudari, Simon se porta sur le Tarn, qu'il passa à Rabastens, après s'être emparé de cette ville. Il subjugua aussi les châteaux de Montaigu, Cahusac, Gaillac, La Garde, Puicelsi,

Saint-Marcel, La Guépie et Saint-Antonin. Ayant alors reçu la nouvelle qu'un corps considérable de Croisés allemands, conduit par Thibaut, comte de Bar, par Henri son fils, par le comte de Châlons, et par plusieurs autres seigneurs de marque, était arrivé à Carcassonne, Montfort résolut, de concert avec ces nouveaux auxiliaires, de marcher sur Toulouse et d'en former le siége [1].

Les bourgeois de cette ville, instruits de ce dessein, envoyèrent des députés au camp des Croisés pour se plaindre de ces démonstrations hostiles contre leur cité, quand on n'avait rien à leur reprocher depuis le dernier serment qu'ils avaient prêté, leur réconciliation avec l'Église et la remise de leurs ôtages. Les légats et l'évêque de Toulouse répondirent qu'on allait leur faire la guerre, parce qu'ils reconnaissaient pour leur seigneur un excommunié, et qu'ils souffraient qu'il demeurât parmi eux : que cependant s'ils voulaient le chasser, renoncer à son obéissance, à leur serment de fidé-

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 53 et 54. —Chron. en langue d'Oc. —Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 18. — Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

lité envers lui, et recevoir le seigneur que l'Église leur donnerait, il ne leur serait fait aucun mal; sinon qu'on allait les attaquer vivement et les traiter comme des hérétiques et des fauteurs de l'hérésie. Ainsi on faisait un crime aux malheureux Toulousains de leur noble et généreuse conduite. Ils rejetèrent ces propositions avec mépris et indignation: alors Foulques, pour se venger, envoya ordre au prévôt de la cathédrale et à tout le clergé de Toulouse de sortir à l'instant même de la ville. Ils obéirent en effet, et s'éloignèrent, marchant nu-pieds et emportant avec eux le Saint-Sacrement, espèce d'insulte qui blessa vivement les Toulousains[1].

Mais le comte Raymond se montrait disposé à faire tête à l'orage : il s'était assuré l'appui des comtes de Foix et de Comminges, qui l'avaient joint avec leurs vassaux; de plus il était parvenu, après beaucoup de peines, et grâce à l'absence de Foulques, à ramener les Toulousains vers un sentiment commun, celui de défendre leurs foyers jusqu'à la dernière extrémité, ce qu'ils jurèrent tous de faire, malgré

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 54. — Chron. en langue d'Oc. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 22.

la nouvelle excommunication qu'Arnaud venait de lancer contre eux. Dès que Raymond apprit l'approche de Simon de Montfort et du comte de Bar, il s'avança vers eux jusqu'à Montgiscard, suivi des comtes de Foix et de Comminges, de cinq cents chevaliers et d'un gros corps d'infanterie, pour leur disputer le passage du Lers. Aussitôt son arrivée, il fit rompre le port de Montaubran, et les deux armées se trouvèrent en présence, séparées seulement par la rivière. Le lendemain, les Croisés cherchèrent un passage, et ayant découvert un autre pont, ils le franchirent et marchèrent au comte de Toulouse, qui, ne voulant pas se commettre en rase campagne, effectua sa retraite, non sans faire éprouver quelques pertes aux Croisés et recueillir plusieurs prisonniers, entre autres Bernard, second fils du comte de Montfort [1].

Le lendemain, les ennemis parurent sous les murs de Toulouse. L'entreprenant Simon, qui n'avait pas une armée assez nombreuse pour cerner cette vaste cité, dirigea ses forces contre un des faubourgs, et

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 55. — Chron. en langue d'Oc. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 22.

en attaqua deux portes. Les Toulousains, pour le braver, les laissèrent ouvertes jour et nuit, et en percèrent même quatre autres. Cependant Montfort, après avoir pris l'avis du légat et des princes croisés, tenta un assaut, mais il fut reçu avec tant de bravoure par les habitans, dont le nombre surpassait celui des Croisés, qu'il fut contraint de se retirer. Le comte de Toulouse et le comte de Foix, voyant l'occasion favorable, tombèrent alors si vivement sur les troupes de Montfort, qu'ils en tuèrent plus de deux cents et en blessèrent un pareil nombre. Raymond-Roger eut un cheval tué sous lui dans cette brillante affaire qui dura jusqu'à la nuit, et dans laquelle succomba Raymond de Castelbon, un de ses plus braves chevaliers. Les jours suivans, les assiégés firent de fréquentes sorties, qui tournèrent toujours à leur avantage; ils perdirent toutefois un parent du comte de Comminges, et Guillaume de Rochefort, frère de l'évêque de Carcassonne, dans une de ces attaques qu'ils exécutaient sur le midi, alors que les Croisés, accablés par la chaleur du jour, faisaient la méridienne après leur dîner, *selon l'usage*. Ils donnèrent aussi sur un convoi escorté par Eustache de Quen et par le châtelain de Melfe, le mirent en désordre,

et laissèrent mort sur la place le premier de ces deux chevaliers [1].

Le siége de Toulouse durait déjà depuis longtemps, quand Simon, s'apercevant enfin que ses efforts étaient infructueux, que les vivres devenaient rares dans son camp et que son armée s'affaiblissait tous les jours, se décida à renoncer à son entreprise. Mais, avant d'exécuter sa retraite, il résolut de ravager les environs de Toulouse : dans ce dessein, il forma plusieurs détachemens de ses troupes, le lundi 27 juin, et les envoya sur divers points détruire tout ce qu'elles ne pouvaient pas emporter. Les Toulousains, qui, du haut de leurs murs, observaient les mouvemens de l'ennemi, profitent de l'éloignement de Montfort, attaquent le camp des Croisés, leur tuent beaucoup de monde, renversent leurs tentes, les mettent au pillage et délivrent leurs prisonniers. Pendant ce temps, le comte de Foix attaquait de son côté les troupes du comte de Bar, les poussait vivement, les forçait de prendre la fuite et en tuait un grand nombre. Montfort accourt bientôt au secours de ses alliés,

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, ch. 55. — Chron. en langue d'Oc. — Hist. génér. de Lang., Liv. 22.

mais Raymond-Roger et les Toulousains se retirent alors en bon ordre et rentrent dans leurs murs sans avoir perdu un seul homme. Deux jours après cet échec, Simon levait le siége de Toulouse et s'éloignait pendant la nuit, abandonnant ses blessés et ses équipages. Les Croisés, qui avaient fini leurs quarante jours de service, retournèrent alors dans leurs foyers. Le seul comte de Bar resta encore quelque temps avec lui [1].

Voulant réparer la honte de sa défaite, Montfort se dirigea vers le comté de Foix, afin d'en punir le seigneur pour l'appui qu'il avait donné aux Toulousains ; mais tous ses efforts se bornèrent à désoler et à ravager le pays plat, et il ne fit nulle conquête importante. Il revint au bout de huit jours à Pamiers, et résolut de passer dans le Querci, dont l'évêque et une partie de la noblesse le demandaient pour seigneur à la place du comte de Toulouse. Simon partit pour cette expédition avec les croisés allemands et le comte de Bar; mais arrivé à Castelnaudari, ce seigneur ne voulut pas aller

[1] Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Pierre de Vaux-Cern., ch. 55. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang, Liv. 22.

plus loin et reprit le chemin de ses terres. Montfort n'en continua pas moins sa route sur Cahors; il prit en passant le château de Caylus, et le brûla. Le légat Arnaud pénétrait en même temps dans le Querci par le Lauraguais; ayant appris, chemin faisant, que quatre-vingts hérétiques s'étaient fortifiés dans le château de Casser, il y donna l'assaut, et, après avoir pris ces malheureux, il les fit brûler vifs et rasa la place [1].

Arrivé à Cahors, Montfort y fut reçu avec grande liesse par les habitans qui le reconnurent pour leur seigneur. Les Allemands le quittèrent alors et regagnèrent leur pays. Lui-même s'éloigna bientôt du Querci, parce qu'il apprit que le comte de Foix venait de faire prisonniers deux de ses chevaliers qu'il avait laissés à la garde de ses conquêtes. Il part donc, passe à Gaillac, à Lavaur, et arrive à Carcassonne, où il attend l'abbé de Cîteaux, qui revenait par Albi et Saissac. Il avait résolu de se porter en Provence, mais ses ennemis ne lui en laissèrent pas le loisir, et Montfort fut forcé de

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, ch. 55. — Chron. en lang. d'Oc. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

marcher contre le comte de Foix; il s'empara d'un petit château, voisin de Pamiers, et borna là ses conquêtes, car le départ des Croisés le laissait livré à ses propres forces contre des ennemis unis et puissans : et pendant qu'il consumait son temps dans le comté de Foix, il perdait le château de Puy-Laurens. Simon, sentant sa faiblesse, revint alors sur ses pas, mit une bonne garnison dans Castelnaudari, renforça aussi celle de Montferrand, et rentra avec le reste de ses troupes dans Carcassonne, où il se tint sur la défensive. Ces précautions avaient pour but de s'opposer aux attaques du comte de Toulouse, qui poussait la guerre avec vigueur et cherchait à ressaisir les places que les Croisés lui avaient enlevées; en effet, avec les renforts qu'il reçut de ses alliés, il assiégea et prit d'abord les châteaux de Belvèze et de Montgiscard. Parmi ceux qui s'empressèrent de marcher à son secours, il faut nommer Savari de Mauléon, sénéchal d'Aquitaine, au nom de Henri III, roi d'Angleterre, lequel lui amena deux mille Basques. Voulant mettre à profit sa supériorité momentanée, le comte de Toulouse fit des préparatifs pour aller assiéger Carcassonne. Montfort, instruit de son dessein, résolut de ne pas l'attendre dans cette ville

et se jeta dans Castelnaudari avec le peu de troupes qu'il avait sous la main.

Raymond, menant avec lui une nombreuse armée, et ayant pour auxiliaires les comtes de Foix et de Comminges, Gaston, vicomte de Béarn, et Savari de Mauléon, parut sous les murs de Castelnaudari vers la fin de septembre. Les habitans, qui lui étaient dévoués, lui livrèrent aussitôt la ville et les faubourgs; ce qui força Montfort de se renfermer dans le château. Raymond, après avoir fait dresser ses machines, le fit battre en brèche, et fortifia son camp de manière à ne pas craindre une attaque. Simon, qui se voyait pressé de plus en plus, envoya Gui de Lévis, son maréchal, à Carcassonne et au château de Fanjaux pour lui en amener des vivres dont il commençait à avoir besoin, ainsi que les milices des diocèses de Béziers et de Carcassonne. Gui partit pour cette mission infructueuse et revint seul, personne n'ayant voulu se ranger sous sa bannière. Montfort s'adressa alors aux habitans de Narbonne, qui consentaient à le secourir, si Aymeri, leur vicomte, voulait se mettre à leur tête; mais celui-ci s'y refusa. Simon manda alors à Bouchard de Marli et à Martin d'Algais, chevalier espagnol, qui était à Lavaur avec la

comtesse de Montfort, de marcher à son secours : ils parvinrent à rassembler huit cents hommes qui se débandèrent soudain en apprenant que c'était pour se porter sur Castelnaudari. Simon envoya derechef à Fanjaux Guillaume Cat, chevalier du pays, qu'il avait comblé de bienfaits, pour ramasser des troupes et les lui amener; mais Guillaume déserta sa cause, et chercha même à s'emparer de Gui de Lévis, qui conduisait un léger secours à Castelnaudari. Le maréchal sut pourtant éviter ses embuches, et s'étant rallié à Bouchard de Marli et à Martin d'Algais, qui étaient enfin parvenus à lever deux cents hommes bien armés et avaient reçu un renfort considérable des évêques de Cahors et de Castres, il se mit en route pour Castelnaudari.

Le comte de Foix, instruit de l'approche de cette troupe, résolut de la surprendre, et lui tendit une embuscade à une lieue de Castelnaudari. Les éclaireurs ennemis l'ayant découverte, Raymond-Roger se porta bravement en avant et commença le combat. L'attaque fut vive, les Croisés eurent d'abord quelque succès; mais, contenus bientôt par la valeur toute chevaleresque du comte de Foix, ils furent peu après forcés de prendre la fuite. Montfort, qui observait ce combat d'une porte de Castelnaudari,

résolut de marcher au secours des siens, et sortit du château avec ses chevaliers. Mais déjà Gui de Lévis, Bouchard de Marli, revenaient à la charge; Raymond-Roger les met en fuite une seconde fois et les force de se sauver au château de Fanjaux. Les vainqueurs se livrent alors au pillage, au lieu d'assurer leur victoire, et se débandent de tous côtés. Bouchard de Marli saisit ce moment favorable, rallie les siens, tombe de nouveau sur les troupes en désordre du comte de Foix et en fait un grand carnage; celui-ci, furieux de se voir arracher la victoire, fit des prodiges de valeur pour rétablir le combat; à la fin cependant il fallut céder et prendre la fuite; Montfort, qui arriva alors, poursuivit les fuyards et rentra vainqueur dans Castelnaudari.

Pendant ce temps, Savari de Mauléon, qui avait livré un assaut au château, était aussi repoussé et forcé de rentrer dans son camp. Malgré cet échec, le siége continua. Montfort, jugeant que les secours qu'il avait reçus n'étaient pas suffisans pour empêcher la chute de Castelnaudari, prit le parti d'aller lui-même rassembler de nouvelles troupes. Il est difficile de donner un tableau satisfaisant de la manière dont se faisait alors l'attaque des places, quand on voit les assiégés sortir de leurs remparts et y

rentrer à leur gré. Il est probable qu'on se contentait d'assaillir la place assiégée sur un seul point avec toutes ses troupes, quand on voulait la prendre de vive force, sans s'inquiéter même de lui couper toute communication avec l'extérieur. C'était l'enfance de l'art. Cependant on voit d'autres places obligées de se rendre par famine; ce qui prouve une circonvallation complète. Mais peut-être que dans ce cas les efforts des assiégeans se bornaient à un blocus. Quoi qu'il en soit, les détails des chroniques sont si obscurs, qu'il est fort difficile de comprendre et de débrouiller leurs récits sur ce sujet. Le lecteur me pardonnera cette digression : je reprends mon récit.

Montfort se mit en route pour Narbonne, d'où il ramena un corps de Croisés français, commandé par Alain de Rouci, qui arrivait alors fort à propós pour Montfort. Raymond, instruit de l'approche de ce nouvel ennemi, et désespérant de se rendre maître du château de Castelnaudari, leva le siége et se retira sur Puy-Laurens. Il se porta ensuite dans l'Albigeois, et reprit Gaillac, Rabastens, la Guépie, la Garde, Puicelsi, Cahusac et Saint-Antonin. Montaigu lui ouvrit aussi ses portes; bref, il soumit toute la province, à l'exception

de deux châteaux de peu d'importance. Pendant le siége de Castelnaudari, plusieurs détachemens de ses troupes s'étaient en outre emparés des châteaux de Casser, Saint-Félix, Montferrand, Avignonet, Cuc, Saint-Michel et Saverdun, dans le Toulousain. Montfort, qui était hors d'état de tenir la campagne, se rendit à Pamiers afin de pourvoir à la sûreté de cette ville : ayant voulu ravager les terres du comte de Foix, ses troupes éprouvèrent un échec et furent battues par le fils de ce seigneur [1].

Cependant l'ombrageux Philippe-Auguste, qui ne voyait qu'avec dépit le dessein formé par la cour de Rome de dépouiller le comte de Toulouse de ses domaines, sans même daigner le consulter, lui seigneur suzerain, se plaignit au pape Innocent III de ce que Simon de Montfort se permettait de faire la guerre à Raymond, sans même avoir demandé son agrément. Le pape répondit au roi que le comte de Toulouse ne s'étant pas purgé du crime d'hérésie dont il était accusé, il avait dû faire saisir ses domaines et les garder pour ceux aux-

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cern., ch. 56, 57 et 58. — Chron. en lang. d'Oc. — Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 19. — Chron. de Moissac. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 22.

quels ils appartenaient légitimement. « Nous avons » donc, à vos instantes prières, ajoutait-il, envoyé » à nos légats des lettres par lesquelles nous avons » suffisamment pourvu à votre avantage et à votre » honneur. » Les efforts de Philippe-Auguste en faveur du comte de Toulouse se bornèrent à ces démonstrations peu efficaces, qui n'empêchèrent pas Innocent de s'emparer du comté de Melgueil, tandis que Raymond était tout entier occupé à se défendre contre le comte de Montfort [1].

Mais, pendant ce temps, l'évêque d'Uzès, légat du Saint-Siége, faisait prêcher de nouveau la croisa de par toute la France, et bientôt une nombreuse armée de fanatiques s'avança contre les Albigeois. Montfort reprit aussitôt l'offensive, et se répandit dans le comté de Foix, où il s'empara de quatre châteaux ; il attaqua ensuite celui de Pommarède dans le Toulousain, et s'en rendit maître, ainsi que de celui d'Albedun dans le diocèse de Narbonne. De là il se porta dans le pays d'Albi, força le château de Tudelle, et entreprit le siége de Cahusac. On voit, d'après toutes ces vicissitudes de bonne et de mauvaise fortune, que, si l'armée de

[1] Lettr. d'Innocent III, Liv. 14, lettr. 163.

Montfort n'avait pas sans cesse été alimentée par de nombreuses bandes de Croisés, il n'aurait pas pu se maintenir dans ses conquêtes; car les populations étaient contre lui : et, pendant toute cette horrible guerre, nous verrons sans cesse se renouveler les mêmes alternatives de bonne et de mauvaise fortune [1].

Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, ayant de leur côté réuni leurs forces, se portèrent sur Cahusac ; mais Monfort n'en continua pas moins le siége de cette place, et s'en empara vers l'Épiphanie. Il marcha ensuite contre ses ennemis, qui, n'osant l'attendre, se renfermèrent dans Toulouse. Montfort s'enfonça alors dans l'Albigeois, et assiégea le château de Saint-Marcel, qui était défendu par Géraud de Pépieux. Les comtes de Toulouse et de Foix s'avancèrent en toute hâte à son secours, et ce dernier s'étant jeté dans la place, sa présence donna un tel courage aux assiégés, qu'au bout d'un mois Montfort n'était pas plus avancé que le premier jour : bientôt même la disette se mit dans son camp, parce que le comte

[1] Chr. de P. de Vaux-Cern., chap. 59. — Chron. en lang. d'Oc. — Hist. gén. de Lang., Livre 22.

de Toulouse, qui tenait la campagne, empêchait tous les convois d'arriver; et, le 24 mars, Simon se vit contraint de lever le siége de Saint-Marcel, d'où il se dirigea sur Albi. Raymond, de son côté, s'était retiré à Gaillac : là Montfort l'envoya défier au combat; mais son prudent ennemi ne répondit pas à cet appel, quoiqu'il fût tout-à-fait dans les mœurs de ce siècle. Il paraît que le plan de campagne du comte de Toulouse était toujours d'éviter une action générale et décisive [1].

Simon, de retour à Albi, y trouva Gui de Vaux-Cernay, son ami, et l'un des plus chauds partisans de la Croisade, qui venait d'être promu à l'évêché de Carcassonne. Arnaud, abbé de Cîteaux, qui avait aussi obtenu l'archevêché de Narbonne, se fit reconnaître en même temps duc de cette riche baronnie, et reçut l'hommage du vicomte Aymeri. Mais cette démarche du nouvel archevêque ne fut pas du goût de Montfort, qui se prétendait aussi des droits sur ce duché; bientôt la discorde éclata entre ces deux ambitieux, et l'on ne fut pas long-

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, ch. 60. — Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Montfort. — Hist. gén. de Langued., Liv. 22.

temps ensuite sans voir les deux plus terribles ennemis du comte de Toulouse se brouiller et se battre pour le partage de ses dépouilles. Vers cette époque, le pape Innocent III écrivit à ses légats en Languedoc la lettre suivante : « Quoique Raymond, comte de Toulouse, ait été trouvé coupable en plusieurs choses contre Dieu et contre l'Église, et que nos légats, pour l'obliger à se reconnaître criminel, aient excommunié sa personne et abandonné ses domaines au premier occupant, cependant il n'a pas encore été condamné comme hérétique et comme complice de la mort de Pierre de Castelnau de sainte mémoire, quoiqu'il en soit très-suspect. C'est pourquoi nous avions ordonné que, s'il se présentait contre lui un accusateur légitime dans un certain temps, on lui assignât un jour pour se purger, suivant la forme marquée dans nos lettres, nous réservant de rendre là-dessus une sentence définitive; en quoi on n'a pas procédé suivant nos ordres. Nous ne comprenons pas pour quelle raison nous pourrions accorder à d'autres ses États, quand ils n'ont été ôtés, ni à lui, ni à ses héritiers, et surtout quand nous ne voulons pas paraître lui avoir extorqué frauduleusement les

» châteaux qu'il nous a remis; l'apôtre exigeant
» qu'on s'abstienne de l'apparence même du mal :
» et si on avait rendu contre lui quelque sentence,
» sur ces deux articles, sans égard à la forme que
» nous avions prescrite, elle serait nulle sans aucun
» doute. N'y ayant donc pas encore lieu de vous ac-
» corder la demande que vous nous avez faite, de
» disposer de ses États en faveur d'un autre, nous
» vous ordonnons de travailler de toutes vos forces
» à conduire cette affaire d'une manière qui soit
» ferme et stable. Nous mandons à l'évêque de Riez et
» à maître Thédise, chanoine de Gênes, d'y procé-
» der, suivant la forme que nous leur prescrivons,
» et si c'est par la faute du comte que la procédure
» ne se continue pas, qu'ils aient à lui signifier,
» ainsi qu'aux autres coupables, que nous agirons
» comme le bien de la paix et de la foi le deman-
» dera : mais qu'ils ne manquent pas de nous ins-
» truire de la vérité [1]. » Ainsi voilà Innocent III qui, pour se justifier d'avoir extorqué quelques châteaux au comte de Toulouse, ordonne qu'on le juge et qu'on le condamne à être privé de tous ses domaines. Toute cette politique pontificale fait frémir.

[1] Lettr. d'Innoc., Liv. 15, lettr. 101.

Pendant que ces événemens se passaient en Languedoc, Pierre d'Aragon se rendait en Espagne pour combattre les infidèles. Il fut suivi dans cette expédition par le nouvel archevêque de Narbonne, Arnaud, qui lui amena cent chevaliers français. Ce prélat avait passé par la Navarre, et déterminé le roi de ce pays, quoique ennemi de celui de Castille, à marcher aussi au secours de ce dernier, et tous ensemble s'avancèrent contre les Sarrasins. Une bataille décisive eut lieu à las Navas de Tolède, les Mores y furent vaincus, et le roi d'Aragon, mais surtout Arnaud, contribuèrent pour beaucoup à cette victoire. Toutefois le séjour de Pierre en Castille fut des plus préjudiciables aux intérêts de son beau-frère le comte de Toulouse; car Montfort profita de son éloignement pour pousser la guerre avec une nouvelle vigueur. Après avoir quitté Albi, où nous l'avons laissé, il vint assiéger le château d'Hautpoul dans le Toulousain, s'en empara, le fit raser, et passa la garnison au fil de l'épée. Sur ces entrefaites, il reçut une nouvelle armée de Croisés, composée d'Allemands, de Lombards et d'Auvergnats. L'arrivée de ces féroces étrangers jeta l'épouvante dans tout le Languedoc : on vit les habitans des villes et des campagnes se réfugier dans

Montauban et dans Toulouse, les deux plus fortes places du comte Raymond, qui s'était renfermé de sa personne dans la dernière, avec les comtes de Foix et de Comminges, ses inébranlables alliés.

Pendant ce temps Montfort, maître de la campagne, recouvrait tous les châteaux qu'il avait perdus; Cuc, Montmaur, Casser, Saint-Félix, Montferrand, Avignonet, Saint-Michel et plusieurs autres tombèrent en son pouvoir. Il prit aussi Puy-Laurens, et là son armée se grossit de nouvelles bandes de Croisés français, conduits par l'archevêque de Rouen, l'évêque élu de Laon, et Guillaume, archidiacre de Paris. Simon se crut alors assez fort pour détacher de son armée un corps considérable, dont il confia le commandement à Gui, son frère, qui se porta dans l'Albigeois, et s'empara de Rabastens, de Montaigu et de Gaillac. Gui assaillit ensuite Saint-Antonin, qui était défendu par Adémar Jourdain, pour le comte de Toulouse. Simon rejoignit son frère sous les murs de cette place, et le lendemain Saint-Antonin était pris.

Les Croisés marchèrent ensuite sur l'Agenois, s'emparèrent, chemin faisant, de divers châteaux, et vinrent enfin attaquer celui de Penne. Il était

sous la garde de Hugues d'Alvar, chevalier espagnol, brave et intelligent, à qui Raymond avait donné Guillelmette, sa fille naturelle, en mariage. Pendant ce siége, Montfort se rendit à Agen et reçut l'hommage des habitans. L'ambition, la soif du pillage et le besoin d'argent dirigèrent seuls Montfort dans cette expédition spoliatrice; car l'Agenois n'était pas infecté par l'hérésie; mais nulle considération n'était sacrée pour lui, et d'ailleurs ce pays appartenait au comte de Toulouse, victime abandonnée à ses coups. Il détacha alors de son armée Robert de Mauvoisin, qui courut s'emparer de Marmande. Montfort attaqua aussi de son côté le château de Biron, le prit, et fit pendre le gouverneur, Martin d'Algais, qui avait abandonné son parti pour suivre celui du comte de Toulouse. Après avoir soumis l'Agenois, Montfort vint dans le Querci, et arriva, le 24 août, devant Moissac. Là il fut joint par Baudoin, frère du comte de Toulouse, qui lui amenait quinze mille hommes. Simon, avant de battre cette place, voulut tenter un assaut, mais il fut repoussé : il fallut alors procéder avec plus de circonspection : le siége devint long et meurtrier; Montfort même y fut blessé et faillit tomber au pouvoir des assiégés : à la fin cependant ses ma-

chines ayant fait brèche aux murailles, les habitans traitèrent secrètement avec lui, et lui ouvrirent leurs portes, à l'insu de la garnison, qui fut massacrée.

Moissac rendu, Montfort se porta sur Montauban, mais il ne tarda pas à renoncer à son entreprise, instruit que Raymond y avait envoyé un puissant secours sous la conduite de Roger-Bernard, fils du comte de Foix; et il courut attaquer les domaines de ce dernier, qui, aidé des comtes de Toulouse et de Comminges, avait reconquis presque toutes les places qu'il avait précédemment perdues, et passé les garnisons au fil de l'épée. Avertis de la marche de Montfort, les comtes, ses ennemis, se retirèrent dans le château de Foix, parce qu'ils se sentirent hors d'état de tenir la campagne, et que l'armée des Croisés était sans cesse alimentée par de nouvelles hordes de furieux, qui se succédaient sans interruption. Sur ces entrefaites, Simon envoyait Enguerrand de Boves à Carcassonne au devant d'un corps d'Allemands, avec ordre de les lui amener à Pamiers. Enguerrand, pendant sa route pour rejoindre Montfort, prit Laverdun sans coup férir. Celui-ci se porta alors sur Foix, dans l'intention d'en former le siége: mais, voyant la force de la place, il changea de

dessein et marcha sur Muret, dont il se rendit maître, ainsi que de Saint-Gaudens. Il revint ensuite dans la première de ces deux villes, d'où il étendit ses courses jusqu'aux portes de Toulouse, brûlant et saccageant tout le pays[1].

Le comte Raymond, voyant ses meilleures places tomber tour à tour au pouvoir de son infatigable ennemi, et pressentant déjà sa ruine prochaine, se rendit en Aragon, pour implorer l'appui et le secours du roi de ce pays : Pierre le prit sous sa protection, embrassa hautement sa défense et celle de son fils, puis envoya à Rome une ambassade, afin d'adoucir l'esprit du pape, que les légats avaient excessivement aigri contre le comte de Toulouse. Ce dernier, pendant son voyage en Aragon, avait confié la défense des châteaux qui lui restaient aux comtes de Foix, père et fils : ils poussèrent des partis sur Carcassonne et Narbonne, prirent quelques Croisés que, par représailles, ils firent périr dans les supplices; mais ils ne purent empêcher Simon de Montfort de s'emparer de tous les châteaux

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 61, 62, 63 et 64. —Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Montfort. — Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

qui tenaient encore pour la maison de Saint-Gilles, à laquelle il ne restait plus à la fin de cette campagne que Toulouse et Montauban [1].

Usurpateur de ces belles provinces, Simon songea à y rétablir l'ordre et la paix; il convoqua, vers la fin de septembre, à Pamiers, un parlement, où il appela les nobles, les évêques et les bourgeois; ainsi le Tiers-État était déjà représenté dans ces contrées, quand le reste de la France se courbait encore sous le plus absurde esclavage. On nomma des commissaires pris dans les trois ordres, que l'on chargea de dresser des statuts pour l'administration du pays. Ces commissaires proposèrent quarante-six articles, qui furent adoptés par l'assemblée, et que Simon de Montfort et les chevaliers jurèrent d'observer. Ces articles traitaient en général du rétablissement de l'ordre et de la justice dans le pays; de l'extirpation de l'hérésie, de la liberté ecclésiastique, de la police, de la levée des tailles et des impositions; du service militaire, de la perception des droits dûs à Simon et aux autres barons; des

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 64. — Chron. en langue d'Oc. — Lettres d'Innocent, Liv. 15, lettr. 212. — Hist. gén. de Langued., Liv. 22.

devoirs des vassaux envers leurs seigneurs et des seigneurs envers leurs vassaux. Un article exempte de tailles les pauvres et les clercs, à moins que ceux-ci ne soient mariés, ou qu'ils n'exercent le commerce. Un autre article confirme l'imposition du cens annuel de trois deniers melgoriens en faveur de l'Église romaine, sur chaque maison habitée du pays conquis. Un autre astreint les chevaliers français qui doivent le service militaire au comte Simon, à le rendre pendant vingt ans avec des Français, et non avec des gens du pays ; ce qui prouve qu'à cette époque la supériorité dans les combats des Français du nord sur ceux du midi était incontestable. Par le trente-quatrième article les chevaliers et les seigneurs catholiques du Languedoc sont tenus envers Simon de Montfort, ou leurs autres nouveaux seigneurs, au même service auquel ils étaient obligés avant la Croisade. Le trente-sixième défend, sous peine de confiscation des biens, de porter des vivres aux Toulousains sans la permission du comte Simon. Le quarante-troisième règle les successions tant entre les barons et les chevaliers, qu'entre les bourgeois et les paysans, d'après la Coutume des environs de Paris. Le quarante-cinquième ordonne à toutes les fem-

mes, même catholiques, dont les maris étaient ennemis de Montfort, de sortir incessamment des terres de sa domination. Enfin le quarante-sixième défend à toutes les veuves et héritières nobles, ayant des forteresses ou des châteaux dans les pays conquis, de se marier, pendant l'espace de dix ans, à d'autres qu'à des Français, sans la permission du comte de Montfort (H). Ce dernier article, quoique d'un despotisme révoltant, n'en prouve pas moins la politique adroite de son auteur[1].

Après l'assemblée de Pamiers, Simon se rendit à Carcassonne, où il passa l'hiver; car, quoique le pays fût à lui, il n'était en état d'entreprendre ni le siége de Toulouse, ni celui de Montauban. Dans les premiers jours de janvier, les ambassadeurs du roi d'Aragon arrivèrent à Rome, et obtinrent une audience du pape Innocent III. Ils se plaignirent des horribles vexations que les légats et le comte de Montfort exerçaient dans le Languedoc, et prirent chaudement les intérêts du comte de Toulouse. Innocent les écouta favorablement, et écrivit à l'archevêque de Narbonne, à l'évêque de Riez, et

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 65. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 22.

à maître Thédise, ses légats, la lettre que l'on va lire : « Notre cher fils Pierre, roi d'Aragon, nous » a fait savoir qu'il avait refusé de secourir le vi- » comte de Béziers, son vassal, qui implorait son » assistance, après la publication de la croisade » contre les hérétiques provençaux, lorsque les » Croisés entrèrent sur les terres de ce vicomte ; et » que, pour ne pas retarder l'exécution des des- » seins de l'Église, il avait mieux aimé manquer » aux catholiques que de protéger les hérétiques » mêlés avec eux ; en sorte que le vicomte, se trou- » vant sans protection, a perdu tous ses domaines » et a été enfin tué misérablement. Vous, archevê- » que de Narbonne et Simon de Montfort, ayant » ensuite conduit l'armée des Croisés dans les terres » du comte de Toulouse, vous ne vous êtes pas » contentés d'envahir tous les lieux où il y avait » des hérétiques ; mais vous vous êtes encore em- » parés de ceux dans lesquels il n'y avait aucun » soupçon d'hérésie : car, ayant exigé le serment » des peuples du pays, et leur ayant permis d'y » demeurer, il n'est nullement vraisemblable qu'ils » soient hérétiques. Les mêmes ambassadeurs nous » ont remontré que vous avez usurpé le bien d'au- » trui avec tant d'avidité et si peu de ménagement,

» qu'à peine de tous les domaines du comte de Tou-
» louse, lui reste-t-il la ville de ce nom, avec le châ-
» teau de Montauban. Entre ces domaines usurpés,
» le roi d'Aragon marque le pays que Richard, roi
» d'Angleterre, avait donné à sa sœur en la ma-
» riant avec ce comte (*c'était le Querci*), les terres
» des comtes de Foix et de Comminges, et celle
» de Gaston de Béarn. Ce prince se plaint, de plus,
» de ce que vous, archevêque de Narbonne et Si-
» mon, avez obligé les sujets de ces trois comtes,
» quoiqu'ils soient ses vassaux, à prêter serment de
» fidélité à un autre, dans les domaines que vous
» avez envahis. Il ajoute qu'à son retour de la guerre
» contre les Sarrasins, le comte de Toulouse l'ayant
» été trouver, et lui ayant exposé ce qu'il avait souf-
» fert de la part des Croisés, celui-ci avait attribué
» à ses péchés le refus que l'Église faisait de re-
» cevoir la satisfaction qu'il offrait, étant disposé
» à exécuter tous nos ordres, autant qu'il serait
» possible; que ce comte lui avait dit ensuite que,
» pour ne pas souffrir plus long-temps une telle
» confusion, il lui remettait ses domaines, son fils
» et sa femme, sœur de ce prince, afin qu'il prît
» leur défense, ou qu'il l'abandonnât, comme il ju-
» gerait à propos. Le roi marque ensuite qu'étant

» sur le point d'essuyer un affront pour ce sujet,
» et que n'étant pas juste que la peine soit plus
» grande que le délit, il nous supplie humblement
» de conserver le comté de Toulouse pour le fils
» de ce comte, qui n'a jamais été imbu de l'erreur,
» et qui ne le sera jamais, avec la grâce de Dieu.
» Il a promis de garder en son pouvoir tant le fils
» du comte de Toulouse que le comte lui-même,
» tout le temps qu'il nous plaira, afin de faire ins-
» truire le premier dans la foi, et avoir soin de son
» éducation, et d'apporter toute son attention pour
» extirper l'hérésie du royaume d'Aragon, et pour
» y faire fleurir la foi catholique, avec offre de
» donner, pour l'observation de toutes ces choses,
» telle caution que le Saint-Siége demandera. En-
» fin, il a déclaré que le comte de Toulouse est prêt
» à faire pour le passé la pénitence que nous vou-
» drons lui imposer, et d'aller servir contre les in-
» fidèles, soit dans les pays d'outre-mer, soit en
» Espagne, sur les frontières des Sarrasins. Au
» reste, comme l'affaire est difficile, et qu'elle a été
» conduite à une fin assez heureuse, on doit y pro-
» céder avec beaucoup d'attention, pour ne pas
» détruire légèrement ce qui a été exécuté avec tant
» de peines. C'est pourquoi nous vous ordonnons

» d'assembler un concile dans un lieu convenable » et assuré, d'y convoquer tous les archevêques, évê- » ques, abbés, comtes, barons, consuls et recteurs » que vous jugerez à propos, et après leur avoir » proposé les demandes et les désirs du roi d'Ara- » gon, sans aucune considération humaine, de nous » envoyer leur avis, afin de statuer ensuite tout ce » qui sera convenable[1].

Innocent écrivit en même temps à Simon de Montfort la lettre suivante : « L'illustre roi d'Aragon » nous a fait remontrer, par ses ambassadeurs, que » non content de vous être élevé contre les héré- » tiques, vous avez tourné les armes des Croisés » contre les populations catholiques; que vous » avez répandu le sang des innocens, et envahi à » son préjudice les terres des comtes de Foix et de » Comminges, et de Gaston de Béarn, ses vassaux, » quoique les peuples de ces terres ne fussent nul- » lement suspects d'hérésie. Ces ambassadeurs nous » ont assuré que, puisque vous avez exigé le serment » de fidélité des mêmes peuples, et que vous per- » mettez qu'ils habitent dans le pays, vous faites » un aveu tacite qu'ils sont catholiques; à moins

[1] Lettr. d'Innoc. III, Liv. 15, lettr. 212.

» que vous ne vouliez passer vous-même pour
» fauteur des hérétiques. Ils se plaignent surtout
» de ce que, tandis que le roi leur maître faisait la
» guerre contre les Sarrasins, vous avez usurpé les
» biens de ses vassaux, et que c'était alors que vous
» agissiez plus fortement contre eux, parce que
» vous saviez qu'il était hors d'état de les secourir;
» et comme le roi est dans la nécessité de continuer
» cette guerre, il demande, pour être plus en état
» de s'y donner tout entier, que ses vassaux soient
» rétablis dans leurs domaines. Ne voulant donc
» pas le priver de ses droits, ni le détourner de ses
» louables desseins, nous vous ordonnons de res-
» tituer à lui et à ses vassaux toutes les seigneuries
» que vous avez envahies sur eux, de crainte qu'en
» les retenant injustement, on ne dise que vous avez
» travaillé pour votre propre avantage, et non pour
» la cause de la foi [1]. »

Malgré ces lettres favorables en apparence au comte de Toulouse, on a de la peine à se persuader que le pape fût de bonne foi dans cette affaire, et voulût sincèrement remettre Raymond en possession de ses domaines; en effet, s'il était, comme

[1] Lettr. d'Innoc. III, Liv. 16, lettr. 213.

il le semble au premier coup-d'œil, si irrité contre ses légats, pourquoi ne les remplaçait-il pas par d'autres plus concilians et plus justes? Il leur ordonna de convoquer un concile; mais en leur laissant la faculté de le composer à leur choix, Innocent ne pouvait ignorer que les légats n'y appelleraient que leurs créatures et leurs partisans. Quant à Montfort, le pape, puisqu'il était si mécontent de sa conduite, n'avait qu'à agir avec lui comme avec le comte de Toulouse, c'est-à-dire qu'à l'excommunier, ou seulement lui retirer son appui; et à l'instant même toutes ses conquêtes lui seraient échappées. La suite de cette guerre et son dénouement prouvent d'ailleurs que la ruine de Raymond inquiétait peu le pontife, et probablement les lettres que nous venons de citer n'étaient faites que pour apaiser le roi d'Aragon, avec qui le pape avait des ménagemens à garder. Oui, toute cette horrible guerre fut un noir tissu de perfidies et d'atrocités, et rien ne peut laver Innocent de tout le sang qu'elle a fait répandre. Cependant il faut avouer que son but était moins de détruire le comte de Toulouse que d'étouffer l'hérésie; mais Raymond était un obstacle; il voyait en lui le plus puissant appui des Albigeois, et il

voulait le mettre hors d'état de leur être utile et secourable. Aussi, une fois que l'hérésie fut comprimée et le comte abattu, Innocent ne conserva-t-il aucune haine contre Raymond, bien différent en cela de ses légats et du clergé de Provence et de Languedoc, qui, s'étant enrichis des dépouilles de ce seigneur, et rendus indépendans dans leurs diocèses en usurpant ses droits seigneuriaux, ne virent jamais qu'avec fureur et avec effroi le comte de Toulouse essayer de ressaisir son indépendance et ses domaines. Aussi, leurs persécutions contre lui furent-elles implacables : malgré la justice de sa cause, malgré ses droits, ils poursuivirent, avec un acharnement sans exemple, l'infortuné Raymond, et même son fils, quoiqu'innocent et bon catholique, et ne lâchèrent leurs proies qu'après les avoir mises hors d'état de leur nuire à l'avenir. Continuons à dérouler ce drame aussi terrible qu'intéressant.

En vertu des ordres du pape, un concile fut donc convoqué à Lavaur pour le 15 janvier. Le roi d'Aragon s'y trouva, et pria les évêques de restituer aux comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges et au vicomte de Bearn, les domaines qu'on leur avait enlevés. Les évêques lui répondirent de présenter ses demandes par écrit et

qu'on y aurait égard. Le roi d'Aragon, étant alors retourné à Toulouse, envoya trois jours après au concile le mémoire suivant, daté du 16 janvier 1213.

« Comme l'Église, notre sainte mère, a non-seu- » lement des verges pour frapper, mais encore des » mamelles pour allaiter, moi, Pierre, par la grâce » de Dieu, roi d'Aragon, demande humblement et » avec instance à Votre Sainteté, pour le comte de » Toulouse, qui désire ardemment rentrer dans le » sein de l'Église, en faisant la satisfaction person- » nelle que vous jugerez à propos de lui prescrire » pour les excès qu'il a commis, et pour les dom- » mages qu'il a causés, soit aux églises, soit aux » prélats, d'en agir à son égard avec clémence et » miséricorde, et de lui rendre les domaines qu'il » a perdus. Que si l'Église ne croit pas devoir écouter » la prière que je lui fais pour la personne de ce » comte, je demande qu'on accorde du moins grâce » à son fils, à condition que le père satisfera per- » sonnellement pour ses excès, en allant servir » avec ses chevaliers, soit en Espagne sur les fron- » tières des Sarrasins, soit dans les pays d'outre-mer, » selon qu'on le jugera plus convenable. On observera » soigneusement les démarches du fils, afin qu'il se » comporte comme il faut, tant pour l'honneur de

» Dieu que pour celui de l'Église, et on ne lui lais-
» sera l'administration de ses États que lorsqu'il
» aura donné des preuves manifestes de sa bonne
» conduite. »

Malheureux Raymond! Il est impossible de descendre plus bas : il abdique, il se livre à ses ennemis, et leur implacable haine n'est pas encore assouvie!

Le roi d'Aragon ajoutait ensuite :« Parce que le
» comte de Comminges n'a jamais été ni hérétique,
» ni fauteur des hérétiques, qu'il s'est au contraire
» élevé contre eux, et qu'il assure qu'on ne lui a
» ôté ses domaines que pour avoir secouru le comte
» de Toulouse, son cousin et son seigneur, le roi
» prie pour lui, comme pour son vassal, et demande
» qu'on lui restitue ses domaines, à condition qu'il
» satisfera aussi à l'Église de la manière qu'on or-
» donnera, s'il paraît qu'il ait failli en quelque chose. »
Le roi d'Aragon présenta la même requête en faveur du comte de Foix et du vicomte de Béarn [1].

L'évêque de Riez et maître Thédise, ayant lu les demandes du roi d'Aragon, consultèrent les

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 66. —Guill. Catel, Histoire des comtes de Tolose. — Hist. génér. de Languedoc, Liv. 22.

membres du concile, qui répondirent à ce prince par l'entremise de l'archevêque de Narbonne, et des évêques d'Albi, de Toulouse et de Carcassonne, c'est-à-dire par les ennemis les plus acharnés du comte Raymond, qu'on ne pouvait admettre ce dernier à se purger du crime d'hérésie, ni de la mort de Pierre de Castelnau; non plus que pardonner à ses alliés le comte de Foix, le comte de Comminges et le vicomte de Béarn. Le roi d'Aragon, ayant reçu cette réponse, essaya d'arracher au concile une suspension d'armes jusqu'à la Pentecôte, ou au moins jusqu'à Pâques : il espérait, dans cet intervalle, recevoir une réponse favorable de la cour de Rome, et que la nouvelle d'une trève arrêterait les Français prêts à se croiser et à se ruer de plus belle dans les plaines désolées du Languedoc; mais le concile rejeta aussi cette ouverture du roi d'Aragon, qui, ne pouvant rien obtenir de ces fanatiques prélats, se déclara alors ouvertement en faveur du comte de Toulouse et de ses alliés, et en appela au Saint-Siége du refus que le concile de Lavaur avait fait d'écouter ses propositions. Les légats ne tinrent compte de cet appel et passèrent outre. L'archevêque de Narbonne alla même jusqu'à écrire au roi d'Aragon que, s'il ne retirait pas sa protection à Ray-

mond, il serait excommunié ainsi que ceux de ses sujets qui imiteraient son exemple[1].

Pierre méprisa ces menaces, et se lia plus étroitement avec le comte et ses alliés, aussi bien qu'avec les habitans de Toulouse; Raymond remit ses États à la discrétion de ce prince, et jura de lui être soumis en tout ce qu'il lui ordonnerait. Autant en firent les consuls de Toulouse et les nobles alliés du comte[2].

Avant de se séparer, les évêques du concile écrivirent au pape pour lui faire approuver leur conduite, et lui rendre compte de ce qui s'était passé; le principal motif qu'ils alléguaient pour se justifier d'avoir repoussé les propositions du roi d'Aragon, était que le comte de Toulouse avait défendu leurs États contre le champion de l'Église, ce qui était, à leurs yeux, s'attaquer à l'Église elle-même, et ils finissaient par supplier Innocent de terminer toute cette affaire par un coup d'éclat. Ils chargè-

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 66. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. —Lettres d'Innocent, Liv. 16, lettr. 43. —Hist. gén. de Langued., Liv. 22.

[2] Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Lettr. d'Innoc., Liv. 16, lettr. 47. — Hist. gén. de Langued., Liv. 22.

rent de présenter cette lettre au souverain pontife l'évêque de Comminges, l'abbé de Clairac, Guillaume, archidiacre de Paris, maître Thédise et Pierre-Marc, correcteur des lettres apostoliques. En outre, presque tous les prélats du concile de Lavaur écrivirent en particulier au pape, pour le presser de consommer la perte du comte Raymond et des Toulousains; et rien n'égale la rage et le fiel qui respirent dans ces lettres, qu'ils chargèrent aussi les envoyés du concile de remettre à Innocent. Avant leur départ, Raymond fit une dernière tentative auprès des légats, et offrit de se soumettre à tout ce qu'ils ordonneraient; mais ils répondirent par écrit qu'ils ne pouvaient plus traiter avec lui à cause de ses crimes [1].

Pierre d'Aragon, ayant appris dans l'intervalle que le pape, cédant aux représentations de ses ambassadeurs, avait écrit à Simon de Montfort pour lui ordonner de restituer aux comtes de Foix et de Comminges, ainsi qu'au vicomte de Béarn, toutes les terres qu'il avait usurpées sur eux, et à l'archevêque de Narbonne de révoquer la croisade

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 66. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 22.

contre les Albigeois ; Pierre, dis-je, se flatta de l'espoir de ramener tout-à-fait Innocent à des idées de justice et de paix. Pour le prémunir contre les actes du concile de Lavaur, et lui faire ouvrir les yeux sur la violence des évêques qui y avaient participé, il lui envoya les déclarations par lesquelles Raymond et son fils, les consuls et les habitans de Toulouse, les comtes de Foix, de Comminges, et leurs fils, ainsi que le vicomte de Béarn, remettaient leurs personnes et leurs baronnies entre ses mains, avec promesse d'exécuter à la lettre tout ce que le Saint-Siége exigerait d'eux [1].

Pierre chercha aussi à mettre le roi Philippe-Auguste dans ses intérêts. Il n'ignorait pas que ce prince, quoique peu favorable au comte de Toulouse, qui, par sa position était l'allié naturel de ses ennemis, le roi d'Angleterre et l'empereur Othon, n'avait pourtant consenti qu'avec peine à ce que son fils Louis prît la croix, au mois de février, pour aller combattre les Albigeois ; démarche qui avait engagé une grande partie de la noblesse de France à imiter l'exemple de ce jeune prince. Le roi d'Aragon envoya donc des ambassadeurs à

[1] Hist. génér. de Langued., Liv. 22.

la cour de Philippe-Auguste, afin de communiquer à ce monarque la lettre du pape qui défendait à l'archevêque de Narbonne de faire prêcher la croisade contre les hérétiques. Il voulait par là priver le comte de Montfort des puissans secours qui devaient lui arriver de France. Cette démarche réussit en effet complètement. Philippe-Anguste, qui avait déjà fixé le départ de son fils pour l'octave de Pâques, changea de sentimens, quand il connut les intentions du Saint-Siége, et obligea Louis, ainsi que les chevaliers qui s'étaient croisés avec lui, à remettre leur expédition à une autre année, et à le suivre dans la campagne qu'il allait ouvrir contre le roi d'Angleterre et le comte de Flandre. D'un autre côté, le pape, qui était persuadé, d'après les ordres qu'il avait donnés et le rapport des ambassadeurs du roi d'Aragon, que l'affaire des Albigeois était entièrement terminée, avait envoyé à la cour de Philippe-Auguste, le cardinal Robert de Courçon, Anglais de nation, avec le titre de légat, afin d'exhorter les Français à secourir la Terre-Sainte; de sorte que les évêques de Carcassonne et de Toulouse qui s'étaient aussi rendus en France après le concile de Lavaur, tant pour y prêcher la croisade contre les Albigeois,

que pour contrecarrer les démarches du roi d'Aragon, ne purent entraîner que peu de monde à marcher en Languedoc[1].

Pierre, afin de mettre à profit l'heureux succès de ses habiles combinaisons diplomatiques, se hâta de quitter Toulouse, dans le dessein de se préparer à la guerre et de la pousser avec vigueur. Il envoya défier Simon dans les formes, et mit en campagne un corps de Catalans, chargé de ravager les terres de ce seigneur. Celui-ci, de son côté, fit partir pour la cour d'Aragon Lambert de Turei, chevalier sage et hardi, avec la mission de s'informer si le défi de Simon était véritable, et de lui exposer, dans ce cas, que Montfort ne croyait pas avoir forfait en rien contre lui, qu'il était prêt à s'acquitter de ses devoirs de vassal, et que si le Roi se plaignait de ce qu'il avait attaqué les hérétiques et s'était emparé de leurs terres, d'après les ordres du Saint-Siége, il consentait à se soumettre au jugement de la cour de Rome ou de l'archevêque de Narbonne, son légat. Simon chargea en outre Lambert de Turei, si le roi d'Aragon persistait dans ses projets hostiles, de lui remettre une

[1] Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. —Hist. gén. de Langued., Liv. 22.

lettre de sa part, dans laquelle il le défiait à son tour, et lui déclarait qu'à l'avenir il se regardait comme quitte de tout service envers lui, et qu'il était déterminé à se défendre, tant contre ce prince que contre les autres ennemis de l'Église. Lambert de Turei se présenta devant le Roi, exécuta fidèlement sa mission, et lut à haute voix, en présence de toute la cour, l'insolente épître de Simon de Montfort. Pierre était furieux : il ordonna à Lambert de se retirer, fit veiller sur lui, et assembla son conseil. Quelques-uns furent d'avis de sommer Montfort de rendre le service dont il était tenu envers le Roi, son seigneur suzerain, et, s'il s'y refusait, de faire mourir Lambert de Turei. Le lendemain, celui-ci, malgré le danger d'une telle démarche, se présenta de nouveau devant le Roi, répéta hautement ce qu'il avait dit la veille, et défia au combat quiconque oserait soutenir que le comte Simon avait offensé le Roi, et lui avait manqué de fidélité : personne ne s'étant présenté pour relever son gage, on laissa ce fier envoyé retourner vers Montfort. De ce moment, Pierre se prépara sérieusement à la guerre [1].

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, chap. 67. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

Pendant que ces événemens se passaient en Languedoc, l'évêque de Comminges, maître Thédise, et les autres députés du concile de Lavaur étaient arrivés à Rome, et avaient trouvé le pape fort irrité contre Simon de Montfort; mais ils parvinrent, à force d'intrigues et en se servant habilement des lettres haineuses des évêques contre le comte de Toulouse, à changer l'esprit du pape, qui écrivit alors une lettre fort vive au roi d'Aragon, dans laquelle il le blâme d'abord d'avoir soutenu les Toulousains, et lui ordonne de les abandonner; il lui reproche ensuite de l'avoir trompé relativement aux comtes de Foix et de Comminges et au vicomte de Béarn, ce qui l'avait décidé à commander au comte de Montfort de leur restituer ce qu'il leur avait pris; mais il le prévient qu'il révoque les ordres qu'il avait donnés à cet égard. Toutefois, il promet au roi d'Aragon d'envoyer en Languedoc un légat *à latere*, et de choisir pour cette mission, conformément à ses désirs, un homme sage et prudent qui rendra justice à tous. Il le somme d'accorder une trève à Simon de Montfort, et menace les Toulousains et les comtes leurs protecteurs de faire prêcher contre eux une nouvelle croisade, s'ils persistent dans leurs erreurs. Innocent écrivait en même temps à Simon

de Montfort, à l'archevêque de Narbonne et à l'évêque de Toulouse, qu'ils eussent à se conformer à la lettre écrite au roi d'Aragon [1].

Cependant les évêques de Carcassonne et de Toulouse, ces deux ennemis acharnés de la maison de Saint-Gilles, étaient parvenus à entraîner Manassès, évêque d'Orléans, et son frère Guillaume, évêque d'Auxerre, à se croiser et à marcher contre les Albigeois. Ils réunirent quelques chevaliers et se rendirent à Carcassonne d'où Montfort les dirigea sur Muret. Il fit alors le dégât dans les environs de Toulouse, brûla les moissons et prit dix-sept petits châteaux, qu'il rasa. Raymond pendant ce temps rentrait dans celui de Pujol, à deux lieues de Toulouse, et en faisait, dit-on, pendre la garnison, après avoir ordonné d'en promener les chefs dans les rues de Toulouse, attachés à la queue de leurs chevaux [2].

Le comte Simon se préparait à venger la manière

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, chap. 70. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

[2] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 69 et 70. —Chron. en lang. d'Oc. — Chron. de Guill. de Puy-Laurens, ch. 20. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. génér. de Langued., Liv. 22.

cruelle dont on avait traité la garnison de Pujol, lorsqu'il apprit que le roi d'Aragon rassemblait ses troupes pour marcher au secours du comte de Toulouse. Il donna ordre aussitôt à son fils Amaury, qui assiégeait Rochefort, dans le comté de Comminges, de venir le joindre, fit rentrer tous ses détachemens, et concentra ses forces. En même temps il députa vers Pierre deux abbés pour lui signifier la défense que lui faisait le pape de secourir les hérétiques, et le sommer d'y obéir. Le roi le promit, mais ne se mit pas moins en route peu de temps après, à la tête de mille chevaliers catalans et aragonais. Ayant franchi les Pyrénées, il reprit plusieurs des châteaux dont Montfort s'était emparé, et fit sa jonction à Toulouse avec Raymond et les comtes de Foix et de Comminges, qui l'y attendaient. Leurs forces réunies pouvaient former environ deux mille chevaliers et quarante mille fantassins, avec lesquels Pierre et ses alliés vinrent asseoir leur camp devant Muret, dont la garnison faisait des courses jusqu'aux portes de Toulouse. Ce siége commença le 10 septembre, et les machines furent dressées à l'instant même. Le lendemain, Pierre ordonna l'assaut, et déjà l'un des faubourgs était emporté, quand on vint avertir les assiégeans

que les bannières de Montfort paraissaient dans la plaine. Aussitôt le roi fit sonner la retraite et se mit en sûreté dans son camp [1].

Outre les milices du pays et les chevaliers qui s'étaient liés à sa fortune et ne le quittaient pas, Montfort venait de recevoir de France une vaillante troupe de Croisés, parmi lesquels brillait Guillaume des Barres, son frère utérin, le plus fameux chevalier de cette époque, et le seul qui eût jamais lutté corps à corps avec succès contre le terrible roi Richard d'Angleterre, surnommé Cœur-de-Lion. Étant arrivé sur le soir à Saverdun, Montfort, qui craignait que Muret ne tombât au pouvoir de son ennemi, voulait continuer sa marche et entrer dans ses murs cette nuit même. Mais son conseil l'en dissuada, et on attendit au lendemain. Foulques, évêque de Toulouse, fit, sans perdre un instant, demander un sauf-conduit au roi d'Aragon, pour lui et les autres prélats qui se trouvaient

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cern., chap. 70. — Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 21. — Chron. de Montfort. — Guill.-le-Breton, Philipp. — Matth. Paris, Hist. d'Angl. —Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose.— Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

dans l'armée des Croisés, afin de pouvoir se rendre auprès de ce prince, et lui soumettre des propositions de paix. Le lendemain, Simon de Montfort fit son testament et entendit une messe, pendant laquelle on excommunia les comtes de Foix, de Toulouse et leurs fils, le vicomte de Comminges et tous leurs partisans; Pierre seul fut excepté de cet anathême général. Simon se mit ensuite en marche, et s'arrêta à moitié chemin de Saverdun et de Muret. Le moine que Foulques avait envoyé au camp du roi d'Aragon, pour en obtenir un sauf-conduit, revint avec un refus de ce prince, qui repoussa cette ouverture, parce que les évêques s'avançaient vers lui les armes à la main. Simon continua alors sa route, franchit un défilé dangereux où on aurait pu l'arrêter, et arriva bientôt en vue de Muret, situé sur la rive gauche de la Garonne. Les Croisés, qui brûlaient d'envie de combattre, pressaient leur chef de les conduire à l'ennemi; mais il s'y refusa, parce qu'il voulait faire une dernière tentative auprès du roi d'Aragon, pour le décider à abandonner ses alliés. En conséquence Montfort entra dans la ville par le pont de bois qui se trouvait sur la Garonne, et que ses ennemis avaient négligé de détruire, sans rencontrer le moindre obstacle de leur part.

Foulques et les prélats de l'armée des Croisés renouvelèrent alors leurs instances auprès de Pierre, pour l'amener à faire la paix, ou au moins à conclure une trève. Le roi répondit : *Pour quatre* RIBAUDS *que ces évêques ont amenés avec eux, ce n'est pas trop la peine de leur accorder une conférence.* Mais les Toulousains ayant dit qu'ils ne feraient réponse que le lendemain, les hostilités cessèrent jusque-là, et on entra en pourparlers, le 12 septembre [1].

Montfort offrit au roi d'Aragon de lui livrer Muret et tous les pays environnans; mais Pierre, dont les forces étaient doubles des siennes, exigeait qu'il se rendît à discrétion lui et son armée; et ce dernier se décida à vaincre ou à périr. Les Toulousains, de leur côté, avaient répondu à leur évêque, qu'étant alliés du roi d'Aragon, ils ne feraient rien sans sa participation. Les abbés et les prélats prirent alors la résolution d'aller nu-pieds trouver ce prince, afin de le supplier de ne plus persécuter

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, chap. 71 et 72. — Chron. de Guill. de Puy-Laur., ch. 21. — Chron. de Monfort. — Matth. Paris, Hist. d'Angl. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang, Liv. 22.

l'Église, et ils lui envoyèrent un religieux chargé de le prévenir de leur arrivée. Montfort, qui avait fait ouvrir une porte de Muret pour laisser sortir ce messager de paix, fut assailli par une troupe d'ennemis, qu'il repoussa cependant; mais les assiégeans, ayant manœuvré leurs machines, firent pleuvoir une grêle de pierres et de traits sur la maison où les évêques étaient assemblés. Montfort leur dit alors : *Vous voyez que nous n'avançons rien, et qu'il y a déjà un grand tumulte; il est temps que vous nous permettiez de combattre.* Ayant obtenu sa demande, il fit prendre les armes à ses guerriers. En passant devant l'église du château, il voit l'évêque d'Uzès qui disait la messe; il entre, interrompt le sacrifice, se met à genoux les mains jointes, et dit tout haut : *Mon Dieu, je vous offre et vous donne mon ame et mon corps!* Voulant alors monter sur son cheval de bataille, qu'on lui avait amené devant la porte de l'église, cet animal se cabra et le fit reculer. Les assiégeans, qui virent ce mouvement de leur camp, se mirent aussitôt à pousser de grands cris. Simon, reprenant son cheval, monta dessus, et adressa ces mots à ses ennemis : *Vous vous moquez maintenant de moi par vos clameurs, mais je me confie dans le Seigneur; et j'espère crier bientôt après vous*

jusqu'aux portes de Toulouse. Il descendit alors dans le bourg, où il trouva ses troupes sous les armes : elles n'étaient que de mille chevaliers, mais tous aguerris et éprouvés dans maints combats. Les principaux étaient Gui, son frère, Guillaume des Barres, le comte Baudoin, Alain de Rouci, le vicomte de Corbeil, et Bouchard de Marli, de la maison de Montmorenci. Il sortit enfin de Muret, laissant son infanterie peu nombreuse à la garde de la place [1].

Dans ce moment, Foulques, évêque de Toulouse, qui faisait dans l'armée des Croisés les fonctions de vice-légat, en l'absence de l'archevêque de Narbonne, paraît la mitre en tête, revêtu de ses habits pontificaux, et portant dans ses mains un morceau de la vraie croix. A cette vue, chacun descend de cheval, et s'empresse de venir adorer cet objet vénéré. Mais l'évêque de Comminges, craignant que la longueur de cette cérémonie ne refroidisse le courage des Croisés, prend la relique des mains de l'évêque de Toulouse, monte sur un tertre, et bénit

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, ch. 72. — Chron. de Moissac. — Matth. Paris, Hist. d'Angl. — Hist. génér. de Languedoc, Liv. 22.

toute l'armée, en disant : « Allez au nom de Jésus-
» Christ. Je vous servirai de témoin, et je vous serai
» caution, au jour du jugement, que tous ceux qui
» mourront dans ce glorieux combat, obtiendront
» la récompense éternelle et la gloire des martyrs,
» sans passer par le purgatoire, pourvu qu'ils
» se soient confessés et qu'ils soient repentans, ou
» qu'ils aient du moins une ferme résolution de
» déclarer à un prêtre, aussitôt après l'action,
» les péchés dont ils n'ont point encore obtenu
» l'absolution. » Ce prélat ayant répété plusieurs fois la même promesse à la demande des troupes, et les autres évêques l'ayant confirmée, les Croisés, qui s'étaient déjà confessés, s'embrassent, se pardonnent tout ce qu'ils pouvaient avoir les uns contre les autres, et marchent aux ennemis, remplis d'une fanatique ardeur. Les évêques et le clergé, parmi lesquels se trouvait saint Dominique, se retirèrent alors dans l'église de Muret, et y demeurèrent en prières tant que dura le combat [1].

Montfort, après avoir disposé son armée en trois corps, confia son avant-garde à Guillaume d'En-

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 72. —Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

contre, donna le commandement du centre, où étaient Alain de Rouci et Florent de Ville, chevaliers français, à Bouchard de Marli, et se réserva la conduite de l'arrière-garde. Le comte de Toulouse voulait qu'on attendît les Croisés derrière les retranchemens du camp, dont l'approche difficile aurait affaibli l'ennemi, et qu'alors on fît une attaque vigoureuse de tous les chevaliers, à la faveur de laquelle on l'aurait facilement défait. Ce conseil était sage; mais le présomptueux roi d'Aragon, qui se croyait sûr de la victoire, n'y eut point d'égard, et, laissant son infanterie à la garde du camp, il marcha aussi en trois corps à la rencontre des Croisés. Le comte de Foix commandait son avant-garde; lui-même, après avoir changé d'armure avec un chevalier, pour ne pas être reconnu dans la mêlée, s'était mis au centre; et le comte de Toulouse menait l'arrière-garde. Montfort fit un détour sur sa gauche pour éviter le camp ennemi, dont les traits auraient pu mettre le désordre dans ses rangs, et son avant-garde attaqua le comte de Foix avec tant de vigueur, qu'il ne put résister à ce choc, et ses troupes se dispersèrent. La seconde bataille, où était le roi d'Aragon, se vit alors exposée aux coups de ses ennemis, qui, reconnaissant la ban-

nière royale, fondent sur ce corps avec fureur, et le pressent de toutes parts. Ici le choc fut terrible; la seconde ligne des Croisés étant arrivée en ce moment, Alain de Rouci et Florent de Ville, qui avaient résolu la mort du roi d'Aragon, se précipitent sur le chevalier qui était couvert de ses armes. Alain lui porte un coup de lance, et le renverse; à cette victoire aussi facile qu'inespérée, Alain s'écrie: *Ce n'est pas là le roi d'Aragon, il est meilleur chevalier.* Ce prince, qui était assez proche, entendant ces paroles, fait bondir son cheval en avant, et se montrant à découvert, dit à haute voix : *Vraiment non, ce n'est pas lui, mais le voici!* En même temps il frappe un chevalier français, le renverse, et se précipite dans le plus fort de la mêlée, où il fait des prodiges de valeur. Mais Alain et Florent s'attachent alors à ses pas, le joignent, et lui portent de si rudes coups, qu'enfin il est abattu, et reste mort sur la place, avec les principaux chevaliers qui combattaient à ses côtés (I). Les Croisés, animés par ce succès, redoublent alors d'efforts. Cependant Simon, voyant que son avant-garde et son corps de bataille étaient tellement mêlés avec les Aragonais, qu'on ne distinguait plus les uns d'avec les autres, tourna l'ennemi avec sa réserve, afin de

l'attaquer en flanc, et d'achever sa défaite. Il trouva d'abord une vigoureuse résistance, et reçut lui-même un si rude coup d'épée, qu'en voulant le parer, il brisa son étrier gauche, resta accroché par son étrier dans le caparaçon de son cheval, et faillit être désarçonné : il commençait à se remettre, quand il fut encore atteint d'un second coup sur la tête; mais il n'en est point ébranlé, pique à son adversaire, le renverse de cheval d'un coup de poing sous le menton, et jette la terreur parmi les ennemis, qui se débandent et fuient de toutes parts. Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, ayant appris en ce moment la mort du roi d'Aragon, ordonnent la retraite ; les Croisés se mettent sans tarder à leur poursuite, et tuent tous ceux qui tombent sous leurs coups. Montfort, en général habile, les suivait avec son arrière-garde en bon ordre pour soutenir les siens, si par hasard l'ennemi avait essayé de se rallier. Mais la déroute fut complète, et les malheureux confédérés ne s'arrêtèrent qu'à Toulouse. Pendant cette fatale action, les Toulousains et l'infanterie, qui étaient à la garde du camp, tentèrent de donner un assaut à la ville et de s'en emparer, mais ils furent reçus avec vigueur et forcés de se replier. Ils s'aperçurent alors que

les Croisés étaient vainqueurs, et la terreur se mit soudain parmi eux; quelques-uns gagnèrent leurs barques et se sauvèrent dans Toulouse; les autres furent noyés, pris ou tués, et l'on porte à quinze ou vingt mille hommes la perte que les princes alliés éprouvèrent dans cette sanglante journée; mais cette perte tomba presque tout entière sur leur infanterie, qui se trouva abandonnée dans le camp. Simon, après la victoire, s'occupa de découvrir le corps du roi d'Aragon : l'ayant reconnu, il descendit de cheval, le fit enlever, et versa des larmes sur ces restes inanimés. Il quitta ensuite sa chaussure, se rendit nu-pieds dans l'église de Muret, et offrit à Dieu des actions de grâces pour la victoire qu'il venait de remporter; puis il fit vendre son cheval et ses armes, et en distribua l'argent aux pauvres [1] (J).

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 22. — Chron. de Montfort. — Matth. Paris, Hist. d'Angl. — Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Pierre. de Vaux-Cernay, chap. 72. — Guill. le-Breton, Philipp. — Guiart, Branche des royaux lignages. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 21.

LIVRE IV.

La consternation fut profonde dans Toulouse, quand on apprit le désastre de Muret. Il n'y avait pas un citoyen qui n'eût à pleurer la mort d'un parent ou d'un ami. Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, qui s'y étaient réfugiés, tinrent conseil, et ayant reconnu qu'ils ne pouvaient résister aux armes victorieuses de Montfort, ils résolurent de s'éloigner et de céder au temps. Le comte Raymond déclara aux Toulousains, en partant, qu'il était déterminé à se rendre à Rome une seconde fois pour s'y plaindre des longues et sanglantes persécutions, dont lui et ses fidèles alliés étaient victimes, et qu'il leur laissait le soin de pourvoir à leur propre sûreté, et de se défendre en cas d'attaque. La Chronique d'Albéric prétend que Raymond se retira pour quelque temps à la cour du roi d'Angleterre, son beau-frère. Il semble qu'une fatalité

cruelle s'attachât au malheureux Raymond. Tous ses appuis lui manquèrent alors à la fois ; la mort de Pierre laissait le royaume d'Aragon entre les mains d'un enfant ; Othon apprêtait déjà ses armes pour aller combattre Philippe-Auguste, et ne pouvait aider en rien le comte de Toulouse ; Jean-Sans-Terre, chancelant sur son trône, avait bien assez de se défendre des coups ostensibles ou cachés que le roi de France lui portait chaque jour, sans s'embarquer encore dans une guerre contre la cour de Rome, dont il s'était fait le vassal. Aussi allons-nous voir Raymond errant, fugitif et dépouillé de ses domaines. Mais si le sort l'abandonne, son courage sera plus grand que sa fortune [1].

Cependant les prélats et les abbés, qui se trouvaient à Muret, députèrent vers les Toulousains pour les engager à se soumettre entièrement au pape et à ses légats ; les bourgeois ayant prêté l'oreille à ces propositions, on entra en pourparlers. Les évêques demandaient qu'on leur livrât comme ôtages deux cents des principaux de la ville ; ceux-ci, après avoir bien disputé sur le nombre, en offrirent soixante. On les accepta : mais, quand il fallut les

[1] Chron. en langue d'Oc. — Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

jour maître du Dauphiné, dont Béatrix était la seule héritière. Cette négociation retint Simon au-delà du Rhône jusqu'à la fin de l'année 1213. Pendant son éloignement un corps d'Aragonais et de routiers attaquait ses possessions et les ravageait jusqu'à Béziers, dans le dessein de le forcer à rendre à ses sujets le jeune Jacques, fils unique et héritier de Pierre d'Aragon, qu'ils lui avaient fait redemander après la bataille de Muret, mais que celui-ci, on le conçoit, ne se pressait pas de leur rendre. Ayant appris en même temps que plusieurs seigneurs avaient abandonné son parti, Simon revint du côté de Toulouse, fit raser quelques châteaux des environs, et désola le pays pendant quinze jours [1].

Cependant les Catalans ne s'étaient pas bornés à la voie des armes pour obtenir la liberté de leur prince. L'évêque de Ségorbe, ambassadeur de la cour d'Aragon auprès du Saint-Siége, pressa le pape d'enjoindre à Simon de Montfort de rendre Jacques à ses sujets. Innocent, qui, conformément à la promesse qu'il en avait faite au roi Pierre, se disposait à envoyer en Languedoc un légat *à latere*,

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, ch. 75. — Hist. génér. de Lang., liv. 22.

écrivit à Simon, pour lui ordonner de remettre le jeune prince entre les mains du légat, aussitôt son arrivée, sous peine d'encourir la colère du Saint-Siége, en cas de refus. Montfort se hâta d'obéir, comme nous le verrons plus tard, et le fit avec tant de zèle, qu'il pourvut de ses propres deniers à toute la dépense qu'entraîna cette affaire [1].

Le nouveau légat, envoyé par le Saint-Siége, était Pierre de Bénévent, cardinal du titre de Sainte-Marie-en-Acquire. Ce prince de l'Église, outre sa mission de faire remettre en liberté le roi Jacques, était encore chargé par le pape de terminer l'affaire des Albigeois. Innocent le fit partir vers la fin de janvier 1214, et le recommanda aux archevêques et évêques des métropoles d'Embrun, d'Aix, d'Arles et de Narbonne, avec ordre de lui obéir. Il lui était enjoint d'accorder leur pardon au comte de Comminges et au vicomte de Béarn, qui, après la défaite de Muret, s'étaient empressés d'envoyer leur soumission à la cour de Rome, de disposer de leur personne comme il le jugerait à propos, et de faire rentrer dans la voie du salut les Toulousains,

[1] Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. génér. de Languedoc, Liv. 22.

qui depuis long-temps le demandaient avec instance. « Lorsque la ville de Toulouse, disait le pape » dans sa lettre au légat, sera réconciliée à l'Église, » elle restera sous la protection du Saint-Siége, » sans qu'elle puisse être inquiétée à l'avenir par » Simon de Montfort. Mais si les Toulousains per- » sistent dans leurs erreurs, vous prêcherez de nou- » veau contre eux la croisade, en renouvelant les » indulgences qui y sont attachées, afin de détruire » cette peste d'hérésie, soit parmi eux, soit parmi » les fauteurs et les recéleurs des hérétiques, qui » sont plus dangereux encore que les hérétiques » même [1]. »

Cependant Baudoin, frère du comte de Toulouse, après avoir visité les fiefs que Montfort lui avait donnés dans l'Agenois, pour prix de sa félonie et des honteux services qu'il lui avait rendus, vint dans le Querci dont Simon lui avait aussi fait la cession, après la victoire de Muret, et s'arrêta au château de l'Olme. Le seigneur et les chevaliers qui s'y trouvaient résolurent de s'emparer de sa personne et de le livrer au comte de Toulouse. Ils

[1] Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

mirent dans leur complot Ratier, châtelain de Castelnau, ainsi que les chevaliers et les routiers que Raymond tenait en garnison dans le château de Montlevard, situé non loin de là. Baudoin se croyait d'autant plus en sûreté dans le château de l'Olme, que le seigneur était son ami particulier, et avait prêté comme lui serment de fidélité à Montfort. Plein de sécurité, Baudoin se coucha tranquillement, et tous ceux qui l'accompagnaient en firent autant dans des maisons séparées. Pendant la nuit, le seigneur de l'Olme prit la clef de la chambre où reposait Baudoin, courut joindre Ratier de Castelnau, qui l'attendait avec les routiers dans un endroit convenu, et leur dit, en leur montrant la clef : *Que tardez-vous? Votre ennemi est entre vos mains ; il est sans armes ainsi que les siens, et dort d'un profond sommeil. Hâtez-vous : je vous le livre.* Aussitôt ils placent des sentinelles à la porte de toutes les maisons où reposaient les chevaliers de la suite de Baudoin, et guidés par le seigneur de l'Olme, qui les introduit dans le château, ils surprennent Baudoin dans son lit et s'emparent de sa personne. Au bruit que fit l'arrestation de ce prince, ses compagnons s'éveillèrent et voulurent

accourir à son secours, mais tous furent pris ou tués à l'instant [1].

Les routiers conduisirent d'abord Baudoin au château de Montcuç, qui lui appartenait, afin qu'il ordonnât à la garnison française qui l'occupait de leur en ouvrir les portes ; mais, loin de remplir leur désir, Baudoin l'engagea à se défendre, quand bien même elle le verrait près d'être attaché au gibet. Malgré cette exhortation généreuse, les Français se rendirent au bout de deux jours, sous la seule condition qu'ils auraient la vie sauve ; mais aussitôt qu'ils eurent mis bas les armes, les routiers les firent tous pendre. Pendant les deux jours que dura le siége, on laissa Baudoin sans nourriture, et on le conduisit ensuite à Montauban, où on le retint dans une étroite prison jusqu'à l'arrivée de Raymond, qui était alors absent. Il revint bientôt accompagné des deux comtes de Foix, de Bernard de Portelle, chevalier aragonais, et de plusieurs autres seigneurs. Il les assembla aussitôt hors de la ville, et, d'un avis unanime, Baudoin fut condamné à

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 75. — Chron. de Guill. du Puy-Laur., ch. 23. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 22.

mort, tant à cause de sa félonie que par représailles d'avoir contribué au trépas du roi d'Aragon. En cette extrémité, Baudoin demanda à se confesser, ce qui ne lui fut accordé qu'avec peine. Ensuite le comte de Foix, Roger-Bernard son fils, et Bernard de Portelle, le pendirent eux-mêmes à un noyer, sans autre cérémonie. Cette mort terrible était juste, sans doute; mais Raymond se serait montré plus grand et plus généreux en pardonnant. Il est vrai qu'il avait déjà tant souffert[1]!

Pendant ces événemens, Aymeri, vicomte de Narbonne, à l'instigation de l'archevêque Arnaud, qui commençait à être au plus mal avec Montfort, s'était allié aux Catalans et aux Aragonais, avait réuni ses troupes à un corps de ces deux nations, et se disposait à attaquer les domaines de Simon, quand celui-ci, instruit à temps de son dessein, et ayant reçu des renforts que lui avait amenés Guillaume des Barres, résolut de le prévenir. En conséquence, il entre dans le Narbonnais, ravage le plat pays, soumet la plupart des châteaux, et marche

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 75. — Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 23. — Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

enfin contre le vicomte, qui était campé sous les murs même de Narbonne. Montfort divise alors ses troupes en trois corps, se met à la tête de l'avant-garde, et attaque à l'instant son ennemi. L'armée de celui-ci, qui était avantageusement postée, reçut avec bravoure le choc des Croisés, les repoussa bientôt, et les poursuivit vivement. Ce fut en ce moment que Simon courut un imminent danger; les sangles de son cheval se brisèrent et il tomba à terre. Là, se livra un furieux combat pour savoir à qui resterait sa personne; mais Guillaume des Barres accourut à son secours, dégagea son frère, et Aymeri rentra triomphant dans Narbonne [1].

Le nouveau légat, Pierre de Bénévent, étant arrivé en Languedoc sur ces entrefaites, envoya ordre aux Narbonnais et au comte de Montfort de suspendre les hostilités. On obéit, et Simon se hâta d'aller au-devant du légat. Après avoir eu avec lui une conférence dont les résultats ignorés lui furent probablement favorables, il marcha sur Moissac, dont les habitans s'étaient soulevés, et pressaient depuis trois semaines le château de cette

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 76 — Hist. génér. de Lang., Liv. 21.

ville, de concert avec le comte de Toulouse, qui décampa à l'approche de son heureux antagoniste. Celui-ci, après avoir repris Moissac, entra dans l'Agenois, dont les habitans s'étaient aussi soustraits à son joug, sur la promesse que leur avait faite le roi d'Angleterre de les soutenir, et parut bientôt sur les bords de la Garonne, dans le dessein d'assiéger le Mas-d'Agenois, situé sur la rive gauche de cette rivière, et une des plus fortes places du pays. Là, il trouva un grand nombre de barques armées et prêtes à lui disputer le passage : il parvint pourtant à franchir cet obstacle, et le siége commença. Mais le légat l'ayant rappelé, il se retira trois jours après et revint à Narbonne. Aussitôt son arrivée, il remit le jeune roi Jacques entre les mains du légat, qui le rendit à son tour aux députés de la noblesse d'Aragon et de Catalogne, qui étaient venus pour le recevoir[1].

Durant le séjour de Pierre de Bénévent à Narbonne, les comtes de Foix et de Comminges et la plupart des autres seigneurs qui avaient été dépouillés de leurs domaines par les Croisés, se rendirent au-

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, ch. 77. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

près de lui pour implorer leur pardon, et obtenir la restitution de leurs seigneuries. L'impression profonde qu'avait laissée dans leur esprit la défaite de Muret les détermina à cette démarche. Pierre de Bénévent les reçut favorablement en apparence, et les réconcilia avec l'Église, après en avoir obtenu, au préalable et pour caution de leur bonne foi, les meilleurs de leurs châteaux. Les imprudens! Ils ne connaissaient donc pas encore la cour de Rome! Ils s'engagèrent en outre à ne plus favoriser les Albigeois, et même à les combattre; à ne pas secourir la ville de Toulouse, et à subir la pénitence qui leur serait imposée, soit par le pape, soit par le légat. Ils livrèrent, comme gage de leur union sincère à l'Église, le comte de Foix le château de Foix, et le vicomte de Comminges celui de Saliez, et consentirent à ce que ces deux châteaux fussent confisqués au profit du Saint-Siége. Aymeri, vicomte de Narbonne, et les habitans de cette ville firent aussi leur soumission entre les mains du légat. Leur exemple fut bientôt imité par les bourgeois de Toulouse, qui promirent de chasser tous les hérétiques de leur ville, de ne donner aucun secours au comte Raymond et à son fils contre l'Église romaine, nonobstant le serment de fidélité qu'ils leur devaient, et

de livrer autant d'ôtages que le légat en exigerait. Enfin, le comte de Toulouse lui-même se rendit exprès à Narbonne, et fut réconcilié à l'Église. La soumission de Raymond est datée du mois d'avril de l'an 1214, et renferme deux actes : par le premier, Raymond remet sa personne à la discrétion du pape et du légat, jure d'exécuter tous les ordres qu'il en recevra, et d'obliger son fils à imiter son exemple ; par le second, il se résigne à l'abandon de tous ses domaines, à se retirer partout où le légat voudra, et à y demeurer jusqu'à ce qu'il puisse se rendre à Rome pour y demander grâce et miséricorde. Il s'engagea en outre à contraindre son fils à faire cession aux envoyés du Saint-Siége de toutes ses terres et de tous ses domaines. Après ce sacrifice immense, cette abdication complète, le comte Raymond et son fils se retirèrent à Toulouse, où ils vécurent en simples particuliers.

Telles furent les tristes conséquences de la bataille de Muret. Qui ne croirait cependant que cette persécution impitoyable ne fût enfin terminée ? Les hérétiques avaient péri, le comte de Toulouse était déposé et abattu ; nul prétexte ne restait pour continuer de faire peser toutes les horreurs de cette guerre d'extermination, de perfidie

et de vengeance, sur le malheureux Languedoc; eh bien! c'est de là que, sans motif et sans obstacle, l'insatiable Simon de Montfort part pour achever impunément la conquête de toute cette province et des pays voisins. On frémit d'indignation quand on voit l'odieux abus que ce Pierre de Bénévent fait de son pouvoir; et qu'on me dise si Innocent III ne mérite pas l'exécration de la postérité pour avoir autorisé et sanctionné de pareilles horreurs et de si noires perfidies! Il semble même que la justice du ciel voulût se jouer jusqu'au bout des malheureux Albigeois. Robert de Courçon, légat du Saint-Siége en France, venait de permettre enfin à Gui de Vaux-Cernay, évêque de Cercassonne, d'y prêcher la croisade. Malgré l'extermination des hérétiques, l'abdication des comtes de Toulouse, la guerre terrible que Philippe-Auguste soutenait cette année contre le roi d'Angleterre, le comte de Flandre et l'empereur Othon, et qui se termina par la bataille de Bovines, les ardens et fanatiques moines de Saint-Bernard se répandirent par toute la France, appelant tous ses habitans au secours de l'Église; et, réveillant le zèle aveugle et fanatique des seigneurs et des peuples, ils parvinrent enfin à rassembler une formidable armée de Croisés, qui arriva à Montpel-

lier quinze jours après Pâques. Montfort s'en servit pour conquérir le Rouergue et le Querci, et chargea de la conduite de cette guerre Gui, son frère, et l'évêque de Carcassonne. Quant à lui, il se rendit à Valence pour assurer le mariage de son fils avec Béatrix, fille du dauphin de Viennois. Il ramena la fiancée avec lui à Carcassonne, où le mariage fut célébré, mais non consommé, parce que Béatrix n'était pas encore nubile [1].

L'évêque de Carcassonne et Gui de Montfort, arrivés en Rouergue, mirent d'abord le siége devant Maurillac, où ils furent joints par le légat Robert de Courçon, qui voulait aussi se rougir du sang des Albigeois. La place fut assaillie avec une telle vigueur qu'elle capitula le jour même; le château fut rasé, et on brûla sept hérétiques qui s'y trouvèrent : c'était bien peu pour la rage de ces furieux. Gui se rendit ensuite dans le Querci qu'il ravagea, et où il fut rejoint par Montfort, qui attaqua, prit et rasa le château de Montepzat, et soumit toute la province. Il passa ensuite dans l'Agenois, subjugua tous les châteaux qui tenaient encore pour le comte de Toulouse; assiégea Marmande, où le roi d'Angleterre

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 79. — Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

avait mis garnison, s'en empara et revint ensuite à Agen, pour de là marcher sur Casseneuil, dont le seigneur, Hugues de Ravignan, avait abandonné son parti et était déterminé à s'ensevelir sous les ruines de son château, plutôt que de se rendre. Ce siége commença le 28 juin, et la garnison le soutint avec d'autant plus de courage et de constance, qu'elle comptait sur les secours de Jean-Sans-Terre; mais ce prince lâche et pusillanime, qui était passé en France cette année avec une puissante armée, ne sut pourtant, durant cette campagne, ni s'opposer aux faibles efforts du prince Louis, fils de Philippe-Auguste, ni à ceux de Montfort; et, après s'être avancé jusqu'à Périgueux, il se retira sans oser rien entreprendre. Le cardinal Robert de Courçon fit don et confirma à Montfort la possession de tous les domaines qu'il venait de conquérir, ou avait conquis les années précédentes dans l'Albigeois, l'Agenois, le Querci et le Rouergue, ainsi que dans les pays de sa légation, et aussi de tous ceux qu'il subjuguerait par la suite.

Pendant ce temps, Montfort poussait le siége de Casseneuil. Il fallait, pour attaquer le corps de la place, franchir un fossé profond et rempli d'eau. Afin d'y parvenir, Simon fit construire un pont avec des

tonneaux liés ensemble et recouverts de planches et de claies; mais cet ouvrage était si lourd qu'il enfonça dans l'eau quand on voulut s'en servir. Montfort en fit faire un second qui ne réussit pas mieux que le premier. On éleva alors une tour en bois de cinq étages, et on la traîna jusqu'au bord du fossé, malgré les efforts des assiégés, qui faisaient pleuvoir sur elle une nuée de pierres et de traits, afin de la détruire : à l'aide de cette machine, les Croisés parvinrent à combler le fossé avec des fascines, et, à mesure qu'il s'emplissait, la tour s'approchait de la muraille. Enfin, se voyant en état de donner l'assaut, Montfort fait avancer ses troupes, tandis que l'évêque de Carcassonne et le clergé de l'armée se mettent en prières sur une éminence; les Croisés sortent en même temps de la machine, parviennent à emporter les ouvrages extérieurs, et forcent les assiégés à se renfermer dans la place. Les vainqueurs, qui manquaient d'échelles, bornèrent leurs efforts à ce succès, et se contentèrent de raser les fortifications dont ils venaient de se rendre maîtres. La journée du lendemain se passa à préparer tout ce qu'il fallait pour un assaut général. Les routiers qui formaient la garnison de la ville, jugeant qu'ils ne pourraient résister à l'attaque qui les menaçait, quit-

tèrent Casseneuil, sous prétexte d'une sortie, et s'échappèrent à la faveur de la nuit. Simon, instruit de leur retraite, envoya à leur poursuite, et fit en même temps assaillir la ville ; ses troupes rencontrèrent peu de résistance, pénétrèrent dans la place et y mirent le feu. C'est ainsi qu'après six semaines d'un siége meurtrier, Montfort devint maître du château de Casseneuil, dont il fit raser les murailles [1].

Il conduisit alors son armée dans le Périgord, et s'empara de plusieurs forts, sous prétexte qu'ils étaient occupés par les ennemis de la paix et de la foi. Après cela, il vint au château de Penne en Agenois, où il reçut l'hommage de plusieurs seigneurs du pays, effrayés de la prise de Casseneuil. Là, vinrent aussi le trouver l'évêque de Rhodez et l'abbé de Sarlat, qui lui firent leur soumission. Il envoya ensuite en Périgord l'évêque de Carcassonne, avec une partie de l'armée, prendre possession du château de Montfort, dont le seigneur, Bernard de Casenac, avait fait un repaire d'où il exerçait toutes sortes de brigandages sur les

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, ch. 79. — Chron. de Montfort. — Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

environs. A l'approche des Croisés, ce Bernard abandonna son château, qui fut pris et rasé. Simon, poussant ses avantages, s'empara alors de Castelnau en Périgord, et y mit garnison, afin de tenir tout le pays en respect. Il se rendit ensuite maître de Bainac et en fit abattre les tours et les murailles [1].

Ces expéditions terminées, Montfort revint dans l'Agenois, dont il fit démanteler toutes les places; il passa de là à Figeac, dans le Querci, et y reçut l'hommage de plusieurs seigneurs. Traversant alors le Rouergue, il se rendit à Rhodez, dont le comte lui fit aussi sa soumission. Montfort entreprit ensuite le siége du château de Sévérac, situé sur les frontières du Rouergue et du Gévaudan, et la garnison, au bout de peu de temps, fut obligée de mettre bas les armes, faute de vivres. Ce fut par ce dernier exploit que Montfort termina cette fructueuse campagne, durant laquelle il avait conquis sur la maison de Saint-Gilles une partie de l'Agenois, du Périgord, du Querci et du Rouergue, qu'il s'appropria, malgré l'absolution que Raymond avait reçue de Pierre de Bénévent et l'abdi-

[1] Chr. de P. de Vaux-Cern., chap. 80. — Chron. de Montfort. — Hist. gén. de Lang., Livre 22.

cation pleine et entière que cet infortuné seigneur venait de faire à Narbonne. Quelque temps après, malgré les ordres contraires et précis du pape, qui commençait à trouver que ses légats avaient été trop loin, Robert de Courçon disposa de nouveau, en faveur de Montfort, de l'Agenois, du Querci, du Rouergue, et du pays d'Albi, et convoqua, de Reims où il s'était rendu, un nouveau concile à Montpellier; mais il n'y parut pas: ce fut Pierre de Bénévent, qui revenait alors d'Aragon, qui le présida et en fit l'ouverture, avec les archevêques de Bourges, de Narbonne, d'Auch et de Bordeaux. Il s'y trouva en outre l'archevêque d'Embrun, vingt-huit prélats, un grand nombre d'abbés et plusieurs barons du pays. On y dressa trente canons dans le but de réformer la discipline ecclésiastique, de réprimer l'exaction des péages, et de favoriser la dénonciation des hérétiques et de leurs fauteurs [1].

Outre ces canons, le concile de Montpellier rendit un décret mémorable au sujet du comté de Toulouse, dont il disposa, par un empiétement insolent

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, ch. 80 et 81. — Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 22.

sur l'autorité suzeraine des rois de France, en faveur de Simon de Montfort. Ce général, toujours attentif à ses intérêts, s'approcha alors de Montpellier : mais les habitans, craignant que sa présence parmi eux ne devînt funeste à leurs libertés, lui refusèrent l'entrée de leurs murs ; de sorte qu'il se vit obligé d'habiter un château voisin tout le temps que dura le concile. Il n'en avait pas moins chaque jour des conférences avec Pierre de Bénévent et les prélats qui s'y trouvaient, et de toutes ces intrigues il en sortit une proposition faite par le légat de reconnaître le comte Simon de Montfort *pour prince et seigneur de tous les pays conquis par les Croisés*. Chaque évêque, chaque abbé donna son avis par écrit sur cette proposition aussi audacieuse qu'inouïe, et tous y accédèrent d'un commun accord. Alors ils prièrent Pierre de Bénévent de donner à Montfort l'investiture de tous ces domaines ; mais le légat n'avait pas de pouvoirs assez étendus pour consommer cette iniquité ; en conséquence le concile prit le parti d'envoyer à Rome l'archevêque d'Embrun et quelques ecclésiastiques, afin d'engager le pape à investir Simon du titre et des domaines qu'il convoitait. Tous ces fougueux prélats étaient ainsi acharnés après le comte de

Toulouse, et bien disposés en faveur de son rival, par avarice et par ambition ; chacun d'eux voulait se rendre indépendant dans son diocèse, ce qu'ils ne pouvaient se flatter d'obtenir du seigneur légitime dont les droits étaient clairs et reconnus ; et ils comptaient arracher à Montfort, leur créature, des concessions qui devaient prodigieusement accroître leur pouvoir temporel. Déjà nous avons vu l'insolent abbé de Cîteaux, devenu archevêque, s'adjuger impunément le duché de Narbonne, quoiqu'il appartînt au comte de Toulouse [1].

Le concile terminé, le légat envoya Foulques, évêque de Toulouse, prendre possession de cette ville, au nom du Saint-Siége. Les habitans se soumirent à cette mesure, et livrèrent au prélat leurs murs ainsi que le Château-Narbonnais, qui en était la citadelle, et de plus la demeure des comtes de Toulouse. Raymond fut obligé de se retirer dans la maison d'un simple particulier, nommé David de Roaix, avec sa femme, son fils et toute sa famille. Foulques mit garnison dans le château, se fit livrer

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 81. — Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Lang, Liv. 22.

par les Toulousains douze de leurs consuls comme ôtages, et les envoya à Arles, avec ordre d'y rester tout le temps qu'il jugerait nécessaire. Cette mesure fut prise, le 20 février 1215, dans une assemblée générale de la bourgeoisie, où l'on décida en outre que les douze consuls restant dans Toulouse auraient l'administration de la ville, quoique, d'après les constitutions, ils ne pussent rien statuer qu'étant au moins seize réunis pour délibérer. L'acte qui contenait cette détermination porte « : Philippe » étant roi de France, *et Raymond comte de Tou-* » *louse.* » Quelle outrageante dérision! Le légat Pierre envoya aussi prendre possession du château de Foix, au nom de l'Église romaine; mais cette remise ne s'effectua que plus tard. L'occupation de toutes les places fortes des pays conquis ne tranquillisant pas encore le clergé, il fut défendu aux chevaliers dont les biens avaient été confisqués pendant la guerre, d'entrer dans les villes murées et de porter des armes; on les astreignit en outre à ne monter que de simples *roussins*, et à ne chausser qu'un éperon. Que de haines, que de vengeances, ces fougueux fanatiques assumaient sur leurs têtes[1] !

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 82. — Chron. de

Le comte de Montfort, après le concile de Montpellier, se rendit à Beaucaire, et reçut de l'archevêque d'Arles l'investiture de cette ville et de la terre d'Argence, qui relevaient auparavant du comte de Toulouse. Il donna pour cette concession quatorze cents marcs d'argent du poids de Montpellier à l'archevêque, et s'engagea à lui payer un cens annuel de cent marcs. L'insatiable Simon n'attendit pas que le Saint-Siége eût ratifié les actes du dernier concile pour disposer des domaines de Raymond; il agit comme s'il en eût été le légitime maître. Il donna à l'évêque d'Uzès, pour le dédommager des pertes que son église avait essuyées, tous les domaines, dîmes, péages, etc., que le *ci-devant comte de Toulouse* possédait dans ce diocèse. Il céda aussi à l'évêque de Nîmes la ville de Milhaud, *dont il était et devait être le maître comme substitué aux droits de la maison de Saint-Gilles*. Qu'on s'étonne après cela des motifs intéressés qui poussaient un clergé avide et tout-puissant à favoriser l'ambition effrénée de Montfort [1].

Guill. de Puy-Laurens, chap. 24. — Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

[1] Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

On pourrait penser cependant que cette révoltante spoliation aura un terme, et que les peuples de ces malheureuses contrées vont enfin respirer sous leurs nouveaux maîtres, et se remettre des maux sans nombre dont les avait accablés cette guerre d'extermination aussi absurde qu'effroyable. Mais non : voilà que le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, dans sa dévotion étroite et stupide, quand personne ne l'appelle et ne le désire, s'imagine de marcher contre les Albigeois et de réveiller la croisade. Simon de Montfort, le légat et le clergé du Languedoc, qui n'aspiraient plus qu'à jouir en paix du fruit de leurs injustes usurpations, furent fort alarmés de cette expédition intempestive du prince. Dans cette circonstance critique, Simon résolut d'aller à sa rencontre, afin de pénétrer ses intentions et ses projets. Cependant Louis était arrivé à Lyon le jour de Pâques, 19 avril, à la tête d'une nombreuse armée et de la principale noblesse du royaume de France : c'était Philippe, évêque de Beauvais, prélat qui préférait la cuirasse à la tunique épiscopale ; le comte de Saint-Paul, Gauthier, comte de Ponthieu; Robert, comte d'Alençon; Guiscard de Beaujeu, Mathieu de Montmorenci, le vicomte de Melun, et plusieurs autres chevaliers de

distinction. Gui de Vaux-Cernay, évêque de Carcassonne, qui s'était rendu quelque temps auparavant dans les États de Philippe-Auguste, servait de guide à cette nouvelle armée d'aveugles fanatiques, qui partit de Lyon le 20 avril, et continua sa route, en côtoyant les bords du Rhône. Montfort rencontra Louis à Vienne, et ses soupçons s'évanouirent soudain, quand il eut reconnu qu'un motif de dévotion avait seul poussé le prince à faire ce ridicule pélerinage; toutefois, pour être plus sûr de ses intentions, Simon ne le quitta plus tout le temps de sa pieuse caravane, afin d'épier sa conduite et de prévenir ses desseins s'il en avait eu de pernicieux ou d'hostiles [1].

Le légat, Pierre de Bénévent, qui n'était pas non plus sans inquiétude sur les prétentions que Louis pourrait faire valoir, au nom de son père, seigneur suzerain du Languedoc, vint aussi au-devant de lui jusqu'à Valence. Il craignait que ce jeune prince ne trouvât mauvais qu'on eût disposé des domaines de la maison de Saint-Gilles, au mépris des droits de la

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 82. — Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

couronne de France : et comme Pierre de Bénévent tenait sous le séquestre les villes de Toulouse, de Narbonne, et d'autres, il ne voyait qu'avec défiance l'arrivée prochaine de Louis en Languedoc ; mais, nous l'avons déjà dit, le fils de Philippe-Auguste n'était mu que par un sentiment de dévotion mal-entendue, et il ne songeait pas plus à faire des conquêtes qu'à troubler le légat dans ses desseins ; ce dernier fut entièrement rassuré quand le prince lui eut déclaré qu'il n'agirait que d'après ses ordres et selon sa volonté [1].

Louis s'arrêta à Saint-Gilles avec son armée. Il y reçut les députés que le concile de Montpellier avait envoyés à Rome, et qui rapportaient la réponse du pape, datée du 2 avril. Par cette lettre, qui était adressée au légat, aux évêques et à Simon de Montfort, Innocent III commettait à ce dernier la garde de tous les domaines que le comte de Toulouse avait possédés, et de toutes les terres conquises par les Croisés, que le légat retenait en ôtage, jusqu'à ce qu'il en eût été décidé autrement dans le concile qu'il venait de convoquer à Rome pour le 1er no-

[1] Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

vembre suivant. Il abandonnait en outre à Simon les revenus de tous ces domaines, avec l'exercice de la justice et de l'administration jusqu'à cette époque. Il finissait par lui enjoindre de se conformer à ces ordres, représentation bien inutile, puisque nous avons vu Montfort aller au-devant même de ses volontés. Louis et Simon s'empressèrent de communiquer la lettre du pape au légat, qui s'était arrêté à Arles avec les évêques. Toutefois, dans l'abandon que fit le pape à son lieutenant des domaines du comte de Toulouse, il en excepta le comté de Melgueil dont il disposa, par une usurpation des droits du seigneur suzerain, en faveur de Guillaume d'Antignac, évêque de Maguelonne, moyennant une redevance annuelle de vingt marcs d'argent, mais sous la condition qu'il ne pourrait rien aliéner de ce comté [1]. Il faut rendre une justice à Innocent. Il est très-probable que ce fut malgré lui qu'il consentit à ratifier les actes du concile de Montpellier; mais alors l'autorité des conciles primait celle des papes, et Innocent ne pouvait qu'ac-

[1] Chron. de Montfort. — Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, ch. 82. — Lettr. d'Innocent III. — Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 22.

céder aux voeux des prélats : ce qui me fait porter ce jugement, c'est que nous allons voir ce pontife chercher à réparer le mal qu'il avait fait à Raymond VI, en favorisant son fils.

Les comtes de Toulouse, instruits de la cession temporaire que le pape venait de faire de leurs domaines à Simon de Montfort, convaincus qu'on en voulait bien moins à leur croyance qu'à leurs États, et que leurs ennemis ne cherchaient qu'à s'agrandir à leurs dépens, prirent enfin le parti de s'éloigner de Toulouse, où ils ne pouvaient plus rester sans honte ni sans danger. Il paraît que ces princes se retirèrent à la cour de Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre, et lui firent hommage du comté de Toulouse, que Jean accepta moyennant dix mille marcs d'argent qu'il leur donna pour se soutenir. Quant aux deux princesses d'Aragon, leurs femmes, elles se retirèrent dans le marquisat de Provence, seul débris des domaines des comtes de Toulouse qui n'eût pas été confisqué par leurs avides ennemis [1].

Cependant le prince Louis était parti de Saint-Gilles avec le légat et le comte de Montfort, qui ne

[1] Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 22.

le perdaient pas de vue, et s'était rendu avec son armée à Montpellier, dont les habitans firent serment de catholicité entre ses mains, et lui donnèrent caution qu'ils garderaient la pureté de la foi. Louis vint ensuite à Béziers, où il reçut une députation des habitans de Narbonne. Nous avons vu déjà qu'Arnaud, abbé de Cîteaux, n'avait pas été plus tôt promu à l'archevêché de cette ville, qu'il en usurpa le duché, quoiqu'il eût toujours appartenu à la maison de Saint-Gilles. Le comte Simon, qui était substitué aux droits des comtes de Toulouse, voulut s'opposer aux prétentions du prélat; de là grande division entre ces deux ambitieux, si unis jusqu'alors par le génie du mal. Triste et inévitable résultat de l'injustice et de l'usurpation! Montfort avait ordonné la démolition des murs de Narbonne, colorant cette violence du prétexte que ses habitans avaient favorisé l'hérésie. Arnaud s'était opposé à cet ordre, et, craignant que Simon n'indisposât le prince Louis contre lui, il était accouru à sa rencontre jusqu'à Vienne. Mais il ne put rien gagner sur l'esprit de ce prince déjà prévenu, et, en arrivant à Béziers, Louis ordonna, de l'avis du légat, de Montfort et des évêques présens, que les murs de Narbonne, de Toulouse, et de quel-

ques autres places seraient détruits incessamment, en défendant toutefois à Simon d'en inquiéter les habitans. Louis leur donna trois semaines pour l'accomplissement de ces ordres, et commit deux chevaliers pour en surveiller l'exécution; la députation de Narbonne, qui était venue à Béziers, n'avait pour but que d'assurer Louis de la soumission de leurs concitoyens. Cependant Montfort, qui prévoyait qu'Arnaud se plaindrait à Rome de sa conduite, en appela lui-même au pape et au futur concile; mit sa personne, ses vassaux, et spécialement Aymeri, vicomte de Narbonne, ainsi que les habitans de cette ville, sous la protection du Saint-Siége, afin d'empêcher l'archevêque de les excommunier; et assigna à celui-ci la fête de tous les saints pour la poursuite de son appel. Ce que Montfort avait deviné arriva : l'archevêque de Narbonne, de son côté, en appela au pape, des prétentions de son compétiteur. Innocent III écouta favorablement les plaintes d'Arnaud, ordonna au comte de laisser ce prélat en paix, menaçant Simon, dans le cas contraire, de tout le ressentiment du Saint-Siége; et il chargea Pierre de Bénévent de veiller à l'exécution de ces ordres[1].

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 82. — Chron. de

Pendant ces démêlés, Louis était arrivé à Carcassonne. Montfort envoya de là à Toulouse Gui, son frère, avec quelques chevaliers, pour prendre, en son nom, possession de cette ville, et recevoir le serment de fidélité des habitans. Ceux-ci allèrent même jusqu'à obéir, quoique avec répugnance, à l'ordre, que Gui leur donna, d'abattre leurs murailles. De Carcassonne Louis se porta sur Fanjaux, où il séjourna quelques jours, pendant lesquels le légat et Montfort se rendirent à Pamiers. Le comte de Foix vint à leur rencontre, mais Simon refusa de le voir, tant la haine qu'il avait conçue contre lui était profonde. Raymond-Roger renouvela ses soumissions entre les mains de Pierre de Bénévent, qui lui ordonna de livrer à l'Église le château de Foix : ce comte obéit, et Montfort envoya des troupes pour en prendre possession et y tenir garnison. Celui-ci et le légat rejoignirent ensuite le prince Louis, et tous ensemble firent leur entrée dans Toulouse, dont les principaux habitans vinrent à leur rencontre et rendirent hommage à leur nouveau seigneur. On tint conseil pour décider

Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 22.

du sort de cette ville et de ses habitans. L'exécrable Foulques, leur évêque, voulait qu'on mît le feu aux quatre coins de cette noble cité; mais Simon se contenta d'en faire démanteler les murailles, et ne conserva que celles du Château-Narbonnais, qui commandait la ville, y mit une bonne garnison et y établit sa demeure. Louis, ayant terminé les quarante jours de pélerinage imposés aux Croisés, partit enfin de Toulouse, et rentra en France, emportant pour tout fruit de sa ridicule expédition la mâchoire de saint Vincent, qui était à Castres, et qu'il obtint par *le crédit* de Simon de Montfort; et après avoir, pour tout exploit, fait abattre un pan des murailles de Narbonne et de Toulouse. On dit que, quand il rendit compte de son voyage au roi son père, ce prince, ainsi que les hauts barons de la cour, furent indignés de la conduite de Simon de Montfort et de Gui, son frère, envers le malheureux comte de Toulouse, dont presque tous étaient parens; et que le roi, pour les calmer, leur dit : « Seigneurs, j'ai encore espérance qu'avant » qu'il tarde guère, le comte de Montfort et son » frère le comte Gui mourront à la peine; car » Dieu est juste, et il permettra que ces comtes y » soient tués et y périssent, parce que leur querelle

» n'est ni bonne ni juste. » Mais, malgré ces paroles du roi, les barons n'en étaient pas moins courroucés contre le prince Louis, et mécontens de ce qu'il s'était mêlé de cette affaire ; et peut-être que leur ressentiment, accru encore par sa seconde expédition, fut la cause de sa fin prématurée [1].

Cependant le concile de Latran venait de s'ouvrir. Douze cents prélats, tant archevêques qu'évêques et abbés, s'y trouvèrent. La plupart de ceux des pays qui avaient été le théâtre de la guerre contre les Albigeois n'eurent garde d'y manquer ; entre autres, Arnaud, archevêque de Narbonne, Robert, évêque du Puy ; Foulques, évêque de Toulouse, et maître Thédise, qui avait été promu à l'évêché d'Agde. On dressa plusieurs canons. Le premier contient l'exposition de la foi catholique contre les erreurs des Albigeois et des Vaudois. Le troisième prononce anathême contre eux, et ordonne qu'après leur condamnation ils soient livrés au bras séculier pour être punis ; que les biens des laïques soient confisqués et ceux des

[1] Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Chron. de Montfort. — Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 82. — Hist. gén. de Langued., Liv. 22.

clercs appliqués aux églises dont ils recevaient leur rétribution ; qu'on excommunie ceux qui seront seulement suspects, s'ils ne se purgent canoniquement, et qu'ils soient traités comme hérétiques, s'ils demeurent un an dans cet état. Un canon ordonne de plus que les puissances séculières seront tenues, et qu'on les obligera même, s'il est nécessaire, par les censures ecclésiastiques, à promettre par serment d'exterminer, autant qu'il sera en leur pouvoir, tous les hérétiques dénoncés, avec ordre aux évêques d'excommunier les princes qui négligeront l'exécution de cet article, et de dénoncer au pape ceux qui demeureront un an sans y obéir ; afin, y est-il dit, que le souverain pontife déclare leurs vassaux déliés du serment de fidélité, et qu'il abandonne leurs terres au premier catholique qui voudra s'en saisir, lequel les possédera sans contradiction, après avoir purgé le pays d'hérétiques, sauf le droit du seigneur principal. Enfin, ce canon accorde, à ceux qui se croiseront contre les hérétiques, les mêmes indulgences que gagnent les guerriers qui se rendent à la Terre-Sainte, et excommunie ceux qui croient les hérétiques, leurs recéleurs et leurs fauteurs ; il les déclare tous excommuniés, infâmes, et incapables de plein droit de tous les effets civils, s'ils

ne s'amendent dans un an, après qu'ils auront été avertis par leur diocésain, etc. On prescrit ensuite aux évêques la manière dont ils doivent agir pour exterminer les hérétiques qui se trouveraient dans leurs diocèses, avec menace de déposer ceux qui seraient négligens dans l'exécution de cet ordre. On pressent déjà la condamnation du comte de Toulouse à la seule lecture de ces canons [1].

Mais ce seigneur et son fils, ainsi que les comtes de Foix et de Comminges, s'étaient rendus à Rome peu de temps avant l'ouverture du concile. Quant à Simon de Montfort, jugeant sa présence plus utile en Languedoc, il se contenta d'envoyer à Rome le comte Gui, son frère, et quelques-uns de ses chevaliers, pour y défendre ses intérêts. Il avait là d'ailleurs de puissans appuis; c'était, entre autres, l'évêque de Toulouse, et tous les prélats qui s'étaient agrandis aux dépens de la maison de Saint-Gilles. Le jeune Raymond, qui avait apporté avec lui des lettres de recommandation pour le pape, de la part du roi d'Angleterre, reçut d'Innocent un accueil amical. Lui et son père, ainsi que les comtes de Foix et de Béarn, ayant été introduits devant les

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 83. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

membres du concile, exposèrent, chacun séparément, les griefs qu'ils avaient à faire valoir, tant contre Simon de Montfort que contre Pierre de Bénévent; et se plaignirent surtout de ce que Montfort, malgré l'absolution que le légat leur avait donnée, et leur soumission aveugle à ses ordres, avait envahi tous leurs domaines. Un cardinal confirma la vérité de ses plaintes, parla hautement en faveur de tous ces princes, et ajouta *qu'ils n'avaient en rien failli, ni fait mensonge; car chacun d'eux avait baillé et livré les meilleures places qu'ils eussent dans leurs seigneuries, entre les mains de l'Église, en signe d'obéissance et de sujétion. C'est pourquoi, seigneur*, dit-il, en s'adressant au pape, *tu ne dois pas souffrir qu'il leur soit fait tort et outrage, puisqu'ils viennent près de toi chercher refuge, ainsi que tu peux le voir et connaître; car, s'il en était autrement, on ne se voudrait plus rendre ni retirer vers toi.* L'abbé de Saint-Tibery appuya ce que venait de dire ce cardinal. Mais Foulques, évêque de Toulouse, ne put supporter patiemment cette apologie; il apostropha en face le comte de Foix, l'accusa de protéger les hérétiques, et d'avoir fait massacrer six mille Croisés qui marchaient au secours de Lavaur. Le comte se défendit vivement, et renvoyant à Foul-

ques son accusation ; il ajouta : *Mais l'évêque de Toulouse est coupable, lui qui a livré sa ville épiscopale au pillage, et y a fait mourir de male mort plus de dix mille habitans, de concert avec le légat et Montfort.* Plusieurs seigneurs, qui étaient venus à Rome à la suite des comtes accusés, se plaignirent à leur tour des cruautés de Simon ; et Raymond de Roquefeuil rappela, entre autres crimes, la mort du vicomte de Béziers, la spoliation de ses domaines, quand ce malheureux jeune homme n'était ni hérétique, ni fauteur de l'hérésie. Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, ayant aussi fait valoir leurs moyens de défense, se retirèrent pour attendre la décision du concile. Le pape jeta alors un grand soupir, et rentra dans ses appartemens fort troublé, et sans rien décider. Il paraît que ce tableau des excès commis par ses légats, Simon et le clergé, lui avait ouvert les yeux sur leur horrible conduite [1].

Gui de Montfort et les autres envoyés de Simon furent alors introduits dans le concile ; ils exposè-

[1] Chron. en langue d'Oc. —Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 26. — Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 22.

rent que, si on rétablissait les comtes dépossédés dans leurs seigneuries, personne ne voudrait plus prendre la défense, ni les intérêts de l'Église, et la plupart des prélats appuyèrent sur ces considérations. Le pape dit alors que, sans se faire un tort infini, il ne pouvait se dispenser de rendre aux comtes leurs domaines, puisqu'ils avaient toujours protesté de leur soumission à l'Église; *pour laquelle raison*, ajouta-t-il, *je leur donne congé et licence de recouvrer leurs terres sur ceux qui les leur retiennent injustement*. Les évêques qui se trouvaient intéressés dans cette affaire murmuraient hautement contre ce discours d'Innocent, peu en harmonie en effet avec sa conduite antérieure, quand le chantre de l'église de Lyon, prêtre d'un mérite distingué, prit la parole, et assura le pape que le comte de Toulouse lui avait toujours été soumis. « En effet, poursuivit-il, » tu sais bien que ce prince t'a remis ses places fortes » aussitôt qu'il en a été requis; qu'il s'est croisé des » premiers, et qu'il a combattu pour l'Église, au » siége de Carcassonne, contre son propre neveu le » vicomte de Béziers. Il a fait toutes ces choses pour » te prouver son entière obéissance. Tu ne peux » donc te dispenser de lui rendre ses domaines, » sans te couvrir d'une honte qui rejaillira sur toute

» l'Église, de sorte que dans la suite on ne voudra » plus se fier à elle. Il paraît, ajouta-t-il encore en se » tournant vers l'évêque de Toulouse et en lui adres- » sant la parole, que vous n'aimez ni votre prince, » ni votre troupeau, car vous avez allumé un si grand » feu dans Toulouse, que rien n'est capable de l'é- » teindre ; vous y avez fait mourir plus de dix mille » hommes, et vous en ferez périr davantage encore » en persévérant dans vos projets. Vous avez par là » décrié la cour de Rome. Est-il juste que, pour sa- » tisfaire l'ambition d'un seul homme, tant d'autres » soient sacrifiés [1] ? »

Le pape, ébranlé par ce discours, fut forcé de convenir que sa religion avait été surprise, et que le comte de Toulouse et ses alliés lui avaient toujours été obéissans. L'archevêque de Narbonne, cet ardent ennemi des Albigeois, parla aussi en faveur du comte de Toulouse, dont il s'était rapproché depuis qu'il était brouillé avec Simon de Montfort au sujet du duché de Narbonne. « C'est » l'évêque de Toulouse, dit-il au pape, qui nous a » toujours donné de très-damnables conseils, et le fait

[1] Chron. en lang. d'Oc. — Chron. de Montfort. — Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

» encore à présent; car je jure, par la foi que je » dois au Saint-Siége, que le comte Raymond n'a » jamais été rebelle, seigneur, ni à toi, ni à l'Église; » non plus que tous les autres barons qui sont avec » lui; et, s'ils se sont révoltés contre tous les légats » et Simon de Montfort, ils n'ont pas eu tort, car » Pierre de Bénévent et le comte leur ont ôté toutes » leurs terres, ont tué et massacré de leurs gens » par milliers; l'évêque de Toulouse, ici présent, » est cause de tout le mal qui s'est fait; et tu peux » bien connaître, seigneur, que les paroles dudit » évêque n'ont pas de vraisemblance; car, si les » choses étaient comme il le dit et donne à entendre, » le comte Raymond et les seigneurs qui l'accom- » pagnent ne seraient pas venus vers toi comme » ils l'ont fait, et comme tu le vois. » Mais Thédise prit le parti du légat et de Montfort, et les défendit chaudement. Innocent flottait incertain : il avoua que les plaintes portées contre Simon et Pierre de Bénévent étaient graves, parut disposé à rendre leurs domaines aux comtes de Toulouse, et déclara que, supposé que le père fût coupable, ce n'était pas une raison pour dépouiller le fils de son héritage. Ces sentimens d'Innocent excitèrent de violens murmures parmi les prélats persécuteurs des

Albigeois; ils protestèrent hautement contre l'indulgence du pape, et dirent que, si l'on voulait ôter au comte de Montfort les pays qu'il avait conquis, ils l'aideraient de toutes leurs forces à les conserver envers et contre tous. Après cette violente sortie, le pape répliqua que ni pour eux ni pour aucune chose au monde, il ne suivrait leur conseil; et que, quand bien même le comte Raymond serait coupable de tout ce dont ils l'accusaient, ce n'était pas un motif suffisant pour lui ravir ses terres. « D'un » autre côté, ajouta le pape, je suis bien informé » que le comte de Montfort a fait mourir à tort et » sans cause le vicomte de Béziers; car jamais ce » seigneur ne contribua à l'hérésie : il était alors trop » jeune, et on ne parlait pas de telle chose. Mais je » voudrais bien savoir entre vous autres, puisque » vous prenez si fort parti pour le comte de Mont- » fort, quel est celui qui osera charger et inculper » le vicomte, et me dire pourquoi le comte Simon » l'a fait ainsi mourir, a ravagé sa terre, et la lui a » ôtée de cette sorte? »

Quand le Saint-Père eut ainsi parlé, tous les partisans de Simon lui répondirent que bon gré mal gré, que ce fût bien ou mal, le comte de Montfort garderait les terres et les seigneuries qu'il avait entre les

mains, et qu'ils l'aideraient à les défendre envers et contre tous, attendu qu'il les avait bien et loyalement conquises. Les misérables, ils ne disaient pas qu'enrichis des dépouilles du comte de Toulouse, ils ne voulaient pas rendre ce qu'ils lui avaient si indignement arraché! L'évêque d'Osma dit alors au pape : « Saint-Père, ne t'embarrasse pas de toutes ces menaces, car l'évêque de Toulouse est un grand » vantard ; mais, malgré ses intrigues, il ne pourra » empêcher que le fils du comte Raymond ne re» couvre ses domaines sur Simon de Montfort. Ce » jeune prince trouvera de l'appui auprès des rois de » France et d'Angleterre et de plusieurs autres » princes dont il est parent ; et il saura bien soutenir » son droit, quoique jeune encore. » Le pape répondit : « Ne vous inquiétez pas de l'enfant, car si » le comte de Montfort lui retient ses domaines, je » lui en donnerai d'autres, avec lesquels il recon» querra Toulouse, Agen et aussi Beaucaire ; je lui » donnerai, en toute propriété, le Comtat Venaissin, » et, s'il est fidèle à Dieu et à l'Église, il ne manquera » de rien. » Malgré cette vive opposition, le concile n'en rendit pas moins un décret qui maintenait le comte de Montfort en possession de la ville de Toulouse et de toutes les autres conquêtes des

Croisés, et réservait pour le jeune Raymond les domaines que la maison de Saint-Gilles avait possédés en Provence. Au reste voici dans quels termes cette sentence fut rendue.

« Tout l'univers est informé des travaux que » l'Église a entrepris, soit par ses prédicateurs, soit » par les Croisés, pour exterminer les hérétiques et » les routiers de la province de Narbonne et des pays » voisins. Le succès a répondu, par la grâce de Dieu, » à nos soins; en sorte que les uns et les autres étant » chassés, le pays est maintenant gouverné dans la » foi catholique et la paix fraternelle. Mais, comme » ce nouveau plant a besoin d'être arrosé, nous avons » jugé à propos d'y pourvoir, après avoir con» sulté le concile. Que Raymond, comte de Tou» louse, qui a été trouvé coupable en ces deux ar» ticles, et que plusieurs indices certains prouvent » depuis long-temps ne pouvoir gouverner le pays » dans la foi, soit exclus pour jamais d'y exercer » sa domination, dont il n'a que trop fait sentir » le poids, et qu'il demeure dans un lieu conve» nable, hors du pays, pour y faire une digne pé» nitence de ses péchés: cependant qu'il reçoive » tous les ans quatre cents marcs d'argent pour » son entretien, tant qu'il obéira humblement. Que

» sa femme, soeur du roi d'Aragon, laquelle, sui-
» vant le témoignage de tout le monde, est une
» dame de bonnes mœurs et catholique, jouisse
» entièrement et paisiblement des terres qui lui
» ont été assignées pour son douaire, à condition
» qu'elle les fera régir de telle sorte, suivant l'or-
» dre de l'Église, que l'affaire de la paix et de la
» foi n'en souffre aucun préjudice : autrement on
» lui donnera un équivalent, selon qu'il plaira au
» siége apostolique. Que tous les domaines que les
» Croisés ont conquis sur les hérétiques, leurs
» croyans, leurs fauteurs et recéleurs, avec la ville
» de Montauban et celle de Toulouse, qui est la
» plus gâtée par l'hérésie, soient donnés (sauf en
» tout le droit des hommes catholiques, des femmes
» et des églises), au comte de Montfort, homme cou-
» rageux et catholique, qui a travaillé plus que tout
» autre dans cette affaire, pour les tenir de ceux
» de qui il doit les tenir de droit. Le reste du pays
» qui n'a pas été conquis par les Croisés sera mis,
» suivant le mandement de l'Église, à la garde de
» gens capables de maintenir et de défendre les
» intérêts de la paix et de la foi, afin de pourvoir
» le fils unique du comte de Toulouse, après qu'il
» sera parvenu à un âge légitime, s'il se montre tel

» qu'il mérite d'obtenir le tout, ou seulement une » portion, ainsi qu'il sera plus convenable. »

C'est ainsi que Montfort se trouva maître et légitime seigneur de cette partie du Languedoc et du midi de la France, qui s'étend depuis Béziers et Carcassonne jusque vers la Guyenne, les Pyrénées, la Dordogne et les Cévennes. Ce changement de maître en amena d'autres dans tous les pays conquis ; la domination du clergé s'étendit aux dépens de celle des anciens seigneurs ; la plupart des comtes et des barons se virent forcés de faire hommage de leur terres, soit à l'église de leur voisinage, soit au riche chapitre, soit au superbe évêque de leur diocèse, qui s'emparèrent de tous les droits féodaux, et se partagèrent sans pudeur les dépouilles de toute la noblesse. C'était là le but auquel ils tendaient quand ils persécutaient avec tant d'acharnement le comte de Toulouse [1].

Ce malheureux seigneur, ayant enfin connu la décision du concile qui le dépouillait à jamais de

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cern., ch. 83. — Chron. en lang. d'Oc. — Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 26. — Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 22.

tous ses biens, fit prier Innocent de lui accorder une audience : ce pontife y consentit, se montra touché de ses malheurs, tout en déclarant qu'il ne pouvait rien faire de plus pour lui que ce qui avait été statué par le concile, lui donna sa bénédiction, et lui dit que son fils pouvait encore demeurer à Rome quelque temps. Raymond quitta cette ville peu de jours après, laissant une partie de sa suite à son fils, et se rendit à Viterbe. Cependant le comte de Foix, qui était aussi resté près du pape, obtint enfin d'Innocent des lettres, qui ordonnaient à Pierre de Bénévent d'instruire, sous trois mois, son affaire, de faire remettre entre les mains de l'abbé de Saint-Tiberi le château de Foix qu'occupait Simon, afin qu'il fût restitué à qui de droit, si le comte de Foix n'était pas trouvé coupable. Innocent enjoignait en outre à son légat de suspendre toutes les hostilités entre Montfort et les seigneurs de Foix et de Comminges, jusqu'à ce que le jugement de leur affaire fût prononcé. Raymond-Roger, satisfait d'avoir obtenu du pontife des lettres qui lui faisaient espérer une prompte restitution de ses domaines, alla rejoindre le comte de Toulouse à Viterbe, et tous deux se mirent en route pour

Gênes, où ils attendirent l'arrivée du jeune Raymond [1].

Au bout de six semaines, ce jeune seigneur demanda au pape son audience de congé : Innocent l'accueillit favorablement, *car l'enfant était sage et bien morigéné;* puis, après l'avoir fait asseoir auprès de lui, il le prit par la main et lui dit : « Mon fils, » écoute ce que je vais te dire, car si tu suis les conseils » que je vais te donner, jamais tu ne fauldras en rien. » Aime Dieu sur toutes choses et le sers bien. Ne » prends jamais le bien d'autrui; le tien, si quelqu'un » veut te l'ôter, défends-le. En quoi faisant, tu au- » ras beaucoup de terres et seigneuries; et afin que » tu ne demeures pas sans domaines, je te donne le » Comtat Venaissin avec toutes ses appartenances, » la Provence et Beaucaire, pour servir à ton entre- » tien, jusqu'à ce que l'Église se soit assemblée en » concile : alors tu pourras revenir de-çà les monts » pour avoir droit et raison de ce que tu demandes » contre Montfort. » Le jeune prince, après avoir témoigné au pontife sa reconnaissance, lui dit : « Saint-Père, si je puis recouvrer mes domaines sur » le comte de Montfort et sur ceux qui me les re-

[1] Chron. en langue d'Oc. — Hist. génér. de Langued., Liv. 22.

» tiennent, je te prie que tu ne m'en saches pas mau-
» vais gré, et ne sois pas courroucé contre moi. —
» Quoi que tu fasses, lui répliqua Innocent, Dieu
» te fasse la grâce de bien commencer et de mieux
» finir. » Le pape lui remit alors les lettres par lesquelles il lui faisait l'abandon du Comtat Venaissin et lui restituait la Provence, lui donna sa bénédiction et le congédia. Cette généreuse conduite d'Innocent nous réconcilie un peu avec lui. Le jeune Raymond se hâta de rejoindre son père à Gênes, et bientôt ils abordèrent ensemble à Marseille.

Gui de Montfort et les autres barons, que Simon avait envoyés au concile de Latran, étant aussi de retour en Languedoc, les partisans de ce général s'assemblèrent, et il lui fut conseillé de se rendre sans retard à la cour de France, pour en obtenir l'investiture des seigneuries que le concile lui avait adjugées. Simon se prépara en conséquence à ce voyage; toutefois, avant de se mettre en route, il voulut prendre possession du duché de Narbonne, qu'il prétendait faire partie de ses domaines, quoique le concile n'en eût fait aucune mention. Arnaud, qui connaissait l'ambitieux Montfort, avait prévu cet orage; aussitôt son retour de Rome, il entra dans Narbonne comme duc de cette ville, protesta

Alors le prélat écrivit au pape, pour lui demander la confirmation de la sentence qu'il avait portée contre son antagoniste; mais l'habile Innocent n'était plus, et venait d'être remplacé par Honoré III. Arnaud écrivit au nouveau pontife, renouvela ses plaintes, lui exposa que Simon s'était emparé de plusieurs de ses châteaux, et avait fait abattre les murailles de Narbonne; il finissait par prier le chef de l'Église de sanctionner l'excommunication qu'il avait prononcée contre Montfort, d'ordonner à ce seigneur de réparer les dommages qu'il lui avait causés, et de le laisser jouir en paix du duché de Narbonne. En conséquence de ces lettres, Honoré manda à Bertrand, son nouveau légat en Provence, de soutenir l'archevêque Arnaud, *dont Simon de Montfort*, dit-il, *est le vassal*, et il lui ordonna de faire rentrer ce prélat dans la paisible jouissance de son duché. Quant à la sentence d'excommunication, Honoré enjoignit à Bertrand de terminer cette affaire, ou de la lui renvoyer après les informations nécessaires. En effet, le pape l'évoqua à Rome, par un bref du 23 octobre suivant; mais on ignore quelle en fut la conclusion. Toutefois, on voit par la suite Montfort agir comme duc de Narbonne, puisqu'il fit hommage au roi de France en cette qua-

lité, et que les habitans le reconnaissaient pour leur seigneur [1].

Après avoir pris possession de Narbonne, malgré la résistance d'Arnaud, Simon revint à Toulouse. Aussitôt son arrivée, il convoqua, le 7 de mars, dans le Château-Narbonnais, tous les habitans de la ville et des faubourgs, qui lui rendirent hommage et lui prêtèrent serment de fidélité, ainsi qu'à Amaury, son fils, qui était présent. Mais Simon se fiait peu à ces démonstrations trompeuses, et, pour mieux s'assurer de la soumission des Toulousains, il fit entièrement raser les murailles de leur cité, combler les fossés, abattre les tours nombreuses des maisons, et enlever les chaînes des rues, afin d'ôter tout moyen de révolte aux habitans. En même temps, il augmenta les fortifications du Château-Narbonnais, l'entoura d'un large fossé, afin de l'isoler de la ville, et fit percer une porte du côté du levant, pour pouvoir y entrer et en sortir malgré les Toulousains et à leur insu [2].

Montfort, après avoir pris toutes ses mesures

[1] Hist. génér. de Languedoc, Liv. 22.

[2] Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 22.

pour s'assurer la tranquille possession de Toulouse, rappela les douze ôtages qui étaient toujours à Arles, et nomma un sénéchal pour exercer la justice et gouverner la ville pendant son absence. Il se mit ensuite en route pour la cour de France, et fut reçu partout avec des honneurs infinis : on allait au-devant de lui en procession, et l'on s'estimait heureux de pouvoir toucher ses habits. Le roi Philippe-Auguste lui fit un accueil favorable, et lui donna l'investiture qu'il demandait pour toutes les terres conquises sur les Albigeois, dans le duché de Narbonne, le comté de Toulouse, et les vicomtés de Béziers et de Carcassonne [1].

[1] Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. —Hist. gén. de Langued., Liv. 22.

LIVRE V.

C'est ainsi que Raymond VI fut définitivement dépouillé de ses États, quoique ce prince, le plus grand terrien du royaume, fût attaché par des alliances et par les nœuds du sang à presque tous les souverains de l'Europe. En effet, Philippe-Auguste, son cousin-germain et son suzerain, qui, en bonne et sage politique, aurait dû le protéger et le défendre, montra la plus grande indifférence pour tout ce qui le regardait, et lui fut plutôt hostile que favorable; soit qu'il eût assez à faire avec le roi d'Angleterre et ses autres ennemis; soit qu'il fût mécontent du comte de Toulouse, allié naturel de Jean-Sans-Terre; soit enfin qu'il redoutât d'attirer de nouveau sur lui les foudres du Vatican, si pénétrantes à cette époque, et dont il avait déjà éprouvé les coups. Le roi d'Angleterre se déclara, il est vrai, en faveur de Raymond, son beau-frère; mais sa protection

fut impuissante ; en guerre avec la France et avec ses barons révoltés, il avait trop d'affaires chez lui pour s'occuper efficacement de celles du dehors, et il abandonna Raymond à ses propres forces. D'un autre côté, le roi d'Aragon, neveu du comte de Toulouse, était trop jeune pour le protéger d'une manière utile. Frédéric II, empereur d'Allemagne et roi de Sicile, aussi son beau-frère, avait trop d'obligations à la cour de Rome, qui lui avait donné l'Empire, pour la contrecarrer dans les affaires du Languedoc. Enfin, Sanche, roi de Navarre et gendre de Raymond, depuis qu'il avait répudié sa femme, était brouillé avec lui ; et Henri, roi de Castille, aussi son neveu, mais encore enfant, était trop éloigné des États du comte de Toulouse pour lui prêter un appui secourable.

Ce seigneur et son fils, Raymond VII, qui fut de ce moment substitué de nom et de fait aux titres et aux droits de son père, ne furent pas plus tôt débarqués à Marseille, qu'ils s'occupèrent des moyens de rentrer dans les domaines dont on les avait dépouillés. Comme le concile de Latran n'avait adjugé à Montfort que les conquêtes faites par les Croisés, lesquelles s'étendaient depuis Béziers jusque vers la Gascogne, ils s'ensuivait que les villes de Beau-

caire, de Nîmes, et les autres domaines de la maison de Saint-Gilles, situés le long du Rhône, appartenaient toujours à cette famille, avec d'autant plus de raison, que le concile de Latran les avait réservés pour le jeune Raymond, et que, par conséquent, Montfort, quoiqu'il s'en fût emparé, n'avait aucun droit sur eux. Ce furent ces places que les deux comtes tentèrent de conquérir d'abord. Ils se décidèrent avec d'autant plus de confiance à cette entreprise, qu'ils avaient été reçus à bras ouverts par les Marseillais, qui promirent de les secourir de tous leurs moyens. Les Avignonais se montrèrent également bien intentionnés, et les engagèrent à venir dans leurs murs et à en prendre possession. Les deux comtes se hâtèrent de s'y rendre, et furent accueillis des habitans avec les transports de la plus vive joie; *car il n'était fils de bonne mère qui ne baisât les pieds et la robe du comte et de son fils.* Ceux-ci tinrent alors un grand conseil pour aviser aux moyens de rentrer dans les places et les seigneuries qu'ils avaient perdues; et il fut décidé qu'on déclarerait la guerre à tous ceux qui les détenaient, et nommément à Simon de Montfort. Mais avant de lever sa bannière, le vieux Raymond s'assura de Tarascon, dont il trouva les habitans prêts à

épouser sa querelle; et envoya son fils prendre possession du Venaissin. Ce jeune prince ne vit partout que des populations bien disposées en sa faveur, reçut l'hommage des seigneurs du pays, et rejoignit à Avignon son père, qui pendant ce temps avait rassemblé des forces considérables. Il avait été joint par Raimbaud de Calm, Raymond Pelet, Lambert de Monteil, Bertrand Pourcelet, Raymond de Montauban, Pons de Montdragon, et plusieurs autres seigneurs de distinction, qui réunis aux communes d'Orange, de Marseille, d'Avignon et des autres villes de la Provence et du Comtat Venaissin, que le jeune comte avait amenées avec lui, formaient une armée respectable [1].

Ces préparatifs terminés, le vieux Raymond confia ces forces à son fils, en lui donnant pour conseils et pour guides les principaux seigneurs qui se trouvaient sous sa bannière; et résolut de se rendre de sa personne en Aragon, afin d'y lever aussi des troupes, et de faire une diversion puissante

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 83. — Chron. de Montfort. — Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Guill. de Puy-Laur., ch. 27. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 23.

du côté de Toulouse. Tout paraissait devoir favoriser les deux comtes : la croisade était terminée ; le concile de Latran l'avait close. Montfort se trouvait réduit à ses propres forces, et obligé, pour maintenir son usurpation, de payer des routiers et des mercenaires, qui n'avaient ni le même désir, ni le même motif que les Croisés de prodiguer leur sang dans cette querelle. D'ailleurs les nouveaux sujets de Montfort ne supportaient son joug qu'avec horreur, et soupiraient avec ardeur après le jour où ils pourraient encore saluer leurs anciens seigneurs. En un mot Simon avait contre lui l'opinion publique ; et les Français, quoique les plus forts et protégés par l'Église, n'en étaient pas moins, aux yeux des Languedociens, les oppresseurs du pays et les usurpateurs des droits antiques de la maison de Saint-Gilles ; de plus une vieille antipathie existait entre la race provençale et la race franque, entre les vaincus et les vainqueurs ; la force seule pouvait comprimer l'élan généreux de la masse des habitans en faveur de leurs premiers maîtres, et ils n'attendaient qu'une occasion favorable pour le laisser éclater. D'un autre côté, l'hérésie n'avait pas été tellement étouffée en Languedoc, qu'il n'en fût échappé quelques racines, et on la vit bientôt se re-

lever partout plus forte et plus hardie. Les Albigeois s'organisèrent : des prêtres, des évêques simples et fervens furent opposés au clergé insolent et exécré de la cour de Rome; et les populations accoururent en foule aux prédictions de Guillabert de Castres et de Benoît de Termes, le premier évêque hérétique de Toulouse, et l'autre de Carcassonne [1].

Ce fut dans ces circonstances favorables que le jeune Raymond se disposait à passer le Rhône et à commencer la guerre, quand il fut prié par les habitans de Beaucaire de se rendre dans leurs murs, dont ils voulaient le mettre en possession, malgré la garnison que Montfort entretenait dans le château. Cette place, la clef de la Provence, était forte, et sa conquête du plus grand avantage. En conséquence, Raymond VII changea son plan de campagne, se mit en marche pour Beaucaire, y arriva trois jours après, et fut reçu aux acclamations de tout le peuple, qui lui jura fidélité. Il fut joint dans cette ville par de puissans renforts qui le mirent en état d'entreprendre le siége du château,

[1] Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Guill. de Puy-Laur., chap. 22. —Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 22.

boulevart très-fort et défendu par un brave chevalier, nommé Lambert de Limoux, qui n'attendit pas l'attaque des assiégeans et fit une sortie; mais il fut repoussé, perdit beaucoup de monde, et se vit forcé de rentrer dans sa forteresse. Le siége commença aussitôt : peu de jours après, Lambert, qui manquait de vivres, demanda à capituler, et offrit de rendre la place, si l'on voulait accorder la vie sauve à lui et à sa garnison. Le jeune Raymond n'ayant voulu les recevoir qu'à discrétion, Lambert résolut de se défendre, et repoussa un premier assaut des assiégeans. Raymond fit battre alors les quatre portes du château par ses machines, et quelques jours après tenta un second assaut, qui ne réussit pas mieux que le premier. Les choses en étaient là, quand le frère et le fils aîné de Montfort, instruits du pressant danger où se trouvait la garnison du château de Beaucaire, se hâtèrent de rassembler quelques troupes et de marcher à son secours. Ils dépêchèrent en même temps plusieurs courriers à Simon, qui revenait de la cour de France avec cent vingt chevaliers qu'il avait pris à sa solde, afin de précipiter son retour. Arrivés à Nîmes, les deux Montfort, instruits que Raymond s'était emparé du château de Bellegarde, situé sur

la route de Beaucaire, marchèrent contre ce fort et le reprirent le jour même. Avertis alors de l'approche de Simon, Gui et Amaury allèrent à sa rencontre, puis tous ensemble se portèrent en avant pour livrer bataille au jeune comte de Toulouse. Une affaire d'avant-garde eut lieu entre les deux armées, dans laquelle Simon eut le dessous et fut forcé de se retirer à Bellegarde. Le lendemain, il divisa ses troupes en deux corps, confia le commandement du premier à son frère et à son fils Amaury, garda l'autre pour lui, et marcha sur Beaucaire. Arrivé aux bords du Rhône, il vit le lion de sa bannière flotter encore sur la plus haute tour du château; mais les troupes de Raymond s'en inquiétaient peu, et s'étaient préparées à bien recevoir son attaque; aussi Montfort, voyant leur bonne contenance, se contenta de faire dresser ses tentes et de cerner la ville. Le jeune Raymond, assiégeant et assiégé tout à la fois, mais en sûreté derrière ses retranchemens, n'en poursuivit qu'avec plus d'ardeur l'attaque du château. Il reçut sur ces entrefaites de nouveaux renforts qui lui aidèrent à repousser un assaut que tenta Montfort contre la ville, et dans lequel celui-ci perdit un brave chevalier, Guillaume de Bolic, qui fut pris par les dé-

fenseurs de Beaucaire, et pendu sur les remparts en vue des deux armées. Simon, ému de ce revers, assembla son conseil pour aviser aux moyens de sortir d'embarras. Alors l'évêque de Nîmes lui dit : « Seigneur, je te dirai qu'il te faut prendre pa- » tience, et louer le Seigneur de tout ; Guillaume » de Bolic est mort pour le service de notre Dieu » et son Église, et a reçu la palme du martyre ; pour » toi, seigneur, il ne te faut ébahir de rien, car le » ciel t'aidera. » Alors un sage et vaillant homme, appelé Foucaud de Bresse, lui répondit : « Où avez- » vous trouvé, et où trouverez-vous qu'un homme » mort sans confession soit sauvé ? Si mensonge était » vérité, vous auriez bon droit et raison de dire ce » que vous dites ; mais tout cela n'est qu'abus. » La plupart de ceux du conseil furent de l'opinion de Foucaud, et on se sépara sans rien décider. Piqué de la résistance de ses ennemis, et manquant de vivres, parce que tout le pays était soulevé contre lui, Montfort résolut de tenter un nouvel effort pour se rendre maître de Beaucaire et délivrer la garnison du château, qui avait arboré un drapeau noir, afin de l'instruire qu'elle ne pouvait plus se défendre, et il disposa ses troupes pour un assaut général. Le jeune Raymond ne l'attendit pas, sortit

de ses retranchemens, et un furieux combat s'engagea. Il dura tout le jour avec un archarnement sans égal. La garnison du château chercha pendant ce temps à s'évader, mais elle fut repoussée et forcée de rentrer dans ses murs où la plus horrible famine la tourmentait. Quelques jours après, Simon fit encore une tentative, et un nouveau combat, non moins acharné que le premier, en fut la conséquence. Le jeune Raymond s'y couvrit de gloire: on se battit jusqu'au soir, et chacun rentra dans son camp [1].

Le lendemain Simon voulut user de ruse pour s'emparer de Beaucaire. A la faveur de la nuit, il plaça une embuscade de cent chevaliers entre le château et la porte de la ville qui se trouvait en face, et se disposa à attaquer ses ennemis par le côté opposé. Il espérait, par ce stratagème, attirer sur lui toutes les forces des assiégés, et que pendant ce temps ses cent chevaliers trouveraient sans défense la porte près de laquelle ils étaient embusqués, et parviendraient à s'en emparer. Il eut d'a-

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 83. — Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Guill. de Puy-Laurens, ch. 28. — Hist. génér. de Languedoc, Liv. 23.

bord du succès sur le point où il attaquait, mais il ne tarda pas à être repoussé avec une grande perte et forcé de rentrer dans son camp, tandis que ses cent chevaliers étaient presque tous tués ou faits prisonniers. Découragé par ce sanglant revers, Simon fit offrir à son jeune ennemi de lui céder la Provence, Avignon, Tarascon, le château et la ville de Beaucaire, à condition qu'il accorderait une capitulation honorable à Lambert de Limoux et à sa garnison; mais Raymond ne voulut leur promettre que la vie sauve, et Montfort fut obligé de subir la loi du vainqueur. Il reprit ensuite le chemin de Nîmes, et Raymond resta maître du château de Beaucaire. On peut s'étonner de voir ce dernier se tenir tranquille, et ne pas pousser ses avantages, après ce brillant succès, surtout quand il ne pouvait ignorer que son père faisait en ce moment une diversion puissante du côté de Toulouse, et forçait Montfort à quitter Nîmes pour s'occuper de lui. En effet Raymond VI, à la tête d'une armée qu'il avait rassemblée en Catalogne et en Aragon, s'avançait avec le dessein formé de rentrer dans Toulouse, où il avait des intelligences et de nombreux partisans; mais averti de l'approche de Simon, et ne se sentant pas assez fort pour lui oppo-

ser une résistance sérieuse, il se retira et attendit une occasion plus favorable. Cependant le comte de Montfort était arrivé à Montgiscard, à trois lieues de Toulouse : il envoya un détachement pour s'assurer de cette capitale, dont les citoyens lui étaient suspects. Les Toulousains qui, de leur côté, se défiaient de Simon, firent prisonnier ce détachement; et celui-ci, outré de ce procédé, résolut de s'en venger d'une manière éclatante. Toutefois pour le moment il en fut détourné par ses démêlés avec le comte de Foix. Ce seigneur avait obtenu du pape des commissaires, qui, après avoir examiné sa conduite, lui rendirent les places et les terres qu'on lui avait séquestrées, à l'exception du château de Foix. Raymond-Roger fut alors très-attentif à ne pas donner au comte de Montfort le moindre sujet de le troubler dans la possession de ses domaines. Mais ce dernier était le plus fort, et son ambition le poussait sans cesse à s'agrandir; en conséquence il commit quelques actes d'hostilité sur les terres du comte de Foix, dans le but perfide de l'entraîner à repousser la force par la force, le rendre par là odieux au pape, et empêcher sa reconciliation entière avec l'Église. Mais Raymond-Roger ne donna pas dans ce piége, porta plainte à la cour

de Rome des infractions de Simon à la paix et à la trève, et pria le pape de nommer des commissaires pour juger cette nouvelle querelle. Le pontife fit droit à la demande du comte de Foix, et chargea de cette affaire l'abbé et le prieur de Fontfroide, au diocèse de Narbonne. Le premier étant tombé malade, le prieur s'occupa seul d'accommoder ce différend. Il assigna aux deux rivaux un jour pour y discuter leurs prétentions : le comte de Foix fut exact au rendez-vous, mais Simon n'y parut point, n'envoya personne en son nom, et s'excusa sur ce qu'il était empêché par le siége de Beaucaire. Le prieur se vit forcé de convoquer de nouveau les parties dans la ville de Foix, pour le 11 septembre. Raymond-Roger arriva au jour convenu, mais Simon ne vint point encore, et se contenta de désigner un nommé Lucas pour le représenter, lequel mit en avant divers subterfuges pour ne pas se trouver à cette conférence, et y manqua en effet. Le prieur de Fontfroide assigna une troisième entrevue, et le comte de Foix envoya à Lucas un sauf-conduit afin de lui ôter tout prétexte de ne pas paraître à la conférence : forcé de s'y rendre enfin, il arriva, mais ce fut pour élever de nouvelles difficultés et traîner l'affaire en longueur. Le commissaire du

soldats de les arrêter à mesure qu'ils seraient admis devant lui; quand ils s'aperçurent de cette exécrable trahison, déjà quatre-vingts d'entre eux étaient au pouvoir de leur implacable ennemi. Alors ils prirent la fuite, et coururent prévenir leurs compatriotes du piége où ceux qui les avaient précédés étaient tombés. Pendant ce temps Foulques faisait piller la ville par les satellites qui l'avaient accompagné. Cette double trahison exaspère enfin les Toulousains, ils courent aux armes, s'attroupent dans les rues et s'y barricadent. Les soldats de Montfort marchent contre eux, mais ils sont repoussés, chassés de la ville et forcés de se retirer dans le Château-Narbonnais, après avoir éprouvé des pertes considérables [1].

Simon arrive alors avec le reste de son armée, fait renfermer ses prisonniers dans le Château-Narbonnais, pénètre dans la ville, et ordonne aux siens de la mettre à feu et à sang; l'incendie éclate bientôt en trois endroits : les Toulousains, furieux en contemplant ce désastre, s'animent de nouveau à la

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 84. — Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 23.

vengeance, fondent sur leurs ennemis, les mettent en fuite et les contraignent à chercher un refuge, soit dans la cathédrale, soit dans la tour Mascaron, soit dans le palais de l'évêque. Alors ils éteignent le feu, et, revenant à la charge, ils tombent sur les soldats découragés de Montfort avec une ardeur incroyable, et les chassent de rue en rue jusqu'à la maison du comte de Comminges. Montfort, informé du désarroi des siens, vole à leur secours avec tous ceux qu'il trouve sous sa main, rallie en avançant les fuyards, et se présente enfin lui-même au combat. Mais rien n'arrête les Toulousains poussés au désespoir; ils l'attaquent avec toute la rage dont un peuple déterminé à mourir est capable. Là le combat fut des plus âpres et des plus acharnés; enfin les braves Toulousains forcent Montfort à leur abandonner le champ de bataille, et à se retirer dans la cathédrale, après avoir laissé un grand nombre des siens sur la place. Cependant celui-ci ne se tient pas pour battu; il rallie ses troupes, revient à la charge et attaque d'abord ceux qui gardaient la porte Sardane; mais il est repoussé une seconde fois et contraint de se retirer enfin dans le Château-Narbonnais. Simon se fait alors amener les Toulousains qu'il avait si traîtreusement arrêtés, et leur déclare que, s'ils ne dé-

cident pas leurs compatriotes à lui livrer leur ville, il les fera tous décapiter. Mais l'évêque de Toulouse le fit renoncer à ce dessein, et lui conseilla d'user de ruse. Foulques s'adjoignit l'abbé de Saint-Sernin, autre fanatique de sa trempe, et, de concert, ils se mirent à parcourir les rues de Toulouse, publiant, pour apaiser les habitans, que Montfort s'était rendu à l'avis sage de son conseil, qu'il était très-mortifié de ce qui venait d'arriver, qu'il consentait à rendre la liberté à ses prisonniers, et était prêt à pardonner le passé, pourvu que les habitans rentrassent chez eux, et lui remissent leurs armes ainsi que les tours de leurs maisons, avec promesse de sa part de les indemniser des pertes qu'ils pouvaient avoir éprouvées pendant la dernière attaque, et de vivre à l'avenir avec eux en bonne intelligence. Foulques et son acolyte ajoutèrent qu'ils se portaient cautions de ces promesses; mais que, si les Toulousains les refusaient, Montfort ferait périr tous ses prisonniers, qui étaient les principaux de la ville [1].

Les Toulousains délibérèrent sur ces propositions;

[1] Chron. en langue d'Oc. —Chron. de Moutfort. —Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 23.

les uns qui, à bon droit, se doutaient que leur évêque voulait encore les attirer dans un piége, refusaient absolument de les écouter; d'autres penchaient pour les accepter. Le désir de sauver ceux de leurs compatriotes qui étaient à la merci de Montfort l'emporta sur toute autre considération, et ils acceptèrent les offres qui leur étaient faites, à condition que les prisonniers seraient à l'instant remis en liberté. Aussitôt que l'évêque et l'abbé de Saint-Sernin connurent cette détermination, ils allèrent en informer Montfort, qui approuva tout, et annonça aux Toulousains que, pour rendre la paix plus authentique, il viendrait lui-même, le lendemain, suivi de ses barons, à la maison communale, pour y signer l'accord convenu, et qu'ils n'avaient qu'à s'y trouver, à l'heure marquée, avec leurs armes. Le moment arrivé, Simon fit mettre secrètement sur pied toutes ses troupes, et se rendit au lieu où les habitans s'étaient réunis. L'abbé de Saint-Sernin, prenant la parole, s'exprima en ces termes: « Seigneurs habitans de Toulouse, monseigneur le » comte ici présent vous a fait assembler afin de » faire la paix avec vous, et de vivre dans la suite dans » une parfaite union, ainsi que le seigneur évêque » Foulques vous l'a déclaré. Ce prélat a pris beaucoup

» de peine pour conclure l'accord, et il faut que » vous disiez si vous l'approuvez. » Tout le peuple répondit par acclamation qu'il y consentait. L'abbé ajouta alors : « Le comte offre de donner un sauf- » conduit à tous ceux, qui n'étant pas contens du » traité, voudront se retirer ailleurs, et il ne sera » fait aucun mal à ceux qui demeureront; mon- » seigneur l'évêque et moi sommes garans des ar- » ticles. » Dupes de ces perfides paroles, les bourgeois se laissent désarmer : alors Montfort met garnison dans toutes les tours des maisons, et fait jeter dans les fers les principaux citoyens. Cette lâche trahison consommée, il assemble son conseil, lui propose de mettre Toulouse au pillage, et de le raser entièrement. Gui, son frère, lui représente le tort irréparable qu'il se fera s'il accomplit ce funeste dessein; un baron appuya cette observation, et dit à Simon : « Seigneur, tu sais que la plupart des » habitans de Toulouse sont gentilshommes; ainsi, » par un sentiment d'honneur et de générosité, tu » ne dois pas exécuter une telle résolution. » Mais Montfort ne céda qu'en partie à ces sages remontrances; il ordonna de garrotter et de chasser de la ville ses prisonniers, en les faisant battre et fouetter avec une telle barbarie, que la plupart périrent de

ces mauvais traitemens. Cette lâche vengeance ne satisfit pas encore Montfort, il exigea en outre des Toulousains la somme énorme de trente mille marcs d'argent, pour le rachat du pillage de leur ville; avec menace de les faire tous périr, si, au 1er novembre, elle n'était pas entièrement acquittée. Les Toulousains se soumirent : mais les duretés et les vexations inouïes dont on usa pour la levée de cet impôt, les jetèrent bientôt dans le dernier désespoir [1].

Après avoir extorqué cette somme exorbitante aux malheureux habitans de Toulouse, Simon se rendit à Tarbes, pour y conclure le mariage de Gui, son second fils, avec Pétronille de Comminges, comtesse de Bigorre, beaucoup plus âgée que lui. Cette alliance, toute d'ambition, allait donner aux Montfort le comté de Bigorre et le vicomté de Marsan. Aussitôt cette union consommée, Simon courut, accompagné de son fils, attaquer le château de Lourde, dans le Bigorre; mais la vigoureuse défense des assiégés l'eut bientôt forcé d'en lever le siége. Montfort revint ensuite à Toulouse qu'il acheva

[1] Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. génér. de Langued. Liv. 23.

de pressurer, et fit raser entièrement le reste des *tours* et des maisons qui pouvaient présenter quelque point de résistance. Comme si Montfort n'avait point encore assez d'ennemis, il alla, après ce triste exploit, faire le siége du château de Montgrenier, dans le comté de Foix, quoiqu'il ne fût plus en guerre avec le seigneur de ce pays, et n'eût aucun motif légitime d'attaquer ses domaines. Mais le pape, satisfait de l'obéissance que ce comte témoignait en toute chose pour son légat et les ordres du Saint-Siége, avait ordonné la restitution du château de Foix; et c'était pour empêcher cet acte de justice que Montfort attaquait ce seigneur, afin de faire croire au pape qu'il n'était pas digne de l'indulgence du Saint-Siége; puisque lui, Montfort, était obligé de prolonger la guerre et d'attaquer le château de Montgrenier, prétendant que Raymond-Roger l'avait fait construire depuis la trève, afin de paralyser l'importance de celui de Foix, et de ménager une retraite aux ennemis de l'Église. Mais le fils du comte de Foix se trouvait alors dans ce château et en prit la défense. Raymond-Roger, indigné de la conduite de Montfort, se rendit à Perpignan, et demanda aux commissaires du Saint-Siége l'exécution des ordres du souverain pontife. Il se justifia de n'être pas accom-

pagné de son fils et de Roger de Comminges, son neveu, parce que Montfort, au mépris des traités, et pour mettre obstacle à la restitution de son château de Foix, était entré armé sur ses terres, et tenait son fils et son neveu assiégés dans Montgrenier. Les commissaires, trouvant justes les raisons du comte de Foix, écrivirent à Montfort pour l'engager à renoncer à son entreprise; mais il n'en tint compte. Ils se rendirent alors dans son camp, et, loin de les écouter, il se mit à ravager le pays, s'empara de la ville de Foix et la fit fortifier. Les commissaires, ne pouvant rien gagner sur l'esprit de cet homme superbe, revinrent à Perpignan, et Raymond-Roger ne put obtenir encore la remise de son château de Foix. Montfort continua le siége de Montgrenier pendant tout l'hiver, et contraignit enfin la garnison à capituler, les vivres lui ayant manqué. Toutefois elle eut la liberté de se retirer avec armes et bagages, sous la condition de ne pas servir contre Simon de Montfort pendant une année [1].

Après la prise de ce château, il résolut de se por-

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 84. — Chron. en langue d'Oc. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 23.

ter sur le Rhône, afin de s'opposer aux progrès du jeune Raymond, qui venait d'entrer dans Saint-Gilles, du consentement des habitans, malgré l'abbé et ses moines, qui en étaient sortis nu-pieds, emportant avec eux le Saint-Sacrement, après avoir jeté l'interdit sur la ville et excommunié ses citoyens. Raymond avait ensuite soumis tout le pays d'alentour, et fixé sa résidence à Avignon. Montfort s'étant donc présenté devant Saint-Gilles, les bourgeois ne voulurent point le recevoir, et appelèrent de tout ce qu'il pourrait faire contre eux au nouveau légat du siége apostolique, qui était alors à Orange [1].

Ce prélat était Bertrand, cardinal au titre de Saint-Jean et Saint-Paul, chargé d'exercer ses fonctions dans les provinces d'Embrun, Vienne, Arles, Narbonne et Auch, ainsi que dans les diocèses de Mende, du Puy et d'Albi, avec pouvoir d'y régler les affaires de la paix et de la foi. Le pape l'avait recommandé à tous les prélats du Languedoc et de la Provence, et avait ordonné en même temps *aux maîtres et aux écoliers demeurant à Paris*, d'en-

[1] Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. génér. de Languedoc, Liv. 23.

voyer quelques-uns d'entre eux *dans les pays de Toulouse*, pour y prêcher et instruire les peuples, comptant qu'ils feraient beaucoup de conversions, à cause de la grande réputation de science et de vertu qu'ils s'étaient acquise dans le pays. Si le Saint-Siége n'avait mis en oeuvre que ces moyens de persuasion pour ramener les Albigeois au sein de l'Église, sa conduite n'aurait pas encouru les reproches de l'histoire et de la postérité [1].

Sur ces entrefaites, Montfort, quoique la croisade contre les Albigeois fût close, comme nous l'avons déjà dit, et terminée depuis la décision du concile de Latran, n'en reçut pas moins un renfort de fanatiques, conduit par l'archevêque de Bourges et Robert, évêque de Clermont, avec lequel il entreprit le siége du château de Vauvert, dans le diocèse de Nîmes, qu'il eût bientôt forcé de se rendre. Il attaqua ensuite et prit celui de Bernis, en passa la garnison et les habitans au fil de l'épée, et par cette exécution répandit une telle terreur dans le pays, que tout se soumit jusqu'au Rhône, à la réserve de Beaucaire, de Saint-Gilles et de quelques châteaux. Il se rendit ensuite au Pont-Saint-Esprit,

[1] Hist. gén. de Lang., Liv. 23.

où il s'aboucha avec le nouveau légat, Bertrand, qui avait été obligé d'aller passer le Rhône à Viviers, parce que les habitans de Marseille, d'Avignon, de Saint-Gilles, de Beaucaire et de Tarascon, refusaient absolument de reconnaître son autorité. Après avoir conféré avec l'envoyé du Saint-Siége, Montfort se rendit maître du château de Dragonet sur le Rhône, et se détermina à passer ce fleuve, pour aller attaquer le jeune Raymond et Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, son allié. Ayant jeté un pont à Viviers, et reçu une nouvelle bande de Croisés que lui amena l'évêque de Nevers, il traversa le Rhône à la vue de ses ennemis, qui s'efforcèrent vainement de s'opposer à son passage. Un coup aussi hardi jeta l'épouvante parmi la population de ces contrées, et chacun se sauvait à l'approche de ce sanguinaire ennemi. Montfort, ayant le légat à sa suite, se présenta bientôt devant Montélimart, qui lui ouvrit ses portes sans même avoir combattu. Il entreprit ensuite le siége de Crest, château très-fort dans le Valentinois, et fut secondé dans cette entreprise par les évêques du pays et par une centaine de chevaliers français que Philippe-Auguste avait envoyés pour servir sous lui pendant six mois. Le comte de Valentinois, effrayé des pro-

grès de son ennemi, demanda la paix et l'obtint. Simon lui promit sa fille en mariage; Aymar s'engagea, de son côté, à vivre en bonne intelligence avec lui, et lui livra plusieurs châteaux pour gage de sa foi [1].

Montfort se disposait à poursuivre ses avantages, lorsqu'il apprit que Toulouse avait levé l'étendard de la révolte. Les citoyens de cette ville, poussés au désespoir par les dernières rigueurs dont ce farouche vainqueur les avait accablés, rappelèrent secrètement leur ancien seigneur, et promirent de lui livrer leur ville. Raymond VI, qui était au-delà des Pyrénées, rassemble en toute hâte un corps d'Aragonais et de Catalans, qu'il avait déjà engagé à son service, et suivi du comte de Pailhas, il se rend dans le comté de Comminges, où il est joint par Bernard, son neveu, qui en était le seigneur. Roger-Bernard, fils du comte de Foix, instruit de son approche, accourt aussi sous sa bannière avec plusieurs barons, et tous ensemble s'avancent vers Toulouse. Arrivé à la Salvetat, à quatre lieues de Toulouse,

[1] Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Histoire des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 23.

le comte de Comminges, qui commandait l'avant-garde, rencontra un corps de troupes du parti de Montfort, qui ne se doutait de rien et courait le pays. Une vive escarmouche s'engagea bientôt, et Bernard commençait à avoir du dessous, quand il fut secouru par le fils du comte de Foix; le combat se rétablit soudain, et les troupes de Montfort furent entièrement défaites. Le vieux Raymond, ne trouvant plus d'obstacle, poursuit alors sa marche sur sa capitale, et fait prévenir les habitans de son approche : enfin, le 13 septembre, à la faveur d'un épais brouillard, il passe la Garonne au gué du moulin de Basacle, et entre dans Toulouse sans être découvert. La confusion fut grande dans la ville, quand les citoyens apprirent l'arrivée de leur ancien seigneur; le plus grand nombre se déclara hautement en sa faveur; mais d'autres plus timides, et ne sachant que trop bien tout ce que pouvait oser l'implacable Montfort, aimèrent mieux se mettre sous la protection des Français, qui occupaient le Château-Narbonnais et d'autres points fortifiés de la ville. Mais Raymond, moitié par caresses, moitié par menaces, parvint à les décider en sa faveur, et aussitôt les Toulousains, animés d'un même sentiment, courent aux armes, se joignent aux troupes

de Raymond, font main-basse sur les Français et les autres partisans de Montfort qu'ils rencontrent, et se rendent maîtres de leur cité. On s'occupa nuit et jour de relever ses murailles. Raymond fit creuser de larges fossés tout autour, les garnit de palissades et de bons retranchemens qu'il affermit avec des poutres, et fit élever partout des tours et des redoutes[1].

La comtesse de Montfort, qui résidait alors dans le Château-Narbonnais avec ses deux brus, sa belle-soeur et leurs enfans, se hâta de prévenir son mari et son beau-frère de ce qui se passait dans Toulouse. A ces nouvelles, les deux Gui de Montfort, oncle et neveu, qui se trouvaient du côté de Carcassonne, rassemblent quelques chevaliers et marchent sur Toulouse. Se flattant d'emporter la ville sans coup férir, ils y donnent l'assaut : les Toulousains, encouragés par la présence de leur seigneur et du comte de Comminges, repoussent les assaillans et leur tuent beaucoup de monde. Les deux Montfort ne se rebutent pas et tentent une seconde attaque; mais ils sont de nouveau contraints de se

[1] Chron. en langue d'Oc. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 23.

retirer, perdent plus de monde encore que la première fois, et se réfugient dans les maisons voisines du Château-Narbonnais. Enfin, désespérant de forcer les Toulousains, les Montfort demandèrent du secours à l'archevêque d'Auch et au comte d'Armagnac. Raymond, de son côté, ne négligeait rien pour se soutenir, et envoyait ordre à son fils de le venir joindre incessamment. Divers seigneurs de Gascogne, du Querci, de l'Albigeois, parmi lesquels on distinguait Gaspard de la Barthe, Roger de Comminges, Bertrand-Jourdain de l'Ile, Gérard de Gourdon, seigneur de Caraman, les deux frères Bertrand et Gaillard de Montaigu, Bertrand et Guitard de Marmande, Étienne de la Valette, et Aymar, son frère, Gérard de la Mothe, Bertrand de Pestillac, et Gérard d'Amanieu, tous chevaliers braves et aguerris, lui amenèrent des renforts et entrèrent dans Toulouse au bruit des trompettes et enseignes déployées.

Montfort, ayant appris cette nouvelle, qu'il eut soin de tenir secrète, conclut sans retard une trêve avec le jeune Raymond. Il repasse alors le Rhône en toute hâte, et marche sur Toulouse suivi du cardinal-légat; mais une partie de ses troupes l'abandonne en chemin. Il n'en continue pas moins sa

route, arrive à Basiége, et trouve tout le pays soulevé contre lui : là il est joint par Gui, son frère, qui était venu à sa rencontre, et, de l'avis du légat, ils prennent la résolution de brusquer une attaque sur Toulouse, et de lui donner l'assaut. Les habitans laissèrent leurs ennemis s'avancer jusqu'au bord du fossé, et firent alors sur eux une telle décharge de leurs machines, qu'ils les forcèrent de reculer. Le comte de Comminges saisit alors une arbalète, et décoche avec tant de force un trait contre Gui de Montfort, frère de Simon, qu'il lui perce les deux cuisses de part en part et le renverse dans le fossé. Au même instant le jeune Gui, comte de Bigorre, est dangereusement blessé. Les Toulousains sortent alors de leurs retranchemens, tombent sur les troupes ébranlées de Montfort, en font un grand carnage et les contraignent à prendre la fuite : leur chef déconcerté renonça à son attaque et se décida à assiéger Toulouse dans les formes. Cette entreprise mémorable commença vers la fin de septembre 1217 [1].

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, ch. 85 — Chron. en langue d'Oc. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 23.

Cependant le cardinal Bertrand fit partir pour la France Foulques, évêque de Toulouse, afin d'en ramener des renforts et prêcher de nouveau la croisade. Ce misérable s'adjoignit plusieurs prédicateurs, entre autres Jacques de Vitri, et mit tout son zèle à réveiller le fanatisme des Français contre les Albigeois; mais ses exhortations furent à peu près impuissantes. Montfort, de son côté, envoyait la comtesse sa femme à la cour de France, pour en obtenir des secours. Pendant ce temps, le vieux Raymond recevait un nombreux corps d'Aragonais et de Catalans, que lui amenait le comte de Foix en personne, et à la tête duquel celui-ci entra dans Toulouse aux acclamations de tout le peuple[1].

Simon commença le siége de cette ville par une attaque du côté du Château-Narbonnais et de la porte de Montolieu; mais, trouvant ce point trop bien fortifié, il forma une seconde attaque contre le faubourg de Saint-Subra, situé de l'autre côté de la Garonne, et lié à la ville par deux ponts dont les assiégés étaient les maîtres. Il laissa Amauri, son fils, à la tête des travaux dirigés contre la porte

[1] Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 23.

de Montolieu, et lui, de sa personne, passa la rivière avec une partie de ses troupes, et dressa ses machines contre les murs du faubourg. Mais il se vit bientôt empêché par les Toulousains, qui, le fatiguant de sorties continuelles, ne lui laissèrent pas un moment de repos, et lui tuèrent beaucoup de monde. Il était résolu de renoncer à cette dangereuse entreprise et de retourner dans ses premiers quartiers, quand il fut attaqué par le comte de Foix, mis en fuite, et poursuivi jusqu'à Muret, où il faillit se noyer en repassant la Garonne. Il ramena pourtant ses troupes sous le Château-Narbonnais, et continua ses opérations contre la porte de Montolieu [1].

Après cet heureux exploit, Raymond assembla les Toulousains pour délibérer avec eux sur les circonstances présentes. Ces fidèles citoyens renouvelèrent au comte leur serment de fidélité, et lui offrirent leurs personnes, leurs vies et leurs biens. Il fut résolu de construire un grand nombre de pierriers, de mangonneaux, de trébuchets, et d'autres

[1] Chron. de Pierre de Vaux-Cernay, chap. 85. — Chron. en lang. d'Oc. — Guill. Gatel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Lang, Liv. 23.

machines pour insulter et battre le Château-Narbonnais ; de relever les murailles de la ville, et de les rendre moins accessibles, surtout du côté du château. On mit aussitôt la main à l'œuvre, et tous les Toulousains, hommes et femmes, s'employèrent nuit et jour à cet ouvrage avec la plus vive ardeur [1].

Sur ces entrefaites, Montfort, à qui les sentimens de la ville de Montauban étaient suspects, en exigea des ôtages, et y envoya quelques jours après le sénéchal d'Agenois et l'évêque de Lectoure pour la maintenir en sa puissance. Malgré ces mesures, les habitans ne tardèrent pas à prévenir leur ancien seigneur que, s'il voulait leur faire passer quelques troupes, ils lui livreraient la ville, le sénéchal et l'évêque. Raymond détacha cinq cents hommes d'armes, qui, ayant marché toute la nuit, arrivèrent aux portes de Montauban au point du jour, et furent introduits par les conjurés ; ceux-ci, au nombre de plus de trois mille, s'étant joints à ces auxiliaires, s'assurent des places publiques, les barricadent, posent des gardes aux portes des maisons où étaient le sénéchal

[1] Chron. en langue d'Oc. — Hist. gén. de Langued., Liv. 23.

et l'évêque de Lectoure, et apportent du bois en grande quantité pour y mettre le feu, en cas qu'ils ne pussent s'emparer de leurs personnes. Mais pendant ce temps les Français qui tenaient la ville, ayant entendu du bruit, courent aux armes, attaquent les conjurés, les dispersent, délivrent le sénéchal et l'évêque, mettent le feu aux maisons et livrent Montauban au pillage [1].

Cependant Raymond, ayant fait confectionner ses machines, les dirigea contre le Château-Narbonnais, et le battit en brèche pendant tout l'hiver, tandis que Montfort continuait le siége de la ville, mais sans succès. Il est bien difficile de comprendre cette position d'assiégeans et d'assiégés s'attaquant et se défendant en même temps et sur le même point. Les choses se prolongèrent ainsi jusqu'au retour de la belle saison; Montfort chercha dans l'intervalle à priver le comte de Toulouse de l'appui de Jacques, roi d'Aragon ; et il se plaignit auprès d'Honoré III des liaisons de ce jeune prince avec Raymond. Le pape ordonna en conséquence à son légat, le cardinal Bertrand, de

[1] Chron. de P. de Vaux-Cernay, ch. 85. — Hist. génér. de Lang., Liv. 23.

détourner le roi d'Aragon de rien entreprendre contre Simon ; de lui enjoindre de se conformer à la trève établie par le concile général de Latran, et de s'en rapporter à la décision du Saint-Siége, dans le cas où il aurait à se plaindre du comte de Montfort, sous peine d'excommunication et d'interdit, s'il osait recourir aux armes. Honoré III ne borna pas son zèle apostolique à ces efforts, il écrivit lui-même à Jacques, et rappelant à ce prince la reconnaissance qu'il devait au Saint-Siége, *qui vous a tiré*, lui disait-il, *des mains de ceux que vous dites vos ennemis pour vous rendre à vos ennemis*; il lui reproche les secours qu'il a envoyés aux Toulousains, le somme de rappeler ses troupes, de ne plus en fournir à l'avenir aux rebelles, et de respecter les pays possédés au nom de l'Église ; le menaçant, en cas de désobéissance, d'envoyer les nations étrangères ravager son royaume. Honoré écrivit dans les mêmes termes à Sanche, comte de Roussillon, grand-oncle et tuteur de Jacques, car ce prince n'avait alors que dix ans, et ne régnait pas encore par lui-même. Le pape manda aussi aux consuls et aux habitans de Toulouse, ainsi qu'aux principales villes du Languedoc, qu'ils eussent à cesser la guerre contre Simon de Mont-

fort, leur promettant, s'ils obéissaient, de lever la sentence d'interdit lancée contre eux par le cardinal Bertrand. Le pape dans ses lettres n'oublia pas non plus le jeune comte de Toulouse, ni le comte de Foix, et les menaça de tout le ressentiment du Saint-Siége s'ils continuaient la guerre contre le champion de l'Église. Honoré pressa en même temps Philippe-Auguste d'envoyer contre les Toulousains ceux de ses vassaux qui n'étaient pas croisés pour la Terre-Sainte, et ordonna à tous les évêques de France d'engager les fidèles à marcher au secours de Simon de Montfort [1].

Toutes ces lettres et ces négociations eurent pourtant peu d'effet; le zèle des Français pour la croisade contre les Albigeois avait eu le temps de se refroidir, et Foulques, malgré tous les mouvemens qu'il se donna, ne parvint qu'avec peine à amener à Montfort un faible secours, à l'aide duquel cependant celui-ci poussa le siége de Toulouse avec une nouvelle vigueur. Il fit construire une grande machine en charpente, appelée *chat*, qui servait en même temps à combler les fossés et à battre en brèche les murailles; mais cette machine

[1] Hist. gén. de Lang., Liv. 23.

ne répondit pas à son attente, et ses efforts commençaient à se ralentir, quand un jour, le 25 juin, les assiégés résolurent de faire une sortie de grand matin, dans l'espérance de surprendre leurs ennemis. Ils se séparèrent en deux corps afin d'attaquer tout à la fois le camp des Croisés et leurs machines. Simon était à matines, lorsqu'on vint l'avertir des dispositions des Toulousains. Il se fit apporter ses armes, s'en revêtit, et voulut assister à la messe avant de marcher au combat. Pendant qu'il l'entendait, les assiégeans s'avançaient enseignes déployées. On accourut presser Simon de s'opposer à ses ennemis, qui déjà attaquaient vivement les siens : il répondit qu'il combattrait quand la messe serait finie. Un nouveau message vint lui annoncer, quelques instans après, que ses troupes commençaient à plier. *Je n'irai pas*, répliqua-t-il, *que je n'aie vu mon rédempteur*. Enfin le prêtre ayant levé l'hostie, Simon récite le *Nunc demittis*, part et se jette dans la mêlée. Sa présence ranime les siens, le combat se rétablit, et bientôt même les Toulousains sont forcés de regagner leurs fossés. Cependant les assiégés faisaient, du haut de leurs murailles, pleuvoir une grêle de traits et de pierres sur les Croisés. Simon, pour s'en garantir, se re-

tira derrière les claies qui protégeaient ses machines : mais il était à peine en ce lieu qu'une pierre lancée par un mangonneau l'atteignit à la tête, le blessa mortellement, et ne lui laissa que le temps de recommander son ame à Dieu. Il expira aussitôt, et reçut encore cinq coups de flèche dans le corps. Après sa chute, un de ses chevaliers couvrit ses restes d'un manteau, afin qu'on ne s'aperçût pas de son trépas. Gui, son frère, le fit emporter ensuite dans la tente du cardinal-légat où se trouvait aussi l'évêque de Toulouse, et tous deux furent consternés de cette mort. A peine les assiégés se sont-ils aperçus de la perte immense que vient de faire l'ennemi, qu'ils reprennent leurs armes, et font une nouvelle sortie sur les Croisés; ceux-ci, découragés par la mort de leur général, n'opposèrent qu'une faible résistance, prirent la fuite, perdirent beaucoup de monde, et laissèrent leurs tentes et leurs bagages aux mains des Toulousains. Ce fut ainsi que mourut le fameux Simon de Montfort, auquel on ne peut refuser de grands talens, mais qui furent entièrement ternis par son ambition démesurée, son fanatisme aveugle, sa perfidie et son excessive cruauté [1].

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laur., ch. 30. —Chron. de Pierre

Le légat s'empressa de faire reconnaître Amauri, fils aîné de Simon de Montfort, comme comte de Toulouse, duc de Narbonne et vicomte de Béziers et de Carcassonne, par tous les barons, les chevaliers et les seigneurs de l'armée, qui lui rendirent hommage et lui firent serment de fidélité. Mais Amauri n'était pas Simon : toutefois, voulant venger la mort de son père, il rassembla un grand nombre de chariots, les fit charger de paille, de sarmens et d'autres matières combustibles, et ordonna de les conduire le plus près possible des portes de la ville et d'y mettre le feu. Les assiégés accourent aussitôt pour l'éteindre, tombent en même temps sur ceux qui conduisaient les chariots et les passent au fil de l'épée; ils marchent ensuite sur le camp des Croisés, y jettent le désordre et rentrent dans leur ville chargés de dépouilles. Amauri s'obstina encore quelque temps au siége de Toulouse; comprenant enfin qu'il n'était pas assez fort pour le prolonger sans danger, il y renonça le 25 juillet, après avoir mis le feu à ses tentes et au

de Vaux-Cernay, chap. 86. — Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Montfort. — Matth. Paris, Hist. d'Angl. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 23.

Château-Narbonnais; mais les Toulousains en arrêtèrent promptement les progrès. Amauri, suivi du cardinal-légat et de l'évêque de Toulouse, se retira ensuite à Carcassonne avec les débris de son armée et le corps de Simon de Montfort : il lui fit rendre tous les honneurs funèbres à la manière de France [1], et le fit ensevelir dans une chapelle de la cathédrale de cette ville. Mais quelque temps après ses restes furent transférés en France avec ceux de Gui, son second fils, et inhumés dans le monastère des Hautes-Bruyères, situé à une lieue de Montfort-l'Amauri [2].

Après avoir rendu les derniers devoirs à son père, Amauri réunit les principaux Croisés pour les prier de rester encore quelque temps avec lui, afin de l'aider à défendre ses domaines et à continuer la guerre; mais ils s'excusèrent presque tous, et regagnèrent leurs foyers. Le cardinal Bertrand lui conseilla alors de mettre de bonnes garnisons dans ses places, en attendant qu'il pût lui procurer les

[1] *More gallico.*

[2] Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 31. — Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose.

moyens d'assiéger Toulouse une seconde fois. Il renvoya à cet effet l'évêque Foulques à la cour de France, afin d'obtenir de Philippe-Auguste de nouveaux secours, et écrivit en même temps au pape pour le presser de faire prêcher partout la croisade contre les Albigeois. Le comte de Saxe qui s'était trouvé au siége de Toulouse, et qui se disposait à retourner dans ses États, conseilla à Amauri de conclure quelque traité avec Raymond; mais le légat rejeta bien loin ce conseil, et déclara qu'il aimerait mieux être *écorché tout vif* que de ne pas tirer vengeance de la mort de Simon de Montfort, et qu'il ne serait satisfait que quand Toulouse serait brûlé et détruit de fond en comble [1].

Cependant le vieux comte s'occupa de profiter des faveurs inespérées que lui offrait la fortune; il envoya son fils dans l'Agenois avec un corps de troupes, afin de faire rentrer ce pays sous son obéissance. Ce jeune prince se rendit d'abord à Condom, puis à Marmande et à Aiguillon, fut reçu partout avec une joie sincère, et les peuples firent main-basse sur les garnisons que Simon de Montfort avait établies parmi eux. Le comte de Comminges se

[1] Chron. en langue d'Oc. — Hist. gén. de Lang., Liv. 23.

mit aussi en campagne de son côté, recouvra tous ses domaines, et presque tous les Français qui les gardaient furent masacrés [1].

En apprenant ces revers des Croisés, le pape Honoré III en ressentit un vif chagrin. Il écrivit à tous les évêques de France, et leur ordonna d'entraîner les peuples à s'armer contre les Toulousains, afin de l'aider à venger la mort de Simon de Montfort et celle de Guillaume de Baux, prince d'Orange, que les Avignonais avaient tué et coupé par petits morceaux. Il écrivit aussi au roi de France, pour presser ce prince d'envoyer son fils à la tête d'une puissante armée au secours d'Amauri, lui accordant, dans ce cas, les indulgences les plus étendues, ainsi qu'à tous ceux qui prendraient part à cette expédition. Il confirma aussi le nouveau comte de Montfort dans la possession des villes de Béziers, de Carcassonne, d'Albi, de Toulouse, de Montauban, et de tous les autres pays conquis sur les Albigeois, dont le concile de Latran et Innocent III avaient disposé en faveur de Simon. Le pape ayant alors appris que Philippe-Auguste, cédant aux instances du prince son fils, et avant même

[1] Chron. en langue d'Oc. —Hist. gén. de Lang., Liv. 23.

d'avoir reçu sa lettre, consentait à envoyer des secours à Amauri, prit tout le royaume de France sous sa protection; et comme son monarque demandait à lever un vingtième sur les biens de son clergé, afin de couvrir les frais de cette croisade, Honoré le lui accorda, en déclarant que le vingtième qui avait déjà été prélevé pour la Terre-Sainte serait consacré, moitié pour son but primitif, moitié contre les Albigeois. Pendant ce temps, les deux Raymond poussaient leurs succès: Nîmes, secouant le joug d'Amauri, retournait à ses anciens maîtres; et le jeune comte rangeait la plus grande partie du Rouergue et du Querci sous son autorité [1].

Cependant le fils de Philippe-Auguste, qui avait hâte de marcher en Languedoc, rassembla ses forces au printemps. Les deux Raymond, prévoyant que cet orage allait éclater sur eux, employèrent tous les moyens en leur pouvoir pour le détourner, et pour amener leur suzerain à révoquer l'investiture qu'il avait donnée de leurs domaines à Simon et à Amauri de Montfort. On peut croire que de ce moment la cour de France commença à

[1] Hist. génér. de Languedoc, Liv. 23.

penser qu'il serait avantageux pour elle de s'immiscer dans la querelle des Montfort contre la maison de Saint-Gilles, et que cette guerre pourrait enfin tourner à son profit; car jusque-là Philippe-Auguste n'avait pris que peu d'intérêt à cette lutte sanglante, et s'était borné à laisser faire. Mais la scène va changer, et nous allons voir les rois de France devenir les principaux acteurs de ce drame inique et sanguinaire. Les démarches du comte de Toulouse auprès de Philippe-Auguste n'eurent donc aucun succès : Louis se mit en marche à la tête d'une nombreuse armée, et s'avança en Languedoc par l'Aquitaine. Amauri de Montfort vint alors dans le pays d'Agen à la rencontre du prince, pour tâcher de reconquérir les cités de cette province qui avaient secoué son joug; en conséquence il mit le siége devant Marmande, qui était défendu par Centulle, comte d'Astarac, et par plusieurs vaillans chevaliers, parmi lesquels on distinguait Guiraud de Samathan, Arnaud de Blanquefort, et Guillaume-Arnaud de Tantalon [1].

Le jeune Raymond se mettait en mesure de se-

[1] Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 23.

courir les assiégés, et était sur le point d'exécuter ce mouvement, quand il reçut un courrier du comte de Foix qui le priait de venir le joindre sans retard, pour le dégager des mains d'une colonne ennemie qui s'était mise à sa poursuite, après une expédition que ce prince avait faite dans le Lauraguais, d'où il revenait avec une grande quantité de bétail. Raymond-Roger, harcelé par l'ennemi, s'était renfermé dans Basiége, à trois lieues de Toulouse, pour y attendre les secours du jeune Raymond. Celui-ci l'ayant joint, il fut décidé qu'on livrerait bataille aux ennemis, qui étaient commandés par les deux frères Foucaud et Jean de Brigier, le vicomte de Lautrec, et plusieurs autres chevaliers; et l'on se prépara au combat. Arnaud de Villemur employa tous ses efforts pour détourner le jeune Raymond d'y prendre part; mais celui-ci repoussa ce lâche conseil avec indignation, et rangea lui-même ses troupes en bataille. Il divisa son armée en trois corps, confia l'avant-garde au comte de Foix et à son fils, mit à la tête du corps de bataille le comte de Comminges, et se réserva le commandement de l'arrière-garde. Raymond-Roger s'avança bientôt jusqu'au bord d'un fossé qui le séparait des troupes ennemies, qu'il attaqua vivement; mais

on le reçut plus vivement encore, et il fût forcé de reculer. Le jeune Raymond, qui aperçoit son danger, se détache aussitôt de l'arrière-garde, et se précipite au plus fort de la mêlée, comme *un lion rugissant;* les chevaliers français ne peuvent résister à ce choc; Pierre-Guiraud de Séguret, l'un d'entre eux, crie alors à ses compagnons d'attaquer tous ensemble le jeune comte, parce que sa mort fera infailliblement pencher la victoire de leur côté. Raymond entend ces paroles, il se fait donner par son écuyer une forte et courte lance, et se jette au milieu de ses ennemis; il rencontre Jean de Brigier, et lui porte une si rude atteinte, qu'il le perce de part en part et le renverse de cheval, en s'écriant : *Francs chevaliers, frappez, voici l'heure où nos ennemis seront entièrement défaits !* A peine a-t-il prononcé ces mots, que Séguret fond sur lui la lance en arrêt; mais l'arme se brise en éclats sans blesser le prince et sans l'ébranler. Raymond redouble ses efforts, le comte de Foix le seconde, enfin ils rompent les ennemis et les mettent en fuite, après leur avoir tué beaucoup de monde. Le vicomte de Lautrec fut un des premiers à se sauver. Les deux frères Foucaud et Jean de Brigier restèrent entre les mains du vainqueur; ainsi que Picard de

Montaut, Pierre-Guiraud de Séguret et plusieurs autres chevaliers. Le jeune Raymond fit pendre Séguret, et envoya ses autres prisonniers dans divers châteaux, afin de les échanger contre quelques-uns des siens [1].

Ce brillant combat eut lieu pendant qu'Amauri de Montfort continuait le siége de Marmande, où le prince Louis arriva enfin avec sa nombreuse armée composée de tout ce qu'il y avait de plus distingué parmi le clergé et la noblesse de France. On y comptait une vingtaine d'évêques, entre autres ceux de Noyon, de Senlis et de Tournay; trente-trois comtes, dont le plus illustre était le comte de Bretagne, et un grand nombre de barons et de seigneurs, outre six cents chevaliers et dix mille archers. Louis, aussitôt son arrivée, fit donner l'assaut à Marmande et emporta une partie des ouvrages extérieurs. Les assiégés, voyant alors qu'il ne leur était plus possible de prolonger leur défense, furent forcés de se rendre à discrétion. Arrivés devant la tente de Louis, l'évêque de Saintes, car c'est toujours les prélats que l'on voit les plus féroces

[1] Chron. en langue d'Oc. — Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 31. — Hist. gén. de Lang., Livre 23.

dans cette guerre d'extermination, lui donna l'horrible conseil de les faire mourir; les comtes de Bretagne et de Saint-Paul, ainsi que l'archevêque d'Auch, s'y opposèrent : ce dernier représenta au prince que ces malheureux n'étaient pas hérétiques, ni fauteurs de l'hérésie, et que d'ailleurs le jeune Raymond avait entre ses mains de quoi user de représailles, si on massacrait la garnison de Marmande. Louis, faible dans le bien comme dans le mal, se rendit à ces raisons, et se contenta de faire enchaîner ses prisonniers. On les conduisit à Puy-Laurens, et, peu de temps après, ils furent échangés contre ceux faits au combat de Basiége. Les troupes d'Amauri, étant alors entrées dans Marmande, firent main-basse sur les habitans et en massacrèrent cinq à six mille. Louis fut, dit-on, irrité de cette horrible boucherie; mais il aurait dû s'y opposer, ou du moins cesser de servir une cause dont les chefs se déshonoraient par des actes aussi lâches qu'atroces [1].

Après la réduction de Marmande, le prince mar-

[1] Chron. en lang. d'Oc. — Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 32. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 23.

cha sur Toulouse, dont il avait résolu de faire le siége. Le jeune Raymond s'était mis en mesure de le bien recevoir : il avait augmenté les fortifications de la ville, et ses alliés et ses vassaux lui avaient envoyé de nombreux renforts qui portèrent la garnison à mille chevaliers, sans compter la bourgeoisie. Il partagea la garde des divers quartiers de sa capitale et des ouvrages avancés, appelés barbacanes, au nombre de dix-sept, entre les principaux seigneurs de son armée, parmi lesquels brillaient le vicomte Bertrand, son frère; Roger-Bernard, fils du comte de Foix; Guiraud de Minerve, Arnaud de Comminges, et son cousin Arnaud-Raymond d'Aspel; Bernard-Jourdain, seigneur de l'Ile-Jourdain; Guiraud de Gourdon, seigneur de Caraman, qui jurèrent à l'envi de défendre de tous leurs efforts le poste qui leur était confié. Les habitans de Toulouse, de leur côté, s'empressèrent d'offrir à leur jeune comte leurs biens et leurs vies, et de l'assurer qu'ils étaient prêts à répandre pour lui jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Ce prince, outre les troupes désignées pour la défense de chaque quartier, forma un corps de réserve dont il garda pour lui le commandement, et qui était destiné à se porter partout où le danger

deviendrait imminent. Raymond fit aussi des provisions immenses de toute espèce, et voulut se rendre le ciel favorable en implorant la protection des saints dont les reliques se conservaient dans la ville. Puis, ayant fait dresser ses machines sur les murailles, il attendit ses ennemis, plein de confiance dans le dévoûment de ses troupes et la justice de sa cause. Louis parut enfin devant Toulouse, le 16 juin 1219, accompagné d'Amauri de Montfort et du cardinal-légat. Il cerna d'abord la ville et ses faubourgs, établit ses quartiers, dressa ses machines, et commença ses opérations par un assaut général; mais la défense fut partout supérieure à l'attaque, et il échoua sur tous les points. Il ne fut pas plus heureux les jours suivans, et bientôt même les maladies se mirent dans son armée et lui enlevèrent un grand nombre de soldats; enfin, au bout de quarante-cinq jours de siége, il n'était guère plus avancé que le premier jour, et ses troupes, qui avaient fait leur temps de pélerinage, demandaient à s'en retourner; il fut donc forcé de lever son camp et de se retirer. Ce fut le 1er août que Louis s'éloigna des plaines de Toulouse, abandonnant ses machines aux assiégés qui les brûlèrent. Il rentra ensuite en France, laissant à Amauri deux cents chevaliers pour y ser-

vir sous sa bannière pendant une année. Ce fut là toute la gloire, ou plutôt toute la honte que retira Louis de cette fastueuse expédition. Nous verrons dans la suite toutes les actions de ce prince entachées du même caractère de petitesse et d'impéritie [1].

Débarrassé de Louis et des Croisés, le jeune Raymond reprit plusieurs des places occupées par les Montfort, et, pour récompenser les Toulousains de leur constance et de leur dévouement, il les exempta de tout impôt, ne se réservant que les droits accoutumés sur le pain, le vin et le sel. Au mois de novembre, les deux comtes de Toulouse se rendirent dans l'Albigeois, où ils reçurent l'hommage de plusieurs seigneurs. Pour Amauri de Montfort, tandis que la maison de Saint-Gilles reprenait sur lui une supériorité incontestable, tous ses efforts se bornaient à défendre les domaines qui lui restaient. Ce jeune comte n'avait ni le génie, ni l'audace, ni l'activité infatigable de son père, et bientôt nous allons voir toutes ses conquêtes lui

[1] Chron. de Montfort. — Chron. en langue d'Oc. — Matth. Paris, Hist. d'Angl. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 23.

échapper. Il est vrai qu'il n'avait plus à son service ces innombrable armées de Croisés sans cesse renaissantes, qui secondèrent si bien l'ambition farouche de Simon, et que les habitans du Languedoc portaient à lui et à sa race une haine profonde, implacable, et trop bien justifiée par les horribles cruautés dont les avait accablés l'impitoyable Montfort [1].

Pendant l'hiver suivant, les deux frères Foucaud et Jean de Brigier essayèrent de faire des courses dans le Toulousain; le jeune Raymond se mit à leur poursuite, les combattit, se rendit maître de leurs personnes, les fit décapiter et promener leurs têtes au bout d'une perche dans les rues de Toulouse. Il paraît que ces deux chevaliers avaient bien mérité la mort qui leur fut infligée, par les horribles excès auxquels ils s'étaient portés; mais d'un autre côté, il faut convenir que le châtiment qu'on leur fit subir est bien digne de ce siècle malheureux. Au reste, ces excès et ces crimes étaient communs à tous les Français qui désolaient alors le Languedoc; aussi les peuples ne cherchaient qu'à se soustraire à leur joug abhorré et qu'à retourner

[1] Hist. gén. de Langued., Liv. 23.

sous celui de leurs anciens maîtres. En effet, chaque jour Amauri voyait quelque place lui échapper : le château de Servian, dans le diocèse de Béziers, abandonna sa cause. Le jeune Raymond, profitant de ces circonstances favorables, étendit au loin ses conquêtes; il reprit plusieurs châteaux; celui de Puy-Laurens capitula; la forte place de Lavaur lui ouvrit ses portes, et il en passa la garnison au fil de l'épée, peut-être par représailles du traitement barbare que Simon avait jadis fait éprouver aux défenseurs de cette place. De son côté, le vieux comte de Toulouse reprenait Montauban, qu'il donna en fief au comte de Foix pour le payer de ses nobles services. Le jeune Raymond céda en même temps au fils de ce seigneur la ville de Castelnaudari, dont il venait de se rendre maître. Cependant Amauri de Montfort, qui ne voyait qu'avec chagrin la perte de cette importante cité, voulut la reprendre et vint en faire le siége; mais elle était forte, bien munie, et défendue par le jeune comte de Toulouse et le fils du comte de Foix : Raymond fatiguait sans cesse les assiégeans par de fréquentes sorties; dans une, entre autres, qui eut lieu le 27 juillet, il fit prisonnier le jeune Gui, comte de Bigorre, qui expira quelques jours après des suites de ses

blessures, Raymond renvoya son corps à Amauri avec honneur; toutefois celui-ci fut tellement outré de la perte de son frère, qu'il résolut de venger sa mort sur Castelnaudari et de ne pas renoncer à son entreprise. Au bout de huit mois cependant, il fut forcé de lever ce siége malencontreux dont la triste issue fit à sa cause un tort irréparable [1].

Pendant que ces événemens se passaient en Languedoc, le cardinal Bertrand s'était rendu à la cour de France par ordre d'Honoré III. Il fut remplacé dans le midi, dès la fin de 1219, par le cardinal Conrad, évêque de Porto et ancien abbé de Cîteaux. Il arriva, vers la Pentecôte, dans sa légation, et parvint jusqu'à Béziers sans trouver d'opposition; mais là il fut chassé par les habitans, et forcé de s'embarquer sur la plage voisine pour se rendre à Narbonne, où il alla chercher un refuge; car tout le pays s'était soulevé contre Amauri de Montfort et rangé sous l'obéissance du jeune vicomte Trencavel, dont nous avons déjà parlé, ou plutôt sous

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 33. — Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Histoire gén. de Lang., Liv. 23.

celle du comte de Foix, son tuteur, qui reprit sur les Montfort la ville et la vicomté de Béziers. Les affaires d'Amauri allaient, comme on le voit, toujours en déclinant : en vain le pape Honoré cherchait à relever sa cause, qu'il regardait comme la sienne ; en vain il ordonnait à son légat d'engager le seigneur d'Orange, qui avait pris les armes contre les Avignonais, partisans du jeune Raymond, à pousser la guerre contre eux et à les forcer d'abandonner les intérêts des comtes de Toulouse ; en vain il défendait aux chapitres de la Provence, pays dont tout le clergé était favorable à la maison de Saint-Gilles, d'élire de nouveaux évêques sans le consentement de son légat ; en vain il fixait une époque aux villes de Toulouse, de Nîmes, d'Avignon, pour rentrer sous l'obéissance de l'Église, et se faire relever de l'excommunication qui pesait sur elles, sous peine de voir leurs évêchés supprimés et réunis aux diocèses voisins, ainsi que leurs biens confisqués, et d'être traitées comme rebelles aux décrets que le concile général de Latran avait portés contre les hérétiques ; toutes ces sollicitations, toutes ces menaces de la cour de Rome restèrent sans effet. Honoré s'adressa alors au jeune Raymond, aux comtes de Foix et de Comminges,

pour les obliger à mettre bas les armes, et à se soumettre à tout ce que leur ordonnerait le cardinal Conrad, *sinon*, leur disait le pontife, *je vous ferai dépouiller des biens que vous ne possédez pas à juste titre, puisque vous êtes excommuniés*. Mais la cause qui fit que toutes ces menaces de la cour de Rome restèrent sans effet, c'est que les papes n'avaient plus les moyens de sévir contre les comtes de Toulouse et leurs alliés, parce que l'hérésie ne pouvait plus leur servir de prétexte pour appeler aux armes tous les peuples de la chrétienté; car les sectaires avaient péri ou disparu; Simon de Montfort et les sanguinaires légats du Saint-Siége qui avaient précédé Conrad en Languedoc n'y avaient que trop bien pourvu en noyant dans des torrens de sang les hérétiques et leurs fauteurs. La querelle albigeoise était donc devenue une affaire toute temporelle, et alors l'avantage de la lutte était tout entier en faveur de la maison de Saint-Gilles et de ses alliés, qui avaient pour eux des droits imprescriptibles et l'amour des peuples[1].

Mais avant de continuer le récit de cette longue querelle, nous allons parler de la naissance d'une

[1] Hist. gén. de Lang., Liv. 23.

nouvelle association dévote, qui prit le titre d'*Ordre de la Foi.* Le cardinal Bertrand, piqué de voir sous sa légation l'Église perdre toutes les conquêtes des Croisés, imagina le premier cette confrérie, dans l'institution de laquelle il fut secondé par un certain nombre de personnes zélées pour la prospérité de l'Église, qui, dans le dessein d'extirper l'hérésie, obtinrent du pape Honoré III la permission de créer un ordre militaire, dont les membres prendraient les armes contre les sectaires, à l'exemple des Templiers qui combattaient les infidèles en Orient, et s'emploieraient tant à maintenir la foi qu'à la conservation des immunités ecclésiastiques. Le pape, ayant donné pouvoir au cardinal Conrad de fonder cet ordre, pourvu que ceux qui y seraient admis suivissent quelque règle déjà approuvée, ce légat l'institua en 1220, et frère Pierre Savaric, qui se qualifiait *humble et pauvre maître de la milice de l'Ordre de la Foi de Jésus-Christ*, en fut élu le chef. C'est ce qu'on voit par ses lettres données à Carcassonne, le 9 février 1221, suivant lesquelles lui et ses frères, « promettent aide et se» cours à Amauri de Montfort et à ses héritiers » pour la défense de sa personne et de ses domaines, » et s'engagent à poursuivre et à détruire les héré-

» tiques, les rebelles à l'Église, et tous les autres, » chrétiens ou non, qui feraient la guerre à ce » comte; avec promesse de le recevoir dans leurs » châteaux, et de ne plus accepter à l'avenir une » donation de ses domaines ou de ses fiefs, sans sa » permission; excepté les aumônes raisonnables » que l'Église peut accorder. » On voit par l'institution de cet ordre militaire de la Foi de Jésus-Christ, qu'il avait pour but principal d'assurer à la maison de Montfort les conquêtes faites par les Croisés : mais comme Amauri en fut dépossédé peu de temps après, l'Ordre de la Foi s'évanouit sans doute avec son influence, car on n'en trouve plus aucune trace dans la suite. On l'a vu reparaître de nos jours, en Italie et en Espagne, sous le nom de chevaliers de la sainte Foi [1].

La levée du siége de Castelnaudari fut suivie pour Amauri de la perte de plusieurs villes et châteaux des environs, entre autres de Montréal qui ouvrit ses portes au jeune Raymond et au comte de Foix. Voyant qu'il faisait tous les jours de nouvelles pertes, Amauri sollicita le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, de venir à son secours.

[1] Hist. gén. de Lang., Liv. 23.

Ces instances furent appuyées de celles d'Honoré III, qui accorda au roi de France pour cette expédition un nouveau vingtième sur tous les biens du clergé de son royaume. Philippe-Auguste leva cet impôt, mais il s'en servit pour envoyer son fils ravager les terres de Henri III, roi d'Angleterre, au lieu de tourner ses armes contre les Albigeois, ce qui irrita le pape à un point extrême [1].

Une fois rassuré sur les intentions du roi de France, le vieux comte de Toulouse et ses alliés poussèrent leurs avantages, tandis que le jeune Raymond consolidait sa domination du côté du Rhône, et accordait divers priviléges aux citoyens d'Avignon pour les récompenser des services qu'ils lui avaient rendus. Cependant Amauri, ayant reçu quelques renforts que lui amenèrent l'archevêque de Bourges, l'évêque de Clermont, celui de Limoges et quelques autres prélats, et voyant de nouvelles places lui échapper chaque jour, résolut de faire un effort et marcha sur l'Agenois avec le cardinal Conrad; mais le temps des revers était arrivé pour lui: il attaqua d'abord le château de Cler-

[1] Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Histoire génér. de Lang., Liv. 23.

mont, situé sur la rive droite de la Garonne; pendant ce siége, comme il n'était pas sans appréhension sur les sentimens des habitans d'Agen et qu'il voulait se les attacher, il leur accorda les plus beaux priviléges et les prit sous sa protection spéciale: les consuls d'Agen lui jurèrent fidélité, et peu de jours après cette ville se soumettait au jeune Raymond, qui força, selon toutes les apparences, Amauri à lever le siége de Clermont: enfin, il ne put rien reconquérir, tandis que, durant cette année, les comtes de Toulouse ne cessèrent de s'agrandir à ses dépens [1].

Le pape, instruit et piqué des revers constans d'Amauri, se détermina enfin à mettre à exécution la sentence que le concile de Latran avait portée contre le jeune Raymond, sentence par laquelle il devait être privé de tous les domaines de son père conquis par les Croisés, et il ordonna que cette sentence aurait son plein et entier effet. Mais les foudres de Rome n'étaient plus soutenues des lances françaises, et elles se dissipèrent en fumée. Honoré chercha pourtant à s'en appuyer, mais Phi-

[1] Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. —Hist. gén. de Lang., Liv. 23.

lippe-Auguste, qui était déjà appesanti plus encore par les travaux que par l'âge, se montra sourd à ces instances, et les comtes de Toulouse continuèrent à pousser leurs avantages. On vit alors aussi l'hérésie relever la tête : un moment terrassée, elle reparut bientôt partout plus forte et plus hardie ; et il est facile d'en trouver la raison. La plupart des sectaires avaient fui du Languedoc, afin de se soustraire aux persécutions et à l'aveugle haine de leurs ennemis, et étaient allés chercher un asile dans les autres provinces de France ; mais instruits bientôt des succès des comtes de Toulouse et de leurs alliés, ils pensèrent avec raison pouvoir retourner impunément dans leurs foyers, et l'on vit tout-à-coup l'hérésie renaître de ses cendres. Bientôt même les Albigeois s'organisèrent ; des prêtres, des évêques, simples et fervens, furent opposés au clergé insolent, fanatique et exécré de la cour de Rome : les populations accoururent en foule aux prédications de Guillabert de Castres, évêque hérétique de Toulouse, qui était parvenu à se soustraire aux persécutions dirigées contre lui. Il donna à cette époque un évêque aux sectaires du Rasez, et confia cette dignité à Benoît de Termes, qu'il consacra par l'imposition des

mains et *la consolation*. Il ordonna aussi Agulerius pour *fils majeur*, et Pierre Bernardi pour *fils mineur*, dans une assemblée générale des Albigeois, qui se tint à Pieussan, dans le Rasez, et où se trouvèrent plus de cent des principaux sectaires [1].

Le jeune Raymond se rendit cette année dans le Gévaudan, qui s'empressa de rentrer sous son obéissance; il se porta ensuite dans le Querci, et reprit Moissac vers la fin de mars. Pendant ce temps, le cardinal Conrad partait pour la cour de France, afin de faire de nouveaux efforts auprès de Philippe-Auguste et d'en obtenir des secours. Avant son départ, il excommunia les habitans de Béziers et ceux de la plupart des villes environnantes, jusqu'à Narbonne, parce qu'ils avaient secoué le joug d'Amauri. Cependant celui-ci, desespérant de se maintenir plus long-temps contre ses ennemis, prit une résolution qui eut par la suite des conséquences bien funestes pour la maison de Saint-Gilles: ce fut d'offrir au roi de France de lui céder toutes ses prétentions sur les États du comte de Toulouse. Ces offres d'Amauri, appuyées par de nou-

[1] Hist. génér. de Languedoc, Liv. 23.

velles instances d'Honoré III, firent cependant peu d'impression sur Philippe-Auguste; il ne voulut se lier par aucune promesse, malgré l'envie qu'il aurait pu avoir de s'emparer d'une si belle proie, parce que la trève qui existait entre lui et l'Angleterre était sur le point d'expirer, et qu'il se préparait à repousser les attaques qui pouvaient lui venir de ce côté[1].

Cependant le jeune Raymond, instruit des démarches du pape et d'Amauri de Montfort auprès du roi de France, écrivit à ce prince la lettre suivante pour le toucher et l'intéresser en sa faveur. « A son très-sérénissime seigneur, Philippe, par la » grâce de Dieu, roi des Français, salut et prompte » obéissance à ses ordres. J'ai recours à vous, » seigneur, comme à mon unique refuge, comme à » mon seigneur et à mon maître, et, si je l'osais » dire, comme à mon proche parent; vous suppliant » d'avoir pitié de moi, et de me faire rentrer en vue » de Dieu, dans l'unité de la sainte Église, afin » qu'après avoir été délivré de l'approche d'une » honteuse exhérédation, je reçoive de vous mon » héritage. Seigneur, j'atteste Dieu et tous les saints

[1] Hist. gén. de Lang, Liv. 23.

» que je m'étudierai à faire votre volonté et celle » des siens. J'aurais été moi-même très-volontiers » me présenter devant vous; mais ne le pouvant, » pour le présent, quoique je le souhaite avec » ardeur, je prie Votre Majesté d'ajouter foi à ce que » vous diront de ma part Gui de Cavaillon et Isnard » Aldegaire, porteurs des présentes. Donné à Mont- » pellier le 16 juin 1222. » Cette lettre ne changea rien aux dispositions de Philippe qui resta neutre entre Raymond et Amauri [1].

Vers le mois d'août, le comte Raymond VI mourut presque subitement à Toulouse, dans la maison de Hugues de Jean, située dans le faubourg de Saint-Sernin. Depuis long-temps ce prince avait remis son autorité entre les mains de son fils, et vivait en simple particulier. Il était allé le matin prier à la porte de l'église de Notre-Dame-de-la-Daurade, dans laquelle il ne pouvait entrer à cause de son excommunication, et, peu d'instans après son retour, il fut atteint du mal dont il allait mourir : il perdit presque subitement la parole, tout en conservant la mémoire et la connaissance. Il fit appeler l'abbé de Saint-Sernin en toute hâte, pour le prier

[1] Hist. génér. de Langued., Liv. 23.

de lui administrer les secours de la religion et le réconcilier avec l'Église avant sa mort. Les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui étaient présens, jetèrent sur lui le manteau de leur ordre; il en baisa la croix et expira presque aussitôt. Son corps fut déposé dans leur maison, mais il n'y fut point inhumé, parce qu'il n'était pas mort dans le sein de l'Église. Son fils, après avoir fait sa paix avec Rome, ne put même obtenir qu'il reçût la sépulture, malgré les témoins qu'il produisit pour prouver que son père était dans les meilleurs sentimens de repentir au moment de son trépas; et l'implacable haine de l'Église le poursuivit même au-delà du tombeau (K). Ainsi périt, dans la soixante-sixième année de son âge, Raymond VI, comte de Toulouse, duc de Narbonne et marquis de Provence, après avoir gouverné ses États pendant vingt-huit ans, au milieu de toutes les persécutions et des revers les plus affreux. Sa constance dans le malheur fut admirable; s'il parut montrer quelque faiblesse, en se soumettant aux plus tristes humiliations, afin de désarmer la vengeance et la haine de ses lâches ennemis, il faut l'en louer; car il le fit dans l'intérêt de ses peuples, qu'il voulait soustraire aux persécutions de l'Église, et pour lesquels il fut

toujours un seigneur juste, doux et tolérant. Plus éclairé que les rois ses contemporains, toutes ses infortunes lui vinrent d'avoir devancé son siècle : il supporta la perte de ses domaines avec une constance stoïque; toujours plus grand dans le malheur, il ne désespéra jamais de sa fortune, et finit par reconquérir ses États et ses droits, fort de l'amour que lui portaient ses sujets, dont les misères, les persécutions et les maux furent accablans durant cette sanglante et interminable lutte, et dont cependant la généreuse fidélité ne se démentit jamais. Mais bientôt cette guerre impie et opiniâtre va prendre un autre caractère. Nous allons voir le fils de Philippe-Auguste monter sur le trône, et se précipiter dans cette querelle qui lui coûtera et le trône et la vie [1].

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laur., chap. 34. — Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 23.

LIVRE VI.

Raymond VII avait vingt-cinq ans lorsqu'il succéda au comte Raymond VI son père. Il se qualifia aussitôt : « Par la grâce de Dieu, comte de Toulouse, duc de Narbonne et marquis de Provence ; » et il continua d'arracher à la maison de Montfort le peu de châteaux et de domaines qui lui restaient encore. Désespéré de tant de revers, Amauri offrit de nouveau au roi de France tous les pays qu'il avait possédés en Languedoc et en *Albigeois*, et le légat écrivit aussi dans ce sens à ce monarque ; mais Philippe refusa de nouveau les propositions d'Amauri.

Raymond VII perdit, peu de temps après la mort de son père, un des plus fermes appuis de sa cause, en la personne de Raymond-Roger, comte de Foix, cet inébranlable allié des comtes de Toulouse, et qui, comme eux, n'était coupable que de tolérance.

Il avait, avant sa mort, reconquis presque tous ses domaines, entre autres les châteaux de Pamiers et de Mirepoix. Il donna, pendant cette guerre opiniâtre, dont il fut un des plus brillans acteurs, des preuves multipliées de son audace téméraire et de son courage. Il fut fidèle au malheur; et, quoique victime des vengeances de la cour de Rome et de l'ambition effrénée de Simon de Montfort, on ne voit pas qu'il ait cherché à imiter les cruautés que le chef des Croisés exerçait sur les malheureux Albigeois qui tombaient entre ses mains. Roger-Bernard, son fils, lui succéda au comté de Foix, et resta étroitement uni à Raymond. Tous deux jeunes, et amis de fortune et de gloire, ils se concertèrent pour achever de chasser entièrement Amauri du Languedoc. Dans ce dessein, s'étant mis en campagne aux approches du printemps, Raymond attaqua le château de Penne en Agenois, tandis qu'un autre corps de ses troupes faisait le siége de Verdun sur la Garonne. Amauri se mit en mesure de secourir ces places. Ayant rassemblé quelques troupes, et soutenu de quelques Croisés que lui avaient amenés l'évêque de Limoges et quelques autres prélats, il prit sa route par le diocèse d'Albi, se saisit en passant de Lescure, dont il fit raser les murailles, et

s'avança enfin vers le château de Penne; mais ne se sentant pas en état de tenir tête au comte de Toulouse, il conclut une trève avec lui, d'après laquelle ils convinrent de se réunir à Saint-Flour en Auvergne pour y jurer une paix durable et perpétuelle. Le mariage de Raymond aveo une des sœurs d'Amaüri devait être le lien et le gage de cette réconciliation [1].

On raconte que, cette trève conclue, Amauri étant retourné à Carcassonne, Raymond alla lui rendre visite, et passa même une nuit dans le château de cette ville. Étant là, il fit la mauvaise plaisanterie de répandre le bruit parmi son escorte, qui logeait hors du château, que le comte Amauri l'avait fait arrêter. Aussitôt ses gens prirent la fuite, et ne cessèrent de courir, jusqu'à ce que s'étant aperçus que ce n'était qu'un jeu, ils revinrent auprès de leur maître, qui rit beaucoup avec son hôte de leur frayeur et de leur méprise. Il est douteux que Raymond se fût permis impunément une si dangereuse plaisanterie avec Simon de Montfort. Cependant, les conférences de Saint-Flour n'ayant été suivies d'aucun résultat, parce que Rome et

[1] Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 23.

le clergé ne voulaient pas sincèrement la paix, Amauri et Raymond convinrent de se réunir de nouveau, au commencement de juillet, à Sens, où le cardinal Conrad devait en même temps ouvrir un concile. Dans la lettre que ce légat écrivit aux évêques de France pour les engager à s'y rendre, il se plaint amèrement de l'élection que les hérétiques avaient faite d'un antipape sur les frontières de la Bulgarie, de la Croatie, de la Dalmatie et de la Hongrie. « Les Albigeois, dit-il, » s'y portent en foule et le consultent comme un » oracle. Cet antipape a établi un de ses vicaires » en France, nommé Barthélemi de Carcassonne, » parce qu'il est natif de cette ville : ce Barthé- » lemi exerce son autorité sur l'Agenois, dont il a » cédé le siége à un évêque de la secte, nommé » Vigoureux de Bathom, et il s'est transporté dans » le Toulousain. Ce Barthélemi se qualifie *serviteur* » *des serviteurs de la Sainte-Foi*, et s'immisce dans » le gouvernement ecclésiastique, jusqu'à ordonner » des évêques. » Cet antipape mourut, dit-on, quelque temps après. Rien pourtant ne paraît moins prouvé que son existence [1].

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 34. — Matth. Paris, Hist. d'Angl. — Hist. génér. de Languedoc, Liv. 23.

Cependant le concile de Sens n'amena pas les résultats qu'on pouvait en attendre : le cardinal Conrad ne voulait que prolonger la querelle ; et il ne lui fut pas difficile d'entraîner des prélats fanatiques à s'opposer à une réconciliation sincère entre Amauri et le comte de Toulouse, et à résoudre une nouvelle croisade contre les Albigeois. D'ailleurs, ce concile était à peine commencé, que la mort de Philippe-Auguste, arrivée le 14 juillet, comme il se disposait à s'y rendre, le rendit à peu près inutile. Ce prince, un de nos rois les plus remarquables, et qui le premier sut placer la puissance royale dans une sphère indépendante, ne voulut jamais se mêler personnellement de la guerre contre les Albigeois, et en cela il suivit une sage politique ; mais, d'un autre côté, poussé par un sentiment religieux, quoique malentendu, il fournit maintes fois de grosses sommes pour l'extirpation de l'hérésie, et permit à sa noblesse et à son fils de se jeter dans cette guerre, qui fut pour eux sans profit et sans gloire. Et pourtant Philippe-Auguste n'avait que trop bien prévu ce qui devait arriver à son successeur, quand il disait peu de temps avant sa mort : « Je sais que quand » je ne serai plus, les clercs feront tous leurs efforts » pour que mon fils Louis se mêle de l'affaire des

» Albigeois ; mais, attendu qu'il est de faible et dé-
» bile santé, il ne pourra supporter cette fatigue ;
» il mourra bientôt : et le royaume restera aux
» mains d'une femme et d'enfans ; si bien qu'il ne
» chômera de dangers. » Au reste, comme le remarque M. Sismondi dans son *Histoire des Français*, les chroniques n'ont sans doute mis qu'après coup ces paroles dans la bouche de Philippe-Auguste.

Ce prince mort, le cardinal Conrad sollicita le nouveau roi, Louis VIII, de protéger la croisade qui se préparait contre les Albigeois, et de permettre aux prélats de son royaume, qui se proposaient de les combattre, de continuer leur entreprise ; ce prince y consentit sans peine, et doubla les dix mille marcs d'argent dont Philippe-Auguste avait disposé par son testament pour pousser la guerre contre les hérétiques. Mais, pendant toutes ces menées et toutes ces intrigues apostoliques, la trêve entre Amauri et Raymond était expirée, et la guerre recommença. Le comte de Toulouse vint mettre le siége devant Carcassonne : pour cette fois Montfort parvint à le faire lever ; mais, ayant voulu à son tour se rendre maître d'un château dont le nom est resté inconnu, il fut obligé d'y renoncer et se retira à Carcassonne, à peu près la seule place qui

lui restât encore, et où la plupart de ses troupes l'abandonnèrent. Parmi les chevaliers français qui le quittèrent, soixante prirent leur route par Béziers. Le comte de Toulouse, instruit de leur marche, les attendit à leur passage au-delà de cette ville, et les surprit : cette noblesse, se voyant dans une position si critique, offrit au comte de lui remettre ses chevaux de bataille et ses armes, pourvu qu'il voulût lui permettre de se retirer en paix sur ses palefrois. Ce prince, qui pensait que cette poignée de guerriers ne pouvaient lui échapper, exigea qu'ils se rendissent à discrétion. Alors ces braves chevaliers, plutôt que de subir un tel déshonneur, se décidèrent à périr les armes à la main. Ils élisent un chef, se mettent en bataille, et, tandis qu'ils soutenaient l'attaque de Raymond, ils font hâter la marche de leurs équipages ; une fois qu'ils les surent en sûreté, ils attaquèrent à leur tour les Toulousains, les enfoncèrent, les poursuivirent vivement, et en laissèrent plusieurs sur la place, entre autres le sénéchal d'Aragon et Bernard d'Audeguier, chevalier d'Avignon et écuyer du comte de Toulouse, qu'ils avaient pris pour le comte lui-même. Après cette victoire, les chevaliers de France

continuèrent leur route sur Lodève sans obstacle, et regagnèrent leurs foyers [1].

Toutefois, cet échec du comte de Toulouse n'améliorait pas la position critique d'Amauri de Montfort, qui se trouvait réduit aux murs de Carcassonne. Raymond venait en outre de remettre sous son obéissance le comté de Melgueil, malgré l'évêque et le mouvement que se donna le pape pour le conserver. Cependant, après le concile de Sens, le cardinal Conrad s'était mis en route pour Rome, dans le dessein de rendre compte au pape de ses démarches et de sa légation; il l'assura que le nouveau roi de France avait promis de s'occuper sérieusement de l'affaire des Albigeois; Honoré écrivit en conséquence à Louis VIII pour le féliciter et l'engager à faire cette guerre en personne, lui promettant la prolongation de la trêve qui existait entre lui et le roi d'Angleterre. « Au reste, ajoutait-il, comme » nous savons qu'Amauri, comte de Toulouse, est » prêt à vous céder tous les droits qu'il a sur ce » pays, afin de l'unir à votre domaine, recevez ces » offres, et possédez-les ensuite à perpétuité, vous » et vos héritiers. » Honoré, en terminant cette

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laur., ch. 34.

lettre, accordait au roi de France un vingtième sur les biens du clergé, pour l'employer à la continuation de la guerre contre les Albigeois[1].

Comme nous l'avons déjà dit, il ne restait plus à Amauri de Montfort que la ville de Carcassonne : et encore cette place, mal approvisionnée et dépourvue de défenseurs, était au moment de lui échapper. Pendant ce temps, Aymeri, vicomte de Narbonne, avait fait hommage au comte de Toulouse et se préparait à le recevoir dans cette ville, quand l'archevêque s'y opposa et appela à son secours Amauri de Montfort. Ce dernier se présenta bientôt aux portes de Narbonne. Aymeri lui en refusa l'entrée pendant deux jours : à la fin cependant, à la prière d'Arnaud et des habitans, il consentit à le recevoir. Le prélat et le clergé s'employèrent ensuite pour procurer à Amauri une somme d'argent qui pût le mettre en état de défendre Carcassonne, au moins jusqu'à Pâques. Mais ce fut en vain qu'ils offrirent leurs personnes et leurs biens comme garantie du remboursement ; personne n'eut confiance en ce gage. Amauri lui-même ne put trouver d'argent, en offrant d'engager ses domaines de

[1] Hist. gén. de Lang., Liv. 23.

France et sa propre personne pour trois mille livres qu'il devait à ses chevaliers. Il alla même jusqu'à promettre de demeurer en ôtage à Narbonne jusqu'à la fin du paiement, pourvu que les habitans le prissent sous leur sauve-garde, et que le vicomte Aymeri, qu'il regardait comme son ennemi capital, ne demeurât pas dans la ville. Mais toutes ces propositions furent rejetées, et il ne put rien trouver à emprunter. Il revint alors à Carcassonne, et chercha à gagner le peu de chevaliers qui suivaient encore sa fortune, afin de l'aider à défendre le dernier rempart qui lui restât de tant de conquêtes; il leur offrit même d'engager ses terres de France pour garantie de leur salaire; mais son malheur éloignait de lui ceux qui avaient jadis combattu pour sa cause, et tous l'abandonnèrent, à l'exception de Gui de Montfort, son oncle, du maréchal de Lévis et de Lambert de Turey [1].

Se voyant sans aucune chance d'un meilleur avenir, Amauri s'aboucha avec le comte de Toulouse, qui se rendit devant Carcassonne, accompagné du comte de Foix; et, le 14 janvier 1224, on convint des conditions suivantes: 1° Amauri promit

[1] Hist. génér. de Languedoc, Liv. 23.

de consulter ses amis de France et de suivre leur avis, au sujet de la paix que les comtes de Toulouse et de Foix souhaitaient de conclure avec lui et avec l'Église romaine; de s'employer de bonne foi à la conclusion de cette paix, et de rendre réponse au plus tard à la Pentecôte prochaine. 2° Il fut convenu que, durant cet intervalle, toutes les églises resteraient dans l'état où elles étaient, et qu'elles conserveraient en paix tout ce qu'elles possédaient, spécialement l'archevêque de Narbonne, ses suffragans, l'évêque d'Agen et tous les autres prélats du pays. 3° On convint d'une trêve, pendant les deux mois suivans, pour toutes les places qui restaient dans le pays à Amauri de Montfort, savoir Narbonne, Agde, Penne d'Albigeois, la Roque de Valsergue en Rouergue, et le château de Termes dans le diocèse de Narbonne; et on excepta Carcassonne, Minerve et Penne d'Agenois. Les comtes de Toulouse et de Foix promirent de ne pas attaquer les six premières places pendant les deux mois de la trêve, et de ne pas s'en rendre maîtres, à moins que ceux qui y tenaient garnison, ou les habitans, ne se rendissent volontairement à eux. 4° Ces deux comtes se réservèrent la faculté d'entrer, durant la trêve, dans Narbonne et dans Agde, quand ils le

jugeraient à propos, avec promesse de ne donner aucune atteinte aux droits des églises et des habitans de ces deux villes, de ne leur faire aucune violence, et de n'exercer les droits qu'ils y prétendaient qu'après l'expiration de la trève. 5° Ils promirent de rendre aux chevaliers et à tous autres les biens dont ils avaient été dépouillés, pour avoir suivi le parti des Montfort, et en particulier aux habitans de Béziers, de Narbonne et de Carcassonne, à Amauri d'Albert, à Raymond de Campendu, à Roger-Bernard de Rovignan, à Bérenger de Montlaur, à la comtesse de Rhodez et à son fils, à Raymond-Arnaud de Saissac, et généralement à tous les autres, pourvu qu'ils lui promissent fidélité pour l'avenir. 6° Enfin, Raymond et ses alliés s'engagèrent à donner dix mille marcs d'argent à Amauri, à condition qu'il s'entremettrait pour consommer leur réconciliation avec l'Église. Cet accord convenu, Amauri sortit de Carcassonne, le 15 janvier 1224, avec tous les Français qui s'y trouvaient, et prit la route de France. L'archevêque de Narbonne, ainsi que les évêques de Nîmes, d'Uzès, de Béziers et d'Agde, se retirèrent de leur côté à Montpellier, comme pour protester contre cette paix et se donner l'air d'être persécutés. Ils écri-

virent de là au roi Louis pour lui rendre compte de tout ce qui s'était passé, justifier Amauri du parti qu'il avait été obligé de prendre, et engager ce prince à venir reconquérir le Languedoc sur les ennemis de l'Église [1].

C'est ainsi que les Montfort perdirent les conquêtes qu'ils avaient possédées quatorze ans; et, malgré Rome et l'Église, la maison de Saint-Gilles aurait enfin joui en paix du fruit de tant de constance et de travaux, si l'ambition de Louis VIII n'eût rouvert cette arène sanglante, où nous allons voir la chevalerie de France se précipiter en foule; guerre aussi injuste que la première, mais qui va prendre un autre caractère.

Aussitôt qu'Amauri fut sorti de Carcassonne, les comtes de Foix et de Toulouse s'assurèrent de cette ville, et la remirent au jeune Trencavel, à qui elle appartenait par droit d'héritage. Ce vicomte rentra ensuite en possession de presque tout le patrimoine de ses ancêtres; il assiégea et prit le château de Lombers en Albigeois, et les habitans de Béziers le reconnurent pour leur seigneur. Il s'assura aussi de la ville de Limoux, et pour témoi-

[1] Chron. de Saint-Denis. — Hist. génér. de Lang., Liv. 23.

gner de sa reconnaissance envers le comte de Foix, Raymond-Roger, et son fils Roger-Bernard, pour les soins que ces deux seigneurs avaient pris de lui, il céda à ce dernier toutes ses seigneuries, dans le cas où il mourrait sans postérité légitime [1].

Raymond VII, de son côté, rentra en possession d'Albi, dont le principal domaine lui appartenait, en qualité de comte de l'Albigeois. Il recouvra aussi tout le Querci, à la réserve de Cahors, qu'il n'osa attaquer, parce que Guillaume de Cardaillac, qui en était évêque, avait fait hommage de cette ville au roi de France, et que Raymond ne voulait pas fournir à ce prince de prétexte pour l'attaquer [2].

Amauri ne fut pas plutôt arrivé à la cour de France, qu'il céda au roi, qui les accepta enfin, tous ses droits sur les domaines qu'avaient conquis les Croisés, par un acte conçu en ces termes : « Amauri, seigneur de Montfort, à tous ceux qui » ces présentes lettres verront, salut. Sachez que » nous cédons à notre seigneur Louis, illustre roi » des Français, et à ses héritiers à perpétuité, pour

[1] Hist. gén. de Lang., Liv. 23.

[2] Ibid.

» en disposer à sa volonté, tous les priviléges et » dons que l'Église romaine a accordés à Simon, » notre père, de pieuse mémoire, au sujet du comté » de Toulouse et des autres pays albigeois, sup» posé que le pape accomplisse toutes les demandes » que le roi lui fait par l'archevêque de Bourges et » les évêques de Langres et de Chartres, sinon » qu'on sache pour certain que nous ne cédons » rien à personne de tous ces domaines. Fait à » Paris, l'an 1223 (1224), au mois de février. » Cette cession fut faite au roi sous la condition qu'Amauri aurait la charge de connétable de France; toutefois il n'eut cette dignité que plusieurs années après, et lorsque sa renonciation, qui n'était encore que conditionnelle, eut reçu son plein effet. Ainsi fut consommé ce marché infâme et qu'on ne saurait trop flétrir, par lequel on livrait des populations innocentes et généreuses à leurs persécuteurs et à leurs bourreaux [1].

Cependant le clergé de France harcelait sans cesse Louis VIII, pour le déterminer à se charger en

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 34. — Chron. de Montfort. — Vie de Louis VIII. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 23.

personne de la guerre contre le comte de Toulouse et les Albigeois. Il offrait, au nom du pape et des cardinaux, de lui ouvrir les trésors de l'Église, et de lui procurer tous les secours qui lui seraient nécessaires pour mener à bien cette entreprise. Louis se laissa entraîner par tant d'instances; mais, avant de s'embarquer dans cette grave affaire, il demanda au pape l'exécution préalable des conditions suivantes : que lui et tous ceux qui l'accompagneraient en Albigeois jouissent des indulgences accordées à ceux qui se croisaient pour la Terre-Sainte; que les archevêques de Bourges, de Reims et de Sens eussent pouvoir d'excommunier et de lancer l'interdit sur les terres de tous ceux qui, pendant son expédition, attaqueraient son royaume, ou les domaines de ceux qui seraient dans son armée; que ceux qui se seraient engagés à le suivre en Albigeois fussent contraints par les mêmes prélats, sous peine des censures ecclésiastiques, de payer les sommes dont ils seraient convenus; que ces prélats pussent excommunier les barons de France qui se refuseraient à marcher en Albigeois, et que toutes ces censures ne pussent être levées qu'après une satisfaction due et raisonnable. Il demanda en outre que la trêve entre la France et l'Angleterre fût prolongée pour

dix ans ; que le comte de Toulouse, ses alliés et tous ceux qui l'ont secouru, ou qui lui porteront secours par la suite, fussent à jamais privés de leurs domaines, pour lui être cédés à perpétuité ainsi qu'à ses héritiers ; qu'il lui fût donné pour légat l'archevêque de Bourges, avec les mêmes pouvoirs que le cardinal Conrad ; que, pour subvenir aux dépenses de la croisade, l'Église lui fournît pendant dix ans soixante mille livres parisis par an ; enfin, il demanda que le pape agît auprès de l'Empereur afin que les sujets de ce prince, voisins du pays des Albigeois, ne portassent aucun empêchement à son expédition, ou qu'il lui fût permis de les attaquer comme les autres, sauf les droits de ce prince. Le roi ajoutait ensuite : « Si l'on m'as» sure l'exécution de ces articles, j'irai en personne » dans l'Albigeois, et je travaillerai de bonne foi à » cette affaire. La cour de Rome me laissera alors » la liberté et à mes héritiers d'établir notre demeure » dans ce pays, d'y aller et d'en revenir comme » nous voudrons. Enfin, ajouta le roi, j'enverrai » mes chers et féaux l'archevêque de Bourges et » les évêques de Langres et de Chartres, pour pro» poser ces demandes et les faire agréer, en sorte » que, si elles ne sont pas acceptées actuellement,

» je ne serai tenu d'aller en Albigeois que quand je » le jugerai à propos [1]. »

Aussitôt que ces offres de Louis furent soumises au souverain pontife, la cour de Rome devint le centre de négociations et d'intrigues très-actives; Raymond, instruit des desseins hostiles de Louis contre lui, écrivit au roi d'Angleterre, son parent, pour le prier d'ordonner à ses ambassadeurs près la cour de Rome de prendre ses intérêts, ce que Henri III s'empressa de faire. Raymond, de son côté, fit partir des envoyés pour défendre ses droits auprès d'Honoré; cependant, malgré ces démarches et ces instances du comte de Toulouse, qui offrait au Saint-Siége de satisfaire à tout ce qu'on exigerait de lui, il est probable qu'il aurait échoué dans ses négociations, car déjà le pape avait accepté les propositions de Louis, quand on vit arriver à Rome des députés de l'Empereur qui venaient presser Honoré d'envoyer des secours dans la Terre-Sainte; leurs instances furent si vives, que le pape et les cardinaux résolurent de suspendre toutes les affaires, même celles du Languedoc, pour s'occuper uniquement de la Palestine. En conséquence

[1] Vie de Louis VIII. — Hist. gén. de Langued., Liv. 23.

de cette détermination, Honoré écrivit au roi de France pour l'engager à suspendre ses armemens, et à presser le comte de Toulouse de faire la paix, ce que celui-ci désirait avec ardeur, sous la condition toutefois qu'il chasserait les hérétiques de ses domaines, et qu'il aurait égard aux droits d'Amauri de Montfort. Le pape écrivit en même temps à l'archevêque de Narbonne d'employer tous les moyens en son pouvoir pour conclure la paix entre Amauri et Raymond. Philippe Mouskes assure que les présens de Raymond et l'or du roi d'Angleterre firent un très-bon effet à Rome, et engagèrent les cardinaux et le pape lui-même à s'intéresser en faveur de ce comte, et à écrire à Louis VIII d'abandonner l'affaire des Albigeois. En effet, le cardinal Conrad se rendit à la cour de France, porteur de nouvelles lettres d'Honoré, qui annonçaient au roi que, forcé de s'occuper exclusivement des intérêts de la Terre-Sainte, il révoquait pour un temps les indulgences que le concile de Latran avait accordées à ceux qui se croiseraient contre les Albigeois, et déclaraient que Raymond, comte de Toulouse, était bon catholique. Louis VIII fut vivement piqué de cette réponse de la cour de Rome, et il comptait si peu

sur un refus, qu'il avait déjà commencé ses préparatifs de guerre; aussi fit-il à Conrad la réponse suivante: « Puisque le pape ne juge pas à propos » de nous accorder les demandes raisonnables que » nous lui avons faites touchant l'affaire des Al- » bigeois, nous protestons publiquement, devant » tous les barons et les prélats de France, que nous » n'en sommes plus chargés. Quant à la paix à la- » quelle le pape veut que nous portions le comte » de Toulouse, soit par menaces, soit par exhor- » tations, nous répondons au seigneur cardinal, » évêque de Porto, qu'il n'est pas nécessaire d'exa- » miner les articles de foi, ni de traiter dans cet » accord de ce qui la regarde. Mais nous consen- » tons que l'Église romaine, à laquelle l'examen » des matières de foi appartient, s'accorde avec » Raymond, comme elle le jugera à propos, sauf » notre droit et nos fiefs, sans la moindre dimi- » nution, en sorte qu'on n'impose à Raymond » aucun fardeau nouveau et inusité. Enfin, nous » avons déclaré à ce prélat qu'il n'eût plus à nous » parler à l'avenir de cette affaire dont nous sommes » entièrement déchargé[1]. »

[1] Vie de Louis VIII. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 23.

Les circonstances ne pouvaient être plus favorables à Raymond; aussi en profita-t-il pour presser sa réconciliation avec l'Église. Arnaud, archevêque de Narbonne, qui avait reçu du pape l'ordre de terminer cette longue querelle, si le comte de Toulouse était disposé à se soumettre au Saint-Siége, lui fit proposer une conférence, à laquelle Raymond s'empressa de consentir. En conséquence, vers la Pentecôte, on se rendit à Montpellier, et là se trouvèrent aussi plusieurs prélats qu'Arnaud y avait appelés. Raymond se soumit, en présence de toute l'assemblée, à garder la foi catholique, comme l'Église romaine la prêchait et l'enseignait, et à la faire garder dans toute l'étendue de ses domaines; à purger ses États d'hérétiques, à confisquer leurs biens et à les punir sévèrement; à observer et à faire observer une paix entière dans ses terres, et à en chasser les routiers; à restituer aux églises et aux clercs tous leurs droits; à maintenir et à faire maintenir les priviléges des maisons religieuses; enfin à payer vingt mille marcs d'argent en différens termes, soit pour réparer les dommages qu'avaient éprouvés les églises, soit pour être pourvu à l'honneur du comte de Montfort, sous la condition toutefois que le pape engagera ce dernier à renoncer

à tous ses droits et prétentions sur les domaines du comte de Toulouse et de ses alliés. Le comte de Foix et le vicomte de Béziers firent les mêmes promesses, les scellèrent de leur sceau, et les remirent à l'archevêque de Narbonne [1].

Raymond, pour témoigner de la loyauté de ses intentions et de son désir sincère de se réconcilier avec l'Église, rendit le lendemain la ville d'Agde, dont il s'était emparé peu de temps auparavant, à Thédise, qui en était évêque, ainsi que les châteaux de Marseillan et de Loupéan. Après cet arrangement, l'archevêque de Narbonne convoqua, pour le 21 août suivant, dans la même ville de Montpellier, une nouvelle assemblée, pour mettre entièrement fin à cette longue persécution. Il prit cet intervalle afin d'avoir le temps de prévenir le pape de ce qu'il avait fait, et recevoir sa réponse. Honoré approuva la conduite d'Arnaud, et l'autorisa à tout terminer. Amauri de Montfort chercha à empêcher ce dénouement pour lui si fatal; il ne vint point à Montpellier, et écrivit aux prélats du Languedoc de ne rien précipiter dans cette affaire, parce que le

[1] Chron. de Saint-Denis. —Vie de Louis VIII. —Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 23.

roi de France était tout disposé à soutenir les droits de l'Église, et que sacrifier ses intérêts à ceux de Raymond serait pour elle une honte et un opprobre éternels. Malgré ces pressantes sollicitations d'Amauri, le concile se tint au temps marqué par ordre du pape, et l'archevêque de Narbonne reçut le serment de Raymond VII, du comte de Foix et du vicomte de Béziers, par lequel ils s'engageaient de nouveau à obéir aveuglément à la cour de Rome en tout ce qu'elle voudrait leur ordonner (L). Pour mieux prouver encore sa bonne foi et son désir sincère de rentrer dans le sein de l'Église, Raymond s'accommoda, à Montpellier même, avec plusieurs prélats, entre autres avec ceux d'Agde, d'Agen, de Nîmes, de Carpentras, et leur rendit tout ce qu'ils prétendaient [1].

Le concile de Montpellier terminé, Raymond et l'archevêque de Narbonne envoyèrent de concert à Rome une solennelle ambassade, pour remettre au pape les actes de ce concile, l'instruire de ce qui s'était passé, et mettre sous ses yeux les soumissions du comte de Toulouse et de ses alliés. En

[1] Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 23.

attendant le succès de cette démarche, Raymond se rendit dans sa capitale, et le comte de Foix dans ses États. Tout paraissait enfin mûr pour la réconciliation définitive de Raymond VII avec l'Église, et cette triste et sanglante querelle semblait toucher à sa fin; mais le sort en avait décidé autrement. Arrivés à Rome, au mois d'octobre, les envoyés du comte de Toulouse furent d'abord reçus par le pape avec bienveillance, et l'on traita de leur affaire dans le Sacré-Collége; mais ils eurent bientôt à lutter contre les intrigues des ambassadeurs de France, et surtout contre celles de Gui de Montfort qui en faisait partie, et était chargé de traverser cette négociation; aussi Raymond, malgré tous les efforts de ses agens, secondés par ceux du roi d'Angleterre, ne put obtenir sa grâce, et ses ambassadeurs furent obligés de quitter Rome sans rien conclure. Un des plus grands obstacles qu'ils rencontrèrent vint des évêques du Languedoc, qui tous s'étaient agrandis aux dépens du comte de Toulouse, avaient empiété sur ses droits, et craignaient, s'il était enfin entièrement réconcilié avec l'Église, d'être forcés, tôt ou tard, de lui rendre ce qu'ils avaient usurpé. Aussi parvinrent-ils à faire croire à Honoré que la soumission de Raymond n'était

pas sincère, et qu'il favorisait toujours l'hérésie [1].

Le pape, ainsi prévenu, résolut d'envoyer en France un nouveau légat pour y réveiller la persécution contre le comte de Toulouse et les Albigeois. Il choisit, pour cette mission, Romain, cardinal-diacre du titre de Saint-Ange, prêtre adroit et rusé, que le pape recommanda au roi, aux grands et aux prélats de France. Arrivé à Paris, ce légat se donna beaucoup de mouvement pour décider Louis VIII à porter la guerre en Languedoc; mais, malgré toute son adresse, l'année presque entière s'écoula avant qu'il eût pu fixer l'irrésolution de ce prince. Enfin on convint de tenir un concile à Bourges le 30 novembre, où le comte de Toulouse et Amauri de Montfort seraient appelés. Cependant Raymond, qui savait que le cardinal de Saint-Ange ne lui était pas favorable, cherchait à se faire des alliés qui pussent le soutenir en cas qu'on lui fît de nouveau la guerre. Il s'adressa au roi d'Angleterre Henri III, qui ne demandait pas mieux que de susciter des embarras au roi de France, et ils se promirent défense et protection mutuelles contre les

[1] Guill. Catel, Histoire des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

entreprises de ce monarque. Raymond se rendit à Bourges pour assister au concile, où se trouvèrent presque tous les prélats et le clergé de France [1].

On s'occupa d'abord de l'affaire du comte de Toulouse, qui répéta les soumissions si pleines et si entières qu'il avait déjà faites tant de fois, mais qu'il serait fastidieux pour le lecteur de rappeler sans cesse en détail. Amauri demanda à son tour d'être remis en possession des domaines de la maison de Saint-Gilles, qui avaient été adjugés à son père par le concile de Latran, du consentement d'Innocent III et de Philippe-Auguste. Raymond répondit qu'il était prêt à rendre au roi de France et à l'Église tous les devoirs auxquels il était tenu pour ces domaines, son légitime héritage. Amauri lui demanda alors s'il voulait s'en remettre au jugement des douze pairs de France? — *Que le roi reçoive mon hommage*, répliqua Raymond, *et je consens à m'en remettre à leur jugement, car sans cela ils ne voudraient peut-être pas me reconnaître pour leur égal.* La dispute entre les deux compétiteurs s'échauffant,

[1] Chron. de Montfort. — Vie de Louis VIII. — Chron. de Saint-Denis. — Matth. Paris, Hist. d'Angl. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 24.

le légat déclara que les offres du comte de Toulouse n'étaient pas *ce qu'elles devaient être;* et ordonna, en vertu d'obéissance, à chaque archevêque *de se* réunir aux prélats de son diocèse pour donner conjointement leur avis par écrit, mais sous le sceau du secret et sans être communiqué à personne. Il donna, pour prétexte de ce mode de délibérer, qu'il voulait soumettre les avis de chacun au pape et au roi avant de les rendre publics. Ainsi l'assemblée se sépara sans rien conclure, et Raymond fut renvoyé dans ses États. Romain déclara quelque temps après que l'avis des évêques avait été de ne pas absoudre le comte, parce que ses soumissions n'étaient pas suffisantes; et qu'en sa qualité de légat, il *était* chargé par eux de proposer au roi d'entreprendre en son nom la guerre contre les Albigeois, et de lui accorder, en cas qu'il y consentît, un dixième, pendant cinq ans, sur les biens du clergé, pour subvenir aux frais de cette expédition. Il est difficile de déployer plus d'effronterie, d'astuce et de mensonge, que n'en montra le cardinal de Saint-Ange en cette occasion [1].

[1] Matth. Paris, Hist. d'Angl. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

Il mania ensuite l'esprit de Louis VIII avec tant d'adresse, au nom de la religion et de l'intérêt même de sa couronne, qu'il amena ce prince à se charger de faire, en son propre nom, la guerre au comte de Toulouse. Il est probable aussi que Romain se servit de l'ascendant qu'il avait déjà su prendre sur l'esprit de la reine Blanche de Castille, pour amener le roi, son mari, à épouser les ressentimens de la cour de Rome. Cette conduite de Louis fut sans contredit un des actes d'injustice les plus révoltans que jamais monarque se soit permis. Que pouvait-il en effet reprocher au comte de Toulouse? Celui-ci était soumis, offrait son hommage, et ne lui avait jamais fait la guerre; le prétexte d'hérésie ne regardait que la cour de Rome, et il n'était pas de l'intérêt bien entendu d'un roi de France de souffrir que le pape eût l'audace de dépouiller un de ses plus grands vassaux des domaines qui relevaient de sa couronne. Tout dans cette affaire, du côté de Rome, comme du côté du roi de France, est contraire à l'équité, à la raison et à la saine politique. Toutefois Louis ne voulut s'engager dans cette lutte qu'après avoir l'assurance que le pape défendrait au roi d'Angleterre, sous peine d'excommunication, de lui faire la guerre et d'attaquer les domaines qu'il

possédait alors, *soit justement*, *soit injustement*, tant qu'il serait occupé à combattre les Albigeois et le comte de Toulouse; et qu'il ordonnerait au contraire à Henri III de l'aider de toutes ses forces dans cette entreprise[1].

Déterminé enfin à porter ses armes en Languedoc, Louis convoqua à Paris, le 28 janvier 1226, ses hauts barons et le clergé de son royaume. Les prélats et les seigneurs qui s'y trouvèrent furent, parmi les premiers, le cardinal de Saint-Ange, les archevêques de Reims, de Bourges, de Sens, de Rouen, de Tours; et les évêques de Beauvais, Langres, Laon, Noyon, Senlis, Térouanne, Chartres, Paris, Orléans, Auxerre et Meaux. Parmi la noblesse, ce fut Philippe, frère du roi, comte de Boulogne et de Clermont; Pierre Mauclerc, duc de Bretagne; Robert, comte de Dreux; les comtes de Chartres, de Saint-Paul, de Rouci et de Vendôme; Mathieu de Montmorenci, connétable de France; Robert de Courtenai, bouteillier; Enguerrand de Couci; le sénéchal d'Anjou; Jean de Nesle;

[1] Chron. de Saint-Denis. — Matth. Paris, Hist. d'Angl. — Guill. Catel. Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

les vicomtes de Sainte-Suzanne et de Châteaudun ; Gautier de Joigny ; Gautier de Rinel ; Henri de Sully ; Philippe de Nanteuil ; Étienne de Sancerre ; Gui de la Roche ; René d'Amiens ; Robert de Poissy ; René de Montfaucon ; Bouchard de Marli, et Florent de Hangest. Le roi leur ayant demandé leur avis sur la guerre qu'il se proposait de porter en Albigeois, ils approuvèrent qu'il s'en chargeât en personne, et consentirent à l'aider de bonne foi tant qu'elle durerait [1].

Le légat, pendant ce temps, excommuniait, par l'autorité du pape, Raymond VII, comte de Toulouse et ses alliés ; le déclarait hérétique condamné, et confirmait la possession de ses domaines au roi de France et à ses héritiers à perpétuité. Amauri de Montfort et Gui, son oncle, cédèrent en même temps au roi, par de nouvelles lettres, tous les droits qu'ils avaient sur le Languedoc, et Louis donna en dédommagement à Amauri la survivance de la charge de connétable, qu'il lui avait déjà promise. Le vendredi suivant, 30 janvier, le roi, de l'avis de ses barons et de ses prélats, reçut, avec eux, la croix des mains du cardinal de Saint-Ange, et s'en-

[1] Vie de Louis VIII. — Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

gagea à aller exterminer les hérétiques et à faire la guerre au comte de Toulouse, leur fauteur prétendu. Le légat envoya aussitôt dans tout le royaume des prédicateurs, avec ordre de publier la croisade contre les Albigeois, et pouvoir d'absoudre les fidèles qui s'engageraient dans cette entreprise, de tous leurs péchés et des vœux qu'ils pourraient avoir faits, excepté le pélerinage de Jérusalem [1] (M).

L'ardent cardinal de Saint-Ange, voulant faciliter au roi les moyens de mener à bien son entreprise, lui accorda, du consentement de quelques évêques, cent mille livres, pendant cinq ans, sur les revenus du clergé de son royaume; les assujettit en conséquence au paiement d'un décime, et déclara en pleine assemblée que, si cette somme ne suffisait pas, il mettrait à la disposition du roi tous les trésors de l'Église. Il exempta pourtant de cet impôt les hospitaliers, les templiers, les religieux de Cîteaux et ceux de Prémontré, ainsi que les prélats et les clercs qui se trouveraient en personne à cette expédition. Pendant ce temps, le roi Louis convoquait à Paris, pour le 19 mars, les évêques et les

[1] Matth. Paris, Hist. d'Angl. — Hist. gén. de Langued., Liv. 24.

barons de son royaume, afin d'y concerter les opérations de la campagne qui allait s'ouvrir; et il manda ensuite à tous ses vassaux de se trouver en armes, à Bourges, le quatrième dimanche suivant, parce qu'il voulait arriver à Lyon le jour de l'Ascension. Il choisit cette route à la prière des Avignonais, qui lui avaient envoyé des députés chargés de lui offrir le passage de leur pont, pour traverser le Rhône. Ces peuples firent cette démarche parce qu'ils étaient excommuniés depuis douze ans, à cause de leur attachement au parti des comtes de Toulouse, et qu'ils espéraient par là fléchir le légat et en obtenir leur absolution; ils promettaient en outre de satisfaire l'Église et de donner des ôtages pour sûreté de leur parole [1].

Cependant Louis et le légat ne négligèrent aucune des précautions qui pouvaient assurer le succès de leur croisade; ils envoyèrent solliciter Jacques, roi d'Aragon, neveu du comte de Toulouse, de ne pas prendre les intérêts de ce dernier; Jacques, qui était fort dévot, se rendit à leur demande et défendit à ses sujets de donner retraite aux héré-

[1] Chron. de Saint-Denis. — Matth. Paris, Hist. d'Angl. — Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

tiques et de leur fournir aucun secours. Le comte de Roussillon alla plus loin, il offrit au roi de France de le seconder dans son expédition. D'un autre côté, le bruit des préparatifs de Louis jeta une si grande terreur parmi les seigneurs et les habitans du Languedoc, que plusieurs jugèrent à propos de prévenir son arrivée et lui envoyèrent leur soumission. D'autres firent la même démarche entre les mains du nouvel archevêque de Narbonne, car ce n'était plus Arnaud; il était mort le 29 septembre 1225, et avait été remplacé par Pierre, archidiacre de Narbonne, qui, comme son prédécesseur, se montra ennemi acharné du comte de Toulouse. Un grand nombre de seigneurs firent aussi leur soumission entre les mains de l'évêque de Béziers : en un mot de tous les côtés, les barons, comme les villes du midi, s'empressèrent de se soustraire à l'orage près de fondre sur le comte de Toulouse [1].

Cependant le pape Honoré eut soin, par l'entremise du cardinal de Saint-Ange, d'engager le roi de France, les prélats et les grands de l'armée, à n'avoir en vue dans cette guerre que l'extirpation

[1] Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

de l'hérésie, et à n'envahir, sous aucun prétexte, les domaines que possédaient l'Empereur, ainsi que les rois d'Angleterre et d'Aragon, dans les pays menacés. Honoré écrivit en même temps à Henri III, qui paraissait disposé à passer la mer avec une armée et à marcher au secours du comte de Toulouse, une lettre très-forte et très-impérative, dans laquelle il lui ordonnait de cesser tous ses armemens; lui défendait de rompre la trève qui existait entre lui et le roi de France, et d'attaquer ses États, tant que durerait la guerre contre les Albigeois. Henri III, malgré ces défenses, désirait vivement secourir le comte Raymond; mais son conseil fut d'un avis contraire, et on se décida à attendre le résultat de l'expédition du roi de France, qu'on espérait voir échouer parce qu'un astrologue avait prédit qu'elle aurait une malheureuse issue. C'est ainsi que le comte de Toulouse se vit privé d'un appui qui lui était si nécessaire, et se trouva réduit à ses propres forces. Mais, si la fortune parut l'abandonner, il ne se manqua pas à lui-même; il prit toutes les mesures, toutes les précautions que put lui suggérer la prudence pour le salut de ses peuples et le sien. Il chercha de plus en plus à s'attacher l'amour des citoyens de sa capitale et augmenta leurs priviléges;

il confirma ceux de la ville d'Agen, et ses habitans promirent de le défendre envers et contre tous; il resserra aussi son alliance avec le comte de Foix, en lui donnant le château de Saint-Félix dans le Toulousain; enfin il chercha à s'assurer de l'amitié des Avignonais, et leur hypothéqua Beauçaire, ainsi que le pays Venaissin, pour garantie des sommes qu'il leur devait [1].

Le roi de France, s'étant enfin rendu à Bourges au temps marqué, y rassembla son armée, se mit en marche à travers le Nivernais, et arriva à Lyon le jour de l'Ascension. On prétend que ses forces montaient à cinquante mille hommes de cheval, tant chevaliers qu'écuyers et hommes d'armes, et à un nombre de gens de pied plus considérable encore. Tous les prélats et les barons qui avaient pris la croix avec Louis, à l'assemblée de Paris, se trouvaient dans cette armée, aussi bien qu'Amauri et Gui de Montfort, qui, soutenus du légat, étaient les principaux moteurs de cette inique expédition [2].

[1] Matth. Paris, Hist. d'Angl. — Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

[2] Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 35. — Chron. de Montfort. — Chron. de Saint-Denis. — Matth. Paris, Histoire

Le roi fit embarquer à Lyon ses machines de guerre, ses vivres et ses bagages, qui descendirent le Rhône, tandis qu'il continuait sa marche par terre en côtoyant les bords de ce fleuve. Pendant sa route, il reçut plusieurs députations des principales villes du Languedoc, qui, frappées de terreur à son approche, s'empressaient de lui faire leur soumission, de lui envoyer les clefs de leurs cités et de lui donner des ôtages. Les habitans de Nîmes remirent à leur prélat cette ville et son château pour en disposer selon la volonté du roi, à la miséricorde duquel ils s'abandonnaient absolument. De ce moment Nîmes et son diocèse furent réunis à la couronne; et Louis fit partir quelque temps après un détachement de ses troupes pour prendre, en son nom, possession de cette ville et du château des Arènes. Les habitans de Puy-Laurens imitèrent l'exemple de Nîmes, et écrivirent au roi pour l'assurer de leur obéissance. Les consuls et les habitans de Castres en Albigeois en firent autant quatre jours après, et aussi plusieurs seigneurs du pays [1].

d'Angl. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

[1] Hist. génér. de Languedoc, Liv. 24.

Aux approches de l'armée, le podestat et les principaux bourgeois d'Avignon vinrent au-devant de Louis à Montélimart, renouvelèrent les offres qu'ils lui avaient déjà faites à Valence par de précédens députés, de donner passage à son armée sur leur pont, et demandèrent en même temps leur absolution au légat. Celui-ci la leur promit, après avoir reçu leur serment d'obéir à tous les ordres de l'Église, de remettre tous leurs forts, de livrer passage à l'armée royale, et de donner des ôtages pour sûreté de leurs promesses. Enfin le roi étant arrivé, le 6 juin, aux environs d'Avignon, le légat lança publiquement une nouvelle excommunication contre le comte de Toulouse et ses adhérens, et jeta l'interdit sur toutes ses terres. Le jour de la Pentecôte, le roi campa sous Avignon. Cependant les bourgeois avaient fait construire, en dehors de leur ville, un pont en bois sur le Rhône, dans le dessein de détourner l'armée française de pénétrer dans leurs murs. Le lendemain, le comte de Blois franchit le fleuve sur ce pont avec trois mille hommes. Le roi et le légat déclarèrent alors aux Avignonais qu'ils étaient dans l'intention de traverser leur ville avec toute l'armée, et de passer sur le pont de pierre qui l'unissait à la rive droite

du Rhône. Les magistrats, craignant que Louis n'abusât de leur condescendance pour s'emparer de leurs murs et les punir de leur attachement au comte de Toulouse, lui refusèrent fièrement le passage, fermèrent leurs portes, et offrirent seulement au roi de le laisser entrer dans leur ville avec les principaux seigneurs de son armée. Ils donnèrent toutefois cinquante ôtages, et livrèrent une partie de leurs châteaux, comme preuve de leur bonne foi. Mais Louis et le légat s'obstinèrent à prétendre que les Avignonais s'étaient engagés à livrer le passage libre à travers leur ville, et demandèrent l'accomplissement de cette promesse. Cependant, pour dissiper leurs craintes, le roi leur donna des lettres de sauve-garde, tant pour leurs personnes que pour leurs propriétés et leurs murailles. Les Avignonais n'en persistèrent pas moins dans leur résolution première, refusèrent de livrer les vivres que les Croisés avaient déjà fait acheter dans leur ville, attaquèrent et tuèrent quelques Français, et rompirent le pont de bois qu'ils avaient jeté sur le Rhône. Le légat tenta de les ramener par la douceur; mais, n'ayant pu les fléchir, il enjoignit au roi de purger la ville d'Avignon d'hérésie et de tirer vengeance de son insulte, sauf les droits des

églises, de l'Empereur et des autres catholiques [1].

Louis, à son tour, irrité d'un tel procédé, fit cerner Avignon par son armée, et, le 10 juin, il l'attaqua sur trois points à la fois. Les habitans, qui se prétendaient vassaux de l'Empire, se mirent en défense; et comme la place était très-forte et abondamment pourvue de vivres et de toutes sortes de munitions, ils soutinrent le siége avec tant de fermeté, qu'il dura plus long-temps que le roi ne l'avait cru, et qu'il dut se repentir de l'avoir entrepris; car il lui faisait perdre de vue le but de son expédition, et sacrifier une grande partie de ses troupes. En outre, les prélats et les barons de l'armée, craignant que l'Empereur ne trouvât mauvais qu'on eût ainsi attaqué une ville qui relevait de son empire, lui écrivirent pour justifier cette agression et lui expliquer les raisons qui les avaient forcés d'assiéger Avignon, dont ils regardaient les habitans *comme des hérétiques, des recéleurs et des fauteurs d'hérésie*. Le roi et le légat écrivirent en

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 35. — Chron. de Montfort. — Nic. de Bray, Faits et Gest. de Louis VIII. — Chron. de Saint-Denis. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

même temps à ce prince pour faire leur apologie; et tous ensemble déclarèrent qu'ils ne faisaient ce siége qu'en qualité de pélerins, *pour l'amour de Dieu*, et le soutien de la foi, auquel tout catholique est tenu, *sans préjudice*, ajoutèrent-ils, *en tout et partout, de votre droit*, contre lequel le roi n'a garde de vouloir rien entreprendre [1].

Durant ce siége, Louis, de concert avec le cardinal-légat, donna ordre à Pierre, archevêque de Narbonne, de parcourir le Languedoc, afin d'engager les peuples à se soumettre au roi de France et à l'Église. Ce prélat remplit cette mission avec succès, et la plupart des seigneurs et des villes, depuis le Rhône jusqu'à Toulouse, firent partir pour le camp français des députés chargés d'assurer le roi et le légat de leur entière obéissance. La ville de Carcassonne, entre autres, envoya sa soumission, malgré les pressantes instances du comte de Foix, qui en occupait le château avec une forte garnison. Les habitans d'Albi suivirent le torrent; mais on ne

[1] Chron. de Puy-Laurens, ch. 35. — Vie de Louis VIII. — Nic. de Bray, Faits et Gest. de Louis VIII. — Chron. de Saint-Denis. — Matth. Paris, Hist. d'Angl. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 24.

peut douter que la crainte ne fût pour beaucoup dans ces démarches des villes et de la noblesse. Parmi les seigneurs qui se rendirent au camp d'Avignon, soit pour seconder Louis VIII dans son expédition, soit pour reconnaître son autorité, on vit Raymond-Bérenger, comte de Provence et de Forcalquier, qui lui fit serment de l'aider contre le comte de Toulouse, dans les pays de la Provence situés le long de la rive gauche du Rhône; et Louis, de son côté, s'engagea envers ce seigneur, à ne conclure ni paix ni trève avec Raymond VII, sans le comprendre dans le traité. On vit aussi arriver dans le camp royal Gui, seigneur de Tournon; Rostaing de Sabran, seigneur de Bagnols; Raymond-Gaucelin, seigneur de Lunel; Bernard Pelet, fils du seigneur d'Alais; et Héracle, seigneur de Montlaur, qui tous firent hommage lige au roi de France. Louis envoya ensuite des détachemens s'emparer de toutes les places qui lui avaient fait leur soumission, dont les principales étaient Saint-Gilles, Marseille, Beaucaire, Narbonne, Termes, Carcassonne, Arles, Tarascon et Orange. Mais la défection qui dut le plus blesser le comte de Toulouse, fut celle de Bernard VI, comte de Comminges, l'un de ses principaux alliés, qui se transporta au

camp d'Avignon, se soumit sans restriction à la volonté de Louis, et lui rendit son hommage lige pour tous les domaines qu'il voudrait bien lui laisser, avec promesse de l'aider contre les ennemis de l'Église, les siens, et principalement le comte de Toulouse. Le comte de Foix vint aussi au camp d'Avignon pour négocier; mais il se retira sans avoir rien conclu, et resta fidèle au malheur [1].

Raymond, qui ne se sentait pas en état de tenir tête aux Français en rase campagne, avait pris toutes les mesures qui pouvaient leur nuire et les priver de tous moyens de subsistance. Avant leur apparition sous les murs d'Avignon, il avait fait transporter au loin tous les vivres qui se trouvaient dans le pays, ainsi que les femmes, les enfans, les vieillards et les troupeaux qu'il avait envoyés en lieux de sûreté. De plus il avait ordonné de labourer tous les prés afin que les chevaux de l'armée ennemie ne trouvassent pas de quoi se nourrir. Louis avait bien fait descendre par le Rhône une grande quantité de vivres et de fourrages; mais ils

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laur., chap. 35. — Chron. de Montfort. — Nic. de Bray, Faits et Gest. de Louis VIII. — Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

ne tardèrent pas à être consommés, et bientôt il se vit forcé de pousser au loin des détachemens pour ramasser de quoi alimenter son armée et sa nombreuse cavalerie. Le comte de Toulouse, qui rôdait sans cesse autour d'Avignon, ne manquait pas d'attaquer ces colonnes isolées et de leur tuer beaucoup de monde : aussi la famine ne tarda guère à éclater dans l'armée royale, et fit périr un grand nombre de soldats ; pour surcroît de maux, l'infection causée par les cadavres des hommes et des chevaux, qui demeuraient sans sépulture, donna naissance à une espèce de maladie épidémique, qui enlevait les Français par milliers. Matthieu Paris nous apprend que le roi et le légat, fatigués de la longueur du siége et des maux qui les assaillaient, résolurent alors de tenter un assaut, et que trois mille Croisés périrent dans cette attaque par la chute du pont d'Avignon dans le Rhône, où ces malheureux se noyèrent ; qu'en outre les assiégés firent une sortie sur les Français, et leur tuèrent deux mille hommes [1].

Une des causes qui contribuèrent encore à ac-

[1] Vie de Louis VIII. —Matth. Paris, Hist. d'Angl. — Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

croître les misères de ce siége malencontreux, fut que plusieurs hauts barons de l'armée ne voyaient qu'avec dépit et avec crainte le roi de France chercher à ruiner, sans motif légitime, un de ses principaux vassaux, et qu'ils avaient d'ailleurs des raisons particulières de mécontentement contre ce prince; entre autres Thibaut, comte de Champagne, Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, et Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, qui déjà s'occupaient de former une ligue contre lui. Le comte de Champagne surtout différa, tant qu'il put, de se rendre à l'armée, ne la rejoignit que sous les murs d'Avignon, et au bout de quarante jours il demanda au roi la permission de se retirer. Louis la lui ayant refusée, il prétendit n'être pas tenu à un plus long service, et partit malgré sa défense [1].

Le roi cependant poursuivait son entreprise et redoublait ses attaques : enfin, après trois mois de siége, les citoyens d'Avignon demandèrent à capituler et ouvrirent leurs portes. Ils furent traités d'abord avec assez de modération, parce qu'on craignait d'irriter l'empereur Frédéric II : mais

[1] Chron. de Saint-Denis. — Hist. gén. de Langued., Liv. 24.

bientôt le roi et le légat cherchèrent à enfreindre la capitulation ; elle ne permettait qu'à eux et aux principaux chefs de l'armée d'entrer dans Avignon, mais nulle justice ne devait signaler cette expédition : Louis parvint à s'emparer par trahison d'une des portes de la ville : il exigea alors des habitans deux cents ôtages, fit abattre une partie des murailles et passer au fil de l'épée les Français et les Flamands qui avaient fait partie de la garnison. Matthieu Paris assure que Louis perdit pendant ce siége, soit par le fer ennemi, soit par les maladies, plus de vingt-deux mille hommes, au nombre desquels on comptait le comte de Saint-Paul et l'évêque de Limoges. Il fut même fort heureux pour les Français que le siége n'eût pas duré plus longtemps ; car quinze jours plus tard la Durance grossit tellement, qu'elle inonda tout le terrain que leur camp avait occupé [1].

Louis VIII resta quelques jours à Avignon pour remettre l'armée de ses fatigues, passa ensuite le

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 35. — Matth. Paris, Hist. d'Angl. —Chron. de Montfort. — Vie de Louis VIII. —Nic. de Bray, Faits et Gest. de Louis VIII. — Chron. de Saint-Denis. —Guill. Catel. — Hist. génér. de Languedoc, Liv. 24.

Rhône et pénétra en Languedoc, qui en grande partie s'était déjà rangé sous son obéissance ; bientôt il eut soumis à ses armes tout le pays jusqu'à quatre lieues de Toulouse. Le roi s'arrêta quelques jours à Béziers, fit raser les murailles et la ville de Limoux, se rendit ensuite à Carcassonne, et reçut en ce lieu la soumission d'un grand nombre de seigneurs du Toulousain et de l'Agenois. De Carcassonne, Louis se rendit à Pamiers, où, de concert avec les prélats de la province, il régla, dans une assemblée générale, la destination ultérieure des biens qui avaient été confisqués sur les hérétiques dans les mouvances de leurs églises, et réunis provisoirement au domaine royal. De Pamiers, le roi reprit la route de France : arrivé à Beaupuis, il y reçut l'hommage lige du comte de Roussillon pour la vicomté de Fenouillèdes et de Pierre-Pertuse. Il se rendit ensuite à Castelnaudari et poursuivit sa marche par Puy-Laurens, Lavaur et Albi. Là, il confia à Humbert de Beaujeu, chevalier distingué, qui depuis fut connétable de France, la garde et l'administration de toutes ses conquêtes, et lui laissa un corps de troupes suffisant pour les défendre. Le roi continua ensuite sa route, et atteignit Clermont-Ferrand, le 20 octobre. Cependant la maladie épidé-

mique, qui depuis Avignon décimait l'armée, n'avait pas cessé, et Guillaume archevêque de Reims, le comte de Namur et Bouchard de Marli, avaient succombé à ses atteintes. Arrivé à Montpellier, le jeudi 29 du même mois, Louis tomba lui-même malade, et se vit au bout de quelques jours sans espoir de guérison. Il fit alors appeler dans sa chambre les principaux barons et les prélats de son armée, et exigea d'eux le serment de faire hommage à son fils aîné, âgé seulement de douze ans, comme à leur seigneur et à leur roi, et de le faire couronner le plus tôt qu'il serait possible. Il expira cinq jours après, le 8 novembre 1226. Matthieu Paris dit que le comte de Champagne, épris d'amour pour la Reine Blanche, fit empoisonner son mari. Mais ces bruits populaires recueillis par l'historien anglais méritent peu de confiance [1].

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laur., ch. 36. — Chron. de Montfort. — Chron. de Saint-Denis. — Vie de Louis VIII. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. génér. de Langued. Liv. 24.

LIVRE VII.

—

La mort du roi sauva pour le moment le comte de Toulouse d'une ruine totale, quoique le coup fatal lui fût porté; car l'intention de Louis était de revenir l'année suivante en Languedoc pour en achever la conquête; mais les troubles qui éclatèrent pendant la minorité du nouveau roi de France, Louis IX, laissèrent à Raymond le temps de respirer. Il en profita pour s'appuyer de l'autorité et du crédit de l'empereur Frédéric II, qui avait toujours été favorablement disposé pour lui. En effet, ce prince, malgré les lettres que lui avaient écrites Louis VIII et les seigneurs français, s'était montré fort offensé de la prise d'Avignon; il en fit ses plaintes au pape, et demanda que les villes de la Provence et du royaume d'Arles, dont les Croisés s'étaient emparés, lui fussent restituées, et particu-

lièrement celles que le comte Raymond tenait en fief de l'empire. Le pape lui répondit, le 22 novembre, qu'il ne permettrait jamais qu'on portât la moindre atteinte à ses droits, et qu'il avait prescrit à Romain, son légat, de les respecter scrupuleusement en purgeant le pays d'hérésie; que cependant il était obligé de différer de satisfaire à ses réclamations, jusqu'à ce que le cardinal l'eût instruit de tout ce qui s'était passé dans cette affaire, et lui eût marqué quelles étaient les terres qui relevaient de l'Empire dans la Provence; mais qu'elles lui seraient remises aussitôt qu'il n'y aurait plus de péril, ni pour la paix, ni pour la foi. Et, en même temps, il ordonna à son légat d'empêcher que les droits de l'Empereur ne fussent violés, sous prétexte de détruire l'hérésie [1].

Romain, pour se conformer aux ordres du pape, rendit une sentence par laquelle il levait l'excommunication qui pesait sur les Avignonais, sous la condition qu'ils ne donneraient aucun secours au comte de Toulouse, ni au comte de Foix; qu'ils seconderaient au contraire le roi de France et les

[1] Chron. de Puy-Laurens, chap. 36. — Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

siens, et qu'ils défendraient les domaines que l'Église possédait sur la rive droite du Rhône. Ces domaines étaient les six châteaux que Raymond VI avait donnés en ôtage au Saint-Siége en 1209, comme gage de son obéissance à la cour de Rome, et que les papes avaient toujours gardés, sous prétexte que ce comte n'avait point satisfait à ses engagemens. Le cardinal de Saint-Ange exigea encore des Avignonais qu'ils ne recevraient plus chez eux d'hérétiques, sous peine de bannissement, de destruction de leurs maisons et de confiscation de leurs biens; il les condamna à payer mille marcs d'argent aux églises de leur ville; à détruire leurs murailles et leurs fortifications; à combler leurs fossés, et à ne pas les rétablir sans sa permission, ni celle du roi de France. Il leur ordonna en outre de raser trois cents de leurs maisons à son choix, d'abattre toutes les tours de la ville qu'il jugerait à propos; d'envoyer trente chevaliers en Palestine, à leurs frais, pour y servir pendant un an contre les infidèles; de payer, à titre d'amende, six mille marcs d'argent pour les affaires de la paix et de la foi, et de remettre au roi de France toutes leurs machines de guerre. Les Avignonais furent obligés de subir ces conditions rigoureuses, et l'argent de leur amende

servit à construire le château de Saint-André, qui fut destiné à les tenir en bride [1].

Cependant les troupes que Louis VIII avait laissées en Languedoc avaient presque toutes péri par les maladies : le comte de Toulouse chercha à tirer parti de ces circonstances favorables, pour sortir de la position critique où il se trouvait. Il se mit en campagne au coeur de l'hiver, et vint assiéger le château d'Hauterive-sur-l'Ariége, à quatre lieues de Toulouse ; les Français ne purent secourir la place assez tôt, et la garnison fut obligée de se rendre. Heureusement pour Raymond, la reine Blanche, régente du royaume de France et tutrice du nouveau roi, était occupée à dissiper la ligue que les comtes de Champagne et de la Marche, secondés du duc de Bretagne, avaient formée contre elle et son fils, et ne put s'opposer aux armes du comte de Toulouse. Celui-ci en profita pour continuer la guerre avec succès, et parvint à reprendre plusieurs de ses places. Au mois de mai, le pape, c'était alors Grégoire IX, alarmé des progrès de Raymond, écrivit au roi de France et à la reine sa mère, pour les presser de mettre à fin l'expédition que le

[1] Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

dernier roi avait commencée contre les Albigeois. En même temps, l'archevêque de Narbonne tenait, dans cette ville, un concile provincial dont les principaux articles portaient que les évêques du Languedoc seraient tenus d'instituer dans toutes les paroisses de leurs diocèses des *témoins synodaux*, ou inquisiteurs de l'hérésie; que les consuls, les châtelains, les podestats, seraient contraints, par censure, d'abandonner les hérétiques et leurs fauteurs; et que ceux-ci ne pourraient exercer aucune fonction publique. Il fut décrété qu'un testament ne serait valide que s'il avait été fait en présence du curé; enfin le dix-septième canon disait : « Nous » statuons et ordonnons tres-expressément de dé- » noncer excommuniés, tous les dimanches et fêtes, » au son des cloches et à cierges éteints, Raymond, » fils de Raymond, autrefois comte de Toulouse; » le comte de Foix et Trencavel, que l'on appelle » vicomte de Béziers; les Toulousains hérétiques, » leurs croyans, fauteurs, défenseurs et recéleurs, » mais surtout ceux de Limoux et autres qui avaient » fait serment au seigneur Louis, roi de France, » d'heureuse mémoire, et qui ensuite se sont retirés » de l'Église; ainsi que tous ceux qui leur vendent » des armes, des chevaux et des vivres, ou qui leur

» fournissent sciemment d'autres secours, et d'a-
» bandonner leurs biens et leurs personnes au pre-
» mier occupant [1]. »

Quoique la reine Blanche ne fût pas en mesure de pousser la guerre contre les Albigeois, elle n'en continuait pas moins de lever le décime que pendant cinq ans le clergé de France avait accordé au feu roi pour les frais de cette expédition. Plusieurs chapitres firent pourtant difficulté de le payer; mais comme la reine vivait *en parfaite intelligence* avec le légat, et que celui-ci passait même pour être son amant, il l'autorisa à user de rigueur contre les églises qui se refuseraient à payer ce décime. Le clergé en appela au Saint-Siége, mais le légat, sans s'embarrasser de cet appel, fit saisir par les officiers du roi le temporel des églises et des chapitres récalcitrans. Le clergé en porta des plaintes amères au pape, qui en fut d'abord touché, et ordonna à Romain de révoquer l'ordonnance qu'il avait publiée sur cette affaire; mais celui-ci fit des remontrances au pape, et Blanche s'étant hâtée d'envoyer quelques

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 37. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Histoire génér. de Languedc., Liv. 24.

troupes en Languedoc, Grégoire IX permit, le 13 novembre, la levée du décime [1].

Humbert de Beaujeu, ayant reçu ce renfort, reprit l'offensive et rentra, à ce qu'il paraît, dans quelques châteaux. On ignore aussi ce que fit le comte de Toulouse, sans doute parce que la faiblesse des deux partis ne leur permettait pas de rien entreprendre d'important. Cependant l'hiver suivant, Raymond se remit en campagne, et s'empara de plusieurs places. Les Français firent aussi quelques faibles expéditions, dans l'une desquelles, le 31 janvier 1228, Gui de Montfort, frère du fameux Simon, fut tué d'un coup de flèche à la tête, au siége de Vareilles dans le comté de Foix. Vers Pâques, Raymond assiéga Castel-Sarrasin, emporta le corps de la place, et força la garnison de se renfermer dans la tour du château. Humbert de Beaujeu accourut au secours de cette place, mais il n'osa attaquer le comte, qui s'était fortement retranché; il se borna à observer ses mouvemens. Cependant il entreprit le siége de Montech, château des environs, et s'en rendit maître. Ce succès n'empêcha pas la chute de Castel-Sarrasin, dont la gar-

[1] Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

nison fut obligée de capituler faute de subsistances. Matthieu Paris prétend que Humbert de Beaujeu tomba, peu de temps après, dans une embuscade que lui tendit le comte de Toulouse, et qu'il y perdit quinze cents chevaliers et deux mille sergens d'armes, qui furent faits prisonniers. Le comte fit mettre ces derniers nus jusqu'à la chemise, et après avoir fait crever les yeux aux uns, arracher le nez et les oreilles aux autres, il les renvoya ainsi à ses ennemis, pour les épouvanter. Quant aux chevaliers, il les fit dépouiller et jeter dans des cachots. Humbert de Beaujeu éprouva encore trois autres échecs durant cette campagne : ses revers venaient de ce que Blanche ne pouvait lui envoyer aucun secours. Mais le clergé de France le tira de cette position critique : les archevêques d'Auch et de Bordeaux prêchèrent la croisade dans leurs diocèses, et amenèrent à Humbert de Beaujeu une armée de fanatiques avec laquelle il se mit à ravager les environs de Toulouse, par le conseil de l'évêque de cette ville, l'infâme Foulques, le plus fanatique et le plus sanguinaire persécuteur des Albigeois, qui l'avaient surnommé *l'évêque des diables*. D'après le conseil de ce monstre, les Français conduisirent tous les matins leurs troupes aux portes

de Toulouse, puis les ramenant en arrière jusqu'aux montagnes, chaque jour, et par une route différente, ils firent, dans tout l'espace qu'elles parcouraient, faucher les blés, arracher les vignes, abattre les arbres fruitiers, brûler les maisons, et mettre tout à feu et à sang. Chaque jour Humbert de Beaujeu traçait un nouveau rayon, et pendant trois mois il continua sans interruption le ravage et la dévastation de toute la province. La ville de Toulouse, à l'issue de cette campagne, se trouva entourée d'un vaste désert, tous les citoyens riches furent ruinés, et le courage leur manqua pour continuer cette guerre d'extermination. Après tant d'horribles excès, Beaujeu se rendit dans le comté de Foix, s'empara de quelques châteaux et licencia ses troupes : Raymond en profita pour soumettre quelques places du pays d'Albi [1].

Cependant Grégoire IX ne cessait de presser Blanche de Castille de pousser vivement la guerre contre les Albigeois. Le cardinal de Saint-Ange, serviteur dévoué de la reine, faisait de nouveau lever la dîme imposée aux biens du clergé, avec

[1] Chron. de Montfort. — Matth. Paris, Hist. d'Angl. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

une telle rigueur, que des plaintes réitérées éclatèrent de toutes parts, et le pape fut au moment de le rappeler; mais les instances de Blanche auprès de la cour de Rome lui firent conserver sa légation. Quinze jours après, le pape envoya l'ordre à Romain de faire la paix entre le roi Louis IX et le comte de Toulouse; et lui donna pouvoir, en cas qu'on pût conclure un mariage entre la maison de France et celle de Saint-Gilles, de délivrer les dispenses de parenté qui seraient nécessaires pour assurer cette alliance [1].

Pierre, archevêque de Narbonne, et Clarin, évêque de Carcassonne, parvinrent, au mois de novembre, à détacher les seigneurs de Termes du parti de Raymond, dont ils avaient été jusqu'alors les alliés fidèles, et à les ranger sous la bannière du roi de France. Cependant le légat, sachant que les Toulousains commençaient à se lasser d'une guerre dont ils supportaient seuls tout le poids, et que Raymond, malgré sa constance, son courage et quelques faibles succès, voyait sa position devenir plus critique de jour en jour, crut le moment favorable pour lui faire des ouvertures de paix et l'ame-

[1] Hist. génér. de Lang., Liv. 24.

ner au point qu'il avait concerté avec Blanche de Castille. En conséquence, il lui envoya Élie Guarin, abbé de Grandselve. Raymond, qui était alors à Basiège, dans le Lauraguais, écouta les propositions qui lui étaient offertes, et après être convenu qu'il se rendrait à Meaux pour traiter définitivement de la paix, et avoir choisi Thibaut, comte de Champagne, pour médiateur, il donna à l'abbé de Grandselve des pleins pouvoirs datés de Toulouse, le 10 décembre 1228, par lesquels il le constituait son procureur, et promettait de ratifier tout ce qu'il déciderait par le conseil et du consentement du comte de Champagne. En effet, Raymond approuva tout ce qui fut convenu entre Élie Guarin et le comte Thibaut; mais, comme les conditions de cet arrangement préparatoire furent rappelées dans le traité conclu à Paris, au mois d'avril suivant, nous n'en fatiguerons pas le lecteur [1].

Le cardinal de Saint-Ange, après avoir tenu deux conciles pour mûrir l'affaire des Albigeois, l'un à Sens, à Noël, et l'autre à Senlis, à la Purification, se rendit à Meaux, au temps marqué pour la con-

[1] Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

férence, avec divers prélats qu'il y avait appelés. Raymond y vint de son côté, suivi de l'archevêque de Narbonne, des évêques du Languedoc et des députés de Toulouse. Une fois les articles de paix convenus, l'assemblée se transféra à Paris, pour y consommer cette grande iniquité, en présence du roi, qui approuva le traité, dont on dressa deux copies authentiques; l'une au nom de ce prince, et l'autre au nom de Raymond. Le roi, le légat et le comte se rendirent ensuite, le jeudi saint 12 avril 1229, devant le grand portail de Notre-Dame de Paris; et là, après la lecture du traité, le comte fit serment de l'observer dans tous ses points, en présence du cardinal évêque de Porto, légat en Angleterre; d'Othon, cardinal de Saint-Nicolas; des archevêques de Sens et de Narbonne, des évêques de Paris, Autun, Nîmes, Maguelonne, Toulouse, et de toute la cour [1].

Nous allons donner ici dans son entier ce traité qui consomma la ruine du comte de Toulouse, et consacra la plus inique et la plus révoltante spoliation.

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 39. — Chron. de Montfort. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. génér. de Languedoc, Liv. 24.

Raymond promet :

« 1°. D'être fidèle et obéissant au roi et à l'Église, et de leur demeurer attaché jusqu'à la mort; de combattre les hérétiques, leurs croyans, fauteurs et recéleurs, dans les terres que lui et les siens possédaient et posséderont, sans épargner ses proches, ses vassaux, ses parens, ses amis; de purger entièrement le pays d'hérésie, et d'aider à purger celui qui appartiendra au roi.

» 2°. De faire une prompte justice des hérétiques manifestes, et de les faire rechercher exactement, ainsi que leurs fauteurs, par ses baillis, suivant l'ordre du légat; et, pour faciliter cette recherche, de payer pendant deux ans deux marcs d'argent, et dans la suite un marc à chacun de ceux qui prendront un hérétique condamné, comme coupable, par l'évêque diocésain, ou par ceux qui auront pouvoir de le juger; et quant à ceux qui n'étaient pas hérétiques manifestes, ou leurs fauteurs, de suivre les ordres de l'Église et du légat.

» 3°. De garder la paix et de la faire garder dans tous ses domaines; d'en chasser les routiers et de les punir; de protéger les églises et les clercs; de les maintenir dans leurs droits, immunités et priviléges; de faire respecter par ses sujets le pouvoir des clefs;

de garder et faire garder les sentences d'excommunication; d'éviter les excommuniés, de la manière qu'il est marqué dans les canons; de contraindre ceux qui demeureraient un an excommuniés à rentrer dans le sein de l'Église, en confisquant leurs biens, jusqu'à ce qu'ils aient fait une satisfaction convenable; de faire observer toutes ces choses par ses baillis; de punir ces officiers s'ils sont négligens; de n'en instituer aucun qui ne soit catholique; d'exclure les juifs et ceux qui sont notés d'hérésie des charges publiques, etc.

» 4°. De restituer sans retard les biens et les droits des églises et des clercs, savoir : ceux qu'ils possédaient avant l'arrivée des Croisés, et dont il paraîtra qu'ils ont été dépouillés, et quant aux autres, d'ester à droit, soit devant les ordinaires, soit devant le légat, ses délégués et ceux du Saint-Siége.

» 5°. De payer ou de faire payer la dîme à l'avenir; de ne pas permettre que les chevaliers ou autres laïques en possèdent, mais de les faire rendre aux églises, et de remettre entre les mains de personnes sûres la somme de dix mille marcs d'argent pour réparer les maux qui ont été causés aux églises et aux clercs, laquelle somme sera distribuée propor-

tionnellement par ceux que le légat commettra.

» 6°. De payer, outre cela, à l'abbaye de Cîteaux deux mille marcs d'argent, qui seront employés en fonds de terre pour servir à l'entretien des abbés et des frères durant le chapitre général; cinq cents marcs à l'abbaye de Clairvaux, mille marcs à celle de Grandselve, trois cents à celle de Belle-Perche, et autant à celle de Candeil, tant pour leurs bâtimens et en réparation des dommages que Raymond leur avait causés, que pour le salut de son ame; de payer de plus six mille marcs d'argent pour être employés aux fortifications et à la garde du Château-Narbonnais de Toulouse et des autres places qu'il remettra au roi, et que celui-ci gardera pendant dix ans pour sa sûreté et celle de l'Église; et enfin de payer ces vingt mille marcs d'argent dans l'epace de quatre ans, à raison de cinq mille marcs chaque année.

» 7°. De payer encore quatre autres mille marcs d'argent pour entretenir pendant dix ans quatre maîtres en théologie, deux en droit canon, six maîtres ès arts, et deux régens de grammaire, qui professeront ces sciences à Toulouse [1].

[1] Cette mesure a donné naissance à l'Université de Toulouse.

» 8°. De prendre la croix des mains du légat, aussitôt que ce prélat lui aura donné l'absolution, d'aller ensuite servir outre-mer pendant cinq années consécutives contre les Sarrasins, pour l'expiation de ses péchés, et de partir pour ce pélerinage dans l'intervalle du passage qui doit se faire depuis le mois d'août prochain jusqu'au mois d'août de l'année suivante.

» 9°. De traiter en amis et de ne pas inquiéter ceux de ses sujets qui s'étaient déclarés pour l'Église, pour le roi et pour le comte de Montfort et leurs adhérens, à moins qu'ils ne soient hérétiques; à condition que l'Église et le roi traiteront de même ceux qui se sont déclarés contre eux en sa faveur, excepté ceux qui ne consentiront pas à ce traité.

» 10°. Le roi faisant attention à notre humiliation, dit ensuite le comte de Toulouse, et espérant que je persévérerai constamment dans la dévotion envers l'Église, et dans la fidélité envers lui; voulant me faire grâce, donnera en mariage, avec la dispense de l'Église, ma fille, que je lui remettrai, à l'un de ses frères, et il me laissera l'évêché de Toulouse, excepté la terre du maréchal (de Lévis), que ce dernier tiendra en fief du roi. Après ma mort, Toulouse et son évêché appartiendront au frère du

roi qui aura épousé ma fille et à leurs enfans, et s'il n'y en avait pas de ce mariage, ou si ma fille meurt sans postérité, ils appartiendront au roi et à ses successeurs, à l'exclusion de mes autres enfans, en sorte qu'il n'y aura que les héritiers du frère du roi et de ma fille qui y auront droit.

» 11°. Le roi me laissera l'Agenois, le Rouergue, la partie de l'Albigeois qui est en-deçà du Tarn, du côté de Gaillac, jusqu'au milieu de la rivière, et le Querci, excepté la ville de Cahors, les fiefs et les autres domaines que le roi Philippe, son aïeul, possédait dans ce dernier pays au temps de sa mort. Si je meurs sans enfans nés d'un légitime mariage, tous ces pays appartiendront à ma fille, qui épousera un des frères du roi, et à leurs héritiers; de telle sorte cependant que j'exercerai mon autorité de plein droit comme un véritable seigneur, sauf les conditions susdites, tant sur la ville et le diocèse de Toulouse que sur les autres pays dont on vient de parler; et que je pourrai à ma mort faire des legs pieux, suivant les usages et les coutumes des autres barons de France. Le roi me laissera toutes ces choses, sauf le droit des églises et des clercs.

» 12°. Je laisse Verfeuil et le village de Bordes, avec leurs dépendances, à l'évêque de Toulouse et

au fils d'Odon de Liliers, conformément au don que le feu roi Louis, de bonne mémoire, père du roi, et le comte de Montfort leur en ont fait; à condition toutefois que l'évêque de Toulouse me rendra les devoirs auxquels il était tenu envers le comte de Montfort, et l'autre ceux auxquels il s'était obligé envers le feu roi. Toutes les autres donations faites, soit par le roi, soit par le feu roi son père, soit par les comtes de Montfort, seront nulles, et n'auront aucun effet dans les pays qui me resteront.

» 13°. J'ai fait hommage lige et prêté serment de fidélité au roi, suivant la coutume des barons du royaume de France, pour tous les pays qui me sont laissés. J'ai cédé précisément au roi et à ses héritiers à perpétuité tous mes autres pays et domaines situés en-deçà du Rhône, dans le royaume de France, avec tous les droits que j'y ai. Quant aux pays et domaines qui sont au-delà de ce fleuve dans l'empire, avec tous les droits qui peuvent m'y appartenir, je les ai cédés précisément et absolument à perpétuité à l'Église romaine entre les mains du légat.

» 14°. Tous les habitans de ces pays qui en ont été chassés par l'Église, par le roi et par les comtes de Montfort, ou qui se sont retirés d'eux-mêmes,

seront rétablis dans leurs biens, à moins qu'ils ne soient hérétiques comdamnés par l'Église : excepté toutefois dans les biens qui peuvent leur avoir été donnés par le roi, par le feu roi son père et par les comtes de Montfort. Que si quelques-uns de ceux qui demeurent dans les pays qui me sont laissés, spécialement le comte de Foix et mes autres alliés, ne veulent pas se soumettre aux ordres de l'Église et du roi, je leur ferai une guerre continuelle, et je ne concluerai avec eux ni paix ni trève, sans le consentement de l'Église et du roi : les domaines qu'on prendra sur eux me resteront, après que j'aurai rasé toutes les places fortes, à moins que le roi ne veuille les garder lui-même pendant dix ans, pour sa sûreté et celle de l'Eglise, après l'acquisition que j'en aurai faite, et ils les retiendra alors pendant ce temps-là avec leurs revenus.

»15°. Je ferai détruire entièrement les murs de la ville de Toulouse, et combler ses fossés, suivant les ordres et la volonté du légat.

» 16°. Je ferai aussi abattre les fortifications de trente villes ou châteaux, savoir Fanjaux, Castelnaudari, Bécède, Avignonet, Puy-Laurens, Saint-Paul, Lavaur, Rabastens, Gaillac, Montaigu, Puy-Celsi, Verdun, Castel-Sarrasin, Moissac, Mon-

tauban, Montcuc, Agen, Condom, Saverdun, Hauterive, Casseneuil, Pujol, Auvillar, Peyrusse, Laurac, et cinq autres, suivant la volonté du légat: les murailles et les fortifications de ces places ne pourront être rétablies sans la permission du roi. Je ne pourrai élever ailleurs de nouvelles forteresses; mais il me sera permis de bâtir de nouvelles villes non fortifiées dans les domaines qui me resteront, si je le juge à propos. Que si quelqu'une des places, dont on doit abattre les murs, appartient à mes vassaux, et s'ils s'opposent à leur démolition, je leur déclarerai la guerre, et je ne ferai ni paix ni trève avec eux sans le consentement de l'Église et du roi, jusqu'à ce que ces murs soient entièrement détruits et les fossés comblés.

» 17°. J'ai promis et juré au légat et au roi d'observer de bonne foi toutes ces choses et de les faire observer par mes vassaux et sujets; j'obligerai les habitans de Toulouse et tous ceux des pays qui me sont laissés, à jurer de les garder soigneusement, et on ajoutera dans leur serment qu'ils s'emploieront efficacement pour m'obliger à les garder; en sorte que si je contreviens à tous ou à quelqu'un de ces articles, ils seront aussitôt déliés du serment de fidélité qu'ils m'ont prêté; que je les délie dès main-

tenant de la fidélité et de l'hommage qu'ils me doivent, et de toute autre obligation; et qu'ils adhéreront à l'Église et au roi. Si je ne me corrige dans l'espace de quarante jours, après que j'aurai été averti, et si je refuse de subir le jugement de l'Église dans les matières qui la regardent, et celui du roi dans celles qui le concernent, tous les pays qu'on me laisse tomberont comme fief entre les mains du roi, et je serai dans le même état que je suis maintenant par rapport à l'excommunication, et soumis à tout ce qui a été statué contre moi et contre mon père dans le concile général de Latran et depuis.

»18°. Mes sujets et vassaux ajouteront encore, dans leurs sermens, qu'ils aideront l'Église contre les hérétiques, leurs croyans, leurs fauteurs, et leurs recéleurs, et contre tous ceux qui seront contraires à l'Église, pour l'hérésie et le mépris de l'excommunication dans les pays qui me sont laissés; qu'ils serviront le roi contre tous ses ennemis, et qu'ils ne cesseront de leur faire la guerre jusqu'à ce qu'ils soient soumis à l'Église et au roi.

» 19°. Ces sermens seront renouvelés de cinq ans en cinq ans, suivant l'ordre du roi.

»2°. Pour l'exécution de tous ces articles, je remettrai entre les mains du roi le Château-Narbon-

nais, qu'il gardera pendant dix ans et qu'il pourra fortifier, s'il le juge à propos. Je lui remettrai aussi les châteaux de Castelnaudari, de Lavaur, de Montcuc, de Penne d'Agenois, de Cordes, de Peyrusse, de Verdun et de Villemur : il les gardera pendant dix ans ; et je paierai tous les ans quinze cents livres tournois pour la garde, pendant les cinq premières années, indépendamment des six mille marcs, dont on a déjà parlé. Les autres cinq années le roi y tiendra garnison à ses dépens, s'il juge encore à propos de les garder en sa main durant ce temps-là. Le roi pourra détruire les fortifications de quatre de ces châteaux, savoir de Castelnaudari, de Lavaur, de Villemur, et de Verdun, si cela convient à lui et à l'Église ; sans préjudice de la somme marquée pour la garde : mais les rentes et les revenus, et tout ce qui dépend du domaine dans ces châteaux, m'appartiendront, et le roi en fera garder les forteresses à ses dépens avec le château de Cordes. J'y tiendrai des baillis qui ne soient suspects ni à l'Église ni au roi pour rendre la justice et faire la recette de mes revenus. Au bout de dix ans, le roi rendra les forteresses de ces châteaux et celui de Cordes, sauf les conditions susdites, et supposé que j'aie rempli mes obli-

gations envers lui et envers l'Église. Je livrerai au roi le château de Penne en Albigeois, d'ici au 1[er] d'août, pour qu'il le garde pendant dix ans avec tous les autres, et si je ne puis le lui remettre dans cet intervalle, je l'assiégerai et ne cesserai de faire la guerre à ceux qui l'occupent, jusqu'à ce que je l'aie soumis, sans que cela retarde mon départ pour la Palestine; et si je ne puis le prendre dans un an, j'en ferai donation, ou aux Templiers, ou aux Hospitaliers, ou enfin à d'autres religieux, et si l'on n'en trouve aucun qui veuille en accepter la donation, il sera entièrement détruit.

» 21°. Le roi décharge les habitans de Toulouse et tous les peuples des pays qui me sont laissés, de tous les engagemens qu'ils avaient contractés soit envers lui, soit envers le roi son père, soit envers le comte de Montfort, ou autres en leur nom, des peines et des devoirs auxquels ils s'étaient soumis, s'ils revenaient jamais sous mon obéissance, ou celle de mon père; et il les délie, autant qu'il est en lui, du serment qu'ils lui avaient prêté.»

Dans l'expédition authentique qui fut faite de ce traité, les noms des grands officiers de la couronne, qui étaient présens, sont marqués au bas [1].

[1] Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

Dépouillé, livré sans défense à ses spoliateurs par cet odieux traité, le comte de Toulouse déclara en outre par un acte séparé, « que Thibaut, » comte palatin de Champagne et de Brie, son très-» cher cousin, qu'il avait pris pour médiateur, » ayant ordonné que vingt citoyens de Toulouse, » de son consentement et du leur, demeureraient » en ôtages auprès du roi, jusqu'à ce qu'on eût dé-» moli cinq cents toises des murs de Toulouse, et » qu'on eût comblé autant de toises des fossés de » cette ville, dans l'endroit qu'il plairait au roi et » au légat d'indiquer; ces ôtages avaient fait ser-» ment qu'aussitôt après leur délivrance, ils pour-» suivraient la destruction du reste de leurs mu-» railles [1]. »

Raymond, ayant fait serment d'observer à l'avenir tous ces articles, fut introduit dans l'église de Notre-Dame de Paris par le légat, qui, l'ayant conduit au pied du grand-autel, l'absolva de son excommunication, ainsi que tous ceux de ses alliés qui étaient présens. *C'était pitié*, dit Guillaume de Puy-Laurens, *de voir un si grand personnage, après avoir résisté à tant de nations,*

[1] Hist. gén. de Langued., Liv. 24.

être conduit jusqu'à l'autel, en chemise, en haut-de-chausse et nu-pieds. Le légat fit en même temps expédier un acte de cette absolution, dans lequel il déclare, « que le noble homme Raymond,
» fils de Raymond, autrefois comte de Toulouse,
» ayant été long-temps rebelle à l'Église et au roi,
» s'était enfin rendu à leurs ordres et aux siens; qu'il
» était venu humblement et dévotement demander
» son absolution et implorer leur clémence et non
» leur jugement, qu'il avait juré solennellement
» en sa présence devant la porte de l'église de Pa-
» ris, le jour du jeudi saint, d'obéir absolument
» aux ordres de l'Église et aux siens dans tous les
» points pour lesquels il avait été excommunié.
» Ayant égard, poursuit le légat, à son humilité et
» à sa dévotion, nous avons eu soin de lui donner
» l'absolution, suivant la forme accoutumée de l'É-
» glise, et nous l'avons aussitôt déclaré excommu-
» nié de son consentement, s'il contrevient à quel-
» ques-uns des articles qu'il a promis d'observer,
» et qui sont contenus dans le traité de paix; et s'il
» ne les exécute pas, nous le réduisons, en ce cas,
» au même état qu'il était avant son absolution,
» quant à l'excommunication, et nous le soumet-
» tons aux peines qui ont été décernées contre lui

» et contre son père, soit dans le concile général, » soit depuis [1]. »

Ainsi, ce fut au prix de son honneur, de sa gloire, de son indépendance et de celle de ses sujets, que le malheureux Raymond se vit contraint d'acheter une paix telle que le plus farouche vainqueur rougirait de l'imposer à son ennemi dans les fers. On peut s'étonner d'une chose, c'est que saint Louis, ce roi réputé si juste et si désintéressé, n'ait pas rougi, lorsqu'il fut arrivé à l'âge d'homme, de garder un bien si mal acquis, ni cherché à réparer l'effroyable injustice dont l'infortuné Raymond était victime en son nom.

Malgré le traité conclu, il paraît que Louis IX, ou plutôt la reine Blanche, sa mère, n'était pas encore rassurée sur l'avenir de cette usurpation, et qu'on exigea d'Amauri de Montfort une nouvelle renonciation aux terres qu'il avait déjà cédées au roi Louis VIII dans le comté de Toulouse et dans l'Albigeois. En définitive, le roi de France se trouva avoir acquis, d'après le traité du 12 avril 1229, tous les domaines du comte Raymond, depuis les

[1] Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 39. — Hist gén. de Lang., Liv. 24.

limites du diocèse de Toulouse et du Tarn jusqu'au Rhône, c'est-à-dire le duché de Narbonne, que la maison de Saint-Gilles possédait depuis plus de trois siècles; puis les comtés particuliers de Narbonne, Béziers, Agde, Melgueil, Nîmes, Uzès et Viviers; les prétentions qu'elle pouvait avoir sur les anciens comtés de Velai, Gévaudan et Lodève; la partie du Toulousain qu'on appelait *la Terre du Maréchal* (de Lévis), et qui s'étendait dans les diocèses de Mirepoix et de Pamiers vers le midi; plus la moitié du comté d'Albigeois, c'est-à-dire tout le diocèse de Castres et la partie de celui d'Albi située sur la rive gauche du Tarn; enfin, la vicomté de Gévaudan, que Raymond tenait du roi d'Aragon. On estime que les domaines ravis par le roi de France au comte de Toulouse valaient alors six mille livres tournois de rente, somme considérable pour l'époque, sans parler de ceux qui avaient appartenu à Trencavel, ainsi qu'à divers autres seigneurs, et qui comprenaient les vicomtés de Béziers, Carcassonne, Rasez, Albi, enfin tout le Languedoc et l'Albigeois [1].

Mais si la cour de France s'était honteusement enrichie des dépouilles du comte de Toulouse, le

[1] Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

Saint-Siége ne s'oublia pas non plus dans le partage des domaines de la puissante maison de Saint-Gilles; outre le comté de Melgueil, qu'elle avait donné en fief aux évêques de Maguelonne, elle s'appropria, par cet infâme traité de paix, tout le marquisat de Provence, c'est-à-dire tout le pays situé entre la rive gauche du Rhône, l'Isère et la Durance. On pense que le pape, pour s'assurer la possession de ces vastes domaines et se faire un appui dans le pays, ne garda pour lui que le Comtat Venaissin, et disposa du reste en faveur d'Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, à qui il le donna en fief, sous la condition de servir l'Église romaine dans le comtat d'Avignon, avec cent chevaliers et quatre cents fantassins. Cependant, il faut le dire à la gloire de Grégoire IX, il eut honte quelque temps après d'avoir abusé de la position cruelle où se trouvait le comte de Toulouse, et en l'an 1234 il lui rendit le marquisat de Provence. Cette paix, si fatale à Raymond, a fait dire à Guillaume de Puy-Laurens qu'un seul des articles du traité auquel il fut obligé de souscrire aurait suffi pour payer sa rançon, s'il eût été pris en bataille rangée [1].

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laur., chap. 39. — Hist. gén. de Lang., Livre 24.

Après cette paix désastreuse, il ne resta plus à Raymond, devenu si intéressant par ses malheurs, que le comté ou le diocèse de Toulouse, qui comprenait Pamiers, Montauban, Lavaur, Saint-Papoul, Rieux, Lombez et Mirepoix, le comté de Foix, dont il conserva la suzeraineté; la partie septentrionale du diocèse d'Albi, le Rouergue et la suzeraineté du comté de Rhodez; le Querci, excepté Cahors; enfin tout l'Agenois. De ce moment Raymond quitta le titre de duc de Narbonne, qui lui donnait le premier rang parmi les six pairs laïques du royaume; en sorte que sa pairie fut transférée depuis sur le comté de Toulouse, et qu'il n'eut plus que le quatrième rang parmi les pairs laïques [1].

Enfin, pour achever cette longue chaîne d'humiliations, le roi, en recevant l'hommage de Raymond pour les débris de ses riches domaines qu'on voulut bien lui laisser, en exigea la stricte exécution du traité du 12 avril, « sinon, dit ce prince, nous » le remettons, de son consentement, dans le même » état qu'il était, par rapport à nous et au royaume, » avant son hommage, lequel sera regardé comme » non avenu, et nous pourrons faire courir sur lui,

[1] Hist. gén. de Langued., Liv. 24.

» et occuper les pays que nous lui avons laissés par » le traité de paix. » Ah! qu'il serait bien mieux nommé traité de honte et d'infamie! Pour combler la mesure, Raymond se constitua prisonnier dans la tour du Louvre : il y demeura jusqu'à ce que sa fille eût été remise aux commissaires du roi avec cinq châteaux, comme gages de sa bonne foi, et que les murailles de Toulouse eussent été détruites. Il lui fut libre alors de retourner dans sa capitale [1].

Toutefois ses douleurs n'étaient pas finies : il avait promis au comte de Foix de ne faire ni paix ni trève avec leurs ennemis communs sans sa participation; quand il fut question de traiter, il tint parole, et il entama les négociations de concert avec son fidèle allié ; mais, arrivé à Paris, il ne put rien obtenir en faveur de ce noble comte, et fut obligé de s'engager à le combattre s'il refusait encore d'obéir à l'Église. Cette obligation dut être la plus cruelle de toutes pour le cœur généreux de Raymond. En effet, aussitôt son retour à Toulouse, il fut forcé de se saisir, en sa qualité de seigneur suzerain, des domaines du comte de Foix, lesquels

[1] Guill. Catel, Histoire des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

furent confisqués à son profit, et il y établit des baillis pour les gouverner en son nom. Mais c'était malgré lui que Raymond accomplissait cet acte de violence; aussi écrivit-il au comte de Foix pour se justifier, et le presser vivement de se réconcilier avec l'Église (O). Ce seigneur le crut et se soumit aux mêmes conditions que le comte de Toulouse. Quant au jeune Trencavel, autre allié du comte, il n'en est pas même question dans le traité du 12 avril; il perdit son patrimoine. Et pourtant quel était son crime? D'avoir vu périr son père sous les coups de Simon de Montfort. Centulle, comte d'Astarac, et Aymeri, vicomte de Narbonne, autres alliés du comte de Toulouse, furent mieux traités; le premier avait fait sa paix particulière avant le traité de Paris, et le roi pardonna au second en considération des services de Mathieu de Marli, son beau-frère [1].

Aussitôt que le traité de Paris fut signé, Louis IX fit publier une ordonnance relative aux Albigeois, dans laquelle il déclare que, voulant faire rendre à Dieu l'honneur et le culte qui lui sont dûs, il pres-

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 40. — Guill. Catel, Hist. des comtes de Tolose. — Hist. gén. de Langued., Liv. 24.

crit ce qui suit : « Que les églises et les clercs de
» ces pays (du Languedoc) jouiront des mêmes
» libertés et immunités que l'Église gallicane ; que
» ceux qui s'écarteront de la foi catholique, quelque
» nom qu'on leur donne, seront punis sans délai,
» dès qu'ils auront été condamnés par l'évêque dio-
» césain, ou par les autres clercs qui en ont le pou-
» voir ; avec défense à toutes sortes de personnes de
» leur donner asile, de les défendre, de les favoriser,
» de les croire. Ceux qui contreviendront à cette
» défense ne seront plus reçus à l'avenir en témoi-
» gnage, ni promus aux honneurs et aux dignités ;
» ils seront incapables de succéder, et leurs biens
» seront confisqués tant sur eux-mêmes que sur leur
» postérité. Il est prescrit aux barons du pays, aux
» baillis et à tous les sujets, de rechercher les héré-
» tiques et de les dénoncer aux clercs, qui ont pou-
» voir de les juger, pour en faire prompte justice.
» Afin d'accélérer cette recherche, on paiera pen-
» dant cinq ans deux marcs à celui qui dénoncera
» un hérétique, et dans la suite un marc. Le roi
» ordonne en outre de chasser les routiers du pays,
» afin d'y établir une paix plus assurée, d'éviter les
» excommuniés, de forcer par les peines temporelles,
» c'est-à-dire par la confiscation de leurs biens,

» ceux qui seraient demeurés dans l'excommunication pendant un an, à rentrer dans le sein de » l'Église, avec défense de leur rendre leurs biens » avant qu'ils aient reçu l'absolution. Il ordonne » enfin de restituer les dîmes aux églises sans que » les laïques puissent en posséder davantage. Cette » ordonnance se terminait par une injonction aux » barons, aux vassaux et aux bonnes villes, de » prêter serment d'observer tous ces articles entre » les mains des baillis qui seront commis à cet effet, » et qui feront eux-mêmes serment de veiller à leur » exécution. Nous voulons, dit le roi, que ces statuts » soient observés, et que notre frère lui-même jure » de les garder et de les faire garder par ses sujets, » lorsqu'il sera en possession du pays. » Ce qu'il faut surtout remarquer dans cette ordonnance, comme dans toutes les affaires de ce temps, c'est ce mélange continuel de l'autorité spirituelle et de l'autorité temporelle. On voit sans cesse la cour de Rome empiéter sur la puissance des princes, et se servir de leurs armes pour faire exécuter ses volontés, comme on voit aussi les princes statuer sans cesse sur les matières religieuses, régler et ordonner l'observation des dogmes; et cette confusion monstrueuse

des deux pouvoirs est un des traits de caractère le plus saillant de ce siècle [1].

Aussitôt que Jeanne, fille du comte de Toulouse, fut arrivée à la cour de France, le légat, suivant le pouvoir qu'il en avait reçu du Saint-Siége, donna la dispense du degré de parenté qui existait entre cette princesse et Alphonse, frère du roi, qui fut choisi pour son époux. Quand ces préliminaires furent réglés, Pierre de Cormieu, vice-légat, se rendit à Toulouse, au mois de juillet, et réconcilia cette ville avec l'Église. Le cardinal-légat le suivit de près en Languedoc, et arriva dans cette province avec un corps de Croisés, auxquels il avait accordé de grandes indulgences, et dont il se servit pour démolir les places fortes du pays et achever de le ranger sous les lois du roi de France et de l'Église. Les Toulousains eux-mêmes marchèrent sous ses ordres, et tout se soumit sans résistance, à l'exception d'un seul château qui se défendit. Enfin le légat se rendit à Toulouse, où, après avoir veillé à ce que le comte exécutât tous les articles du traité de Paris, qu'il lui récapitula, les commissaires du roi re-

[1] Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang, Liv. 24.

çurent le serment de fidélité de Raymond, le remirent en possession, au nom du légat et du roi, des pays qu'on avait bien voulu lui laisser par le même traité, et en dressèrent procès-verbal. Mais toutes ces exigences, toutes ces inexprimables calamités, qui désolèrent alors le Languedoc, n'étaient rien en comparaison de l'établissement fixe de l'Inquisition qui eut lieu à cette époque [1].

Le cardinal de Saint-Ange convoqua un concile à Toulouse, au mois de novembre 1229, dans lequel on déclara qu'*afin de purger du venin de l'hérésie un pays qui est comme néophite, et afin d'y conserver la paix*, il sera sage et prudent d'y établir l'Inquisition pour la recherche des hérétiques. On y prescrivit aux évêques d'envoyer, dans chaque paroisse, un prêtre et deux ou trois laïques de bonne réputation, lesquels feraient serment de rechercher exactement tous les sectaires et leurs fauteurs, de visiter dans ce but toutes les maisons depuis le grenier jusqu'à la cave, et tous les souterrains où ils pourraient se cacher, et de les dénoncer ensuite aux ordinaires, aux seigneurs des

[1] Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. génér. de Lang., Liv. 24.

lieux et à leurs officiers, pour être punis sévèrement. On y ordonne ensuite la confiscation de leurs biens, et on statue d'autres peines contre ceux qui leur permettraient dorénavant d'habiter dans leurs terres. Pour ne pas confondre cependant l'innocent avec le coupable, il fut défendu de punir personne comme hérétique, à moins qu'il n'eût été jugé tel par l'évêque, ou par un clerc en ayant le pouvoir. Il fut permis à chacun de faire partout la recherche des hérétiques, et on donna ordre aux baillis des lieux de prêter main forte pour cette recherche, avec autorité au bailli du roi, de procéder dans les domaines du comte de Toulouse, comme au comte de procéder dans les domaines du roi. Il fut enjoint aux hérétiques *revêtus*, c'est-à-dire à ceux qui s'étaient convertis, de ne plus habiter les lieux suspectés d'hérésie où ils demeuraient auparavant, mais dans des villes catholiques; et, pour preuve qu'ils détestaient leurs anciennes erreurs, de porter deux croix sur la poitrine, l'une à droite, l'autre à gauche, d'une couleur différente de celle de leurs habits. On déclara ensuite qu'ils ne pourraient être admis aux charges publiques, ni être capables des effets civils, à moins d'une dispense particulière

du pape, ou de son légat *à latere* [1]. Il fut en outre ordonné que les autres hérétiques, qui ne se seraient point convertis de leur propre mouvement, mais par la crainte des châtimens, seraient renfermés et nourris aux dépens de ceux qui posséderaient leur biens, avec ordre à l'évêque, s'ils n'avaient rien, de pourvoir à leur subsistance. Il fut enjoint aux hommes ayant atteint l'âge de quatorze ans, et au-dessus, et aux femmes celui de douze, de renoncer par serment à toute sorte d'erreurs, de promettre de garder la foi catholique, de dénoncer et de poursuivre les hérétiques, et de renouveler ce serment tous les deux ans. On déclara suspects d'hérésie tous ceux qui ne se confesseraient pas et ne communieraient pas trois fois l'an. On défendit aux laïques d'avoir chez eux des livres *de l'Ancien et du Nouveau-Testament*; excepté le psautier, le bréviaire, ou les heures pour l'office divin, qu'il n'était pas même permis de garder *traduits en langue vulgaire. On fut obligé*, dit dom Vaissette dans son Histoire générale du Languedoc, *de faire cette défense qu'on trouve ici pour la première fois, afin d'empêcher l'abus que*

[1] On appela *Croisés pour le fait d'hérésie* ceux qui étaient obligés de porter ces croix.

les hérétiques faisaient des livres saints. Mais, pour faire mieux connaître encore à quels maux furent condamnés les malheureux Albigeois, nous mettons en note ici (P) une instruction qui fut faite dans ce siècle par un inquisiteur, pour prescrire la manière de procéder contre les hérétiques, et qui a été publiée par les pères Martène et Durand, de la congrégation de Saint-Maur. Elle dévoilera, mieux que tout ce que nous pourrions dire, l'esprit de l'Inquisition, de cette institution diabolique, qui exerça une si grande influence sur le peuple et sur l'Église de France [1].

Quelle foule de réflexions font naître toutes ces précautions prises contre les hérétiques! quelle déraison! quelle intolérance! On sent que le protestantisme respire dans la doctrine de ces martyrs albigeois, et que, dans leurs efforts pour s'affranchir du joug de la milice de Rome, ils n'ont eu d'autre malheur que de s'y prendre trois siècles trop tôt. Les papes n'avaient que trop bien compris le danger qui les menaçait, et nous venons de voir par quels affreux moyens ils parvinrent à étouffer ce germe de raison qui ne porta des fruits qu'au seizième siècle.

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laurens, chap. 40. — Chron. de

C'est à ce concile de Toulouse qu'il faut faire l'horrible honneur de l'établissement fixe et permanent de l'Inquisition. On commença aussitôt les procédures, et le cardinal fit rechercher et examiner les hérétiques les plus suspects. L'évêque de Toulouse, Foulques, fut ensuite chargé de continuer ces odieuses investigations, et l'on peut s'en rapporter à ce monstre pour les persécutions qu'il fit endurer aux malheureux Albigeois. Le cardinal de Saint-Ange quitta enfin cette province et se rendit à Orange, où il tint un nouveau concile dont les actes sont perdus, mais qui avait pour but de comprimer l'hérésie de plus en plus; il prit ensuite la route de Rome : cependant, avant son départ, il cassa, le 19 décembre 1229, de son autorité, tous les actes qui avaient été faits pendant la guerre, en opposition aux droits de l'Église. Il remit ensuite entre les mains de l'évêque Foulques les lettres par lesquelles il imposait des pénitences à tous ceux qu'il avait trouvés suspects d'hérésie dans Toulouse, suivant les informations qu'il en avait fait faire. Quant

Montfort. — Concile de Toulouse, chap. 1, pag. 428. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. génér. de Languedoc, Liv. 24.

aux autres recherches inquisitoriales que le légat avait ordonnées dans le Languedoc, il les emporta avec lui, de crainte que, s'il les laissait dans le pays, les malheureux signalés à ses persécutions ne les découvrissent, et ne se vengeassent sur leurs délateurs. Malgré cette mesure, les appréhensions de Romain ne se réalisèrent que trop bien, et plusieurs personnes furent assassinées sur le simple soupçon d'avoir dénoncé des hérétiques. On voulut rendre le comte de Toulouse responsable de ces tristes et inévitables représailles; mais ce n'était qu'une injustice de plus exercée contre lui, et l'on comprend, non sans douleur, quelle triste et cruelle existence dut mener cette noble victime le reste de ses jours. C'est ainsi qu'à force de violences, de délations et de supplices, la cour de France, honteux instrument des fureurs de Rome et du clergé, parvint à étouffer dans le sang et les bûchers les croyances albigeoises; et ces riches provinces, si belles, si heureuses, avant cette épouvantable persécution, ne furent plus qu'un vaste champ de désolation, de misère et de mort. Il semble que l'infâme évêque de Toulouse n'attendît que la fin de ce drame effroyable, dont il avait été un des acteurs les plus fougueux, pour quitter cette terre, d'où il ne

dut emporter que des malédictions. Il mourut en 1231 [1].

Tel fut le dénoûment de cette guerre impitoyable : on vit bien encore le comte de Toulouse chercher, non à secouer, mais à alléger du moins le joug intolérable qui pesait sur ses peuples et sur lui ; mais tous ses efforts furent infructueux.

En l'an 1232, l'évêque de Toulouse le força à poursuivre les sectaires ; l'année suivante, l'inquisition contre les hérétiques fut spécialement confiée aux frères prêcheurs ou Dominicains ; cette même année, Raymond fut forcé de rendre un nouvel édit plus rigoureux contre les Albigeois, et, sans doute pour la récompense de son triste zèle, le pape lui rendit le marquisat de Provence. En 1234, les rigueurs des inquisiteurs aigrirent à tel point les esprits, que plusieurs frères prêcheurs furent massacrés, et bientôt après chassés de la ville de Toulouse ; cet exemple fut imité par la ville de Narbonne. Mais, pour fruit de tout cet éclat, Raymond fut excommunié par l'archevêque de Narbonne et par plusieurs évêques du Languedoc. Le

[1] Chron. de Guill. de Puy-Laurens, ch. 40. — Guill. Catel, Hist. des comt. de Tolose. — Hist. gén. de Lang., Liv. 24.

pape alors se mêla de cette affaire et donna ordre à Raymond de rappeler les frères prêcheurs, et ce comte n'osa résister. Toutefois, en l'an 1237, Raymond obtint du pape, par l'entremise du roi de France, la suspension de l'exercice de l'Inquisition pendant quelques années, et son absolution.

Néanmoins, depuis la paix, Raymond ne perdait aucune occasion pour tâcher de se soustraire aux exigences du traité de Paris; mais ce fut en vain qu'il entra dans toutes les querelles et dans toutes les guerres que les barons de France suscitèrent à Blanche de Castille et à Louis IX, son fils; il finit toujours par être victime de ses tentatives impuissantes, et ses chaînes se resserrèrent de plus en plus. Cependant, la Chronique de Guillaume de Nangis nous apprend qu'en l'année 1239, il éclata une révolte générale dans le Languedoc contre les agens du roi de France, ce qui força Louis IX d'envoyer dans cette province Jean de Beaumont avec des forces considérables, pour mettre les révoltés à la raison. Ce Jean de Beaumont assiégea et prit Montréal et d'autres châteaux; et ces efforts mal combinés ne firent qu'aggraver la triste position des malheureux Languedociens. On ne dit pas que le comte Raymond ait pris une part directe et ostensible dans

cette insurrection; mais on ne peut guère douter que secrètement il ne l'ait fomentée.

L'année suivante, Raymond essaya encore de briser sa chaîne, et, pour ne pas trop se compromettre, chercha querelle au comte de Provence et envahit ses terres : ce seigneur, qui avait marié Marguerite, une de ses filles, au roi de France, implora son appui; mais, avant que Louis IX pût le secourir efficacement, Raymond avait obtenu des succès, battu les Français qui occupaient ses anciens domaines de ce côté, et repris une vingtaine de châteaux. Le roi de France ayant menacé le comte de Toulouse de tout son ressentiment, celui-ci n'osa poursuivre ses avantages et se soumit. L'année suivante, se consomma le mariage de Jeanne, sa fille, avec Alphonse, frère de Louis IX.

En l'an 1242, Raymond fit alliance avec Henri III, roi d'Angleterre, et le comte de la Marche, qui faisaient la guerre au roi de France, et jugeant l'instant favorable, il leva des troupes, se rendit maître de Narbonne, et reprit son titre de duc de cette ville; mais les succès de Louis contre la coalition du comte de la Marche forcèrent bientôt Raymond d'implorer la clémence de son suzerain, et la paix fut signée au mois de janvier 1243.

Le malheureux comte de Toulouse se tint tranquille jusqu'en 1247 : il prit alors la croix, aux instances du roi de France, qui se disposait à entreprendre sa malencontreuse expédition d'Égypte, et il était au moment de s'embarquer avec ce prince, lorsqu'il mourut, le 27 septembre 1249, laissant ses domaines à Alphonse de France, qui prit dès-lors le titre de comte de Toulouse, du chef de sa femme.

Ici se termine notre travail : toutefois, avant de clore ce livre, il ne sera pas inutile de présenter un résumé rapide des faits qu'on vient de lire, d'en faire voir les conséquences, et d'en tirer les réflexions qui doivent en jaillir pour l'instruction de la postérité.

L'hérésie vaudoise, ou albigeoise, s'était propagée sans bruit en Languedoc, long-temps avant que la cour de Rome s'en inquiétât et en prît l'alarme : et même, jusqu'à l'avénement d'Innocent III au trône pontifical, le Saint-Siége avait borné sa prévoyance à des défenses plus ou moins sévères contre les partisans des nouvelles doctrines; mais à peine Innocent III se fut-il assis dans la chaire de Saint-Pierre, que cet habile pontife comprit toute la grandeur du danger qui menaçait l'unité du

dogme, l'influence du clergé et l'omnipotence de la cour de Rome, et il se décida, sans scrupule et sans remords, à poursuivre et à étouffer l'hérésie jusque dans son dernier asile, sans s'inquiéter des obstacles qu'il lui faudrait briser et des victimes qu'il lui faudrait écraser pour arriver à ses fins et consommer son œuvre impitoyable.

D'abord il emploie les armes spirituelles pour ramener dans le sein de l'Église des esprits déjà trop avancés pour revenir sur leurs pas; mais ces moyens étaient trop lents au gré de l'impatient pontife; bientôt il fait un appel aux princes de la terre, leur prodigue les indulgences pour les entraîner à seconder et à servir son zèle apostolique. Innocent poursuivait sa marche ferme et audacieuse, quand le meurtre de son légat, Pierre de Castelnau, vint porter à l'extrême son fanatisme et son désir de vengeance; de ce moment la perte des Albigeois fut jurée. Du fond du Vatican part soudain un cri de guerre et de mort, et l'Europe entière y répond; les populations s'émeuvent, les barons saisissent leurs armes, le clergé prêche les batailles, et des torrens de fanatiques se ruent, affamés de carnage et altérés de sang, sur les populations innocentes du Languedoc et de la Provence; c'est en vain que le

comte de Toulouse, le sage et prudent Raymond VI, qui, par la position de ses États, par raison, et dans son intérêt même, devait protéger ces victimes dévouées aux supplices et à la mort, emploie tous les moyens en son pouvoir, et descend même aux plus humiliantes concessions, pour détourner l'orage près de fondre sur ses peuples et sur lui; rien ne peut calmer le fier ressentiment d'Innocent, exalté encore par les rapports incendiaires et mensongers de ses légats et du clergé de ces contrées, lequel comprit tout d'abord les avantages qu'il devait retirer de cette persécution sanguinaire et implacable.

Du sein de cet orage, comme pour mieux seconder le zèle ardent et les fureurs de la cour de Rome, apparaît soudain un homme de fer, le terrible Montfort, qu'un esprit infernal semblait tenir en réserve pour servir d'instrument aux passions et aux vengeances de l'Église. Cet homme en effet, habile guerrier pour son temps, fanatique aveugle, impitoyable et dévoré d'ambition, semble avoir été pétri tout exprès pour diriger les événemens au milieu desquels il se trouva jeté. Une fois cet homme infatigable à la tête des soldats de l'Église, les remparts tombent, les populations disparaissent,

les bûchers, les potences s'élèvent de toutes parts, et bientôt l'hérésie, étouffée dans des flots de sang, disparaît du sol du Languedoc. Innocent était satisfait : un sentiment de pitié entra alors dans son cœur, et il eut la volonté de cicatriser, autant qu'il était en lui, les plaies profondes qu'il avait faites au comte de Toulouse et à ses nobles alliés. Mais Montfort était là; mais les évêques du Languedoc s'étaient enrichis des dépouilles des Albigeois et de leurs partisans; laisser debout le comte de Toulouse, après l'avoir si cruellement blessé, c'était compromettre les avantages qu'ils avaient retirés de cette guerre, et la perte de la maison de Saint-Gilles fut de nouveau jurée.

Innocent peut-être aurait pu arrêter l'effet de ces dispositions malveillantes, mais il mourut au moment où il venait de comprendre que son zèle avait été trop loin. Ses successeurs n'héritèrent que de son fanatisme, et se laissèrent complètement entraîner aux impressions que sut leur souffler l'insatiable et vindicatif clergé du Languedoc. Aussi est-ce en vain que Raymond VI offre sans cesse de satisfaire à toutes les exigences de l'Église : il est excommunié, dépouillé, proscrit, et forcé de chercher un asile loin de ses sujets et de son pays. Un reste de pudeur

porte le concile de Latran à ne pas ravir entièrement à la maison de Saint-Gilles ses riches domaines, et Raymond VII reste marquis de Provence. Ce noble jeune homme, animé d'une généreuse ambition, veut reconquérir l'héritage de sa famille, et délivrer ses malheureux sujets des sanguinaires persécutions et du joug intolérable qui pesaient sur eux; la fortune semble quelque temps lui sourire, le redoutable Simon tombe sous les murs de sa capitale, toutes les villes rentrent à l'envi sous son obéissance, et la maison de Montfort est contrainte de renoncer à ses conquêtes et même à ses persécutions. Qui ne croirait que Raymond va jouir enfin en paix de ses domaines et du fruit de ses exploits? Mais non, c'est alors que le clergé, comprenant que c'était pour lui une question de vie ou de mort, redouble d'effort; tous les anathêmes pleuvent sur la tête du comte de Toulouse; une nouvelle croisade est prêchée; Louis VIII achète par un marché infâme et au prix d'un vain titre les droits prétendus de la maison de Montfort, et la France entière, docile à la voix de ses prêtres, se précipite sur la Provence et le Languedoc. Quelle barrière restait au faible Raymond contre ce flot destructeur? Après avoir fait tout ce qu'on pouvait attendre de

son courage et du dévouement de ses sujets, il fallut céder, s'humilier, recevoir un pardon honteux, et donner son sang, son héritière, au fils de son vainqueur. C'est en vain qu'il essaie encore de soulever les chaînes qui l'enlacent de toutes parts; il peut à peine les ébranler, elles retombent sur lui de tout leur poids, et il meurt, après avoir vu ses sujets en butte à toutes les persécutions, à tout l'arbitraire de l'Inquisition, digne fille de cette lutte atroce et impitoyable.

Telle fut cette guerre, dont les circonstances nous ont, en les traçant, fait plus d'une fois frémir d'indignation. Ma tâche est remplie : c'est maintenant au lecteur à juger de quel danger peut être le pouvoir temporel d'un clergé dont toutes les pensées, toutes les actions ont eu jusqu'à ce jour, pour but fixe et invariable, de s'agrandir, de dominer les peuples et les trônes, et auquel nul moyen ne répugne, pourvu qu'il le conduise à l'accomplissement de ses ambitieux et criminels desseins.

FIN.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(A)

Lettre d'Innocent III au comte de Toulouse.

« A noble homme, Raymond, comte de Toulouse, l'esprit d'un conseil plus sage. Si nous pouvions ouvrir votre cœur, nous y trouverions et nous vous y ferions voir les abominations détestables que vous avez commises; mais parce qu'il paraît plus dur que la pierre, on pourra à la vérité le frapper par les paroles du salut, mais difficilement pourra-t-on y pénétrer. Ah! quel orgueil s'est emparé de votre cœur, et quelle est votre folie, homme pernicieux, de ne pas vouloir conserver la paix avec vos voisins, et de vous écarter des lois divines, pour vous joindre aux ennemis de la foi? Comptez-vous pour peu de chose d'être à charge aux hommes; voulez-vous l'être encore à Dieu, et n'avez-vous pas sujet de craindre les châtimens temporels pour tant de crimes, si vous n'appréhendez pas les flammes éternelles? Prenez garde, méchant homme, et craignez que par les hostilités que vous exercez contre votre prochain, et par l'injure que vous faites à Dieu, en favorisant l'hérésie, vous ne vous attiriez une double vengeance pour votre double prévarication... Vous feriez quelque attention à nos remontrances, et la crainte de la peine vous empêcherait du moins

de poursuivre vos abominables desseins, si votre cœur insensé n'était entièrement endurci, et si Dieu, dont vous n'avez aucune connaissance, ne vous avait abandonné à un sens réprouvé. Considérez, insensé que vous êtes, considérez que Dieu, qui est le maître de la vie et de la mort, peut vous faire mourir subitement, pour livrer dans sa colère à des tourmens éternels celui que la patience n'a pu porter encore à faire pénitence. Mais quand même vos jours seraient prolongés, songez de combien de sortes de maladies vous pouvez être attaqué.... Mais qui êtes-vous pour refuser tout seul de signer la paix, afin de profiter des divisions de la guerre, comme les corbeaux qui se nourrissent de charognes, tandis que le roi d'Aragon et les plus grands seigneurs du pays font serment d'observer la paix entre eux, à la demande des légats du siége apostolique? Ne rougissez vous pas d'avoir violé les sermens que vous avez faits de proscrire les hérétiques de vos domaines? Lorsque vous étiez à la tête de vos Aragonais, et que vous commettiez des hostilités dans toute la province d'Arles, l'évêque d'Orange vous ayant prié d'épargner les monastères, et de vous abstenir, du moins *dans le saint temps* et les jours de fêtes, de ravager le pays, vous avez pris sa main droite, et vous avez juré par elle que vous n'auriez aucun égard pour *le saint temps*, ni pour les dimanches, et que vous ne cesseriez de causer du dommage aux lieux saints et aux clercs : le serment que vous avez fait en cette occasion, qu'on doit appeler plutôt un parjure, vous l'avez observé plus exactement que ceux que vous avez faits pour une fin honnête et légitime. Impie, cruel et barbare tyran, n'êtes-vous pas honteux de favoriser l'hérésie et d'avoir répondu à celui qui vous reprochait d'accorder votre protection aux sectaires, que vous trouveriez un évêque parmi eux, qui prouverait que sa croyance est meilleure que celle des catholiques? De plus, ne vous êtes-vous pas rendu coupable de perfidie, lorsque, ayant assiégé un certain château, vous avez rejeté ignominieusement la demande des religieux de Candeil, qui vous priaient d'épargner leurs vignes que vous avez fait ravager, tandis que vous faisiez conserver soigneusement celles des hérétiques? Nous savons que vous avez commis

plusieurs autres excès contre Dieu; mais nous vous portons principalement compassion (si vous en ressentez de la douleur), de vous être rendu extrêmement suspect d'hérésie, par la protection que vous donnez aux hérétiques. Nous vous demandons quelle est votre extravagance de prêter l'oreille à des fables et de favoriser ceux qui les aiment? Etes-vous plus sage que tous ceux qui suivent l'unité ecclésiastique? Serait-il possible que tous ceux qui ont gardé la foi catholique fussent damnés, et que les sectateurs de la vanité et du mensonge fussent sauvés?... C'est donc avec justice que nos légats vous ont excommunié, et qu'ils ont jeté l'interdit sur tous vos domaines, tant pour ces raisons, que parce que vous avez ravagé le pays avec un corps d'Aragonais; que vous avez profané les jours de carême, les fêtes et les quatre-temps, qui devaient être des jours de sûreté et de paix; que vous refusez de faire justice à vos ennemis qui vous offraient la paix, et qui avaient juré de l'observer; que vous donnez les charges publiques à des Juifs, à la honte de la religion chrétienne; que vous avez envahi les domaines du monastère de Saint-Guillem et des autres églises; que vous avez converti diverses églises en forteresses, dont vous vous servez pour faire la guerre; que vous avez augmenté nouvellement les péages, et qu'enfin vous avez chassé l'évêque de Carpentras de son siége: nous confirmons leur sentence, et nous ordonnons qu'elle soit invariablement observée, jusqu'à ce que vous ayez fait une satisfaction convenable. Cependant, quoique vous ayez péché grièvement, tant contre Dieu et contre l'Église en général, que contre vous-même en particulier, suivant l'obligation où nous sommes de redresser ceux qui s'égarent, nous vous avertissons et nous vous commandons par le souvenir du jugement de Dieu, de faire une prompte pénitence proportionnée à vos fautes, afin que vous méritiez d'obtenir le bienfait de l'absolution. Sinon, comme nous ne pouvons laisser impunie une si grande injure faite à l'Église universelle et même à Dieu, sachez que nous vous ferons ôter les domaines que vous tenez de l'Église romaine, et si cette punition ne vous fait pas rentrer en vous-même, nous enjoindrons à tous les princes voisins de s'élever contre vous, comme contre un

ennemi de Jésus-Christ et un persécuteur de l'Église, avec permission à un chacun de retenir toutes les terres dont il pourra s'emparer sur vous, afin que le pays ne soit plus infecté d'hérésie sous votre domination. La fureur du Seigneur ne s'arrêtera pas encore : sa main s'étendra sur vous pour vous écraser, et il vous fera sentir combien il est difficile de se soustraire à sa colère, quand une fois on l'a provoquée.

» Donné à Saint-Pierre de Rome, le vingt-neuf de mai de la dixième année de notre pontificat. » (Liv. 10, épît. 69.)

Quand on réfléchit qu'Innocent III accomplit toutes les menaces contenues dans cette lettre foudroyante, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou la profondeur de vues de cet homme extraordinaire, ou l'audace et le talent avec lesquels il atteignit le but qu'il s'était proposé.

(B)

Dans sa Chronique, Pierre, moine de Vaux-Cernay, donne une autre version de la mort de Pierre de Castelnau. Il dit : « que les » légats, pressés par la nuit, vinrent se reposer près des rivages » du Rhône, tandis que certains satellites, à eux du tout in- » connus, se venaient loger près d'eux, lesquels, comme l'issue l'a » fait voir, cherchaient leur sang. Le lendemain matin étant sur- » venu, et la messe célébrée comme de coutume, au moment où les » innocens soldats du Christ se préparaient à passer le fleuve, un » de ces satellites de Satan, brandissant sa lance, blessa entre les » côtes inférieures le susdit Pierre de Castelnau ; lequel ne se » méfiait pas d'une si grande trahison. Lors, regardant d'abord » l'assassin, et suivant l'exemple de son maître Jésus, et du bien- » heureux Étienne, le martyr lui dit : *Que Dieu te pardonne, car* » *moi je te pardonne*, répétant à plusieurs fois ce mot de piété et de » patience ; ensuite, étant ainsi transpercé, il oublia l'amère » douleur de sa blessure, par l'espérance des choses célestes ; et à » l'article de sa glorieuse mort, ne cessant d'ordonner, de con-

» cert avec les compagnons de son ministère, en quelle façon ils » répandraient la paix et la foi, il s'endormit heureusement dans » le Christ, après les pieuses oraisons dernières. »

(C)

Voici l'extrait de la lettre circulaire qu'Innocent III écrivit au sujet du meurtre de Pierre de Castelnau aux archevêques de Narbonne, d'Arles, d'Embrun, d'Aix, de Vienne, et à leurs suffragans, dans laquelle il leur marque, « qu'ayant envoyé des missionnaires en Provence, entre lesquels était frère de Castelnau » *(ici le pape en fait l'éloge)*, pour y déraciner les vices et extirper l'hérésie, le diable avait suscité contre lui le comte de » Toulouse; que ce comte, après avoir été excommunié plusieurs » fois pour ses excès contre Dieu et contre l'Église, et plusieurs » fois absous à cause de sa dissimulation, ne pouvant retenir la » haine qu'il avait contre ce légat, qui lui faisait des réprimandes, » l'avait appelé à Saint-Gilles avec son collègue. » Ici il raconte le meurtre de Pierre de Castelnau. Puis il ajoute : « Frère Pierre » de Castelnau ayant répandu son sang pour la paix et pour la » foi, il a véritablement souffert le martyre; et il ferait des miracles si l'incrédulité des gens du pays ne l'empêchait : mais je » crois que le sang de ce martyr sera plus efficace pour les retirer » de leurs erreurs que ses prédications, s'il vivait encore. Nous » vous ordonnons donc, en vertu d'obéissance, de continuer les » travaux de Pierre de Castelnau pour l'extirpation de l'hérésie, » et de déclarer excommuniés de vos diocèses, tant le meurtrier » de cet homme de Dieu, que tous ceux qui l'ont favorisé, qui » lui ont conseillé de commettre un si détestable assassinat, et » qui lui donneront retraite, et de mettre en interdit tous » les lieux où ils se retireront, jusqu'à ce que s'étant rendus » à Rome, ils méritent d'obtenir l'absolution de leur crime, » après une satisfaction convenable. Nous accordons une indul-

» gence plénière à tous ceux qui entreprendront de venger le
» sang de ce juste sur les hérétiques, qui cherchent à nous ôter
» la vie du corps comme celle de l'ame. Quoique le comte de
» Toulouse soit déjà excommunié depuis long-temps pour plusieurs
» crimes énormes, qu'il serait trop long de détailler; cependant,
» comme il y a certains indices qui font présumer qu'il est cou-
» pable de la mort de ce saint homme, non-seulement en ce qu'il
» l'a menacé publiquement de le faire mourir, et qu'il lui a
» dressé des embuches, mais encore parce qu'il a admis le meur-
» trier dans sa familiarité, ainsi qu'on l'assure, et qu'il lui a fait
» de grands présens; pour ne point parler des autres présomptions
» qui nous sont connues, par cette raison vous le dénoncerez
» excommunié. *Et comme*, suivant les saints canons, *on ne doit*
» *pas garder la foi à celui qui ne la garde pas à Dieu*, après
» l'avoir séparé de la communion des fidèles, vous déclarerez, par
» l'autorité apostolique, tous ceux qui lui ont promis fidélité,
» société ou alliance, déliés de leur serment, avec permission à
» tout catholique, sauf le droit du seigneur principal, non-seu-
» lement de poursuivre sa personne, mais encore d'occuper et de
» garder ses domaines, dans la vue de retirer de l'erreur les
» pays qui jusqu'ici en ont été infectés par sa méchanceté, parce
» qu'il est juste que les mains de tous s'élèvent contre celui qui
» élève les siennes contre tous : et si cette punition ne le corrige
» pas, nous avons résolu d'aggraver la peine. Que s'il promet de
» faire satisfaction, il faut, avant toute chose, qu'il chasse les
» hérétiques de tous ses domaines, et qu'il fasse la paix avec ses
» frères, parce qu'il a été anathématisé pour les fautes qu'il a
» commises sur ces deux articles; quoique si Dieu faisait attention
» à ses iniquités, à peine pourrait-il faire une satisfaction propor-
» tionnée, tant pour lui-même, que pour cette multitude de gens
» qu'il a précipités dans la damnation. » Innocent disait à la fin de
sa lettre, « qu'il ne croit pas que la mort de l'homme de Dieu
» intimide l'évêque de Consérans ni l'abbé de Cîteaux, légats du
» siége apostolique, ni les autres catholiques, et qu'il est persuadé
» qu'elle les encouragera au contraire à suivre leur exemple. » Enfin

il exhorte les prélats des cinq provinces à aider de toutes leurs forces ces deux légats, et à obéir entièrement à leurs ordres.

(D)

« Foulques, évêque de Toulouse, était fils d'un riche mar- » chand de Gênes, établi à Marseille, ce qui lui fit donner le » nom de *Foulques de Marseille*. Suivant sa vie écrite parmi » celles des anciens poëtes provençaux, ou Troubadours, il cul- » tiva, dès sa jeunesse, la poésie vulgaire, dans laquelle il se » distingua beaucoup. Après la mort de son père, qui lui laissa » de grands biens, il fréquenta les cours de divers princes, pro- » tecteurs des Troubadours, entre autres celle de Richard, roi » d'Angleterre, et du *bon Raymond*, comte de Toulouse. Il s'at- » tacha surtout à celle de Barral, vicomte de Marseille, son sei- » gneur, où il fit plusieurs chansons ou poésies en l'honneur » d'Adélaïde de Roquemartine, femme de ce vicomte, dont il » devint amoureux. Il témoigna aussi beaucoup d'amitié aux deux » sœurs du vicomte de Marseille, nommées l'une Laure de San- » jorlen, et l'autre Mabilie de Pontevez. Alphonse, roi de Cas- » tille, l'honora de sa protection, et lorsque ce prince eut été » défait à Calatrava par les Mores, et qu'il eut envoyé demander » des secours au pape, aux rois de France, d'Angleterre et d'Ara- » gon, et au comte de Toulouse, Foulques se donna beaucoup de » mouvement pour lui en procurer auprès des barons du pays. La » vicomtesse de Marseille, qui était une dame très-vertueuse, » ennuyée des amours et des vers de Foulques, lui ayant donné » ordre de quitter sa cour, il en fut au désespoir : il alla chercher » quelque consolation auprès de la femme de Guillaume de Mont- » pellier; elle accueillit ses services et le pria de faire des chan- » sons pour elle, ce qu'il accepta volontiers. La mort de la vicom- » tesse de Marseille, de Barral son époux, de Richard, roi d'An- » gleterre, du bon comte Raymond et d'Alphonse II, roi d'Aragon, » lui causèrent tant de chagrin, que, dégoûté du monde, il se fit » religieux de l'ordre de Cîteaux, avec deux de ses fils, et fut élu

» bientôt après abbé du Toronet. Sa femme se fit en même temps » religieuse. Il reste de lui plusieurs chansons. La plus grande » partie est adressée à une dame, nommée Nasimans, qui est » sans doute le nom poétique qu'il donnait à sa maîtresse, ou à » la vicomtesse de Marseille, suivant l'usage des Troubadours. Le » moine de Montandon, poëte provençal, qui vivait vers la fin du » douzième siècle et au commencement du suivant, et qui, dans » une de ses chansons, parle des plus célèbres troubadours de son » temps, ou de ceux qui l'avaient précédé, met Foulques de » Marseille au douzième rang. Voici le couplet qui le regarde, » tel qu'il est dans la langue originale :

Et le dozems sera Folquets,
De Marseille uns mercaders,
Que a faits un fol sagramen,
Quand juret que chanson no fets ;
Et anz dizon que fo pervers
Qu'el parjuret à son escien.

» Plusieurs autres parlent de Fouquet de Marseille et de sa » conversion après avoir été *jongleur*. Jean de Nostradamus a » écrit sa vie parmi celles des poëtes provençaux qu'il a données ; » mais il se trompe sur quelques articles, entre autres lorsqu'il » assure *qu'il fut d'abord évêque de Marseille, et ensuite arche-* » *vêque de Toulouse*. Il ajoute *qu'il était beau de sa personne,* » *plaisant et libéral*. Nous avons cru devoir entrer dans ce détail, » pour faire connaître ce prélat, qui joua un rôle si odieux dans » l'affaire des Albigeois. » (*Hist. gén. du Lang.*, livre 21.)

(E)

Les *Ribauds*, selon Rigord, étaient des gens déterminés qui ne valaient guère mieux que les Routiers. Le libertinage outré auquel ils se livraient finit par rendre leur nom infâme, et par la suite on le donna indistinctement aux débauchés qui fréquentaient les mauvais lieux et aux femmes de mauvaise vie.

Les *Ribauds* avaient un chef qui portait le titre de roi, suivant l'usage de ce siècle de donner ce nom à ceux qui avaient quelque autorité sur d'autres. Ainsi l'on disait alors *le roi des Merciers, le roi des Mégissiers, le roi des Ménétriers, le roi des Jongleurs.* Celui des Ribauds n'avait point bouche à la cour, *mais seulement six denrées à pain, et devait être monté par l'écurie.* Le devoir de sa charge *était de se tenir toujours hors de la porte, pour écarter ceux qui n'avaient pas droit d'y entrer.* S'il se commettait quelque crime dans *l'host ou chevauchée du roi,* c'était lui qui en faisait informer, qui rendait le jugement et qui le faisait exécuter. *L'or et l'argent du malfaiteur* étaient pour le prévôt; *le cheval, le harnois et tous les autres hostils* pour les maréchaux; *le drap et les habits* pour le roi des Ribauds. Il connaissait de tous les jeux qui se jouaient pendant le voyage de la cour; *il prélevait deux sols chaque semaine sur tous les logis des bordeaulx et des femmes bourdelières;* et chaque femme adultère lui devait cinq sols, sous peine de saisie de sa selle. Le nom de cet officier fut supprimé sous Charles VI, mais l'office demeura et fut rempli par le grand-prévôt de l'hôtel.

(F)

Testament du comte de Toulouse, Raymond VI.

« Moi, Raymond, comte de Toulouse, étant en la cour des » barons de France, j'écris mes dernières volontés : Je lègue aux » Templiers et Hospitaliers tout le blé et le vin que j'aurai recueilli » dans l'année. Les premiers auront mon cheval de bataille, mes » armes, ma cuirasse, les autres prendront soin de mon plus jeune » palefroi. Mon fils Raymond sera mon héritier. Je donne à Eléo- » nore d'Aragon, ma femme, tout ce que je lui ai constitué en » dot; à Bertrand mon bâtard, les châteaux de Caylus et de Bru- » niquel en Querci; à Guillaumette ma fille, tout ce que je possède » à Montlaur et à Saint-Georges. Je mets enfin tous mes domaines » sous la protection de Philippe, roi de France, mon cousin, et

» sous celle d'Othon, empereur des Romains. Au cas où ma *lignée* » masculine viendrait à défaillir, j'appelle à mon héritage, pour » toutes les terres sises dans le royaume de France, Philippe, mon » suzerain, et pour toutes celles au-delà du Rhône l'empereur » Othon. »

Ce testament fut déposé dans les archives de l'abbaye de Saint-Denis. Il est remarquable pour l'époque, en ce qu'il ne contient pas une foule de legs pieux pour les églises, ni pour les monastères; et dans ce siècle un seigneur du nord de la France se serait cru damné, s'il avait commis un oubli aussi important.

(G)

Quoique le récit que nous allons donner ne rentre pas essentiellement dans notre sujet, nous n'avons pu résister au plaisir de le transcrire ici, persuadé que nos lecteurs le liront avec intérêt et y verront un tableau de mœurs qu'on chercherait peut-être vainement ailleurs. Ce récit renferme les circonstances de la naissance de Jacques, fils de Pierre, roi d'Aragon, telles que nous les a laissées Ramon Muntaner dans sa Chronique des rois d'Aragon.

« La vérité est que le seigneur roi Pierre prit pour femme et reine madame Marie de Montpellier, à cause de sa haute noblesse et de sa haute vertu. Sa puissance s'accrut de la ville de Montpellier et de sa baronnie qui est un franc-aleu. Le roi Pierre, qui était jeune, faisait la cour à d'autres belles dames nobles, et délaissait son épouse; il venait même souvent à Montpellier sans s'approcher d'elle, ce qui faisait beaucoup de peine à ses sujets, et surtout aux prud'hommes de la ville. Etant venu une fois à Montpellier, il s'enamoura d'une noble dame de la ville, pour laquelle il faisait des courses, des joutes, des tournois et des fêtes, et il fit tant qu'il rendit sa passion publique. Les consuls et les prud'hommes de Montpellier, qui en étaient instruits, mandèrent près d'eux un chevalier qui était des intimes confidens du roi dans telles affaires, et lui dirent que, s'il voulait faire ce qu'ils lui diraient, ils

le rendraient à jamais riche et fortuné. Il répondit : *Faites-moi connaître vos désirs, et je vous promets qu'il n'est chose au monde que je ne fasse en votre honneur, sauf de renier ma foi.* On se promit mutuellement le secret. « Voici, dirent-ils, ce qui en est. » Vous savez que madame la reine est une des dames les plus hon- » nêtes, les plus vertueuses et les plus saintes du monde. Vous » savez aussi que le seigneur roi ne s'approche point d'elle, ce qui » est un grand malheur pour tout le royaume. Madame la reine » supporte cet abandon avec beaucoup de bonté et ne laisse pas aper- » cevoir la peine que cela lui cause ; mais une telle séparation nous » est très-funeste ; car si le seigneur roi venait à mourir sans enfans, » ce serait une source de grand déshonneur et une grande calamité » pour tout le pays, et principalement pour la reine et pour Mont- » pellier ; car la baronnie de Montpellier tomberait en d'autres » mains ; et nous ne voudrions, à aucun prix, que Montpellier » fût détaché du royaume d'Aragon. Vous pouvez, si vous le voulez, » nous aider en cela. — Je vous dis de nouveau, répondit le che- » valier, qu'il n'est rien de ce qui pourra être honorable et pro- » fitable à votre ville, à mon seigneur le roi et à madame la reine » Marie et à leurs peuples, que je ne fasse volontiers, si cela est en » mon pouvoir. — Puisque vous parlez ainsi, nous savons que vous » êtes dans l'intimité du seigneur roi, que vous connaissez l'amour » qu'il a pour telle dame, et que vous avez même travaillé à la lui » faire obtenir ; nous vous prions donc de lui dire que vous avez » réussi, qu'il l'aura enfin, et qu'elle viendra le trouver secrè- » tement dans sa chambre ; mais qu'elle ne veut absolument point » de lumière, pour n'être vue de qui que ce soit. Cette nouvelle lui » fera grand plaisir ; et lorsqu'il sera retiré en son appartement, et » que chacun aura quitté la cour, vous vous rendrez ici auprès de » nous, au consulat ; nous nous y trouverons, les douze consuls, » avec douze autres chevaliers et citoyens des plus notables de » Montpellier et de la baronnie ; et madame Marie sera avec nous » accompagnée de douze dames les plus honorables de la ville et » de douze demoiselles. Nous irons tous vers le roi, avec deux no- » taires des plus notables, l'official de l'évêque, deux chanoines et

» quatre bons religieux. Les hommes, les femmes et les filles por-
» teront chacun un cierge à la main, et l'allumeront lorsque ma-
» dame la reine Marie entrera dans la chambre du roi. Tout le
» monde veillera là à la porte jusqu'à l'aube du jour. Alors vous
» ouvrirez la chambre, et nous entrerons tous, le cierge à la
» main; il sera étonné, mais nous lui dirons ce que nous avons
» fait, et nous lui montrerons que c'est la reine Marie d'Aragon
» qui repose auprès de lui, et que nous espérons en Dieu et en la
» sainte vierge Marie, qu'ils auront, lui et la reine, engendré un
» enfant qui donnera joie à Dieu et à tout le monde; et son règne
» en sera glorifié, si Dieu veut bien lui faire cette grâce. »

» Le chevalier ayant ouï leur projet, qui était juste et bon, dit qu'il était prêt à faire ce qu'on lui proposait, et qu'il ne se laisserait arrêter ni par la crainte de perdre l'affection du seigneur roi, ni même de se perdre lui-même, et qu'il se confiait au vrai Dieu, que ce qui avait été résolu viendrait à une bonne fin et qu'on pouvait compter sur lui. « Seigneurs, ajouta-t-il, puisque vous avez
» eu une si heureuse idée, je vous prie que pour l'amour de moi
» vous fassiez quelque chose. — Nous sommes prêts, dirent-ils
» avec bienveillance, à faire ce que vous nous demanderez. — Eh
» bien! seigneurs, c'est aujourd'hui samedi, que nous avons entamé
» cette affaire au nom de Dieu et de madame sainte Marie de
» Valvert; je vous prie et conseille que lundi tout individu, quel
» qu'il soit dans Montpellier, se mette en prières, qu'on chante
» des messes en l'honneur de madame Sainte Marie, et qu'elles
» durent sept jours, en l'honneur des sept joies qu'elle a eues de
» son cher fils, et pour qu'elle nous fasse obtenir de Dieu que nous
» ayons joie et contentement de cette action, et qu'il en naisse un
» fruit, pour que le royaume d'Aragon, le comté de Barcelonne
» et d'Urgel, la baronnie de Montpellier, et tous autres lieux
» soient pourvus d'un bon seigneur. Il ajouta qu'il était d'avis
» qu'on arrangeât les choses de telle sorte, que ce qu'on avait
» décidé fût exécuté dans la soirée du dimanche suivant, et qu'en
» attendant on fît chanter des messes à sainte Marie des Tables
» et à sainte Marie de Valvert. » Tous s'y accordèrent.

» Il fut aussi décidé que, le dimanche où la chose aurait lieu, tous les gens de Montpellier se rendraient aux églises; qu'ils veilleraient et prieraient tout le temps que la reine serait auprès du roi; et que tout le samedi, veille de l'exécution, ils jeûneraient au pain et à l'eau : ainsi fut-il ordonné et préparé. Comme ils étaient réunis, ils allèrent trouver madame Marie de Montpellier, reine d'Aragon, et lui firent part de tout ce qu'ils avaient résolu et disposé. Elle leur répondit : « Qu'ils étaient ses sujets bien-aimés, et » qu'on savait qu'il n'y avait pas au monde de conseil plus sage » que celui de Montpellier; et que tout le monde assurait qu'elle » devait s'en tenir à leur avis : qu'elle regardait leur arrivée chez » elle comme l'apparition de l'ange Gabriel à madame Sainte » Marie, et que, comme par cette salutation, le genre humain » avait été sauvé, de même elle désirait que, par leurs résolutions, » ils pussent plaire à Dieu, à madame Sainte Marie et à toute la » cour céleste, et que ce fût pour la gloire et le salut de l'ame » et du corps du roi, d'elle-même et de tous leurs sujets. Puisse » tout cela, dit-elle, s'accomplir! Amen. » Ils se retirèrent joyeux et satisfaits. Vous pensez bien que durant toute la semaine, ils furent tous, et principalement la reine, dans le jeûne et les prières.

» Il nous faut dire maintenant comment il se put faire que le roi ne se douta de rien, quoique chacun fût occupé à prier et à jeûner pendant toute la semaine. Je réponds à cela, qu'il avait été ordonné par tout le pays de faire chaque jour des prières pour obtenir de Dieu que la paix et l'affection se maintinssent entre le roi et la reine, et que Dieu leur accordât un fruit pour le bien du royaume. Cela avait été spécialement observé tout le temps que le roi fut à Montpellier; et quand on le disait au seigneur roi, il répondait : *Ils font bien; il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu.*

» Ces bonnes paroles du roi, de la reine et du peuple, furent agréables à Dieu; et il les exauça, ainsi qu'il lui fut agréable. Vous saurez ci-après pourquoi le roi, ni personne, excepté ceux qui avaient assisté au conseil, ne connaissaient la véritable cause

des prières et messes qui eurent lieu pendant les sept jours de la semaine.

» Cependant le chevalier s'occupa du projet convenu, et fit ce qui avait été décidé, comme vous l'avez ouï. Le dimanche, pendant la nuit, quand tout le monde fut couché dans le palais, lesdits vingt-quatre prud'hommes, abbés, prieurs, l'official de l'évêque, et les religieux, ainsi que les douze dames et les douze demoiselles, tous un cierge à la main, se rendirent au palais avec les deux notaires, et parvinrent jusqu'à la porte de la chambre du roi. La reine entra, mais tous les autres restèrent en dehors, agenouillés et en oraison pendant toute la nuit. Le roi et la reine étaient pendant ce temps en déduit; car le roi croyait avoir auprès de lui la dame dont il était amoureux. Cette nuit-là toutes les églises de Montpellier restèrent ouvertes, et tout le peuple s'y trouvait réuni, faisant des prières, selon ce qui avait été ordonné. A la pointe du jour, les notables, les prélats, les religieux et toutes les dames, chacun un cierge à la main, entrèrent dans la chambre. Le roi, qui était au lit près de la reine, fut très-étonné, sauta sur son lit, prit son épée à la main; mais tous s'agenouillèrent et lui dirent les larmes aux yeux : *Par grâce, seigneur, daignez regarder auprès de qui vous êtes couché*. La reine se montra, le roi la reconnut, et on lui raconta tout ce qui avait été fait. Et le roi dit : *Puisque c'est ainsi, Dieu veuille accomplir vos vœux.*

» Ce même jour le roi monta à cheval et partit de Montpellier. Les prud'hommes retinrent auprès d'eux six des chevaliers que le roi affectionnait le plus, et en même temps ils ordonnèrent que tous ceux qui avaient été présens à la cérémonie ne s'éloignassent plus du palais, ni de la reine; non plus que les dames et demoiselles qui y avaient assisté, jusqu'à ce que les neuf mois fussent accomplis. Les deux notaires firent de même : ceux-ci avaient dressé en présence du roi un acte public de tout ce qui s'était passé pendant la nuit. Le chevalier qui avait secondé les vues des magistrats demeura aussi près de la reine. Ils passèrent tout ce temps en grand contentement avec elle; mais la joie fut au comble quand ils s'aperçurent que Dieu avait permis que leur plan fût à bonne

fin, car la reine était enceinte; et au bout de neuf mois, selon les lois de la nature, elle mit au monde un beau garçon bien gracieux, qui naquit pour le bonheur des chrétiens et surtout de ses peuples, et eut nom Jacques. »

(H)

Donnons ici tout entière cette curieuse ordonnance, que l'on trouve dans l'*Histoire des comtes de Tolose*, par Guillaume Catel.

Ordonnances et réglements de Simon, comte de Montfort, pour la réformation du pays et terres par luy acquises.

« Au nom de Nostre Seigneur Jesus-Christ. Nous acheminons tousiours tous nos conseils, et tous nos actes, parce que par luy nous feusmes constituez en siege de justice non petit, à fin que ce qui est attempté contre Dieu, l'Église romaine et Justice, soit par nostre provision et solicitude, revoqué à la droite voie, et estant revoqué soit maintenu en fermeté, mesmement pour abolir la malice des heretiques, et extirper celle des predateurs et tous autres malfacteurs. Pour ce, nous Simon, comte de Licestre, sieur de Montfort, par la providence divine, viscomte de Besiers et Carcassonne, sieur d'Alby et Rhodez, desirant accomplir toutes les choses susdites, avoir et maintenir la terre en paix et repos, à l'honneur de Dieu et de la saincte Eglise romaine, de nostre seigneur le roy de France, et à l'utilité de tous nos subjects, par le conseil des venerables seigneurs, sçavoir est, les archevesque de Bourdeaux, evesques de Tolose, Carcassonne, Agen, Perigeux, Conserans, Comminge et Bigorre, et des sages hommes nos barons et principaux vassaux, mettons en toute nostre terre telles generalles coustumes, lesquelles commandons estre de tous inviolablement observées, et sont celles qui en suivent.

» Que tous privileges des églises et maisons de religion, octroyés de droict canon ou humain, et leurs libertés soient de tous et par tous observées et entretenues : deffendons que les églises ne

soient par les Lays converties en chasteaux, ou forteresses, ne reduittes en servitude, ains commandons que celles qui l'ont esté soient demolies, ou reservées à la volonté des evesques, lesquels toutesfois, ne pourront retenir telles églises fortifiées en chasteaux et villes des autres seigneurs

» Item, toutes primities soient sans aucune difficulté rendues aux églises selon que l'on a accoustumé de les rendre en ce pays, et toutes dixmes soient payées, comme il est escrit et commandé par nostre Sainct-Pere le pape.

» Item, nul clerc soit taillé mesmes à cause de l'heritage qu'il a, s'il n'est marchant ou marié, et le semblable soit de la pauvre vefve.

» Item, nulle foire ou marché soit doresnavant tenu le jour de dimanche, et s'il s'en trouve aucun qui y ait esté institué, soit remis à autre jour, par la volonté du seigneur de la terre et du comte.

» Item, quiconque aura prins un clerc, en crime quel qu'il soit, ou en autre manière, ores qu'il n'ayt que la simple tonsure, le rende sans delay à l'evesque, ou à l'archidiacre, ou à autre par leur mendement, et s'il le retient soit incontinent excommunié et par le seigneur superieur constraint le rendre.

» Item, chacune maison habitée de la commune terre conquise, soit tenue payer chascun an trois deniers melgoriens, à nostre Sainct-Pere le pape, et à la sainte eglise romaine, en signe et memoire perpetuelle que, par son aide, elle a esté acquise contre les heretiques, et donnée à tousiours audit comte et ses successeurs, et sera le temps pour lever et devoir, despuis le commencement du caresme jusques à Pasques.

» Item, nuls barons ou chevaliers contraignent les hommes des eglises et maisons de religion à payer taille, sçavoir est, ceux qu'elles ont par don, ou concession des Roys, princes ou autres seigneurs des terres ou autre juste manière jusques à present possedés libres, et exempts de toute exaction, ensuite les seigneurs ez terres, ou villes desquels ils demeurent, et si leur possession en cest endroit a esté interrompue par la malice des heretiques

ou autres mauvais princes, au moyen de quoy y ayt doubte de leur exemption, la verité en soit enquise sans delay et la preuve soit receue sans demeure, et s'il est vraiment trouvé que la violence y soit intervenue, des lors les seigneurs des chasteaux et villes où lesdits hommes habitent, s'abstiennent de toute exaction et taille sur eux.

» Item, soient contraincts les paroissiens ès-jours des dimanches et festes esquelles a cesse des oeuvres manuelles venir à l'eglise y ouyr la messe entière et le sermon, et s'il advient que esdits jours, le seigneur, ou la dame de chascune maison estans en la ville ou village, sans empeschement de maladie, ou autre cause raisonnable, ne viennent à l'eglise, ils soient tenus payer six deniers tournois monnoye applicable, la moytié au seigneur desdits ville ou village, et l'autre soit divisée entre l'eglise et le curé.

» Item, en tous villages, esquels il n'y a église, et y a maisons d'heretiques, la plus propre soit baillée, pour y faire eglise, et l'autre au curé, pour habiter, et s'il y a église, et ledit curé n'ayt maison, la plus voisine de ladite église, ayant esté aux heretiques, soit donnée audit curé.

» Item, quiconque doresnavant permettra sciemment l'heretique habiter en sa terre, soit par argent, ou autre cause quelconque, le confessé ou convaincu, pour le seul fait, perdra à tousiours toute sa terre, et son corps sera en la puissance de son seigneur, pour le rançonner à sa volonté.

» Item, sera permis à chascun, soit chevalier ou roturier, donner de son propre heritage en aumosne, jusqu'au quint, selon la coustume de France, et usage près Paris, excepté toutes fois les baronnies et forteresses et droit d'autruy, et sauf l'entier service du seigneur superieur, qui luy demeurera sur les parts appartenans aux heretiques, par titre de succession.

» Item, en office ou reddition de justice, nulle exaction soit faite sur les parties plaidantes, par le juge, soubs pretexte d'aucune coustume, ou occasion de conseil d'advocats ou assesseurs, mais soit la justice du tout gratuitement administrée, et l'advocat distribué par la cour au pauvre, qui n'en aura.

» Item, nul heretique croyant, encores qu'il soit reconcilié à l'Église, soit fait prevost, bailly, juge ou assesseur en jugement, ou receu tesmoing, ou advocat, et le semblable du tout soit du juif, fors qu'il pourra estre tesmoing contre autre juif.

» Item, nul heretique vestu, ores qu'il soit reconcilié à l'Église, ayt licence demeurer en la ville, en laquelle il auroit conversé, durant sa perverse profession, mais puisse habiter hors en tel lieu que le comte permettra.

» Item, tous les clercs, et religieux, pelerins, et chevaliers passent par toute nostre terre, francs et exempts de tous peages, s'ils ne sont marchands.

» Item, les barons de France, et chevaliers, soient tenus servir le comte, quant et en tout lieu qu'il y aura guerre contre sa personne, à cause de ceste terre conquise, et celle qui y reste à conquerir, et ce avecques le nombre des chevaliers, à la charge desquels ledict comte leur a donné leurs dictes terres et revenus, pourveu que lesdicts revenus leur ayent entierement et suffisamment esté assignés, selon que leur avoit esté promis : car le chevalier, auquel l'assignation plainement n'auroit esté faicte, selon la convention precedente, ne seroit tenu servir de l'entier nombre de chevaliers promis, mais selon la raison, et quantité de l'assignation faicte, devroit estre determiné le nombre de chevaliers pour servir, et si ledict comte, sans necessité de deffendre sa personne, ou ladicte terre, ains de sa propre volonté, vouloit secourir en guerre aucun, ou aucuns de ses voisins, ou autres, ne seroient ces chevaliers susdicts tenus en ce cas le suivre, ou servir de leurs personnes, ou par autres, s'ils ne le faisoient d'amour, ou leur bon plaisir.

Item, les chevaliers françois, devans servir au comte, seront tenus le servir, avecques chevaliers françois, d'icy à vingt ans, sans qu'il leur soit loisible, durant iceux, au lieu desdits chevaliers françois, mettre en son service chevaliers de cette terre; mais les vingt ans passés, chacun le servira avecque tels chevaliers idoynes, qu'il pourra trouver en ladicte terre.

» Item, les chevaliers qui auront congé d'eux en aller en France,

n'y devront demeurer, sans legitime empeschement, que jusques au terme à eux prefix par ledit comte, lequel neantmoins les devra attendre, sauf son service, jusques à quatre moys, apres ledit terme escheu, et iceux passé, lui sera loisible, nonobstant opposition ou appellation quelconques, saisir et mettre leur terre en sa main, et en disposer en sa volonté, s'ils ne luy peuvent monstrer plainement la cause inevitable, pour laquelle ils n'ont peu revenir plus tost.

» Item, tous barons, chevaliers et autres seigneurs de la terre dudit comte; seront tenus lui rendre, soit courroucé, ou appaisé, sans aucun delay ne contradiction, leurs chasteaux et forteresses tenus de lui, toutes fois et quantes qu'il voudra; aussi ses affaires parachevées, il les leur devra, comme bon seigneur, rendre en l'estat et valeur qu'ils estoient lorsqu'il les aura receues, sans diminution ne dommage.

» Item, tous les barons et gens de guerre, maieurs et moindres appelés, seront tenus aller à la bataille de la campagnie, ou nommer journée, assignée pour secourir ledit comte aussi s'il est assiégé, ou à sa retraite; et si aucun baron, chevalier, ou autre seigneur de terre, est bien prouvé avoir deffailli, à donner ayde audit comte, en celle supresme nécessité, s'il ne se peut excuser de cause suffisante, la terre qu'il tient dudit comte, sera en sa puissance et volonté, et les autres gens de guerre moindres, sçavoir bourgeois et laboureurs des champs, seront tenus, ez cas susdicts, s'ils ont esté suffisamment appelés, d'aller de chascune maison, deux des meilleurs, si tant y en a, et s'il n'y en a qu'un, il y devra aller, et de celui qui deffaudra, s'il ne se peut excuser de cause raisonnable, les biens, meubles et immeubles, seront par moitié, à la volonté et puissance dudit comte et du seigneur, soubs lequel il sera demeurant.

» Item, les barons, chevaliers et autres seigneurs des terres qui doivent service audit comte, appellés à quinzaine, s'ils ne se rendent au lieu assigné à l'armée, pour ledit comte, ou ne s'y soient dedans la dicte quinzaine acheminés, le quint des revenus d'un chascun pour un an de la terre qu'ils tiennent dudict comte, sera pour

l'amande en sa puissance et volonté, s'ils ne se peuvent excuser d'exonie suffisant, et s'ils y viennent accompagnés de moindre nombre de chevaliers, qu'ils doivent, bailleront pour chascun chevalier qui deffaudra, double gage, jusques à ce qu'ils ayent le nombre deu des chevaliers; semblable peine sera aux barons et chevaliers, nays de cette terre, s'ils ne rendent audit comte le service qu'ils luy doivent.

» Item, nul sujet dudit comte entreprenne en sa terre, sans son consentement, fortifier de nouveau aucune place, ou redifier forteresse desmolie.

» Item, les chevaliers catholiques nays de ceste terre, ayant jusques icy perseveré en la foy, soient quittes, en faisant le service à leurs seigneurs, soit ledit comte, ou autres, tel qu'ils doivent faire à leurs propres seigneurs de ceste dicte terre, auparavant que les Croisés y vinssent. Mais ceux qui ont esté croyans aux heretiques, seront tenus servir ledit comte et les barons à leur volonté.

» Item, nul baron, chevalier, ou autre quelconque seigneur qui ayt terre en ce pays par don dudit comte, pourra exiger outre la mesure de la taille statuée, et confirmée par les lettres de leurs seigneurs et dudit comte, soit soubs nom de taille ou queste, bouté, ou autre quelconque cause, sauf toutesfois les centz et autres revenus des terres, vignes, maisons, et autres heritages, et les justices, car ceste taille a esté constituée, moderée et arbitrée pour toute autre taille, soit queste ou amande, affin que outre icelle par aucun ne soit plus chose quelconque exigée ou extorquée, et si aucun est convaincu avoir fait du contraire, et la plainte en soit faicte, ledit comte sera tenu envoyer en la ville ou au seigneur d'icelle, à laquelle l'exaction aura été faite, et contraindre ledit seigneur à rendre, ou quitter ce qu'il aura exigé ou imposé outre sa chartre, laquelle il sera tenu observer.

» Item, sera loisible à tous hommes taillables, se retirer de la subjection d'un seigneur en la seigneurie d'un autre à leur bon plaisir et sans aucune contradiction, à la charge toutes fois, que ceux qui sont de condition libre, n'emporteront que leurs meubles,

et lairront à leur precedant seigneur leurs heritages, tant tenus d'eux que d'autruy. Et ceux qui sont de serve condition, que l'on appelle propres hommes, lairront leurs meubles et immeubles à leur seigneur precedant, lequel ne leur pourra plus rien demander en quelque lieu qu'ils soient après qu'ils auront demeuré soubs autre seigneur, soit pour raison des meubles, queste, ou autre chose, pourvu qu'ils ne se transferent en la domination des clercs, ou gens d'église, qui ne leur sera loisible, jusques à ce que de leur consentement, ayt esté baillé lettres ausdits comtes et barons.

» Item, nul homme soit emprisonné, ou pris retenu, tant qu'il pourra donner suffisants pleiges, d'ester à droit.

» Item, nul seigneur reçoive pleige, ou autre caution de ses hommes, qu'ils ne se retireront en la domination d'autruy, pour la forme dessus escrite.

» Item, les seigneurs reçoivent de leurs hommes les courvées selon l'ancienne coustume des terres, villes et villages, et selon icelles les nourrissent.

» Item, si les sujets des princes et seigneurs nays en ceste terre, sont trop grevés de tailles et exactions, et s'en plaignent audit comte, il fera assembler les seigneurs et chevaliers, à fin qu'ils gardent mesure competente et raisonnable, à imposer et lever lesdites tailles et subsides, et si besoin est les y pourra contraindre, à fin que lesdits subjets ne soient grevés, par la trop grande malice des seigneurs.

» Item, les hommes des villes et villages ayent leur usage en bois, eaux et passages, tel qu'ils ont eu depuis trente ans, jusques à présent, et si sur ce sord aucun different entre le peuple et le seigneur, qui aura la jouissance, y demeure jusques à ce que la verité soit enquise par le serment des anciens d'icelle terre, ou autrement.

» Item, nul subjet soit pris pour le debte de son seigneur, s'il n'est pleige, ou debteur.

» Item, nul baron, ou chevalier, bourgeois, ou rural, soit si osé de gaiger ou prendre par violence les choses d'autruy, ne celuy auquel tort aura esté fait, se venger sans licence du superieur,

auquel ils ayent recours, et fassent leurs plaintes. Quiconque aura confessé, ou sera convaincu avoir fait le contraire, l'amandera au seigneur superieur, s'il est baron, de vingt livres, s'il est chevalier de dix livres, s'il est bourgeois de cent sols. Et outre rendra par le commandement dudit seigneur, à celui auquel il a fait tort, tout ce qu'il aura prins, et lui satisfera entierement de ces dommages s'aucuns a eu. Qui se sera vengé de son autorité, l'amandera audit sieur son superieur, et davantage payera l'amende de soixante sols, à celuy duquel il s'est vengé, luy restituera tout ce qu'il luy aura prins, et les dommages et interests. De ce toutes fois est excepté, qu'à chacun est loisible repeller incontinent la force par la force.

» Item, nuls barons, bourgeois ou ruraux, soient tant osés de faire en aucune manière obligeance par foy ou serment en aucune conjuration, mesmes soubs pretexte dec onfrairie ou autre bien, si ce n'est du consentement et vouloir dudit seigneur; et si aucuns sont prouvés avoir ainsi conjuré contre luy, ils seront de leurs corps et biens en sa puissance et volonté, et si la conjuration n'est contre ledit seigneur, ains au dommage de quelques autres, les conjurateurs, qui en seront confez ou convaincus, s'ils sont barons, chacun l'amandera de dix livres, si simples chevaliers de cent sols, si bourgeois de soixante sols, si ruraux de vingt sols : de cette peine sont exceptés negociateurs, et pelerins qui jurent les uns aux autres garder leurs compagnies et société.

» Item, quelconques doresnavant sans le sceu et vouloir dudit comte, conduira vivres, ou autres choses quelconques, ou quelques hommes aux Tolosains, ou autres ses ennemis, et en sera confez ou convaincu, perdra pour ce seul faict son heritage à tousiours, avecques tous ses autres biens, et si c'est un sergent ou baillif qui l'ayt faict sans la volonté et sceu de son seigneur, il confisquera tous ses biens, et son corps sera en la misericorde dudit comte, et tous les hommes et choses prises en telle conduite, seront à celuy qui les prendra, sans diminution ni reclamation.

» Item, quiconques aura pouvoir prendre en la terre dudit comte les ennemis de la foy et les siens, et ne l'aura faict, s'il en

est convaincu, sa terre sera confisquée, et son corps en la misericorde dudit comte ; autant sera de celuy qui les aura veus, n'aura voulu crier contr'eux, et les poursuivre de bonne foy selon la coustume de ladicte terre.

» Item, les boulangers fassent et vendent le pain selon la maniere, mesure et poix à eux donnés par le seigneur ; s'ils ne l'observent, autant de fois qu'ils y contreviendront perdront tout le pain, et le semblable soit fait des taverniers.

» Item, les putains publiques, estans ez villes, soient mises hors les murs d'icelles : les peages institués par les princes et autres seigneurs, depuis vingt-quatre ans, soient du tout, et sans aucune dilation, ostés.

» Item, les possessions tenues à cens ne soient données ni vendues avecques diminution de la seigneurie superieure.

» Item, les cens soient rendus et payés aux seigneurs auxquels ils sont deubs, ez termes constitués, et en leurs maisons, et toutes fois et quantes que les debteurs n'auront payé dedans le jour, pour chacun terme passé payeront cinq sols au seigneur pour l'amande, et s'ils cessent le payement du cens par trois ans continuels ; ledit seigneur pourra sans reclamation du debteur, donner ou vendre l'heritage à autre ; s'il le retient en sa main, sera tenu le rendre en lui payant pour chacune année, ez termes escheus, comme dit est, la peine de cinq sols.

» Item, tant entre les barons et chevaliers, que bourgeois et ruraux, les heritiers succederont à leurs heritages selon la coustume et usage de France, près Paris.

» Item, toutes les femmes des traîtres et ennemis dudit comte, sortiront de sa terre, encore qu'elles soient treuvées catholiques, à fin qu'aucune suspition ne tombe sur elles : et neantmoins elles auront leurs terres et revenus de leurs mariages, en jurant qu'elles n'en feront aucune part à leurs maris, tant qu'ils seront en guerre contre la chrestienté et ledit comte.

» Item, nulles vefves que soient grandes dames ou heritieres gentil-femmes, ayant forteresses et chasteaux, soient si osées se marier à leur volonté, à hommes de cette terre, sans la licence dudict

comte, d'icy à dix ans, pour esviter le peril qui en pourroit advenir à ladicte terre, mais se marient à tel François qu'elles voudront sans congé dudit comte ne autres, et lesdits dix ans passés, à qui bon leur semblera, soit François, ou nays de cette terre.

» Doncques ces coustumes generales cy-dessus escrites, moy Simon, comte de Licestre, seigneur de Montfort, par la providence de Dieu, viscomte de Beziers, Carcassonne, Alby et Rhodez, ay juré garder de bonne foy, et semblablement tous mes barons ont juré les garder, sauf le mandement et melioration de sainte Eglise, et de nosdits barons; sauf aussi les conventions et privileges octroyés et confirmés par serment à aucuns lieux, et autres coustumes constituées, non contraires à ces presentes.

» Fait à Pamiers, en nostre palais, le premier jour de decembre, l'an de l'Incarnation de nostre Seigneur mil deux cents. »

(I)

Guillaume-le-Breton, dans sa *Philippéide*, raconte ainsi la mort de Pierre, roi d'Aragon.

« Le roi d'Aragon cependant est furieux de voir ainsi massacrer sous ses yeux même ses chers amis, sans pouvoir leur porter secours. Il s'afflige et veut essayer ses forces contre Simon, dédaignant de se mesurer avec d'autres, et jugeant tous les guerriers moindres que celui-ci indignes des coups de son bras royal. Simon, plus prudent et plus habile au combat, se porte à sa rencontre, et faisant un mouvement de côté, évite la lance du roi, qui s'avançait sur lui pour lui transpercer les côtes. Alors il saisit promptement la lance du roi et l'enlève à son bras, en même temps que la bannière royale suspendue à l'extrémité de la lance, et maintenant cette bannière flotte sur la citadelle de Rome avec le drapeau, pour rappeler au peuple un si grand triomphe. Le roi, tirant alors son épée, en frappe le comte; mais le comte se relevant plus fort, et faisant flotter le cimier qui flotte au-dessus du casque du roi, le soulève avec vigueur de dessus son cheval, le rabat sur le cou de cet

animal, et le serrant fortement dans ses bras vigoureux, cherche à emporter le roi, voulant lui conserver la vie, car il ne pense point qu'il soit permis de donner la mort à un tel homme, et il désire que tout le peuple puisse le célébrer comme compatissant envers un ennemi, et bon envers un méchant. Le roi cependant fait effort pour échapper au comte; il parvient, non sans beaucoup de peine, à se soustraire à ses rudes embrassemens, et tandis qu'il veut se redresser sur l'herbe ondoyante, il tombe de tout le poids de son corps et est renversé sur le sable jaunâtre. Alors les Aragonais enveloppent le comte de tous côtés, cherchant à le dompter, bien plus qu'à relever le roi; mais le comte demeure ferme comme une tour, et agitant son épée en tous sens, il disperse ceux qui le pressent, engraisse la plaine de leur sang et accumule les cadavres autour de lui.

» Il y avait auprès du comte un écuyer, nommé Pierre, qui n'eût point été indigne d'être fait chevalier, à raison de sa naissance et de sa valeur dans les combats. Cet homme ayant eu son cheval tué marchait à pied, et déjà il avait donné la mort à deux cents hommes peut-être. Ayant écarté la cuirasse du roi, déjà l'écuyer approchait le fer de sa gorge, lorsque le roi s'écria : « Je suis le roi, éloigne-» toi, retiens ton bras, garde-toi de tuer le roi, mais plutôt sauve-» lui la vie, et, pour prix de cette vie, il te donnera de nombreux » milliers de marcs. » Pierre lui répondit : « Tout-à-l'heure, n'é-» tant pas loin d'ici, je t'ai vu cherchant avec ton glaive à percer le » cœur de Simon : tu m'aurais également tué et tous les Français » à la fois, si la fortune t'eût regardé d'un œil favorable. Tu mérites » donc de succomber sous ma main, toi qui voulais donner la mort » à moi, au comte, à tous les Français. En toi l'homme seul mourra, » mais ta mort fera le salut de nous tous et de tous les nôtres. Tu es » roi; et je désire être connu pour l'homicide d'un roi; que ma droite » donc brise maintenant cette gorge royale, ma droite qui a déjà » mutilé les membres de deux cents hommes de ton peuple. Com-» bien dirais-tu qu'il en est tombé sous les coups de mes compa-» gnons, puisque le Seigneur, dont tu t'es fait imprudemment » l'ennemi, m'a donné à moi seul le pouvoir d'en tuer autant? Main-» tenant donc il est convenable que tu accompagnes les tiens ver

» les ombres, afin qu'ils n'aient point peur de se présenter sans leur » roi devant Pluton, et si le hasard fait que tu puisses triompher » de celui-ci par la force, tu seras seul roi en ce lieu. Si tu veux » toutefois que le destin plus favorable t'accorde la victoire, il faut » nécessairement que tu combattes pour une meilleure cause. Va » donc, et n'oublie pas le présent qu'exige Caron; car il ne laissera » point passer le Styx à toi ni aux tiens, si ton ombre ne lui paie » d'abord le passage et ne lui présente de sa bouche la pièce de » monnaie, attendu que tous sont devant lui de la même condition; » le serf ne diffère point du seigneur, ni le roi du chevalier; ni les » forces ne servent à l'homme fort, ni la richesse aux riches, ni la » pourpre aux rois : le pauvre et le riche boivent à la même coupe, » et la même boisson est donnée à tous. »

» En disant ces mots, il avait déjà plongé son fer pour le teindre dans le sang du roi, et frappé deux fois pour mieux assurer ses coups. »

Il est difficile de trouver rien de plus froid, de plus déplacé, de plus ridicule que ce discours mis par Guillaume-le-Breton dans la bouche du meurtrier du roi d'Aragon.

(J)

On trouve encore quelques autres circonstances de cette bataille dans les Mémoires que Jacques Ier, roi d'Aragon et fils de Pierre, nous a laissés de sa vie. Il nous apprend que :

« Simon de Montfort était à Muret et avait avec lui huit cents » à mille chevaliers. Le roi, mon père, dit-il, vint contre lui avec » plusieurs seigneurs de son royaume, dont quelques-uns furent » tués dans l'action; les autres prirent lâchement la fuite. Don » Nugnez Sanche (fils du comte de Roussillon), Guillaume de » Moncade et quelques autres ne s'y trouvèrent pas; ils avaient » envoyé prier le roi de les attendre, ce qu'il ne voulut pas faire. » Le roi avait couché cette nuit avec une de ses maîtresses, et il » était si fatigué, que, lorsqu'il entendit la messe avant le combat,

» il ne put demeurer debout durant l'Évangile, et qu'il fut obligé » de s'asseoir. Avant la bataille, le roi mon père voulut que Simon » se rendît à discrétion, et c'était une condition qu'il exigeait : » Simon et ceux qui étaient avec lui, la trouvant trop dure, eurent » recours au sacrement de pénitence, reçurent le corps de Jésus-» Christ, et déclarèrent qu'ils aimaient mieux mourir en rase » campagne que renfermés dans la ville. Ils sortirent ensuite pour » livrer bataille. Les troupes du roi ne surent pas bien se ranger, » et autant par leur mauvaise ordonnance que pour leurs péchés, » elles furent vaincues. Ainsi mourut mon père, car c'est de cette » manière qu'en ont toujours usé mes ancêtres dans les batailles » qu'ils ont données, et que j'en userai dans celles que je livrerai : » vaincre ou mourir. Je demeurai à Carcassonne au pouvoir de » Simon de Montfort, qui prit soin de mon éducation, etc. »

(Chron. du roi Jacques.)

(K)

Voici comment se passa cette enquête en l'an 1247.

« Raymond VII, voyant que le corps du comte son père demeurait sans sépulture ecclésiastique, nonobstant les marques de repentir qu'il avait données dans le temps de sa mort, fit tout son possible, après avoir fait sa paix avec l'Église, pour lui procurer cet honneur. Il s'adressa d'abord au pape Grégoire IX, qui donna commission à l'évêque d'Albi et à l'abbé de Grandselve d'informer sur la vie et les mœurs de Raymond VI. Mais ces deux prélats ayant négligé d'exécuter leur commission, il eut recours à Innocent IV. Ce pape nomma, au mois de mars de l'an 1247, de nouveaux commissaires, qui s'assemblèrent à Toulouse dans la maison des Templiers, au mois de juillet suivant. Raymond le jeune leur présenta requête, et cota douze articles sur lesquels il les pria d'informer. « Le seigneur comte de Toulouse, » fils de la reine Jeanne, expose Raymond VII dans cette requête, » au sujet de la bonne vie, des mœurs, de la dévotion, de la fidé-

» lité, de la contrition, des signes et des marques de pénitence
» du seigneur comte de Toulouse, son père, de bonne mémoire,
» afin que vous vous instruisiez de la vérité, qu'il soit réconcilié
» à l'Église, et qu'on lui accorde la sépulture ecclésiastique, pro-
» pose : 1°. Que ledit comte son père a fait de grandes libéralités
» et aumônes aux églises, aux monastères et aux autres maisons
» religieuses. 2°. Qu'il faisait l'aumône aux pauvres tant en argent,
» qu'en habits et en vivres. 3°. Qu'il avait une très-grande dévo-
» tion envers les églises et les clercs. 4°. Qu'il avait son chapelain,
» et qu'il entendait volontiers et dévotement la messe et l'office
» divin, quand il n'était pas excommunié. 5°. Qu'il allait sou-
» vent à l'église pour prier dans le temps qu'il était excommunié,
» qu'il faisait alors de longues prières et avec dévotion à la porte
» des églises, n'osant entrer à cause du respect qu'il avait pour le
» pouvoir des clefs. 6°. Qu'il recevait volontiers et avec douceur et
» politesse les personnes ecclésiastiques et religieuses. 7°. Qu'il
» fréquentait les maisons religieuses par dévotion ; que dans le
» temps de la guerre il prenait la défense des monastères et des
» églises soit dans les personnes, soit dans les biens, par un mou-
» vement de piété. 8°. Qu'il était fort affligé dans le temps qu'il
» était excommunié de ne pouvoir assister à l'office divin, et d'être
» séparé de la communion des fidèles. » (Les quatre derniers articles regardaient les circonstances de sa mort.)

« En conséquence, les nouveaux commissaires procédèrent à l'audition de plus de cent dix témoins, la plupart ecclésiastiques ou religieux, qui attestèrent la vérité de ces articles, et ajoutèrent d'eux-mêmes plusieurs circonstances favorables à la mémoire de Raymond VI. Ils déclarèrent qu'il protégea, malgré la guerre qu'il avait à soutenir contre Amauri de Montfort, la nouvelle construction de la cathédrale de Saint-Étienne de Toulouse, de la nef de laquelle on le regarde comme le fondateur ; qu'il avait fait de grandes libéralités et donné des biens considérables aux abbayes de Grandselve, Calers, Bonne-Combe, Candeil, Belleperche, et La Garde-de-Dieu, de l'ordre de Cîteaux ; à celle de la Capelle de l'ordre de Prémontré, au monastère de Pinel de l'ordre de Grand-

mont, à ceux de l'Espinasse et de La Grâce-de-Dieu de l'ordre de Fontevrauld, à l'église de Notre-Dame de Roquamadour en Querci, à quoi on pouvait ajouter l'abbaye de Franquevaux au diocèse de Nîmes; qu'il avait traité favorablement les frères mineurs lorsqu'ils étaient venus s'établir dans Toulouse au nombre de dix, et qu'il leur avait fait un accueil gracieux; qu'il nourrissait tous les jours treize pauvres à sa table, dont il faisait distribuer les restes en aumônes; qu'il jeûnait au pain et à l'eau le vendredi saint, qu'il aidait les prêtres à se revêtir pour le saint-sacrifice, au défaut des clercs; qu'il avait un très-grand respect pour eux, qu'il faisait des charités abondantes, et qu'enfin après sa mort l'abbé de Saint-Sernin, qui était présent, déclara au peuple par serment que le comte était décédé dans de bonnes dispositions, qu'on pouvait prier Dieu pour lui, etc. Nonobstant une enquête si authentique et si décisive, laquelle dans d'autres circonstances aurait suffi pour faire regarder Raymond VI comme mort en odeur de sainteté, le comte son fils ne put obtenir que son corps reçût les honneurs de la sépulture. On voyait encore son cercueil, au milieu du quatorzième siècle, dans le même état où il avait été mis d'abord après sa mort, c'est-à-dire auprès du cimetière de Saint-Jean de Jérusalem, suivant le témoignage d'Aymeri de Peyrat, abbé de Moissac, qui écrivait alors sa chronique, et qui, après avoir dit que ce prince mourut de paralysie, ajoute qu'il avait vu en cet endroit son corps enseveli, ou plutôt profané et à moitié mangé des rats. Un autre auteur (Bertrand, *De gest. Tol.*), qui a écrit au commencement du seizième siècle, dit à ce sujet : « J'ai vu une chose digne de re» marque et d'admiration, et que tout le monde peut voir : c'est » que si le corps ou les ossemens de Raymond, qu'on conservait » fort négligemment dans un cercueil de bois, sont aujourd'hui » dispersés, et comme abandonnés, sa tête est néanmoins gardée » fort soigneusement par les frères de Saint-Jean de Toulouse. » Le crâne, qui est encore tout entier, a une fleur de lys si bien » marquée par la nature sur l'os du derrière de la tête, qu'il » est aisé de connaître que ce prince était ainsi venu au monde.

» Cette fleur est de la même couleur que la tête qui est dessé-» chée, et dans laquelle il n'y a aucune ride, ce qui fut peut-» être un présage que le comté de Toulouse serait réuni à la cou-» ronne. J'ai vu, avec mes compatriotes qui vivent encore, le » corps de ce comte enfermé dans un cercueil de bois, au cime-» tière de Saint-Jean, mais présentement ce cercueil est brisé et » les os sont dispersés. La tête est aussi dure que l'ivoire et de » couleur roussâtre. Raymond était d'une taille avantageuse, » vaillant, courageux, hardi, etc. » On montre encore de nos jours ce crâne dans la maison de Saint-Jean de Toulouse, où il est conservé; la fleur de lys y paraît très-bien formée et empreinte naturellement. Elle est de la grandeur d'un demi-écu. »

(*Hist. génér. du Lang., Liv.* 23.)

(L)

Nous donnons ici le serment que prononcèrent Raymond VII, le comte de Foix, Bernard-Roger, et Trencavel, vicomte de Béziers, au concile de Montpellier.

« Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'an de son incar-» nation 1224, le vingt-cinq d'août. Nous, Raymond, par la » grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis » de Provence, désirant ardemment de faire la paix avec la Sainte » Église romaine, à l'honneur de Dieu, de la même Église et » de Notre Très-Saint-Père en Jésus-Christ, Honoré, souverain » pontife; Nous vous offrons d'un cœur pieux et avec une véri-» table dévotion, tant pour nous que pour nos vassaux et nos » alliés, seigneur Arnaud, archevêque de Narbonne, et par vous » à la Sainte Eglise romaine et au pape, tout ce que nous avons » offert et promis à la Sainte Église romaine dans l'autre confé-» rence; savoir, que nous garderons la foi catholique comme » l'Eglise la prêche et l'enseigne, et que nous la ferons garder

» dans toute l'étendue de nos domaines ; que nous purgerons nos
» États d'hérétiques ; que nous confisquerons leurs biens et les
» punirons sévèrement, que nous observerons et ferons observer
» une paix entière dans nos terres, et que nous en chasserons les
» routiers; que nous restituerons aux églises et aux clercs tous
» leurs droits, et que nous maintiendrons et ferons maintenir les
» priviléges des maisons religieuses; enfin que nous paierons vingt
» mille marcs d'argent en différens termes, soit pour réparer les
» dommages qu'ont éprouvés les églises, soit pour être pourvu à
» l'honneur du comte de Montfort, sous la condition toutefois
» que le pape engagera ce dernier à renoncer à tous ses droits et
» prétentions sur nos domaines et ceux de nos alliés. Cependant
» personne ne s'étant présenté ni dans cette conférence ni dans
» l'autre pour le comte de Montfort, avec lequel nous n'avons pu
» traiter, ainsi que notre Saint-Père le pape Honoré l'avait or-
» donné, nous ne pouvons rien répondre présentement là-dessus;
» mais comme nous allons envoyer une ambassade solennelle au
» pape, on pourra traiter pleinement avec nos ambassadeurs, tant
» sur cet article, que sur tous les autres qui regardent notre ré-
» conciliation, et conduire le tout, avec la grâce de Dieu, à une
» heureuse fin : accordant et promettant de ratifier à jamais et
» d'observer fidèlement tout ce qui sera fait et ordonné par la
» volonté du pape avec nos ambassadeurs, au sujet de notre affaire,
» et quoique nous croyons avoir fait restitution, pour la plus
» grande partie aux églises et aux clercs, ainsi que nous l'avions
» promis dans l'autre conférence, nous promettons néanmoins
» maintenant de leur restituer entièrement tout ce qui peut rester,
» suivant le jugement du pape, ou de l'archevêque de Narbonne,
» ou enfin de chaque évêque dans son diocèse. Quant à nos sujets
» de Toulouse, qui ont été chassés, nous les rappellerons et nous
» les rétablirons dans leurs biens de la manière que le pape le
» jugera à propos. Enfin, si tout ce que nous avons offert au pape
» ne suffit pas, comme c'est régner que de servir la Sainte Église,
» nous exécuterons humblement et fidèlement tout ce qu'il vou-
» dra nous ordonner, sauf la domination de notre très-sérénissime

» seigneur roi de France, et du seigneur Empereur; et nous don-
» nerons des cautions suffisantes, au jugement du pape, pour le
» parfait accomplissement de toutes ces choses. Et nous, Roger-
» Bernard, par la grâce de Dieu, comte de Foix, et Trencavel,
» par la même grâce, vicomte de Béziers, nous promettons de les
» exécuter de la même manière dans nos domaines, et de les gar-
» der à perpétuité, comme notre seigneur le comte de Toulouse a
» promis de les observer à jamais, tant pour lui que pour nous
» et pour ses autres confédérés. »

(M)

Voici en quels termes l'historien Matthieu Paris parle de cette nouvelle levée de boucliers contre les Albigeois.

« En ce temps-là le légat romain fit prêcher dans toutes les
» Gaules qu'on eût à s'armer et à se croiser contre le comte de
» Toulouse et ses sujets, qu'on disait tous infectés d'hérésie.
» En conséquence, un grand nombre de prélats et de laïques,
» excités bien plus par la crainte du roi de France et par la faveur
» du légat, que par le zèle de la justice, prirent la croix. Il pa-
» raissait en effet à plusieurs que c'était un grand abus que d'aller
» déclarer la guerre à un fidèle chrétien, surtout étant constant
» et notoire à tous que ce comte avait prié avec instance le
» légat, dans le concile de Bourges, de venir lui-même dans toutes
» les villes de ses États, et de s'informer dans chacune si l'on y
» professait la foi catholique, avec offre de faire une justice sé-
» vère, suivant le jugement de l'Église, de tous ceux qui auraient
» des sentimens contraires à la foi, et supposé qu'il se trouvât
» quelque ville rebelle, de la contraindre, de tout son pouvoir,
» à faire une satisfaction convenable. Quant à sa propre personne,
» il offrait, en cas qu'il eût manqué à quelque chose (quoiqu'il
» ne se sentît coupable de rien), de satisfaire entièrement à Dieu
» et à l'Église, comme un fidèle chrétien, et de répondre sur

» tous les articles de la foi, sur lesquels le légat jugerait à propos
» de l'interroger. Le légat méprisa toutes ces offres, et le comte,
» tout catholique qu'il était, ne put trouver grâce auprès de lui,
» à moins qu'il ne voulût abandonner tous ses domaines, et y re-
» noncer pour toujours, tant pour lui, que pour ses successeurs. »

(N)

Guillaume de Puy-Laurens nous a laissé, dans sa Chronique, quelques détails sur les causes de la maladie et de la mort de Louis VIII, que nous allons donner ici.

« Sa maladie était de telle nature, disait-on, qu'elle aurait pu
» céder à l'usage d'une femme. Si bien, comme je l'ai recueilli
» d'un personnage digne de foi, que le noble homme, Archambaud
» de Bourbon, lequel se trouvait à la suite du roi, ayant appris
» que ce prince pouvait se bien trouver des embrassemens d'une
» jeune fille, il fit, par ses chambellans, introduire de jour dans
» sa chambre, et pendant qu'il dormait, une pucelle choisie, belle,
» de bonne maison, et à qui on avait fait la leçon sur la manière
» dont elle s'offrirait au roi, lui disant qu'elle ne venait point
» par envie de débauche, mais pour alléger le mal, dont elle avait
» ouï parler. En s'éveillant, le roi, à la vue de cette femme, qui
» tâchait de pénétrer jusqu'à lui, lui demanda qui elle était, et
» comment elle était entrée; sur quoi elle lui déclara, suivant
» qu'on le lui avait enseigné, à quelle fin elle était venue. *Il*
» *n'en sera point ainsi, jeune fille,* lui dit le saint roi; *je ne pé-*
» *cherai mortellement de quelque façon que ce soit.* Puis ayant
» fait appeler ledit seigneur Archambaud, il lui ordonna de la
» marier honorablement. »

(O)

Voici cette lettre:

« Raymond, par la grâce de Dieu, comte de Toulouse, à no-
» ble homme Roger-Bernard, comte de Foix. Jouissons des biens

» temporels de telle sorte que nous ne perdions pas les biens éter-
» nels. Étant venu en France pour conférer avec le cardinal ro-
» main, légat du Saint-Siége, et notre très-cher seigneur le roi
» de France, nous nous sommes écartés, par le conseil du comte
» de Champagne et de nos autres amis, des articles que nous vous
» avions montrés, nous soumettant absolument aux volontés du
» roi et du cardinal. Et certes nous avons obtenu, par la grâce
» de Dieu, des conditions bien plus avantageuses que nous n'au-
» rions osé l'espérer autrement. Nous avons beaucoup parlé avec
» eux de votre affaire, et nous y avons travaillé avec toute l'ardeur
» possible, comme le sait très-bien le comte de Comminges, votre
» beau-frère; mais nous n'avons pu terminer entièrement cette
» négociation à votre avantage. Néanmoins le cardinal envoie sur
» les lieux, à nos instances et principalement pour votre affaire,
» notre vénérable et cher père, Pierre de Colmieu, avec un plein
» pouvoir. C'est un homme dont nous avons éprouvé la sagacité,
» la droiture, la religion, la douceur et la bonté dans toutes les
» occasions; c'est pourquoi nous vous conseillons de faire tout
» votre possible pour le voir, et de déférer à ses avis. Si vous le
» faites de bonne grâce, nous ne doutons pas que votre affaire
» ne parvienne à une bonne fin. »

Raymond ne pouvant plus servir son généreux allié que de ses conseils, il le fait avec effusion; et il règne dans cette lettre un ton de mélancolie qui fait aimer son auteur.

(P)

« C'est de cette manière, est-il dit au commencement de cette
» instruction, que procèdent les inquisiteurs dans les provinces de
» Carcassonne et de Toulouse. Premièrement, l'accusé ou suspecté
» d'hérésie est cité : quand il vient, on le fait jurer sur les saints
» Évangiles qu'il dira sans restriction tout ce qu'il sait de vérité sur
» le crime d'hérésie et de vaudoisie, tant sur soi que sur les autres,

» tant sur les vivans que sur les morts. S'il cèle quelque chose, ou
» qu'il nie, on le met en prison, et on l'y retient jusqu'à ce qu'il ait
» avoué ; mais s'il dit la vérité, c'est-à-dire, s'il accuse ou les autres
» ou lui-même, sa confession est écrite diligemment par un notaire
» public... Quand un nombre suffisant a fait assez d'aveux pour
» faire *un sermon* (c'est ainsi qu'on appelait alors ce que nous
» nommons aujourd'hui, d'un mot portugais, *auto-da-fé*), les
» inquisiteurs convoquent, dans un lieu qu'ils choisissent, des
» jurisconsultes, des frères mineurs et prédicateurs, et les ordi-
» naires (évêques), sans le conseil desquels, ou sans celui de leurs
» vicaires, ils ne doivent jamais condamner personnne. Lorsque
» ce conseil sera assemblé, les inquisiteurs lui soumettront un court
» extrait de la confession de chaque personne, mais en supprimant
» son nom. Ils diront, par exemple : *Certaine personne* de tel dio-
» cèse a fait ce qui suit; ensuite de quoi les conseillers répondent :
» *Que les Inquisiteurs lui imposent une pénitence arbitraire*, ou
» bien, *que cette personne soit murée*, ou enfin, *qu'elle soit livrée*
» *au bras séculier*. Après quoi tous sont cités pour le dimanche
» suivant. En ce jour, les inquisiteurs, en présence des prélats,
» des abbés, des baillis et de tout le peuple, font appeler d'abord
» ceux qui ont confessé et ceux qui ont persisté dans leur confes-
» sion : car s'ils nient, ils sont envoyés en prison, et on raconte
» seulement leurs fautes. . . . .

» On commence par ceux qui doivent avoir des pénitences arbi-
» traires, on leur donne des croix, et on leur impose des pélerina-
» ges grands ou petits, selon l'exigence des fautes; à ceux qui se sont
» parjurés, on donne des croix doubles. Tous ceux-là étant sortis
» avec leurs croix, on récite les fautes de ceux qui doivent être
» murés, de telle sorte qu'on les fasse lever l'un après l'autre, et
» chacun reste debout tout le temps qu'on lit sa confession. Quand
» ils ont fini, l'inquisiteur s'assied, et il rend sa sentence assis,
» d'abord en latin, puis en français. Enfin, on récite les fautes
» des relaps, et la sentence étant prononcée, on les livre au bras sé-
» culier. Cependant, ceux qui sont livrés comme relaps ne doivent
» point être brûlés le jour même où on les livre; mais au contraire

» on doit les engager à se confesser et leur donner l'eucharistie, *s'ils* » la demandent, et s'ils montrent des signes d'un vrai repentir, » car c'est ainsi que le veut le seigneur pape. »

Mais ce n'était là que la forme extérieure de la procédure, les mêmes Bénédictins nous ont fait connaître une instruction donnée par un inquisiteur de cette époque à ses confrères sur la manière de diriger les interrogatoires, dont voici quelques passages.

« Celui même qui est le plus profondément plongé dans l'hérésie, » peut quelquefois être ramené par les menaces de la mort, ou par » l'espérance qu'on lui donne qu'il lui sera permis de vivre, pourvu » qu'il confesse purement les erreurs qu'il a apprises, et qu'il dé- » nonce les autres qu'il connaîtra pour être de la secte. S'il refuse » de le faire, qu'on le renferme dans sa prison, et qu'on lui donne » à entendre qu'on a des témoins contre lui, et que s'il est une fois » convaincu par des témoins, on ne lui fera aucune miséricorde, » mais on le livrera à la mort; qu'en même temps on retranche sa » nourriture, car cette crainte et cette souffrance contribueront à » le dompter. Qu'on ne permette à aucun de ses complices de l'ap- » procher, de peur qu'ils ne l'encouragent, ou qu'ils ne lui en- » seignent à répondre avec artifice et à ne trahir personne. Qu'au- » cun autre non plus ne l'approche, si ce n'est de temps en temps » deux fidèles adroits, qui l'avertissent avec précaution et comme s'ils » avaient compassion de lui, de se délivrer de la mort, de confesser » où il a erré et sur quel point, et qui lui promettent que, s'il le fait, » il pourra échapper et n'être point brûlé...... Qu'on lui parle aussi » d'une manière encourageante, en lui disant : *Ne craignez point* » *de le confesser, si vous avez prêté foi à ces hommes lorsqu'ils* » *disaient telle ou telle chose, parce que vous les jugiez vertueux.* » *Si vous les écoutiez volontiers, si vous leur donniez de votre bien,* » *si vous vous êtes confessé à eux, c'est parce que vous aimiez* » *ceux que vous estimiez bons, et que vous ne saviez rien de mal* » *sur eux. Autant en pourrait arriver à des hommes bien plus sa-* » *ges que vous, qui s'y seraient trompés.* S'il commence alors à » s'amollir, et convenir qu'il a en effet dans quelque lieu entendu » ces docteurs parler de l'Évangile ou des Épîtres, il faut lui de-

» mander avec précaution si ces docteurs croyaient telle ou telle
» chose ; par exemple, s'ils niaient l'existence du purgatoire, ou
» l'efficacité des prières pour les morts ; ou s'ils prétendaient qu'un
» mauvais prêtre, lié par le péché, ne pouvait pas absoudre les
» autres, ou ce qu'ils disaient des sacremens de l'Église. Ensuite il
» faudra leur demander avec précaution s'ils regardent cette doc-
» trine comme bonne et vraie ; car celui qui en convient a par-là
» confessé son hérésie... Tandis que si vous lui aviez demandé brus-
» quement s'il croyait les mêmes choses, il n'aurait pas répondu,
» car il aurait craint que vous ne voulussiez le surprendre, et l'ac-
» cuser ensuite comme hérétique... Ce sont des renards très-rusés,
» et ce n'est que par une adresse subtile qu'on peut les prendre. »

« Notez, ajoute-t-il ensuite, que l'inquisiteur doit toujours
» supposer un fait sans aucune preuve, et s'informer seulement
» des circonstances de ce fait ; par exemple, il doit dire : Combien
» de fois t'es-tu confessé aux hérétiques? Ou bien : Dans quelle
» chambre les hérétiques ont-ils dormi dans ta maison? ou des
» choses semblables. De même l'inquisiteur peut consulter de
» temps en temps un livre, comme s'il y trouvait écrite la vie de
» l'hérétique, et toutes les questions qu'il doit lui faire. De même,
» quand un hérétique se confesse à lui, il doit lui imposer le
» devoir d'accuser ses complices ; autrement il ne donnerait pas
» signe de vraie pénitence.

» De même quand un hérétique ne confesse pas pleinement ses
» erreurs, ou n'accuse pas ses complices, il faut lui dire pour
» l'effrayer : Fort bien, nous voyons ce qui en est. Songe à ton
» ame et renie pleinement l'hérésie, car tu vas mourir, et il ne
» te reste qu'à recevoir en bonne pénitence tout ce qui t'arrivera.
» Et si alors il dit : Puisque je dois mourir, j'aime bien mieux
» mourir dans ma foi, que dans la foi de l'Église ; alors il est
» certain que son repentir était feint, et il peut être livré à la
» justice. »

Cette manière de procéder est aussi odieuse que profondément perfide, et pourtant elle s'est répandue de là dans notre législation; mais on ne voit pas toutefois alors qu'on fît déjà usage de la torture

pour arracher des aveux aux malheureuses victimes de l'Inquisition. Cet exécrable moyen ne fut sans doute imaginé que plus tard.

Nous avons puisé ces détails intéressans dans *l'Histoire des Français*, par M. de Sismondi, sans contredit la plus consciencieuse et la meilleure Histoire de France que nous possédions pour la manière de présenter les faits et de les développer.

FIN DES NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE ANALYTIQUE
DES MATIÈRES.

LIVRE II.

LIVRE III.

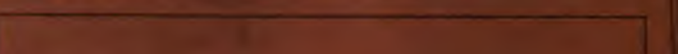
LIVRE IV.

LIVRE V.

LIVRE VI.

LIVRE VII ET DERNIER.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.



A la même Librairie :

VIE, Poésies et Pensées de Joseph Delorme. 2e édition. 1 vol. in-8. Prix : 4 fr. 50

DICTIONNAIRE des ouvrages anonymes et pseudonymes, avec les noms des auteurs, etc., par Barbier. Dernière édition. 4 vol. in-8. Prix : 24 fr.

ŒUVRES DE LESAGE. Nouvelle édition. 12 vol. in-8, 12 figures. Prix : 26 fr.

COURS DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE, recueil des feuilletons de Geoffroy. 6 vol. in-8. Prix : 12 fr.

ŒUVRES COMPLÈTES DE VOLTAIRE en 4 vol. in-8, imprimées par Didot. Prix : [illegible] fr.

[illegible]

